LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Acapulco disponible à partir de $479.
Agences de voyages No. 1 inc
1182 rue Crescent suite 02 . 866-4681

Vol. LXX — No 303 | Passages nuageux. Maximum – 2. | Montréal, samedi 29 décembre 1979 | Férie | 25 CENTS

culture & société

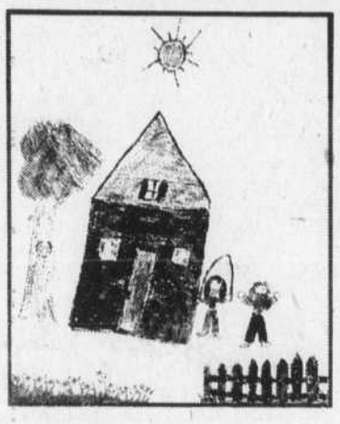

L'année de l'enfant

L'année internationale de l'enfant touche à sa fin officiellement mais au Québec elle aura sans doute un prolongement: dans un «livre bleu» que les enfants de toutes les régions du Québec ont présenté récemment au gouvernement. Marie Laurier a lu ce nouveau «best-seller» qui sera édité bientôt à 100,000 exemplaires en livre de poche.

— page 11

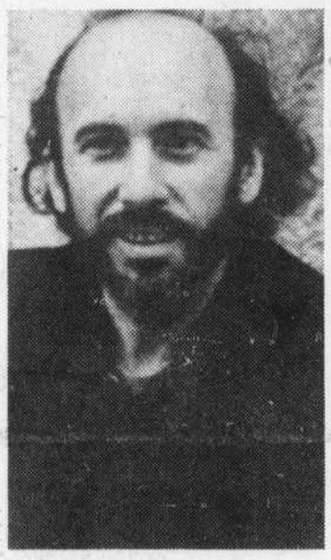

Jordi Bonet

Le sculpteur Jordi Bonet est mort le 25 décembre. Son oeuvre cherche la lumière et veut combattre la mort: dessins, peintures, céramiques, sculptures, murales où s'inscrivent des signes que l'artiste semble avoir tirés de la terre. Jean Royer rend un dernier hommage à l'artiste pour qui son oeuvre voulait nommer le mystère de l'homme.

— page 11

Le coup d'État en Afghanistan

L'URSS menace la paix (Carter)

WASHINGTON (d'après Reuter, AFP et AP) — Le président américain Jimmy Carter a déclaré hier que l'intervention soviétique en Afghanistan était une menace pour la paix du monde.

Il a annoncé qu'il enverrait en Europe ce week-end un représentant de haut niveau du département d'Etat pour discuter de la manière dont la communauté mondiale pourrait répondre à l'action de l'URSS.

«Une telle ingérence manifeste dans les affaires intérieures de l'Afghanistan constitue une violation flagrante des règles de conduites internationales», a déclaré le président américain.

«J'ai personnellement discuté aujourd'hui (vendredi) cette affaire avec plusieurs autres chefs d'État, qui ont tous convenu que l'action de l'URSS représente une grave menace pour la paix», a poursuivi le président Carter.

Le président Carter a déclaré qu'avec l'Afghanistan, l'Union soviétique est intervenue militairement pour la troisième fois pour établir son emprise sur un pays voisin.

M. Carter faisait apparemment allusion à la Hongrie, en 1956, et à la Tchécoslovaquie en 1968.

Il a également souligné que c'était la première fois que l'Union soviétique tentait une pénétration dans un pays musulman depuis les incursions soviétiques en Iran dans les années quarante.

Le sous-secrétaire d'État Warren Christopher se rendra en Europe ce week-end pour des consultations avec les alliés occidentaux, précise-t-on.

Le président a estimé que l'action militaire soviétique soulevait des questions de fond à propos de la stabilité internationale, et a estimé que des consultations entre les États-Unis et ses alliés s'imposaient.

Le porte-parole du département d'État Tom Reston avait auparavant déclaré que

Voir page 6: L'URSS

En réponse à la dernière proposition

Débrayages «spontanés» des téléphonistes de Bell

par Gilles Provost

Rien ne va plus à Bell Canada où l'on s'orientait hier soir vers une sorte de grève générale sauvage puisque des centaines de téléphonistes ont débrayé spontanément à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Chicoutimi, Thetford-Mines, Sherbrooke et Hull, après avoir appris par la radio le contenu de la dernière proposition patronale.

Jugeant cette offre globale beaucoup moins alléchante que ne l'était le rapport déposé la semaine dernière par un commissaire-conciliateur, les négociateurs du syndicat ont quitté la salle de négociation dès que les représentants de Bell Canada eurent terminé d'exposer leur position.

«Nous allons soumettre cette offre à nos assemblées peu après le Jour de l'An et nous recommanderons son rejet par nos membres», a affirmé hier au DEVOIR un des négociateurs du syndicat des travailleurs en communication du Canada, Mme Marie Pinsonneault.

Sans aller jusqu'à déplorer vraiment l'arrêt de travail spontané qui se répandait hier soir comme une traînée de poudre à travers le Québec et l'Ontario. Mme Pinsonneault n'a pas caché son inquiétude devant cette situation, rappelant que le syndicat n'a aucun mandat pour déclencher une grève générale illimitée.

Les négociateurs recommandent à toutes les téléphonistes et employées de salles à manger de demeurer au travail au moins jusqu'au Jour de l'An, alors qu'une deuxième «session d'étude» de 48 heures est déjà prévue.

Aux dires de Mme Pinsonneault, la compagnie Bell Canada ferait tout en son pouvoir pour exaspérer ses employés dans l'espoir qu'une grève générale non votée démocratiquement créera des divisions au sein du syndicat.

C'est d'ailleurs pourquoi la direction des Travailleurs en communication du Canada recommande plutôt à ses membres de s'en tenir aux moyens de pression déjà suggérés, c'est-à-dire cette grève du zèle assez spéciale qu'on préfère qualifier de «super-service». Il s'agit de mettre beaucoup plus d'efforts qu'à l'ordinaire pour fournir aux clients toute l'information qu'ils désirent, y compris l'heure juste et les dernières prévisions de la mé-

Voir page 6: Bell

Khomeiny sonde l'URSS

TÉHÉRAN (d'après Reuter et AFP) — L'ayatollah Ruhollah Khomeiny a reçu hier à Qom M. Vladimir Vinogradov, ambassadeur d'U.R.S.S à Téhéran, indique-t-on de source informée.

Rien n'a transpiré du contenu de l'entretien auquel a participé M. Sadegh Ghotbzadeh, ministre iranien des Affaires étrangères, venu spécialement de Téhéran après avoir annulé une conférence de presse. Mais dans la capitale iranienne les diplomates occidentaux retiennent deux hypothèses.

Certains considèrent que M. Vinogradov a été chargé de présenter à l'ayatollah Khomeiny la position soviétique au lendemain du coup d'État d'Afghanistan, d'autres pensent que l'ambassadeur d'U.R.S.S et le chef religieux iranien se sont entretenus de la nouvelle réunion du Conseil de sécurité des Nations unies annoncée pour le week-end et durant laquelle les États-Unis pourraient tenter d'obtenir un blocus économique de l'Iran.

Les tenants de cette deuxième hypothèse soulignent que lundi dernier l'agence Tass a publié un éditorial affirmant que les États-Unis tentaient de mêler d'autres pays à leur conflit avec l'Iran en pressant le Conseil de sécurité de prendre des sanctions économiques. La dépêche de Tass avait été interprétée comme la première indication de volonté soviétique de s'opposer à un boycottage.

Jeudi soir à Téhéran, M. Ghotbzadeh avait déclaré à des journalistes de télévision américains que l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de sanctions économiques signifierait irrévocablement l'ouverture du procès des otages.

Pour leur part, les «étudiants islamiques» ont publié une déclaration qui

Voir page 6: Khomeiny

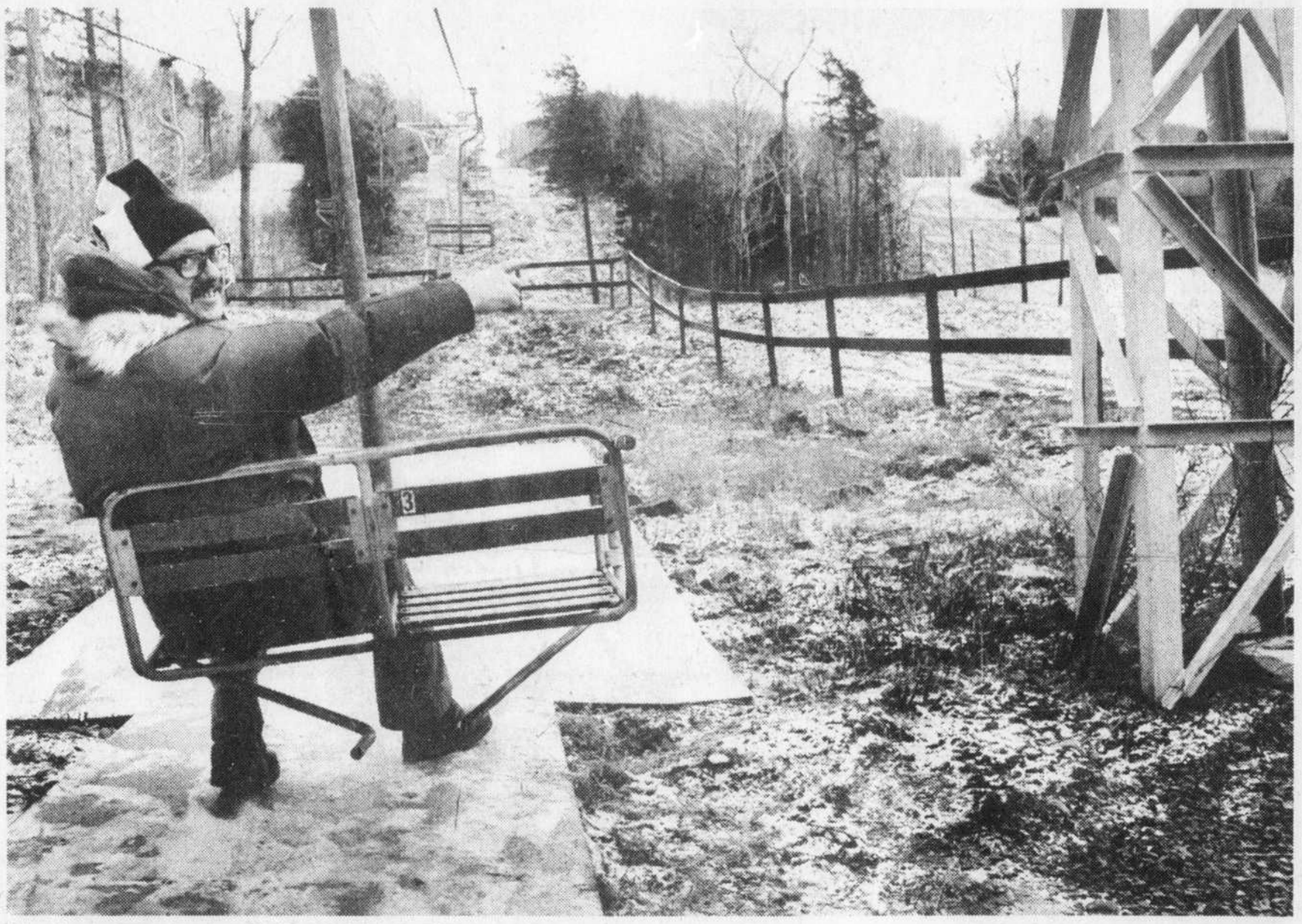

L'herbe est encore trop verte de l'autre côté de la clôture, se plaint à juste titre M. Pierre Dulude, co-propriétaire d'une pente de ski à Saint-Bruno. M. Dulude déplore comme la plupart de ses confrères le temps trop clément des dernières semaines et les pistes dénudées qui privent les skieurs de leurs jeux favoris. La situation est tout aussi déplorable dans les Laurentides et dans les Cantons de l'Est. Seuls les skieurs de la région de Québec ont pu s'en donner à coeur joie. Personne n'ose encore chiffrer en dollars les pertes que représentent ces journées sans neige pour les hôteliers.

(Photo Jacques Grenier)

1979

- ☐ ***profondes mutations politiques***
- ☐ ***conflits syndicaux et détérioration du climat social***
- ☐ ***psychose du référendum et incertitude de l'avenir politique***
- ☐ ***prolifération de documents d'orientations politiques***

par Pierre O'Neill

L'année 1979 aura été marquée de profondes mutations politiques et de revirements spectaculaires dans l'évolution des parties politiques et de leurs leaders.

L'année 1979 fut également marquée d'une relative détérioration du climat social, au Québec notamment, où les grèves dans les secteurs privé et public ont forcé les partis politiques à réviser leur comportement, ont eu une profonde influence sur l'action gouvernementale et ont inspiré l'opinion publique.

Une année marquée de campagnes électorales à travers le pays et dans plusieurs provinces, qui ont permis de vérifier l'humeur des Canadiens, de prendre le pouls de l'électorat. À cet égard, les résultats des élections générales du 22 mai ont mis en relief le ressentiment du Canada anglais, à l'endroit du Québec et du french power de Pierre Trudeau. Au Québec, par ailleurs, les élections partielles ont fait ressortir l'inquiétude qui hante les Québécois qui s'interrogent sur leur gouvernement et semblent vouloir se tourner vers les libéraux de Claude Ryan.

Une année marquée encore de la psychose du référendum, engendrée par les indépendantistes et entretenue par l'angoisse d'un peuple qui vit dans l'incertitude de son avenir politique, économique et social. Une psychose aggravée par l'intolérance qui conseille et la passion qui anime, d'un coté et de l'autre de la barricade, les irréductibles du OUI et du NON.

Une année féconde en exercices de réflexion, en examens de conscience et en effort de ressourcement; une année fertile en textes réformistes; une année qui a produit entre autres ouvrages dignes de mention, le rapport de la Commission Pepin-Robarts sur l'unité canadienne, le document *D'égal à égal* du Parti québécois le livre blanc du gouvernement Lévesque sur la souveraineté-association et la *Troisième voie* de l'ex-ministre péquiste Rodrigue Tremblay. Une année qui promet pour plus tard *Le Canada qu'on veut* des libéraux de Claude Ryan.

Une année cruelle pour certains hommes politiques et annonciatrice d'éclatants succès pour les autres; cette caractéristique de 1979 s'illustre bien dans les tourments et déboires qu'a connus le chef libéral, Pierre Trudeau, dont les plus ardents partisans comme les plus farouches adversaires sont passés, tour à tour, à travers les transes de la morosité et de l'enthousiasme; quelques semaines après la défaite du 22 mai, M. Trudeau restait à son poste parce qu'il se trouvait encore «le meilleur»; le 21 novembre, l'annonce de sa démission a eu l'effet d'un coup de tonnerre dans le monde politique canadien; et seulement un mois plus tard, le 18 décembre, il faisait une nouvelle volte-face et criait sa détermination de conduire les libéraux aux élections générales du 18 février.

Au Québec, ce sont les partielles du 30 avril, puis du 14 novembre, qui ont pris la vedette et donné le ton au climat politique. Les impressionnantes victoires libérales dans Argenteuil, Jean-Talon, Prévost, Maisonneuve et Beauce-Sud ont confirmé la montée du chef du PLQ, Claude Ryan et fait triper les militants libéraux aux vapeurs enivrantes du pouvoir à la portée de la main. Pendant ce temps les militants péquistes en plein désarroi s'interrogeaient sur le style de leadership de leur gouvernement et de leurs leaders.

Enfin, une année remplie d'imprévus, de déceptions et de perspectives nouvelles pour quelques autres; la croisade de l'ex-ministre péquiste Rodrigue Tremblay, pour la troisième voie, le passage de l'unioniste, Claude Dubois, du coté des libéraux de Claude Ryan, la démission de M. Maurice Bellemare de l'UN et de la vie politique active, la nouvelle carrière de Fabien Roy à la tête du Crédit social, celle de l'unioniste Fernand Grenier sur la scène fédérale avec les conservateurs de Joe Clark. Bref, une année politique tantôt traumatisante, tantôt reviviante et peut-être de mauvaises augures pour 1980.

Voir pages 7, 8 et 9

M. Joe Clark

M. Pierre Trudeau

Les événements politiques

- le rapport de la Commission Pepin-Robarts sur l'unité canadienne;
- le document intitulé *D'égal à égal* publié par l'exécutif national du Parti québécois;
- le discours inaugural de la quatrième session de la 31e Législature du Québec;
- la victoire des libéraux Claude Ryan et Jean-Claude Rivest aux élections partielles du 30 avril;
- la défaite des libéraux de Pierre Trudeau et l'arrivée au pouvoir des conservateurs de Joe Clark aux élections générales du 22 mai;
- le septième congrès du PQ qui consacre la victoire de l'étapisme;
- le rapport de la Commission Chouinard qui donne le feu vert à l'usage du français dans le ciel québécois;
- le remaniement du cabinet Lévesque et la démission du parti du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay;
- le livre blanc du gouvernement Lévesque sur la souveraineté-association, proposant une «nouvelle entente Québec-Canada» fondée sur la reconnaissance de deux pays distincts, reliés économiquement par un traité de nature internationale;
- le projet du chef de l'UN, M. Rodrigue Biron, visant le sabordement de son parti et le regroupement des forces de droite;
- le triomphe des libéraux de M. Claude Ryan aux élections partielles du 14 novembre dans les comtés de Prévost, Maisonneuve et Beauce-Sud;
- le jugement de la Cour suprême sur l'inconstitutionnalité de la loi 101 du gouvernement Lévesque;
- le dévoilement devant l'Assemblée nationale du libellé de la question à laquelle les Québécois seront invités à répondre au référendum;
- le renversement du gouvernement conservateur de M. Joe Clark.

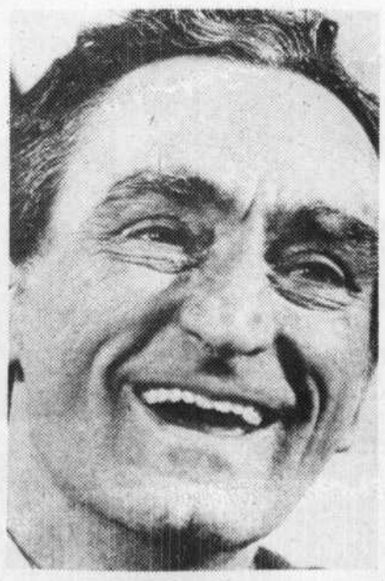

M. Claude Ryan

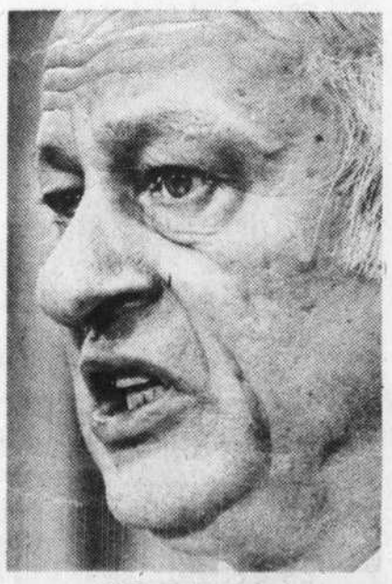

M. René Lévesque

Entrée en vigueur de la trève en Rhodésie

SALISBURY (Reuter) — L'entrée en vigueur, hier soir à minuit, du cessez-le-feu marque la première étape décisive du processus devant mener à l'indépendance légale de la Rhodésie.

Les élections, qui scelleront l'avenir politique du futur Zimbabwe, auront lieu dans la seconde quinzaine de février: le 14 pour la minorité blanche (20 sièges réservés) et les 27, 28 et 29 pour désigner les 80 députés noirs.

Si les dispositions prévues dans l'accord de paix signé le 21 décembre à Londres sont respectées, les 1,300 hommes de la force du Commonwealth auront été à pied d'oeuvre au coucher du soleil aux 24 points de rendez-vous et aux 16 centres de regroupement éparpillés dans la brousse. Là, les casques bleus du Commonwealth, accompagnés d'officiers de liaison de la ZANLA et de la ZAPRA, attendront les unités de maquisards.

Depuis minuit, la tâche de maintien de l'ordre repose entièrement sur le gouverneur, assisté de la police rhodésienne placée exclusivement sous ses ordres. Il est toutefois prévu que Lord Soames puisse faire appel, le cas échéant, aux forces armées des deux camps.

Les autorités britanniques suivent avec beaucoup d'appréhension la période allant du 28 décembre au 4 janvier, date à laquelle les armes devront effectivement se taire en Rhodésie.

La disparition brutale — dans un accident de voiture, selon les autorités mozambicaines — du général Josiah Tongogara, chef militaire de la ZANU, partisan, semble-t-il, d'une alliance électorale entre les deux ailes du Front patriotique, a accru les incertitudes.

En outre, le climat s'est subitement détérioré à Salisbury à quelques heures de l'entrée en vigueur de la trêve avec l'annonce par la ZANU de l'existence de commandos à pied d'oeuvre pour assassiner MM. Robert Mugabe et Joshua Nkomo à leur retour d'exil. M. Enos Nkala, représentant la ZANU, a mis en cause à cet égard la responsabilité de l'Afrique du Sud, de l'évêque Abel Muzorewa et de la minorité blanche. Le dirigeant nationaliste a également accusé Pretoria de poursuivre ses infiltrations militaires en Rhodésie en dépit de la promesse britannique de ne pas tolérer de présence militaire étrangère sur le sol rhodésien durant la période transitoire.

De son côté, lord Soames a reçu des représentants de la Croix-Rouge internationale pour évoquer le retour des réfugiés, dont le nombre est estimé à 200,000 dans les cinq États de la «ligne de front». Cette question fera l'objet d'une conférence, qui s'ouvrira le 4 janvier à Londres.

Moscou aurait demandé à Hanoï de différer son offensive au Cambodge

BANGKOK (AFP) — Après avoir estimé la semaine dernière, comme les États-Unis, qu'une offensive vietnamienne était imminente dans l'ouest du Cambodge, la Thaïlande paraît considérer qu'il est désormais plus probable que les troupes de Hanoï vont continuer les opérations de «nettoyage» contre les Khmers rouges, sans lancer une vaste opération militaire qui ne manquerait pas de déborder en Thaïlande.

L'évolution du point de vue thaïlandais est sans doute due en partie au fait que l'offensive annoncée pour le week-end dernier n'a pas encore eu lieu. Cependant, l'atmosphère s'est également détendue parce que le Vietnam a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de lancer une opération de grande envergure et parce que, estime-t-on dans les milieux diplomatiques, l'Union soviétique a demandé à Hanoï de ne rien faire en ce moment qui risque d'étendre le conflit cambodgien aux pays de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANSEA: Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande).

L'annonce de l'offensive vietnamienne, faite la semaine dernière par le commandement thaïlandais et des sources officielles américaines, a été qualifiée, la veille de Noël, «d'information fabriquée et sans fondement» par un porte-parole de l'ambassade du Vietnam à Djakarta.

Ces mises au point ont sans doute contribué à diminuer la tension le long de la frontière où l'armée thaïlandaise, comme les organisations internationales de secours, demeurent cependant en état d'alerte.

Dans les milieux diplomatiques de Bangkok, on estime que la prudence manifestée jusqu'à présent par le Vietnam le long de la frontière khméro — thaïlandaise résulte non seulement de considérations militaires de la part de l'état-major vietnamien, mais aussi de démarches de l'Union soviétique désireuse de ne pas être coupée des pays de l'ANSEA.

Selon des sources informées à Kuala Lumpur, l'URSS serait favorable à l'ouverture d'un dialogue entre le Vietnam et l'ANSEA pour trouver une solution au problème cambodgien, ce que Hanoï a jusqu'à présent refusé. Hanoï affirme que la situation au Cambodge est «irréversible» et les pays de l'ANSEA sont unanimes à demander un retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge.

Le Vietnam a refusé de recevoir Tengku Ahmad Rithauddeen, ministre malaisien des Affaires étrangères, en sa qualité de représentant de l'ANSEA lorsque ce dernier se rendra à Hanoï dans quelques jours. Mais, comme le remarquait un diplomate à Bangkok, rien n'empêchera le ministre d'exposer le point de vue des pays de l'ANSEA au cours de ses conversations en tête-à-tête dans la capitale vietnamienne.

D'autre part, le premier ministre chinois Hua Guofeng a renouvelé hier le «ferme soutien» de Pékin aux Khmers rouges, dont la lutte «sert les intérêts communs des peuples de tous les pays dans l'opposition à l'hégémonisme».

Dans un message de félicitations au nouveau chef du gouvernement du Kampuchéa démocratique, M. Khieu Samphan, cité par l'agence Chine nouvelle, M. Hua Guofeng a souligné que la résistance khmère rouge avait «porté des coups durs aux troupes vietnamiennes d'agression et fait échec à l'expansion des petits et grands hégémonistes en Asie du Sud-Est...».

M. Hua Guofeng, sans nommer l'URSS, a dénoncé «l'ambition» de Hanoï d'«établir une grande fédération indochinoise et de réaliser une hégémonie régionale afin de servir la stratégie de cette superpuissance visant à dominer la région Asie-Pacifique».

Il s'est déclaré «fermement convaincu» que le gouvernement du Kampuchéa démocratique parviendra à «unir les gens de toutes origines et toutes les forces patriotiques qui peuvent être unies pour former le front uni national le plus large possible afin de persister dans la guerre populaire prolongée» anti-vietnamienne au Cambodge.

Pour Washington et pour Moscou, 1980 sera une année déterminante

PARIS (AFP) — Le sort du monde, en 1980, va reposer entre les mains de deux hommes talonnés par le temps, deux hommes qui, pour des raisons différentes, pourraient n'être plus à la fin de l'année à la tête des deux plus puissants pays du globe.

Au Kremlin, Leonid Brejnev, qui souffre d'un «léger refroidissement», vient de fêter son 73ème anniversaire. Il prépare une succession dont l'échéance exacte reste inconnue mais qui pourrait, pour la première fois dans les annales de l'Union soviétique, se dérouler sans heurt violent ni révolution de palais, même si elle n'exclut pas une lutte pour le pouvoir.

À la Maison-Blanche, Jimmy Carter entame une «année électorale» au cours de la quelle il devra livrer bataille non seulement contre le traditionnel adversaire républicain mais aussi — et peut-être surtout — contre «l'adversaire intérieur» bien décidé à ne pas lui faire de cadeau: Edward Kennedy, le dernier du «clan».

Des deux côtés, cette instabilité en puissance du pouvoir suprême crée une double incertitude de nature à inquiéter le monde entier: la première porte sur l'influence que peut avoir, dans l'année qui vient, cette «échéance» successorale ou électorale sur la politique des deux super-puissances rivales, la seconde à plus long terme, sur la ligne qui sera celle du ou des successeurs éventuels.

En ce qui concerne l'Union-soviétique, le premier point d'interrogation touche évidemment la personnalité du successeur de M. Brejnev, énigme sur laquelle les opinions différent à l'Ouest.

Ainsi «l'hypothèse Victor Grichine», qui paraît avoir la faveur des Anglo-Saxons, paraît moins évidente aux observateurs français, la personnalité du premier secrétaire du PC de Moscou paraissant encore bien effacée. De leur côté, les Américains, très frappés par ce qu'ils considèrent comme la «piètre performance», lors de la rencontre Carter-Brejnev à Vienne, de M. Constantin Tchernienko, pourtant catapulté sur le devant de la scène politique par le secrétaire général du PCUS, ne semblent pas tabler sur cette hypothèse-là.

Quant à M. Andrei Kirilenko, qui a pour lui — ou contre lui — de faire figure de «dauphin» depuis plusieurs années, nombreux sont ceux qui lui accordent encore de sérieuses chances, ne serait-ce que parce qu'il représenterait «la voie de la sagesse» et de la continuité.

Quoiqu'il en soit, l'on ne s'attend pas, parmi les observateurs français, à de grands bouleversements de la politique étrangère du Kremlin dans l'année qui vient. M. Brejnev, qui a attaché son nom à la détente, s'efforce visiblement de préparer le «brejnévisme sans Brejnev».

D'autre part, les difficultés majeures auxquelles l'URSS se trouve actuellement confrontée — nécessité d'une profonde réforme économique, solution des éternels problèmes de l'agriculture, maintien de la cohésion du bloc socialiste — ne militent guère en faveur de l'idée d'une aventure militaire.

Certes, personne n'exclut la possibilité d'un durcissement du Kremlin après la décision de l'Otan de moderniser ses armes nucléaires de théâtre. Les observateurs notent cependant à ce propos que les militaires à Moscou, sont précisément ceux qui ont le plus de raisons d'être satisfaits de la situation actuelle, leur domaine étant de toute évidence celui où l'URSS a le mieux réussi. Même si l'accord Salt-2 n'était pas ratifié par le Sénat américain (ce qui serait un échec personnel pour M. Carter aussi bien qu'une déception pour M. Brejnev), et même après le «sursaut» de l'Otan, le rapport des forces Est-Ouest ne paraît pas, estiment les observateurs, devoir présenter un danger immédiat pour Moscou.

Reste la tentation de «l'aventure chinoise», la stagnation des négociations laborieusement menées entre les deux pays ne laissant guère prévoir d'amélioration de leurs relations. Mais là encore la prudence paraît devoir pour l'instant l'emporter.

Côté américain, bien des choses ont changé en deux mois à la suite de la crise iranienne. Le président Carter, après avoir subi un évident revers lors de la «mini-crise» de Cuba, terminée sans que les Soviétiques aient cédé d'un pouce, a vu brusquement sa côte remonter et «l'Union sacrée» se faire autour de lui dans la bataille pour la libération des otages de l'ambassade américaine à Téhéran. Si l'affaire se termine bien, son crédit en sortira naturellement considérablement renforcé.

Mais, outre que tous les autres problèmes des États-Unis (inflation, crise du pétrole, etc.) restent toujours à résoudre, le président devra désormais compter avec un double phénomène surgi à l'occasion de cette crise: d'une part, la très nette poussée de l'opinion publique en faveur d'une politique du «big stick» (gros bâton) — qui pourrait se traduire par un refus du Sénat de ratifier l'accord Salt-2 considéré comme trop favorable à l'URSS — et d'autre part, le sérieux coup porté au prestige de l'Amérique par la «rébellion» de l'Iran contre la domination américaine dans cette région. Coup d'autant plus dangereux que les signes de «déstabilisation» dans d'autres pays du Golfe s'amoncellent à l'horizon.

M. Carter sera peut-être ainsi contraint de se montrer plus agressif vis-à-vis de l'URSS, tant pour satisfaire une opinion publique survoltée que pour tenter de limiter l'effondrement de la domination américaine.

Malgré le traité de paix, Israël a un avenir incertain

PARIS (AFP) — Au moment précis où Israël a conclu la paix avec l'Égypte, le pays arabe le plus peuplé, son avenir apparaît toujours aussi incertain au seuil de cette nouvelle décennie.

Le refus de la majorité arabe de suivre la voie tracée par le président El-Sadate et la permanence du problème palestinien sont autant de raisons d'inquiétude pour l'État hébreu dont les adversaires ont été, en 1979, renforcés par la révolution iranienne, la flambée de l'Islam et la vulnérabilité de l'Occident en matière pétrolière.

L'année qui s'achève a démontré qu'il ne saurait y avoir de règlement du conflit du Proche-Orient sans trouver une formule pour les Palestiniens, qui clament par le biais de leurs représentants de l'OLP leur droit à l'autodétermination et à un Etat.

Or, ces mêmes Palestiniens refusent catégoriquement de participer aux négociations égypto-israéliennes visant à instaurer, en Cisjordanie et à Gaza, une forme d'autonomie qui, selon Sadate, devrait déboucher sur l'indépendance, mais où les principaux intéressés ne voient qu'un subterfuge masquant la «légalisation» de l'occupation israélienne.

Les Israéliens, de leur côté, ne veulent pas accorder le statut d'interlocuteur valable ni à l'OLP, ni à son chef Yasser Arafat. Ce «Jean-sans-terre» oriental est pourtant accusé par le colonel Kadhafi de Libye de vouloir s'engouffrer dans la «voie capitularde» tracée par le président Sadate.

Arafat, qui a remporté d'importants succès diplomatiques dans le tiers-monde et, pendant l'année écoulée, en Europe, reste coupable, pour les durs du monde arabe, d'être disposé à acceuillir avec satisfaction la naissance d'un État palestinien qui serait établi sur toute portion de territoire libéré par Israël.

La géographie tourmentée de cette future patrie étonne beaucoup d'observateurs. Au surplus, cette entité politique est déjà qualifiée avec mepris «d'État-croupion» par les Arabes purs et durs. Dans le même temps, Israël qui écarte toute idée d'État palestinien composé de la Cisjordanie et de Gaza, estime que sa sécurité lui interdit d'autoriser l'installation d'une «base d'opérations terroristes» de laquelle le coeur même d'Israël pourrait être atteint.

En fait, la crise demeure insoluble si deux conditions ne sont pas remplies. D'une part l'ouverture de véritables négociations entre l'État hébreu et les pays du champ de bataille (Syrie et Jordanie), d'autre part l'acceptation solennelle par le monde arabe tout entier qu'Israël est un phénomène irréversible.

Cette analyse israélienne de la situation est complétée par l'impression qui règne à Jérusalem qu'un geste symbolique comparable à celui du président Sadate, une main tendue en direction d'Israël par Hafez-el-Assad de Syrie et Hussein de Jordanie, créerait un tel choc psychologique en Israël que l'affaire palestinienne, comme par enchantement, deviendrait aisément négociable. Les réalités militaires et politiques actuelles, à savoir l'obsession de la sécurité pour Israël, disparaîtraient.

On est loin de ces perspectives idylliques. Certes Israël est soulagée depuis sa paix avec l'Égypte, où elle aura un ambassadeur en février prochain. Mais la puissante syrie est armée jusqu'aux dents et la question se pose de savoir si la résistance du président Sadate à l'hostilité générale du monde arabe sera toujours victorieuse.

Autres incertitudes: l'effervescence qui s'est emparée de la Cisjordanie et de Gaza où les élus locaux et la population obéissent aux consignes de l'OLP, et l'éventualité d'une reprise généralisée du terrorisme devant l'impasse politique actuelle.

Le temps, de toutes façons, ne joue pas en faveur d'Israël. «Hitler, connais pas», cette formule montre que de générations en générations les souvenirs et les remords se dissipent. Les Israéliens paraissent craindre que la pression du pétrole aidant, le soutien traditionnel dont ils bénéficiaient de la part du monde occidental depuis «l'holocauste», ne s'estompe.

Concertation occidentale pour développer l'Afrique

PARIS (AFP) — L'accord pour le lancement d'une «action concertée pour le développement en Afrique» (ACDA) entre la France, le Royaume-Uni, la RFA, les États-Unis, la Belgique et le Canada est intervenu au terme de dix-huit mois de négociations, indique-t-on de source autorisée à Paris après la publication hier du communiqué conjoint de lancement.

Le président de la République française, M. Valéry Giscard d'Estaing, en avait pris l'initiative au cours de la conférence franco-africaine de Paris du 11 mai 1976. Il avait présenté un projet de «fonds exceptionnel de promotion de l'Afrique», qui devait grouper cinq pays donateurs, les mêmes moins le Canada, et qui proposait un effort financier exceptionnel en faveur du développement de l'Afrique pour une période de cinq ans.

Les caractéristiques de l'ACDA, dont la zone d'application comprend tous les pays africains situés au sud et à l'est du Sahara, sont les suivantes:

1— coordination de certaines aides bilatérales des six pays donateurs, assurée par la réunion deux fois l'an de hauts fonctionnaires et, de manière permanente, par un groupe de fonctionnaires installés à Paris;

2— ouverture possible du club des six à d'autres partenaires de l'OCDE, l'adhésion de nouveaux membres devant être décidée par consensus;

3— orientation des projets pour le désenclavement, le développement agricole, la lutte contre les calamités naturelles;

4— absence d'engagements financiers à court terme, certains des partenaires de la France ayant objecté qu'ils n'étaient pas en mesure d'en consentir de nouveaux, tant en raison de l'accroissement déjà planifié de leur aide à l'Afrique, que pour des motifs de procédure parlementaire.

Les six de l'ACDA ont effectué des démarches d'information auprès d'organisations interafricaines et de tous les gouvernements africains.

Deux cents jeunes tués au Zaïre

PARIS (Reuter) — Le quotidien français Libération a publié hier une lettre attribuée aux élus du Kasai oriental indiquant que de 150 à 230 jeunes gens travaillant à l'extraction de diamants auraient été tués par les forces de sécurité zaïroises en juillet dernier.

Cette lettre, en date du 23 juillet et adressée au président du Conseil législatif (Parlement), M. Ileo Songo Amba, fait état de» ...tueries perpétrées le 20 juillet sur la population de Mbujimaji par la gendarmerie nationale...» et ajoute: «Selon des informations en notre possession, des tueries auraient été perpétrées au-delà de la localité de Thsikama sur des jeunes gens qui procédaient au creusement de diamants sous l'encadrement de militaires (...) Un second groupe de militaires arrivé sur les lieux aurait immédiatement commencé à tirer sur ces creuseurs sans sommation.

(...) Selon les informations en notre possession, il y aurait ainsi plus de 150 tués selon les uns, voire même 230 selon les autres,» ajoutent ses auteurs.

Selon Liberation, «le document est signé au nom du groupe parlementaire du Kasai oriental par son président, M. Shambuyi Makanda Mpinga, son vice-président, M. Thibuya Mwandja, ainsi que de trois élus, MM. Milambu Kathambze, Tshisekedi Mulumba et Ngalula Npandajila.

Début novembre, la Fédération internationale des droits de l'homme, sur la foi d'informations parvenues à son bureau parisien, avait fait état du «massacre» par l'armée de 200 jeunes gens d'une colonie de vacances et de 15 pêcheurs.

Le gouvernement zaïrois a pour sa part, catégoriquement démenti ces accusations. Il a offert d'accueillir une commission internationale d'enquête comprenant notamment des représentants de la F.I.D.H. et les diplomates des pays accrédités à Kinshasa.

Désarroi en Syrie

DAMAS (Reuter) — La défection de M. Hammoud el Choufi, représentant syrien aux Nations unies et membre du parti Baas depuis le début des années 50, a frappé de stupeur le parti gouvernemental réuni en congrès à Damas depuis une semaine.

Réagissant vivement aux accusations de corruption, de répression et d'opportunisme formulées à son encontre par le diplomate, le gouvernement de Damas a accusé M. Choufi de collaborer avec les services de renseignements égyptiens. M. Choufi avait été rappelé le 7 décembre dernier pour avoir défendu aux Nations unies une position contraire aux thèses officielles syriennes, a ajouté le gouvernement.

Le congrès, le septième depuis l'arrivée du Baas au pouvoir en 1963, a débattu hier des problèmes économiques qui affectent le pays, dont l'inflation, la mauvaise gestion dans les entreprises nationalisées et la corruption, indique-t-on de source proche des délégations.

Les 771 délégués, qui poursuivront leurs travaux pendant le week-end, devaient également se pencher sur la situation intérieure où les assassinats politiques ont fait 120 victimes ces six derniers mois. Le gouvernement du général Assad a fait porter la responsabilité de ces problèmes sur les «Frères musulmans» qui recevraient, selon la presse syrienne, une aide d'Amman et de Ryad.

Les relations de la Syrie avec la Jordanie et l'Arabie séoudite se sont d'ailleurs détériorées ces derniers mois, alors que le projet d'union avec l'Irak tombait une nouvelle fois dans l'oubli.

Enseignement aux adultes
INITIATION:
• ART DRAMATIQUE
• ART ORATOIRE
— JOUR ou SOIR —
CONSERVATOIRE LASSALLE
Aucun examen d'entrée
Inscription dès maintenant
3505 rue Durocher
288-4034
Permis 749569

pour ceux qui s'aiment...
Renoir.
Restaurant romantique
CUISINE EUROPÉENNE
71, rue d'Auteuil, Vieux-Québec
Ouvert le midi de 11h45 à 14h15
Le soir de 17h00 à minuit
Réservations: (418) 694-0232

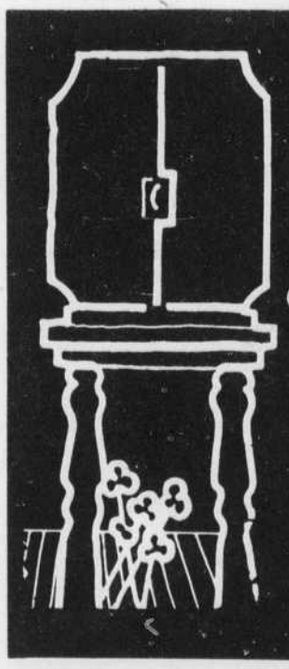

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE*
SOUS LA DIRECTION DES
ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.
88 EST - RUE ST-PAUL
VIEUX-MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS
866-1836
Début des cours
18 février
APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
Permis no 749514 Enseignement de culture personnelle (jour et soir)

Au seuil
de cette année nouvelle
MIRON INC.
présente à tous ses clients et amis
ses meilleurs voeux de bonheur,
santé et prospérité

Poursuite pour bébé mort-né à Harrisburg

HARRISBURG, Penn. (AP) — Un couple habitant à 5 km de la centrale nucléaire de Three Mile Island, M. et Mme Edward Kiick, a porté plainte à la suite de la mise au monde de son bébé mort-né, le 29 août.

La jeune femme était enceinte de quatre mois lorsque s'est produite la fissure dans l'un des réacteurs de la centrale, le 28 mars dernier.

Le couple réclamerait plus de $20,000 de dédommagement et comme amende punitive de la compagnie Metropolitan Edison, constructeur de la centrale, des Services publics américains, propriétaires, et des architectes Babcock and Wilcox.

Un nouveau recours pour les pensions

QUÉBEC (PC) — Un recours nouveau sera bientôt mis en place afin d'aider à la perception des pensions alimentaires.

C'est en effet ce que prévoit le projet de loi numéro 83 qui a été déposé récemment à l'Assemblée nationale.

Ce projet de loi, proposé par le ministre de la justice, Me Marc-André Bédard, rendra le protonotaire de la Cour supérieure de chaque district judiciaire responsable de la procédure de perception.

Le recours est cependant facultatif. Il ne vise donc pas à remplacer la démarche habituelle par laquelle le débiteur doit verser la pension directement au bénéficiaire. Cette mesure peut toutefois s'avérer utile dans les cas où la personne devant payer une pension alimentaire oublie ou refuse de le faire.

La personne qui a droit à la pension pourra alors en déposant une déclaration assermentée auprès du protonotaire, mettre en marche une procédure de saisie.

Le ministère des Affaires sociales pourra de plus verser des prestations d'aide aux personnes qui sont privées de leurs pensions et, par la suite, les récupérer au nom du créancier.

Congé pour le cardinal Léger

Le cardinal Paul-Émile Léger, qui avait été hospitalisé il y a dix jours à son retour d'un voyage au Cambodge, pourrait obtenir son congé de l'hôpital pour le Nouvel An.

C'est ce qu'a laissé entendre un de ses proches en précisant que le cardinal, avait abusé de ses forces lors de sa tournée de 12 jours au Cambodge. Les scènes dont il a été témoin lors de cette tournée l'ont bouleversé, a ajouté ce porte-parole.

Les vols à main armée à l'étude

QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, vient d'annoncer la formation d'un groupe de travail chargé d'étudier les mesures à prendre pour contrer le phénomène des vols à main armée au Québec.

Ce groupe sera présidé par M. Laure Laplante, ex-journaliste et membre de la Régie des services publics et M. André Normandeau, criminologue, agira en tant que secrétaire. Les autres membres du groupe seront: M. Gérard Toubin, directeur général de la sécurité aux Caisses populaires Desjardins, François Brisebois, conseiller en administration, Raymond Bellemare, inspecteur de la Sûreté du Québec.

Le rapport du groupe devra être remis avant le 30 juin et il devra porter sur les causes et les facteurs pouvant influencer l'évolution des vols à main armée, notamment: les mesures de sécurité existantes, l'architecture des institutions, les caractéristiques des criminels engagés dans ce type d'activités, l'action policière, l'attitude des citoyens face aux crimes en question.

10% plus de trafic aérien

Le volume mondial du trafic régulier des entreprises de transport aérien a augmenté d'environ 10% en 1979 par rapport à 1978, indiquent les premières évaluations chiffrées, publiées hier, à Montréal, par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Le trafic total des services réguliers en 1979 (passagers et bagages, fret et poste) est évalué à 125 milliards de tonnes-kilomètres.

Les compagnies aériennes ont transporté 745 millions de passagers (10% de plus qu'en 1978) et réalisé 1,040 milliards de passagers-kilomètres (11% de plus).

Selon les estimations de l'OACI, le trafic de fret a augmenté de 7%, atteignant plus de 23 milliards de tonnes-kilomètres en 1979, ce qui représente un taux de croissance moindre que les 10-11% enregistrés les trois années précédentes. Le taux de croissance de la poste aérienne est estimé à 3%, taux identique à celui de 1978.

Appel de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge fait encore appel à la générosité des donneurs de sang puisque les réserves de la banque de sang sont presque nulles.

Lundi, 31 décembre, le centre de la rue Sherbrooke et celui du boulevard Dorchester, seront ouverts de 8 h 30 à 18 h 30.

Des secouristes évacuent certaines des 100 personnes âgées qui habitaient déjà une résidence de $5 millions en voie de construction à Kansas City, et qu'un incendie a complètement ravagée jeudi soir. Il s'agit du premier incendie majeur à se déclarer dans la ville depuis que les pompiers ont entrepris une grève du zèle, il y a 10 jours. (Photolaser AP)

Les affaires sociales en 1979

Priorité a été accordée aux plus démunis de la société

par Marie Laurier

Si l'année 1979 a été tristement marquée par des conflits de travail dans les établissements de santé, une situation qui a atteint son paroxysme par la paralysie quasi totale de certains centres hospitaliers de Montréal au mois de novembre, il n'est que juste de regarder en rétrospective le bilan des mesures «positives» prises par le gouvernement du Québec ces douze derniers mois dans le secteur de la santé et de la sécurité sociale.

Poursuivant son cheminement et selon une logique qu'il exprimait dès son accession au pouvoir en 1976, les principales réalisations du gouvernement ont favorisé surtout les handicapés, les enfants, les personnes âgées et les déficients mentaux. Ces catégories de citoyens ont toujours été prioritaires dans l'esprit du ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, et il ne manque jamais de les rappeler dans ses interventions publiques, sans toutefois oublier l'ensemble de la population.

Les «affaires sociales» touchent en effet tous les âges et il n'est pas exagéré de dire que la prise en charge du bien-être d'un citoyen commence dès sa naissance pour l'accompagner jusqu'au crépuscule de sa vie.

Le bilan de 1979, sans être spectaculaire ni redondant, apparaît donc positif, compte tenu de la politique tracée par M. Lazure dès sa nomination au poste de ministre des Affaires sociales, le 26 novembre 1976, et qui avouait vouloir favoriser l'assistance aux plus démunis de la société.

■ L'année 1979, proclamée officiellement celle de l'enfance, a retenu l'attention du MAS et en toute fin de session il faisait adopter la loi 77 sur les services de garde à l'enfance, ce qui faisait dire à M. Lazure: «Le développement des services de garde de qualité à travers le Québec sera l'un des gains majeurs des enfants en cette année qui leur est consacrée et surtout un gain qui leur demeurera bien au-delà de 1979».

Ce projet de loi reconnaît plusieurs types de services de garde afin que chaque milieu y trouve une formule qui corresponde à sa réalité: la garde en garderie publique et privée, la garde en milieu scolaire, la garde en milieu familial, la garde en milieu de travail — une première garderie a été inaugurée dans les bureaux du MAS à Québec — la halte-garderie et le jardin d'enfants.

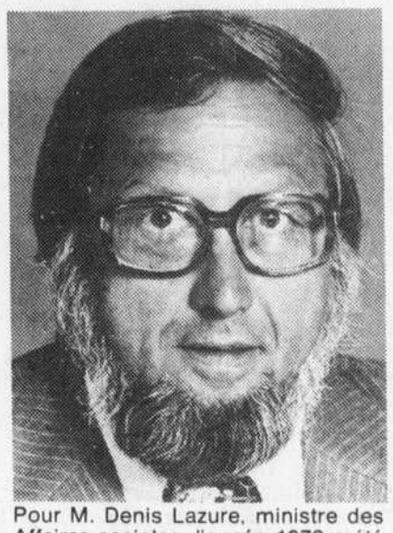

Pour M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, l'année 1979 a été «positive».

«La politique de financement des services de garde reflète bien d'ailleurs l'importance qu'accorde le gouvernement du Québec à ce programme, a commenté M. Lazure. En 1976, lorsque nous avons pris le pouvoir, le gouvernement d'alors n'avait consacré que $3.8 millions aux services de garde à l'enfance. Nous consacrerons l'année prochaine $39.5 millions, soit $10 millions de plus que cette année.

«De plus, a poursuivi le titulaire du MAS, pour assurer l'instauration et le maintien de services de garde qui soient stables et permanents, nous avons décidé de souscrire directement au financement des garderies afin de leur assurer un fonds de roulement stable». Cette mesure sera en vigueur lors du prochain exercice financier.

■ L'année 1979 fut également la première année d'application de la loi de la protection de la jeunesse, selon des dispositions favorisant une approche plus humaine et plus sociale des problèmes de l'enfance en détresse. Il s'agit de protéger le jeune qui est victime de mauvais traitements et d'empêcher dans la mesure du possible le recours abusif à des moyens judiciaires contre les mineurs.

La mise en vigueur de cette législation importante, en janvier 1979, a coincidé avec le lancement officiel de l'Année internationale de l'enfant et, aux yeux du gouvernement, elle constituait sa principale contribution à cet événement.

■ Toujours dans le domaine de l'enfance, le ministère des Affaires sociales annonçait ces jours derniers sa décision d'accorder aux parents d'enfants handicapés une allocation supplémentaire de $60 par mois afin de les aider à maintenir ces jeunes dans leur milieu naturel de vie.

■ Notons également l'annonce toute récente de l'augmentation des prestations d'aide sociale et des allocations familiales, qui sera en vigueur en janvier 1980, aux fins d'indexation à la hausse du coût de la vie.

Parmi les autres réalisations du ministère des Affaires sociales durant 1979, mentionnons l'ouverture officielle de l'Office des personnes handicapées, situé à Drummondville. Cet organisme a pour mission de coordonner l'action de tous les ministères en ce qui a trait aux services offerts aux handicapés: le transport, l'accessibilité des édifices publics, la mise sur pied des centres de travail adapté et de centres de réadaptation pour adultes.

■ Dans le domaine de la santé et de la prévention, le gouvernement du Québec a porté à 13 ans l'accessibilité aux soins dentaires gratuits de même qu'il a étendu aux personnes âgées de 18 à 35 ans la gratuité des prothèses visuelles et aussi des prothèses auditives aux moins de 35 ans.

■ Le ministère des Affaires sociales a accordé $640,00 à onze maisons d'accueil pour femmes en détresse et il a participé activement aux colloques régionaux sur la violence qui se tiennent un peu partout au Québec.

■ Le titulaire des Affaires sociales s'est aussi occupé personnellement de la mise sur pied d'un comité de santé mentale.

Poursuivant son programme d'aide aux personnes âgées, le MAS a accordé la gratuité du transport ambulancier aux 65 ans et plus et il aura permis la construction de 62 centres d'accueil et d'hébergement pour les doyens de la société. Dix centres sont déjà en construction alors que 34 sont présentement en chantier.

Contre Shell et Pétrofina

Les grévistes des raffineries portent plainte

Les Travailleurs unis du pétrole ont logé une plainte auprès du ministère du Travail, accusant les compagnies Shell et Pétrofina d'enfreindre le code du travail en refusant de rencontrer les comités de négociation syndicaux dont la composition ne leur plaît pas.

Les divers syndicats des raffineries de l'est de Montréal ont en effet formé un front commun autour de quatorze revendications conjointes et ils ont décidé de coordonner leurs stratégies en intégrant à chacune de leurs équipes de négociation un même noyeau «d'experts».

Jusqu'à maintenant, Shell et Pétrofina ont refusé de rencontrer ces équipes de négociation syndicales où siègent des personnes qui ne font pas partie de leur personnel.

Par contre, la compagnie Texaco a retenu une ligne de conduite différente: après avoir rencontré les représentants du personnel de ses raffineries la semaine dernière, elle a négocié hier avec son syndicat de chauffeurs de camions qui fait aussi partie du front commun mis sur pied par les travailleurs du pétrole.

Aux dires de M. Bill Butcher, président des Travailleurs unis du pétrole, l'attitude de Shell et Fina n'est qu'une «tactique dilatoire pour démoraliser les employés».

Parmi les revendications communes des employés des diverses raffineries en grève ou en lock-out, on note la demande d'une augmentation de salaire de $1.25 de l'heure avec le travail supplémentaire payé à temps double et un système d'indexation au coût de la vie. Ils demandent aussi des avantages accrus pour ceux qui travaillent de soir ou de nuit, un congé férié supplémentaire, ainsi que des vacances plus longues et mieux payées.

Ces travailleurs veulent en outre que la formule Rand, légale au Québec, soit intégrée à leur convention collective. Il en va de même pour plusieurs clauses de sécurité de la loi 17 adoptée la semaine dernière.

Enfin, ils demandent que les compagnies cessent de recourir à des sous-traitants, ce qui permet de diminuer leur personnel régulier. En pratique, disent les travailleurs, cette pratique a permis au compagnie d'éliminer presque complètement certaines unités syndicales et les employés qui restent doivent faire tous les travaux sales ou dangereux que les sous-traitants refusent.

Robert Andras se retire

THUNDER BAY, Ontario (PC) — Député de Thunder Bay-Nipigon aux Communes pendant 14 ans et ministre pendant 11 ans dans le gouvernement Trudeau, M. Robert Andras, a annoncé hier qu'il ne se présenterait pas aux élections générales du 18 février.

Citant des raisons personnelles, M. Andras, âgé de 58 ans, a ajouté qu'il pensait à sa retraite depuis deux ou trois ans. «Pour moi, les nouvelles années d'un parlement complet remettraient indéfiniment, si ce n'est pour les éliminer tout-à-fait, les autres possibilités».

Il a toutefois accepté, à la demande de M. Trudeau, d'aider les libéraux dans la présente campagne électorale.

Il fut nommé ministre sans portefeuille en 1968. Il détint ensuite ceux du logement, des Affaires urbaines, de la Consommation et des Corporations et de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration.

En 1976, M. Trudeau le nomma président du Conseil du Trésor.

Salaire minimum: pas de hausse en janvier

QUÉBEC (d'après PC) — Aucune hausse du salaire minimum n'est actuellement prévue pour janvier 1980, a fait savoir hier un porte-parole de la Commission du salaire minimum du Québec.

Radio-Canada affirmait, jeudi soir dans un bulletin de nouvelles, qu'une augmentation de $0.18 était prévue pour janvier 1980, mais que le conseil des ministres n'avait pas eu le temps d'entériner cette décision à sa dernière réunion, accaparé qu'il était par la question référendaire.

La hausse aurait porté le salaire minimum au Québec à $3.65 l'heure à compter du 1er janvier, de $3.47 qu'il est actuellement, deuxième plus haut au Canada après celui de la Saskatchewan.

Le porte-parole de la Commission a indiqué que toute mesure visant à hausser le salaire était une décision du conseil des ministres. Quant au ministre responsable, M. Pierre-Marc Johnson, du Travail et de la Main-d'oeuvre, il n'était pas disponible pour commenter la nouvelle, étant en vacances jusqu'au début de janvier.

Quoique démentie, la nouvelle n'a pas moins provoqué une vive réaction de la part du Conseil du patronal du Québec (CPQ), pour qui la décision de hausser le salaire minimum à $3.65 est défendable sur le plan social et politique mais sans aucun fondement économique.

Selon le CPQ, une étude récente a établi que la politique du gouvernement du Québec en matière de salaire minimum ne contribue nullement à une redistribution des revenus, augmente le chômage de plus ou moins 1%, pénalise lourdement les jeunes travailleurs et entraîne ainsi des effets sociaux néfastes.

Les libéraux ont voté contre le mieux-être des villes (Tardif)

QUÉBEC (PC) — Les députés libéraux, en votant systématiquement contre le projet de loi 57 sur la réforme de la fiscalité municipale, se sont prononcés contre le mieux-être des municipalités du Québec.

C'est ce que soutient le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, dans un communiqué émis récemment. Selon lui, les députés d'opposition devront expliquer leur obstruction à ce projet de loi puisque ce transfert de ressources financières va alléger le fardeau fiscal des contribuables et des municipalités.

A titre d'exemple, les simulations du ministère démontrent que la ville de Québec recevra $13,162,000, la ville de Laval $9,391,000, la ville de Verdun $5,172,000, la ville de LaSalle $4,039,000, la ville de St-Laurent $8,649,000, la ville de Westmount $3,382,000, la ville d'Aylmer $1,730,000, la ville de St-Jérôme $1,460,000, la ville d'Outremont $2,424,000, et la ville de Granby $1,089,000.

Le communiqué mentionne une série d'autres municipalités qui retireront des bénéfices importants de cette réforme et qui sont situées dans des comtés représentés par un député libéral. Ainsi, dans le comté d'Argentuil, celui de M. Claude Ryan, on estime que Montebello recevra $130,000, Papineauville $90,000, et Thurso $168,000.

Le projet de loi 57 a fait l'objet d'un long débat avant l'ajournement de la session. Les partis d'opposition se sont portés à la défense des commissions scolaires qui n'ont gardé qu'une faible marge (6%) de l'impôt foncier au profit des municipalités. Cette législation, qui entre en vigueur dès le premier janvier, abolit les subventions du gouvernement à la taxe de vente des municipalités. Le gouvernement procurera par cette réforme environ $365 millions en revenus supplémentaires aux municipalités.

Morin juge humiliant le geste posé par Ryan

QUÉBEC (PC) — Aucun chef de parti du Québec, avant M. Claude Ryan, n'a exposé ses positions à l'Ontario avant de les proposer aux Québécois.

C'est ce qu'a affirmé hier le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, au cours d'une interview.

«Je trouve assez humiliant pour les Québécois que le chef de l'opposition aille en quelque sorte exposer certains de ses principes, de ses positions constitutionnelles au premier ministre de l'Ontario, comme s'il voulait les faire approuver,» a dit M. Morin.

«Est-ce que cela veut dire que M. Ryan se considère comme le porte-parole du Canada anglophone au Québec? Je ne le sais pas. Mais moi je me pose des questions. Je n'ai jamais vu ça,» a dit le ministre.

M. Morin faisait allusion au fait que M. Ryan a rencontré le premier ministre ontarien, M. William Davis, à Montréal, le 18 décembre dernier.

Les produits laitiers augmenteront

OTTAWA (PC) — Les prix de détail de tous les produits laitiers comme le beurre, le fromage, le yogourt et la crème glacée augmenteront au début du mois de janvier car les cultivateurs pourront exiger des transformateurs $0.71 de plus pour 100 livres de lait industriel.

Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. John Wise, a annoncé hier que les revenus cibles pour le lait industriel seront alors portés de $31.01 l'hectolitre ($13.67 les 100 livres) à $32.62 l'hectolitre ($14.38).

Cela pourrait entraîner des hausses de $0.06 la livre de beurre et la livre de poudre de lait écrémé, $0.05 la livre de fromage et au moins $0.01 la livre de yogourt.

Les prix du lait et de la crème de consommation courante sont fixés par les provinces. Les revenus cibles du lait industriel sont déterminés grâce à une formule adoptée en 1975 et tenant compte des coûts de production comptants des fermiers et de l'indice des prix à la consommation.

Heures d'ouverture:
du lun; au sam; de 5h30 à minuit.
Fermé le dimanche

la sila

gastronomie italienne

2040, St-Denis, Montréal
réservations: 844-5083

Arrière-grand-père à 55 ans

CAHORS (AP) — Depuis le jour de Noël, M. Robert Cayreac, un Cadurcien de 55 ans détient peut-être un record.

Le 25 décembre, M. Cayreac est devenu arrière-grand-père après la naissance de la petite Marion, fille de son petit-fils Claude, qui a 17 ans. Le père de Claude est né en 1942.

M. Robert Cayreac, a été papa pour la première fois, comme son petit-fils, à l'âge de 17 ans et grand-père à 38 ans. Il est maintenant arrière-grand-père à 55 ans.

Cahors est le chef-lieu du département du Lot, à 570 km au sud de Paris.

TOUT POUR LE TISSAGE

centre de tissage LeClerc montréal

COURS DE TISSAGE LECLERC
COURS DE TAPISSERIE GOBELIN
DÉBUTANT LE 7 JANVIER

9210 La jeunesse

1(514) 384-9500

Inscription dès maintenant.

Permis de Culture Personnelle du Min. de l'Éducation - 749535

SESSION DE FORMATION

MÉDECINE TROPICALE

Introduction à la pratique médicale en milieux tropicaux avec la participation de médecins expérimentés. Problèmes de santé dans le Tiers-Monde, étude brève de quelques pathologies, en tenant compte des aspects pratiques de l'organisation d'activités sanitaires. 12 rencontres hebdomadaires.

Destinataires: Toutes personnes ayant déjà une formation médicale ou para-médicale et désireuses d'effectuer un séjour de travail en milieu tropical.

Lieux et dates: À Montréal, chaque mercredi de 19h30 à 22h, du 16 janvier au 2 avril
À Québec, chaque lundi de 19h30 à 22h, du 14 janvier au 31 mars

Prix: $45.

Information et inscription:

C.E.C.I.-Montréal
4824 Côte-des-Neiges
Tél.: 735-3618

C.E.C.I.-Québec
835 Avenue Brown
Tél.: 681-2030

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Combat et victoire d'élite

CE qui vient de se passer à Mont-Royal autour de l'école Pierre-Laporte est décevant sous tous rapports. Certes une mauvaise décision, celle de la «bilinguisation» de cette école secondaire française, vient de faire l'objet d'un sursis qui ressemble fort heureusement à un abandon du projet. Mais les conditions dans lesquelles s'est déroulée cette bataille, le genre de ralliement d'élites privilégiées auquel elle a donné lieu, l'arrière-goût politique qu'on y a exploité avec délices donnent à penser qu'il est des formes du nationalisme québécois auquel les progrès des dernières années n'ont pas encore réussi à enlever un caractère inutilement méfiant et renfermé. Dans un milieu comme celui où s'est déroulée cette crise, qui a l'oreille du pouvoir comme cet incident vient encore une fois de le démontrer, ce genre d'hypertension a de quoi inquiéter.

■

La commission scolaire Sainte-Croix, qui joue aujourd'hui aux victimes, affirme qu'elle a reporté sa décision par crainte de «violences» à l'école Pierre-Laporte, si on avait donné suite au projet d'y déménager en janvier les 260 élèves anglophones actuellement à l'étroit au Mount Royal Catholic High School. On en était effectivement là, semble-t-il, dans ces beaux quartiers. Mais la commission scolaire en est la toute première responsable. C'est son Conseil des commissaires qui, en juillet dernier, sans se donner la peine de consulter les parents concernés, avait résolu de déménagement qui portait en soi des germes de controverse. Mont-Royal, comme l'ont souligné à maintes reprises les opposants, est une ville majoritairement anglophone où n'existent que deux institutions scolaires de langue française. Faire entrer dans l'une d'elles un important contingent d'élèves anglophones touchait au caractère fondamental de l'institution, dans un environnement dont l'équilibre linguistique était déjà fragile. On peut supposer que la discrétion des commissaires, au moment de leur décision, était elle-même une preuve qu'ils étaient conscients de son caractère douteux.

La commission scolaire a donc tenté un coup de force qui a fait boomerang puisque les parents insatisfaits ont tout de suite conclu que seul un autre coup de force renverserait la vapeur. Ces parents francophones avaient de leur côté un arsenal impressionnant d'arguments pédagogiques, dont le moindre n'est pas l'expérience des minorités francophones hors Québec. Les écoles «mixtes», et non seulement celles où l'on diffuse un enseignement dans les deux langues mais aussi celles où l'on pratique la simple cohabitation de sections française et anglaise, ont été partout des instruments d'assimilation. Certes, on ne pouvait prédire avec certitude que l'école Pierre-Laporte, dans un Québec majoritairement francophone, allait inévitablement être un décalque de ces expériences malheureuses. Les familles dont les enfants fréquentent cette institution ne sont pas précisément les plus dépourvues au plan culturel, au contraire. Mais il était tout de même ridicule que dans la région métropolitaine, où les équipements scolaires ne manquent pas mais sont tout simplement mal exploités faute de rationalité administrative, on en soit rendu à prendre ce genre de risques pour régler un problème d'espace.

Mais voilà qu'on a cru bon mener la guerre sainte et sortir les fleurdelysés. Voilà que les problèmes des francophones de Mont-Royal étaient devenus symboles du destin du Québec tout entier. Voilà qu'on poussait des adolescents à s'apitoyer sur leur sort en leur projetant le film *l'Acadie, l'Acadie,* comme si les francophones de Mont-Royal, sauf la langue, ressemblaient de quelque façon à la minorité socio-économiquement exploitée du Nouveau-Brunswick. C'est faire injure au combat des Acadiens, tout autant que faire injure à l'intelligence des jeunes qui portaient leurs premières pancartes ou faisaient leur premier piquetage dans un étrange contexte.

Et voilà également qu'on réussissait à faire sortir de son silence le ministre de l'Éducation, qui intervenait personnellement auprès de la commission scolaire et déclarait trouver préférable que les écoles soient unilingues, lui qui, depuis trois ans qu'il occupe ses fonctions, ne s'est jamais inquiété publiquement une seule fois de la multiplication des expériences de ce genre à Montréal, sans supervision ou encadrement. La sympathie de M. Morin pour les parents de Mont-Royal rappelle étrangement celle qu'un de ses prédécesseurs libéraux avait éprouvés lui aussi pour les parents d'Outremont en 1975 quand ils refusaient, eux, d'envoyer leurs enfants à Pierre-Laporte. Il est de ces endroits, au Québec, où le poids politique des électeurs n'a guère de rapports avec leur volume réel.

Et voilà au surplus qu'on suggère à la commission scolaire Sainte-Croix de chercher à remplir l'école Pierre-Laporte chroniquement à moitié vide en la transformant en «école d'art», c'est-à-dire en accentuant une vocation qu'elle s'est déjà donnée en 1975 après que les familles d'Outremont ont refusé de la fréquenter. Rappelons qu'il avait fallu consentir à des subventions hors normes pour maintenir une autre école secondaire ouverte à Outremont, et que les options spéciales, le ballet et la musique maintenant à Mont-Royal, entraînent également des coûts supplémentaires. Combien coûtera cette «école d'art»? Doit-elle être située à Mont-Royal, dans un milieu déjà plus que privilégié, tout simplement parce que c'est là que se trouvent des locaux inutilisés? L'intégration des arts à l'enseignement régulier est une initiative plus qu'heureuse, nul ne le nie. Mais les fonds publics seraient peut-être mieux utilisés s'ils permettaient plutôt d'élargir les expériences que tente avec succès la CECM — comme le mi-temps musique mi-temps pédagogique — dans des quartiers plus populaires de Montréal.

Qu'ils le veuillent ou non, et malgré bien des précautions oratoires, la bataille de Pierre-Laporte donne de ceux qui l'ont menée l'image d'une élite qui joue habilement de ses relations et de ses ressources pour satisfaire ses besoins. Si cette élite était vouée à défendre autre chose que ses intérêts dans les limites étroites de Mont-Royal, elle ne se contenterait pas de demander à M. Morin l'appui ponctuel qu'il lui a donnée avec empressement. Elle lui demanderait des comptes — et elle a les moyens de le faire — sur les autres expériences de «bilinguisation» des écoles qui ont cours dans des coins de la région montréalaise beaucoup moins solides culturellement. Selon des données officielles du ministère de l'Éducation, 25 écoles y donnent l'enseignement en anglais et en français, dont 18 écoles primaires. Et ces statistiques datent de 1978; elles ne tiennent probablement pas compte des classes d'accueil françaises qui champignonnent dans les écoles anglaises. Belle cause pour des nationalistes qui seraient épris d'équité en même temps que de «sécurité culturelle».

Lise BISSONNETTE

LETTRES AU DEVOIR

■ S.O.S.

Nous avons appris, il y a quelques jours, l'arrestation de Victor Nekipelov, un des derniers membres du Comité de Moscou de la surveillance des accords de Helsinki à être en liberté, depuis l'arrestation, il y a un mois, de Tatiana Velikanova.

Qui sont ces deux personnes que nous connaissons depuis des années, soit par amitié personnelle, soit à travers de connaissances mutuelles ou par correspondance?

Tatiana Velikanova, mère de trois enfants, scientiste en informatique de premier ordre et programmeuse, a travaillé dernièrement comme femme de ménage dans une garderie, ayant perdu son travail professionnel à cause de ses activités dans le domaine des Droits de l'Homme.

Victor Nekipelov, 51 ans, père de trois enfants, phamarcien et poète éminent, avait déjà fait trois années en prison pour ses poèmes lyriques, soi-disant anti-soviétiques. Il y a quelques années, il a envoyé une lettre aux autorités renonçant à sa citoyenneté soviétique et demandant un visa de sortie pour lui-même et sa famille. Ce qui lui a été refusé.

Les deux se sont joints à Moscou au Comité de surveillance des accords de Helsinki dans un effort désespéré pour ouvrir les yeux aux politiciens de l'Ouest et pour montrer au monde entier quelles sont les vraies intentions des autorités communistes russes à propos de la soi-disant «détente». Maintenant, ils vont pourrir en prison.

Les autorités soviétiques ont donné un coup de massue à ces derniers des Mohicans des droits de l'Homme juste avant la conférence de Madrid sur la situation européenne et à la veille des Jeux olympiques à Moscou. Elles montrent ainsi un mépris absolu pour l'opinion publique du monde entier. Pendant que les États-Unis tremblent de peur devant ce Khomeiny en folie sanglante et n'osent même pas protester assez fortement, sans parler d'agir, le Kremlin a décidé que maintenant tout était permis. Et nous avons peur qu'ils aient raison. Nous voudrions crier «Au secours! Ne restez pas indifférents devant cet acte outrageux des autorités soviétiques.»

Katherine BERDNIKOFF,
Igor MEL'CUK,
professeur titulaire au département de linguistique de l'Université de Montréal

Montréal, 13 décembre

■ Charité bien ordonnée...!

Au téléjournal de Radio-Canada, le 10 décembre, une nouvelle faisait état, avec images à l'appui, d'un concours de streap-teaseuses dont les profits doivent aller aux enfants handicapés.

Beau travail de nature philanthropique que voilà et qui a l'avantage de prouver que la fin justifie les moyens. Il ne me semble pas vain en effet, de se demander dans quelle mesure les promoteurs et les protagonistes de ce spectacle n'essaient pas de réhabiliter un commerce lucratif fait sur le dos des femmes en l'associant à une oeuvre à caractère charitable. Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que de grands laïcs achètent le silence des pouvoirs en place par le moyen de dons faits aux troncs sacrés.

Agathe LAFORTUNE-MARTEL

Montréal, 12 décembre

■ Un débat rabaissé

(Lettre en réponse à Mme Simone Drouin de la Pérade).

Le débat soulevé par le geste de Sr Kane devant Sa Sainteté Jean-Paul II comporte des coups bas, je dirais même en bas de la ceinture si j'en juge par vos propos tenus dans LE DEVOIR du 8 novembre.

Je pense que ce problème du sacerdoce pour les femmes amorcé publiquement (pour ne pas dire désamorcé) relève plus du spirituel que du matériel et je serais porté à croire que c'est avec les seuls yeux de la foi qu'il doit être envisagé et non pas en termes de simple promotion humaine ou humaniste ou humanitaire de la femme.

Si par son Église, Dieu n'a pas manifesté encore ce désir de voir les femmes accéder au Sacerdoce, il ne leur a pas moins témoigné d'amour et de mansuétude. Ses desseins sont insondables, je m'en remets à son bon vouloir.

Mais quand je lis vos propos, je m'insurge contre de telles odieuses et dégradantes affirmations à l'endroit de la femme.

Croyez-vous, madame, vous qui êtes femme, fille d'une femme et probablement mère d'une femme aussi, si ce n'est pas un nom d'emprunt que vous avez utilisé pour déguiser votre caractère de femme, que les considérations «de douleurs périodiques, de troubles de ménopause» et de grossesse et d'allaitement peuvent entrer en ligne de compte dans la fonction du sacerdoce? Dans ce cas, si oui, arrêtez toute la marche de l'humanité, car plus aucune tâche ne pourra être accomplie par la femme. Je trouve que les qualités de la femme sont aussi valables que celles des hommes, (y compris la discrétion et le jugement) et ramener un pareil débat à des considérations de cet ordre m'inquiète grandement. Il y a des fonctions publiques et privées exercées par les deux sexes qui n'appellent aucune différence dans les qualités: député, ministre, premier ministre, enseignant, travailleur social, médecin, religieux et combien d'autres!

Je ne crois pas que le moment soit venu, si jamais il vient (on ne sait jamais), de trancher cette question. Jean-Paul II, je l'avoue, était dans une situation délicate, mais il s'en est acquitté avec grand jugement et discernement. Probablement fut-il inspiré et par Dieu et peut-être aussi par une femme: le souvenir de sa mère.

C'est un homme blessé qui vous répond, car étant moi-même ardent défenseur de la promotion de la femme, je n'accepte pas qu'on les insulte.

Gilles TITTLEY

Laval, 26 novembre

■ Des leçons involontaires

Dans votre édition du 13 décembre dernier, M. Eric Volant prend une bonne demie-page pour nous parler des «théologiens dans la tourmente» et pour finalement nous faire comprendre quelques petites vérités toutes simples:

1) Tout royaume divisé contre lui-même court à sa ruine.

2) L'Église, comme toute communauté et compagnie, a ses chercheurs mais pour le bien de tous, ce sont ses chefs qui sont habilités à prendre des décisions.

3) L'Église est une communauté de foi et la communion entre ses membres est le signe que le Seigneur est avec elle.

Merci à M. Volant pour les précieuses leçons qu'il nous donne, peut-être sans le savoir.

Gaspard MARTIN

Bathurst, N.B., 16 décembre

■ La tradition des épiscopaliens

(Lettre adressée à M. Serge A. Thériault, prêtre curé, paroisse épiscopale Saint-Bernard-de-Clairvaux.)

Je tiens à vous remercier de la mise au point que vous avez jugé bon de faire au sujet de la tradition dont se réclame votre communauté et que LE DEVOIR a publiée le 7 décembre. C'est une précision dont nous prenons note avec soin.

Vous reconnaissez qu'il se trouve «des épiscopaliens qui disent appartenir à la tradition protestante». C'est sans doute ceux-là que nous avons rencontrés lors du ralliement des protestants francophones qui s'est tenu le 4 novembre dernier.

Nous avons profité de cet événement pour donner un aperçu du protestantisme d'expression française au Québec. Une telle entreprise n'était pas sans risque. Il est bien évident qu'il n'était pas possible, en si peu de temps, de rendre compte, avec les nuances souhaitables, de toutes les communautés issues de la Réforme. D'où l'imprécision que vous avez relevée.

Nous ne croyons pas toutefois que, dans son esprit, notre texte allait jusqu'à affirmer que l'épicopalisme franco-québécois est d'allégeance protestante. Il disait seulement: «Au dernier recensement, 80,000 québécois francophones se sont déclarés protestants. Ils sont de l'Église unie, baptistes, épiscopaliens, presbytériens ou pentecôtistes. Héritiers de la Réforme, le cantique de Luther est leur chant de ralliement».

Jean SAINT-JACQUES,
réalisateur de Second Regard

Montréal, 13 décembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

L'ACTUALITÉ

Qu'est-il donc arrivé au PQ?

par Vincent Lemieux

Au cours des années 70, le PQ est apparu comme une force irrésistible dont la montée ne viendrait à terme qu'avec la réalisation du premier point de son programme, l'indépendance du Québec ou, si l'on préfère, la souveraineté-association. Les trois élections générales des dix dernières années ont manifesté cette progression: le PQ obtenait 23% des votes en 1970, 30% des votes en 1973, et 41% des votes en 1976. Un peu après le 15 novembre 1976 il montait plus haut encore dans l'opinion des électeurs du Québec. Les nouveaux électeurs depuis 1970 le préféraient massivement au Parti libéral et continuaient de l'appuyer de façon très majoritaire d'une élection à l'autre. On dit que c'est une des raisons pour laquelle le moment du référendum a été repoussé si loin après 1976. Des stratèges du PQ espéraient ainsi pouvoir compter sur une masse encore plus décisive de jeunes électeurs et de moins jeunes, demeurés fidèles au PQ après avoir voté pour lui une première fois.

■

A partir de la fin de 1977 les sondages ont montré que les appuis au PQ avaient tendance à plafonner. Quand Claude Ryan devenait chef du Parti libéral, en avril 1978, la popularité de son parti dépassait celle du PQ, pour décliner ensuite à la fin de 1978. Puis vint l'année 1979, marquée de mauvais présages pour le PQ. À la fin d'avril il était déclassé dans Jean Talon, lors d'élections partielles, ce qui ne manquait pas d'étonner. Pire encore il perdait Prévost et surtout Maisonneuve, lors d'autres élections partielles à la mi-novembre. Ces défaites, précédées de divisions internes dans l'organisation du PQ, montraient que, sans l'arme toute-puissante du patronage (rappelez-vous les élections partielles sous Duplessis...), le parti gouvernemental est plutôt démuni lors d'élections partielles. Mais elles montraient aussi une désaffection certaine envers le PQ dans un contexte social, il est vrai, dramatique.

Bien des gens avaient eu le sentiment, sous le régime Bourassa, que la présence du PQ au gouvernement allait les prémunir contre ces grèves absurdes dans les hôpitaux, les écoles, les transports publics. Or, au moment des élections partielles de novembre dernier, le gouvernement du Québec ne pouvait empêcher les grèves dans les services publics, ni la désobéissance à une loi spéciale. Le ministre des Finances, M. Parizeau, davantage préoccupé de finasseries étatiques que du malheur des gens, avouait même qu'en débrayant illégalement les syndiqués des hôpitaux avaient obtenu davantage que s'ils avaient respecté la loi. Il donnait raison à Norbert Rodrigue, mais aussi aux électeurs du PQ qui ont voté pour le Parti libéral, le 14 novembre.

■

Toutes ces défaites, bien sûr, ébranlaient le PQ et en particulier le premier ministre, plus attentif que son ministre des Finances au peuple des électeurs. Mais au moins on avait toujours de bonnes raisons d'espérer une victoire lors du référendum. A peu près tous les sondages montraient que, si le gouvernement demandait un mandant pour négocier ou pour réaliser par voie de négociation la souveraineté-association, il obtiendrait une majorité de réponses positives, même si cette option constitutionnelle était moins populaire que celle du fédéralisme renouvelé. On n'a peut-être pas suffisamment noté que cette question-mandat venait en alternative à une question-option, ce qui pouvait porter les personnes interrogées vers une position de repli du genre: «Je suis contre la souveraineté-association, mais s'il ne s'agit que d'un mandat pour la négocier, je veux bien...». Plus généralement, l'effet de contexte, dans des questionnaires tournant autour du référendum, a pu grossir artificiellement la proportion des partisans du oui.

Des réponses à des questions voisines laissaient entrevoir que même avec une question-mandat, le PQ pourrait avoir des problèmes une fois la question référendaire formulée et l'alternative ainsi effacée. Dans le sondage de Radio-Canada publié récemment, seulement 24% des personnes interrogées disaient souhaiter que le gouvernement du Québec gagne son référendum, contre 43% qui disaient souhaiter qu'il le perde, 33% des personnes ne donnant pas de réponse à cette question. Le sondage encore plus récent du *Soleil* et de la *Gazette*, exécuté après que la question référendaire fut connue, indique qu'il y aurait plus de partisans du non (47.2%) que du oui (36.5%).

Bien sûr ce n'est là qu'un sondage, à six mois du référendum. Il n'est pas impossible que le PQ réussisse à retourner la situation à son avantage, surtout si Claude Ryan s'enferme dans une attitude trop négative, au lieu de présenter le non comme un oui à sa propre option. Mais les signes d'un plafonnement et même d'un certain déclin du PQ sont suffisamment nombreux pour qu'on s'interroge sur ce qui a bien pu lui arriver.

■

On peut d'abord trouver des raisons conjoncturelles à ce plafonnement. La déception de ceux qui croyaient que le PQ allait s'entendre, *lui*, avec les syndicats pèse sans doute lourd. De même que celle des sympathisants qui reprochent au P.Q. de n'avoir pas réalisé tel ou tel point de l'immense projet de société que les congrès successifs du parti ont mis en place. Mais peut-être qu'une inquiétude plus générale et plus diffuse s'est emparée des électeurs quand ils regardent agir le PQ. A l'heure où les conflits dans les relations de travail menacent tant d'usagers, à l'heure où l'on se convainc de plus en plus que la crise de l'énergie restera parmi nous, comme le signe avant-coureur d'une crise de civilisation, ce gouvernement ne consacre-t-il pas trop de calculs et trop d'efforts à son référendum? Est-ce que tout cela ne vient pas trop tard, au début d'une décennie accablée par des problèmes bien différents de ceux qui nous excitaient au début des années 70?

Je puis me tromper, mais il me semble qu'on entend de moins en moins ces chants qui célébraient notre État du Québec, les positions avantageuses qu'il offrait, le rêve d'une société nouvelle entièrement refaite par la politique. On entend plutôt le scepticisme envers l'accroissement de l'État, les échos de problèmes qui nous viennent d'ailleurs dans le monde, et surtout le désir de construire et de vivre des relations et des expériences humaines où la politique soit mise à sa place, qui n'est pas la première. A l'État *gérant* des problèmes qu'il crée lui-même, en bonne partie, ne faudrait-il pas substituer progressivement l'État *garant* de solutions trouvées ailleurs qu'en lui-même?

Il arrive peut-être au PQ de donner l'impression qu'il néglige trop ces inquiétudes et ces interrogations du début des années 80, tout fasciné qu'il est par son désir des années 70 d'avoir un État bien à lui, deux fois plus gros que celui qui nous embarrasse déjà tout autant qu'il nous sert.

LIBRE OPINION

Clarté

par Pierre Vadeboncoeur

La question référendaire est claire ou elle ne l'est pas. Elle est compréhensible, concrète, simple, explicite sur l'essentiel, ou bien elle est confuse, abstraite, compliquée et tait l'essentiel. Elle explique les choses en peu de mots ou bien elle ne les explique pas.

Il s'agissait d'être clair. Donc il s'agissait d'être simple. Donc concret. Donc explicite. Il s'agissait d'exprimer l'essentiel, quoique brièvement. Voyons donc ce qu'il en est.

Le projet du gouvernement est de négocier une entente entre le Québec et le Canada comportant la souveraineté québécoise et une association économique. Cette politique est celle du parti au pouvoir depuis sa fondation il y a plus de dix ans. Le parti et le gouvernement l'ont exposée mille fois. Leurs adversaires l'ont publiquement décriée mille fois. Au départ donc, ce n'est pas du chinois.

Le mot *entente* apparaît trois fois dans la question; le mot *souveraineté*, une fois, et celui-ci est concrètement expliqué par la mention de ses trois éléments indispensables; les mots *association économique*, une fois, accompagnés d'une précision; enfin le mot *négocier* ou *négociations*, implicite d'ailleurs dans le mot *entente*, apparaît lui-même deux fois, dont une dans l'interrogation finale, accompagné cette fois des mots «l'entente proposée» — celle qui évidemment vient d'être décrite.

Tout cela est concret: *entente, souveraineté* (définie expressément comme le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures), *association économique* (dont la monnaie unique), *négocier*. Tout cela est intelligible. Toute la question, y compris l'exposé du projet, tient dans environ 115 mots. Ce n'est pas une thèse. C'est une question référendaire désignant son objet.

Il n'était pas nécessaire d'employer les termes les plus rébarbatifs possibles. Il était exigé d'user de mots juridiquement irréprochables en même temps que compréhensibles et conformes à leur objet. C'est fait.

(Le texte mentionne aussi le principe de l'égalité des peuples et l'engagement de soumettre à la population par voie de référendum éventuel «tout changement de statut politique résultant de ces négociations». Le principe de l'égalité des peuples vaut certes d'être rappelé et, quant au référendum ultérieur, le fondement du droit démocratique exige qu'un statut politique nouveau soit accepté ou rejeté par le peuple lui-même. Je reconnais que le fait d'inclure ce principe et cet engagement manifeste une intelligence politique avisée, si l'on veut, mais l'un et l'autre sont inattaquables. On a le droit de savoir en vertu de quel principe on agit et de déclarer que le peuple peut s'attendre à ce qu'on le consulte sur le statut politique nouveau pouvant résulter des négociations.)

Quel est le sens de la question? Il saute aux yeux. Le gouvernement du Québec, en se fondant sur le principe de l'égalité des peuples, propose aux citoyens québécois de lui donner le mandat de négocier une entente entre le Canada et le Québec prévoyant la souveraineté du Québec, définie explicitement par ses trois éléments essentiels, ainsi que le maintien d'une association économique et d'une monnaie unique. La question référendaire précise en outre que tout changement de statut politique sera soumis au vote populaire. Qu'est-ce donc qui n'est pas clair?

Il faut ajouter ce qui suit. Ces notions, d'ailleurs assez simples globalement, sont objets de discussions intenses au Québec depuis des années. Elles sont devenues, à proprement parler, familières. Ce n'est pas tout. Pendant cinq ou six mois, à l'Assemblée nationale, dans les régions, entre individus, dans les groupes, dans des réunions innombrables, dans les journaux, à la radio, à la télévision, dans les familles, dans toutes sortes de publications, dans tous les partis politiques au Québec et ailleurs, elles seront analysées, exposées, expliquées en détail, critiquées, retournées en tous sens, commentées, développées, désapprouvées, approuvées, rejetées, accueillies, insultées, célébrées, en elles-mêmes et dans leurs conséquences historiques, par des légions d'orateurs, de journalistes, d'écrivains, de politicologues, de partisans de tous bords et, littéralement, par des millions de citoyens eux-mêmes chez eux. La questions n'est pas claire? On ne saura pas sur quoi l'on vote? On ne saura pas de quoi l'on parle? Diable! À ce compte-là, nous serions vraiment le peuple le plus bouché du monde! M. Ryan s'est en quelque sorte prononcé là-dessus. Il a dit que la question n'était pas claire. Il a dit qu'il y avait là une vraie fraude. Il a dit que la confusion demeurait à peu près totale...

Jacques DUFRESNE

Au-delà de l'étapisme et du symétrisme

LE débat qui marquera l'année référendaire est en lui-même un événement heureux. Aucun système d'éducation ne pourrait atteindre la même efficacité dans la transmission des connaissances politiques. Les Athéniens ont inventé la démocratie par des débats publics analogues. À ce moment, leurs adversaires, les Mèdes, ancêtres des Iraniens, formaient des masses compactes, idôlatrant le roi des rois ou asservis à lui.

«Chez nous, disait Périclès, les mêmes hommes peuvent s'adonner à leurs affaires particulières et à celles de l'État; les simples artisans peuvent entendre suffisamment les questions de politique. Seuls nous considérons l'homme qui n'y participe pas comme un inutile et non comme un oisif. C'est par nous-mêmes que nous décidons des affaires, que nous en faisons un compte exact: pour nous la parole n'est pas nuisible à l'action, ce qui l'est c'est de ne pas se renseigner par la parole avant de se lancer dans l'action.»

Où en sont les rapports entre la parole et l'action au Québec? Nous disposons du mot étapisme pour caractériser la stratégie péquiste. On l'a déjà dit, cette stratégie est d'une transparence qui invalide les accusations de machiavélisme. Ce qu'on pourrait reprocher aux péquistes c'est de vouloir enfermer le Québec dans leur propre élan. Mais M. Ryan, de son côté, nous avertit qu'il ne se sentirait pas lié par un résultat positif au référendum. Telles sont les conséquences de l'esprit partisan.

Quant à la stratégie libérale, étant donné ce qu'on sait déjà sur la politique linguistique de M. Ryan et sur ses va-et-vient entre les premiers ministres provinciaux, c'est le mot symétrisme qui la caractériserait le mieux. Deux provinces sont symétriques par rapport à un principe central lorsque le dit principe y est appliqué de la même manière. Peu importe cependant que ce soit au même moment. Dans cette sorte de géométrie, plus statique que dynamique, on ne tient pas compte de la dimension temps.

Les libéraux pourraient donc enfermer le Québec dans l'immobilisme de sa minorité anglophone. Si M. Ryan ne s'aligne pas sur les vues radicales de M. Lougheed, auquel cas il s'aliénerait les autres provinces de l'Est, comment pourra-t-il aller plus loin que ses prédécesseurs Bourassa et Johnson? Comme André Patry nous le rappelait récemment dans LE DEVOIR, il faut l'accord de toutes les provinces pour changer la constitution canadienne.

Quoiqu'il en soit, il faut espérer que le débat ira au-delà de ces commentaires déjà banals sur l'étapisme et le symétrisme. Il y a au moins deux grands sujets qui devraient être abordés sérieusement: la dimension internationale du problème québécois et la dimension cosmique.

Depuis quelques années, il apparaît clairement que le grand problème des prochaines décennies sera celui des minorités et des régions. La carte des malaises dans le monde le prouve déjà. Il y a les républiques musulmanes en URSS, les Kurdes en Iran, les Croates en Yougoslavie, les Basques en Espagne, l'ouest américain et canadien. La liste serait interminable.

Plusieurs mouvements internationaux ont déjà été créés pour résoudre ce problème. Les initiateurs de ces mouvements considèrent presque tous l'émergence des minorités et des régions comme un élément de solution au conflit entre le Nord et le Sud de la planète. Maurice Girodias, du mouvement *Eco-régions*, est de ce nombre: «La principale dynamique de la société moderne, pense-t-il, c'est la revendication des minorités humiliées et opprimées. Or elle-même ne pourra rien accomplir tant que chaque minorité poursuivra sa lutte aveuglément, sans se rendre compte de tout ce qu'elle a de commun avec les autres. On en arrivera ainsi aux délires sanglants du terrorisme, à la Palestine, au Kurdistan, au Cambodge, au Liban, à la Rhodésie.»

Pour éloigner ce cauchemar, Maurice Girodias rêve ainsi: «Au lieu des 175 États-nations d'aujourd'hui, et de quelques capitales politiques où tout se décide, nous rêverons trois mille communautés autonomes, chacune devenant le centre d'une civilisation originale et brillante. L'union mondiale apparaîtra alors avec évidence.» Il est triste que de telles idées soient confinées au monde du rêve. Les tragédies qu'elle nous permettrait d'éviter ne sont pas, elles, de l'ordre du rêve.

Au Québec, la comparaison avec les minorités ne plaît guère. Nous avons choisi, semble-t-il, d'être la dernière nation plutôt que la première région. Il ne pouvait en être autrement, étant donné la jeunesse de la notion de région et l'usage qu'on peut en faire pour donner l'illusion du changement. Mais le Québec pourra-t-il devenir autre chose qu'une communauté autonome? Et s'il devenait État-nation au plein sens du terme, ne pourrait-il pas s'engager dans la voie du régionalisme en cédant des pouvoirs à l'intérieur de ses frontières et à l'extérieur ensuite, c'est-à-dire à l'échelle du Canada, et plus encore à celle du continent américain et du monde.

On aurait tort de ne pas aborder dès maintenant cet aspect de la question québécoise. Notre aventure collective deviendrait plus enthousiasmante si, en plus d'être perçue et vécue comme un redressement des torts passés, elle nous donnait le sentiment de contribuer à l'avènement d'un nouvel équilibre mondial.

Quant au Parti libéral, on se demande comment il pourra renouveler le fédéralisme s'il ne tient pas compte des raisons, écologiques et sociales, pour lesquelles cette formule suscite actuellement de l'enthousiasme dans le monde. Rappelons que cet enthousiasme est causé par des vues radicales sur l'autonomie locale et par la remise en question de la façon dont la planète est gérée par quelques États-nations, dont le Canada.

Est-ce à l'Ontario ou au Pakistan qu'il conviendrait de vendre le pétrole albertain au rabais? Est-ce à Ottawa ou dans une capitale internationale qu'il faudrait de toute urgence créer des institutions capables d'assurer le partage des ressources? Un tel partage ne se ferait-il pas plus facilement dans l'hypothèse où des régions autonomes accepteraient de se joindre librement aux institutions les plus aptes à assurer la paix et l'égalité dans le monde?

Nous touchons à la dimension cosmique. Les futurologues disent qu'au rythme actuel de la consommation, il existe encore pour «x» centaines d'années de pétrole, et «y» centaines d'années de charbon. C'est une très mauvaise façon de poser le problème. Il faudrait plutôt se demander s'il reste assez de ressources pour permettre aux régions les plus pauvres de rejoindre les régions les plus riches. Aucun optimisme n'est fondé dans ce cas.

Allons plus loin au coeur du cosmos, avec René Dubos, qui commente ainsi les premières photographies en couleur de la terre: «Les récits des astronautes nous ont aidé à comprendre, à une échelle cosmique, à quel point la terre était colorée, chaude, accueillante et diversifiée, auprès de la tristesse et de la froideur des espaces sidéraux. Or elle doit ces qualités uniques exclusivement aux activités des organismes vivants».

Les ressources énergétiques sont des sous-produits de la vie et elles disparaissent. Les peuples sont à l'autre pôle de la vie, et ils ont déjà perdu la couleur de leur vêtement, au profit du *grey flannel suit* anglais et du *jean* américain.

Des relations très particulières

par Claude Lagadec

Pierre Fournier, **Le Patronat québécois au pouvoir: 1970-1976,** Thèse de doctorat en économie politique à l'Université de Toronto, traduite en français par Suzette Thiboutôt-Belleau et Massue Belleau, Montréal, Hurtubise HMH, 1979, 308 pages.

A première vue le titre paraît un peu gros: comment le patronat pourrait-il être au pouvoir? Car nous nous représentons l'État comme un intermédiaire qui favorise un équilibre entre les divers agents socio-économiques, et qui redistribue aux plus démunis ce qu'il prélève sur les revenus des autres.

Mais comment ça se passe, en fait, les relations entre les hommes d'affaires et le gouvernement? C'est ce que Pierre Fournier a cherché à savoir. La question se pose parce que, bien que nous apprenions périodiquement que la prétendue redistribution sociale est à peu près inexistante, il semble qu'à chaque fois nous l'oublions très vite. Dans LE DEVOIR du 10 mai 1979, Michel Vastel faisait état d'études très probantes sur la minceur de cette redistribution. Jean Poulain disait la même chose de la péréquation canadienne, dans *La Presse* du 23 décembre 1978. De son côté, Pierre Fournier rappelle que d'après Statistique Canada aucune redistribution importante de revenus ne s'est produite entre 1951 et 1965. Il rappelle aussi que selon le rapport Castonguay-Nepveu de 1972, la proportion de la richesse québécoise redistribuée grâce aux diverses mesures de sécurité sociale n'a pratiquement pas augmenté entre 1954 et 1969. Fournier conclut: «Sur le plan social, à tout le moins, la révolution tranquille a effectivement été très tranquille».

En janvier 1973, l'auteur a envoyé une liste de 42 questions à 200 hommes d'affaires des 100 plus grandes entreprises québécoises, et à 50 hommes d'affaires d'entreprises moyennes. il a effectué 21 entrevues avec des grands patrons, et dépouillé un grand nombre de journaux et périodiques. Son objectif était de comprendre comment les hommes d'affaires perçoivent les gouvernements, les diverses mesures de sécurité sociale et d'assistance, la nationalisation de l'électricité, la Société de développement industriel (SDI), la Société générale de financement (SGF), le séparatisme, etc.

L'impression générale qui se dégage des réponses obtenues au moyen du questionnaire en est une de grande aisance, dans les relations de l'entreprise avec le gouvernement, particulièrement au niveau de la très grande entreprise. 85.1% des hommes d'affaires interrogés affirment avoir «un accès raisonnablement rapide» aux ministres du gouvernement Bourassa, et 94.1% à ses hauts fonctionnaires. Quand Fournier leur demande: «Depuis les deux dernières années, avez-vous fait des représentations au gouvernement concernant des mesures législatives?» 62.7% répondent oui. De ces 62.7%, 72.3% affirment avoir obtenu satisfaction par la suite. 51.4% des mêmes personnes déclarent que le gouvernement a sollicité leur opinion sur des questions politiques pendant la même période.

D'une façon générale, les communications semblent se faire à tous les niveaux de la grande entreprise, avec équivalence hiérarchique entre gouvernement et entreprise. «La haute direction traitait ordinairement avec les ministres ou le premier ministre, les cadres intermédiaires avec les sous-ministres ou leurs adjoints, et les cadres inférieurs ainsi que les directeurs de services avec les fonctionnaires subalternes. «Fournier cite aussi une étude du *Financial Post* d'après laquelle «de nombreuses entreprises . (canadiennes) affectaient de 250,000 à 500,000 dollars par an à leurs relations avec le gouvernement, et leurs hauts dirigeants consacraient jusqu'à 25% de leur temps à traiter avec Ottawa».

Le monde québécois est petit, et le monde québécois des affaires est très petit. Une étude de *La Presse* du 8 décembre 1979 montre que 8 francophones contrôlent 85% de 35 milliards de dollars d'épargne des Québécois, sur un total de 55 milliards d'épargne. L'analyse de Fournier montre que les entreprises qu'ils dirigent sont fortement intégrées entre elles, pour de multiples raisons. D'abord parce que ce sont souvent les mêmes hommes qui siègent sur les divers conseils d'administration. Le cas de Power Corporation, particulièrement étudié, est très éloquent à cet égard. En second lieu, par les relations financières et commerciales des filiales qui s'échangent biens et services en amont et en aval de la production, mais aussi «horizontalement». En troisième lieu, qui n'est pas de moindre importance, parce que le monde des affaires connaît une très grande unité idéologique, à toutes fins pratiques sans faille majeure. Concurrents et adversaires sur le marché, les hommes d'affaires sont le plus souvent unis face au gouvernement et à la société.

Les réponses au questionnaire de Fournier montrent clairement que les hommes d'affaires québécois ont abandonné les principes du libéralisme économique, et sont très conscients de la nécessité des mesures de bien-être et d'assistance sociale. «51% des hommes d'affaires interrogés estimaient que c'est le gouvernement qui devait prendre l'initiative des choix économiques importants pour la société», et 81% «l'initiative de la solution des problèmes sociaux». Cela se conçoit très bien si l'effet redistributif des interventions gouvernementales est nul ou à peu près.

D'une façon générale on constate que les relations de la grande entreprise québécoise et du gouvernement Bourassa ont été au beau fixe. Non pas que l'un ait été le simple exécutant de la volonté de l'autre, les choses sont plus complexes; mais la facilité d'accès des uns aux autres, la fréquence de leurs rapports, leur respect mutuel, la capacité de l'entreprise de modifier les projets de loi avant leur présentation publique, constituent un tableau d'une étonnante homogénéité, allant parfois jusqu'à la limite de la décence et de la légalité.

C'est ainsi par exemple que n'a jamais été éclairci de façon satisfaisante le conflit d'intérêt permanent dans lequel se trouvait l'ex-premier ministre Jean Lesage, surtout lorsqu'il négociait au nom du gouvernement Bourassa avec l'ITT-Rayonnier, celle-là même qui vient de fermer son usine de $300 millions sur la Côte-Nord. «Le représentant de l'ITT, M. Marcel Piché, qui était 'l'adversaire' de M. Lesage dans ces négociations, siégeait avec lui au conseil d'administration de la Reynolds Aluminium. Me Lesage était aussi conseiller du gouvernement: il prenait connaissance de tous les projets de loi avant qu'ils soient présentés à l'Assemblée nationale. Bien que son honnêteté n'ait pas été mise en cause, il existait clairement un conflit d'intérêt. Peut-on permettre à une personne d'analyser un projet de loi confidentiel sur l'industrie minière, par exemple, si cette même personne siège au conseil de la Campbell Chibougamau Mines? Cette société minière pourrait facilement profiter de la situation, notamment en exerçant des pressions sur le gouvernement avant que le projet de loi soit rendu public.» Rappelons qu'en quittant la politique, M. Lesage accéda à huit conseils d'administration de sociétée.

De même, des membres du Conseil général de l'industrie (CGI) ont affirmé à Pierre Fournier en entrevue privée que le Conseil, dont les rencontres avec le gouvernement sont tenues secrètes à partir de 1971 à la demande expresse et répétée de ce gouvernement, a pris connaissance du rapport de la Commission Gendron sur la langue plus d'un an avant qu'il ne soit rendu public, et qu'il a réussi à orienter la rédaction finale en fonction de ses intérêts. «Les témoignages dont nous venons de faire état montrent donc sans équivoque que le CGI occupait une position particulièrement privilégiée par rapport au gouvernement québécois. Composé des hauts dirigeants des entreprises financières et industrielles les plus importantes au Québec, il avait accès sans réserve auprès des ministres et pouvait même débattre les mesures et politiques gouvernementales et les infléchir avant que l'Assemblée nationale ou le public en soient saisis.»

Pierre Fournier montre qu'en 1973, le coût moyen de l'électricité pour une entreprise industrielle à Montréal était de $1.92 par million de BTU, et de $4.34 pour les particuliers. Entre 1961 et 1972, «le prix de l'électricité au Québec n'a augmenté que de 3.5% alors que l'indice général des prix à la consommation grimpait de 100 à 146.3». Il constate que «la stabilisation des prix et les tarifs préférentiels accordés aux industriels ont surtout avantagé le secteur privé». L'Hydro-Québec serait ainsi une source permanente de subventions voilées au secteur privé. On comprend alors que la nationalisation de l'électricité trouve peu de détracteurs chez les hommes d'affaires.

Fournier fait une démonstration analogue du rôle effectif des autres sociétés d'État du Québec, comme la Société générale de financement (SGF), les sociétés d'exploration minière et pétrolière (SOQUEM, SOQUIP). Cependant, ses conclusions dans tout l'ouvrage demeurent très modérées. Sur les sociétés d'État il dit: «Il serait peut-être simpliste de n'y voir que des instruments au service de l'entreprise privée, mais il serait utopique de prétendre qu'elles ont contribué à rendre les Québécois maîtres chez eux.»

La viabilité de la Confédération

par Francine Sénécal

Byers, R.B., Redford, R.W., **Le Défi canadien: la viabilité de la Confédération,** Toronto, Institut canadien des affaires internationales, 1979, 382 p.

LE dépôt, par le gouvernement péquiste, du Livre blanc sur la souveraineté-association a donné un nouveau coup d'envoi aux discussions sur l'avenir constitutionnel de la province. En cette période pré-référendaire nous assistons à un véritable raz de marée d'ouvrages portant sur le référendum, la souveraineté politique, l'association économique, le fédéralisme, etc. Bref les milieux intellectuels sont en pleine effervescence.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'ouvrage *Le Défi canadien: la viabilité de la Confédération.* Présenté par l'Institut canadien des Affaires Internationales sous la direction de R.B.Byers et R.W. Redford ce livre, un collectif d'universitaires, tente de dégager les conditions minimales nécessaires à la viabilité du Canada. Les chercheurs qui y ont participé se sont penchés sur la question du partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les possibilités d'établir une nouvelle entente.

Autour de trois thèmes principaux — le contexte politique, le contexte socio-culturel et le contexte économique — on étudie les relations intergouvernementales. Chaque auteur tente d'évaluer l'impact qu'aurait la décentralisation des pouvoirs du fédéral vers les provinces ou, à l'inverse, l'impact d'une centralisation accrue et ce, par le biais de l'analyse de secteurs spécifiques d'intervention.

Les articles qui se réfèrent au thème socio-culturel décrivent respectivement l'évolution des relations fédéral-provinciales autour des affaires culturelles, les communications, les questions de sécurité du revenu et des services sociaux. Les auteurs auraient tendance à proposer une redistribution des pouvoirs entre les paliers de gouvernement mais en tenant compte des disparités régionales. D'où la nécessité de considérer les besoins locaux qui touchent plus directement les citoyens.

Le thème suivant touche au contexte politique. Il regroupe des articles portant sur la nature du fédéralisme canadien. S'appuyant sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique les auteurs démontrent qu'il existe une dynamique des politiques qui évoluent en fonction des époques et des conjonctures et qui a poussé le Canada à adopter différentes formes de fédéralisme, plus ou moins centralisées. La période actuelle nécessitant de nouveau des transformations du cadre juridique et constitutionnel amène les auteurs à réfléchir sur les modifications à apporter au système confédératif.

Enfin le troisième chapitre pose la question de la viabilité économique du fédéralisme actuel et d'un autre côté de la souveraineté du Québec. Déjà depuis les dix dernières années le pays a traversé plusieurs crises (inflation, chute du dollar) qui ont suscité le mécontentement des provinces. Certaines, plus nombreuses qu'avant, trouvent de moins en moins d'avantages au système confédératif. Face à ces revendications les auteurs identifient des voies susceptibles d'équilibrer les intérêts économiques nationaux, provinciaux et régionaux afin qu'ils se renforcent mutuellement au sein de la Confédération. C'est dans ce sens que s'inscrit un article sur la politique du transport et un autre sur le problème énergétique. Si les analyses prennent en considération l'importance à accorder aux besoins spécifiques des régions, les conclusions indiquent quand même la nécessité d'une centralisation accrue des pouvoirs du gouvernement central et ce, dans le but de servir les intérêts de l'ensemble du pays.

Il leur semble donc que la Confédération soit viable, bien qu'elle doive changer de visage. Le gouvernement fédéral aurait à répondre aux exigences autonomistes des provinces (le Québec en tête) tout en maintenant un minimum de cohésion et d'homogénéité nationale. En fait la réforme constitutionnelle nécessaire à la survie du Canada touche l'ensemble du pays et implique que les provinces anglophones cessent de jeter la pierre au Québec et réfléchissent au rôle qu'elles ont à jouer dans la restructuration des pouvoirs au sein de l'État canadien.

La présentation rédigée par les directeurs du collectif comporte entre autre des éléments d'analyse sur la venue au pouvoir du Parti Québécois et sur ses conséquences qui sont résolument exagérées. On sent chez eux une grande peur de ce qu'ils appellent le «projet révolutionnaire du PQ» qui pourtant au Québec est loin d'être perçu ainsi par la gauche.

D'ailleurs, aucun chercheur universitaire québécois n'a collaboré à cet ouvrage; c'est dommage. Sans préconiser la participation de personnalités résolument engagées dans la campagne pour le «oui», il aurait été intéressant d'inclure différents points de vue sur la viabilité de l'indépendance. Il s'agit donc du point de vue «canadian» concernant la Confédération et la menace que représentent les désirs souverainistes au Québec. Ce livre ne s'adresse vraiment pas à un public très large. Il pourra servir aux étudiants ou aux professeurs, ou encore à ceux qui désirent connaître les arguments fédéralistes pour mieux les contester!

Marcher, c'est bon marché.

PARTICIPACTION

Marchez. Dès aujourd'hui.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est donné, par les présentes, qu'un dividende de 30 cents par action sur le capital social versé de la Banque a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 janvier 1980. Ce dividende sera payable au siège social et à toute succursale de la Banque, à compter du 30 janvier 1980, aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque le 31 décembre 1979, à la fermeture des bureaux.

Par ordre du conseil d'administration
Le vice-président et secrétaire
YVON MARCOUX

Montréal, le 20 décembre 1979

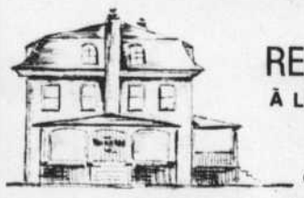

RESTAURANT À LA Fontaine

Café, Restaurant, Bar.

30 Rue Principale sud Sutton, Québec

REPAS GASTRONOMIQUE
de la Veille du JOUR DE L'AN

Avocat en délice ou
Croustade de fruits de mer

Bisque de crustacés La Fontaine ou
Consommé à la Portugaise

Tournedos Henri IV ou
Crevettes Méridionales

Salade de laitue aux amandes - Plateau de fromage - Charlotte du chef, spécial Nouvel An - Cafés au choix.

$25 (taxe incluse)

Réservations: (514) 538-3045

Licence complète
Toutes cartes de crédit acceptées

Venez célébrer les 12 coups de Minuit au Bar La Gamiche qui accueille le Nouvel An avec ambiance, musique et surprises

BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Avis est donné, par les présentes, que l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque Nationale du Canada se tiendra à l'hôtel Reine-Élizabeth, 900 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Canada, le 17 janvier 1980, à 9h30, pour:

(a) recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 1979, tant de La Banque Provinciale du Canada que de la Banque Canadienne Nationale, lesquelles banques ont maintenant fusionné en une seule banque sous le nom de Banque Nationale du Canada;
(b) élire les administrateurs;
(c) nommer les vérificateurs et fixer leur rémunération;
(d) nommer les fondés de pouvoir qui exerceront les droits de vote détenus par la Banque auprès de ses filiales;
(e) étudier et approuver, s'il y a lieu, la modification de l'article 8 des règlements des actionnaires;
(f) examiner toute autre question du ressort de l'Assemblée.

Par ordre du conseil
d'administration
Le vice-président et
secrétaire
YVON MARCOUX

Montréal, le 3 décembre 1979

Aimez-vous les fleurs?

Les Atriums

Les Atriums

Les Atriums

Les Atriums

Immeuble à bureaux
Thérèse de Rouen
842-3838

LA MÉTÉO

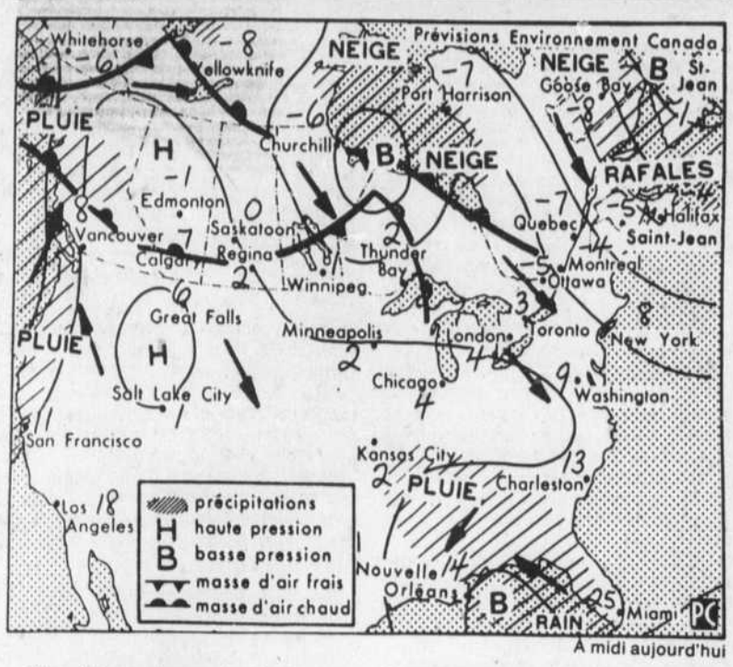

À midi aujourd'hui

Une dépression près de Terre-Neuve continue d'affecter les régions de l'est occasionnant des vents modérés et de la poudrerie. Un flux du nord-ouest d'air plus sec dégagera les régions du sud-ouest ce soir. Les températures seront généralement près de la normale.

Fort probablement, le record pour le mois de décembre du minimum d'accumulation de neige sera battu pour la région de Montréal.

■

Abitibi-Témiscamingue: Samedi ciel variable. Maximum de -2 à -5. Aperçu pour dimanche: nuageux avec quelques chutes de neige.

■

Réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Laurentides: ciel variable. Vents modérés par moments les deux jours. Maximum de -2 à -5. Aperçu pour dimanche: nuageux avec quelques chutes de neige.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Québec: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés par moments les deux jours. Maximum de -2 à -5. Aperçu pour dimanche: ciel variable.

■

Estrie-Beauce: ciel variable. Vents modérés par moments les deux jours. Maximum de -2 à -5. Aperçu pour dimanche: ciel variable.

■

Lac Saint-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec éclaircies. Vents du secteur ouest de 30 à 40 km/h causant de la poudrerie par endroits. Maximum près de -7. Aperçu pour dimanche: nuageux avec éclaircies.

■

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski-Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie: nuageux avec éclaircies. Quelques flocons de neige. Vents du nord-ouest de 40 à 55 km/h. Maximum samedi de -5 à -8. Aperçu pour dimanche: peu de changement.

■

Baie-Comeau, Sept-Iles: nuageux avec éclaircies. Quelques averses de neige ce soir et cette nuit. Vents du nord ouest de 40 à 60 km/h causant de la poudrerie par endroits les deux jours. Maximum prs de -7. Aperçu pour dimanche: peu de changement.

■

Gaspé, Basse Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec chutes de neige. Vents du nord-ouest de 45 à 60 km/h causant de la poudrerie les deux jours. Maximum près de -5. Aperçu pour dimanche: peu de changement.

Le temps d'antenne en période électorale

L'Union populaire se dit lésée par la proposition du CRTC

par Rodolphe Morissette

L'Union populaire, parti politique à la fois fédéral et indépendantiste, se juge lésée par la dernière proposition du Conseil de la radio-diffusion et des télévommunications canadiennes (CRTC) au sujet de la répartition entre les partis politiques des six heures et demie d'antenne mises à leur disposition par les radio-diffuseurs durant la campagne électorale qui va commencer.

La dernière proposition du CRTC, qui date de la veille de Noël, prévoit 143 minutes au Parti conservateur, 137 minutes au Parti libéral, 52 minutes au Nouveau Parti démocratique, 18 minutes au Crédit social et huit minutes à chacun des six autres partis dûment enregistrés, dont l'Union populaire. Cette proposition du CRTC n'est point finale. Les partis ont jusqu'au 31 décembre pour y réagir, après quoi l'organisme fédéral fera connaître son verdict. Celui-ci ne saurait tarder, puisque les partis sont autorisés par la loi électorale à utiliser journaux et médias électroniques à des fins publicitaires à compter du 20 janvier.

La loi électorale fédérale oblige les radio-diffuseurs à mettre du temps d'antenne à la disposition des partis en temps d'élection, mais elle ne fournit pas de critères de répartition de ce temps. En revanche, le CRTC doit trancher en cas de désaccord fondamental entre les partis politiques.

Les formations politiques se sont présentées devant le CRTC pour négocier le 19 décembre. L'Union populaire a tenté d'y faire reconnaître le principe de l'égalité des partis en l'occurrence et, par conséquent, du temps d'antenne. Tous les partis représentés souscrivaient à l'idée, sauf le libéral et le conservateur, qui, eux, s'abstenaient. Le CRTC a donc formulé la proposition mentionnée et l'Union populaire, qui n'a que 2% du temps d'antenne réparti, a entamé hier ses protestations.

«La loi électorale fédérale considère toujours tous les partis enregistrés sur un même pied: ils ont les mêmes obligations, les mêmes devoirs, les mêmes droits et les mêmes rapports à fournir pour les mêmes contrôles», disent les représentants de l'Union, qui a cependant recueilli 0.2% des suffrages exprimés au Canada le 22 mai dernier.

Le parti n'en aura pas moins des candidats à l'élection du 18 février — on souhaite en présenter 76 (75 au Québec et un au Labrador, qu'on considère comme partie du Québec). Le slogan de l'Union populaire en cette campagne qui commence: «Oui, Québec».

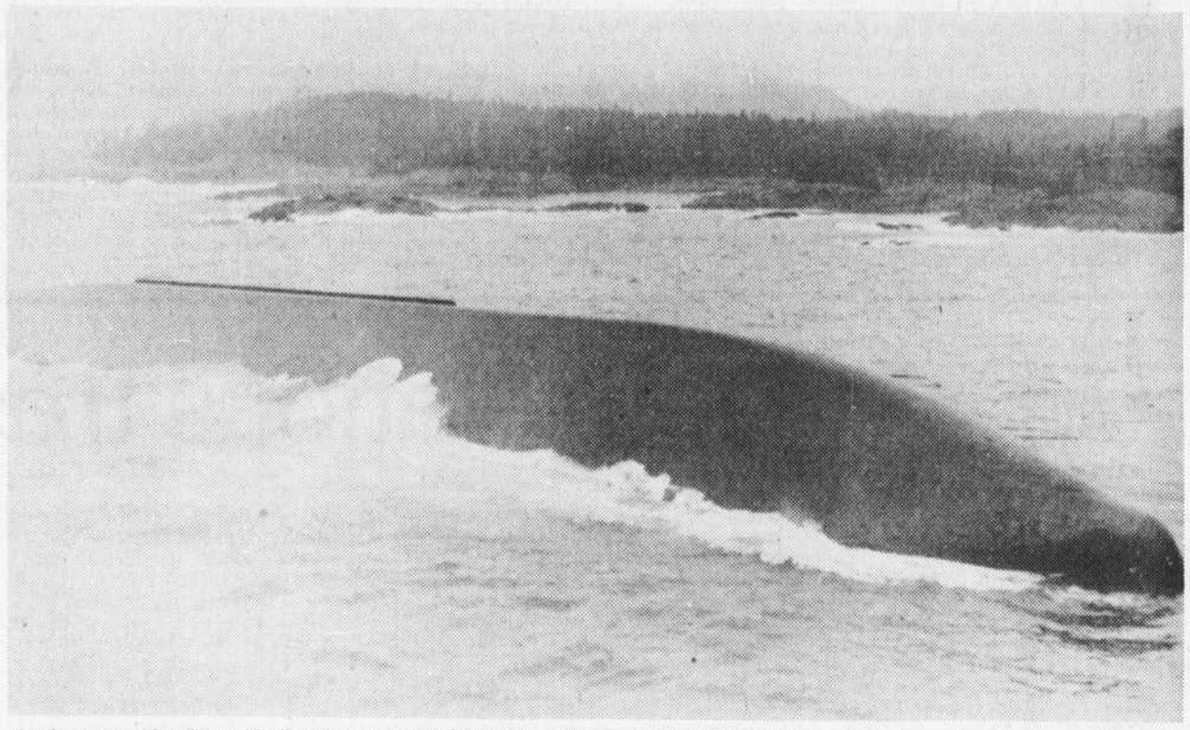

Après avoir dérivé sur 40 kilomètres, le minéralier Lee Wang Zin, battant pavillon panaméen, s'est finalement échoué dans la baie de Kendrick, en Alaska, poussé par des vents dépassant 120 km/h. Selon les garde-côtes, les chances de retrouver certains des 30 membres de l'équipage dans la coque du navire, qui a chaviré le jour de Noël, sont très minces. (Photolaser AP)

Les plongeurs ont peu d'espoir de trouver des survivants dans la coque retournée du minéralier

KETCHIKAN, Alaska (AFP et AP) — Des plongeurs sous-marins ont été dépêchés hier vers l'épave du minéralier panaméen Lee Wang Zin, qui a chaviré mardi dernier au large des côtes de la Colombie-Britannique et s'est échoué jeudi dans la baie de Kendrick, en Alaska, ont annoncé les garde-côtes américains.

La tempête, qui sévissait dans la région depuis plusieurs jours, avait jusqu'à présent empêché toute action des plongeurs. L'équipe sous-marine s'est embarquée à bord d'un cotre des garde-côtes américains qui a pris la mer alors que le vent soufflait encore à 35 noeuds. La météo américaine a, cependant, annoncé que la tempête devrait s'apaiser dans le courant de la journée.

Les plongeurs vont notamment vérifier si certains des 30 membres d'équipage originaires de Taïwan qui se trouvaient à bord ont pu se réfugier à l'intérieur d'une poche d'air, dans la coque retournée du bâtiment. Un porte-parole des garde-côtes a, cependant, indiqué que les chances de retrouver d'éventuels survivants étaient extrêmement minces. Les corps de deux membres de l'équipage du Lee Wang Zin ont été déjà repêchés, rappelle-t-on.

Le Lee Wang Zin, affrété par une société japonaise, transportait une cargaison de billes d'acier, réputée pour son instabilité en cale.

Le garde-côtier Ray Spoltman, coordonnateur des recherches, a signalé également que du gazole s'échappait du cargo et s'étendait sur une superficie de que nous trouvions quelqu'un de vivant.»

Aucun des deux corps repêchés jusqu'ici n'a été identifié. On a signalé, cependant, qu'ils étaient légèrement vêtus, montrant ainsi qu'ils avaient dû abandonner le bâtiment en vitesse.

100 milles carrés sur l'océan.

On a donc fait venir de Seattle, dans l'État de Washington, un équipement spécial pour se débarrasser des 370,000 gallons de gazole qui se trouvaient à bord.

Pour ce qui est des survivants possibles, M. Spoltman a expliqué que l'eau était glacée et qu'une personne ne pouvait pas vivre plus d'une heure et demie, même à l'abri du vent dans une poche d'air du bâtiment chaviré.

«À mesure que le temps passe, a-t-il noté, il devient de moins en moins certain

Care déplore l'information «confuse» sur les camps de réfugiés cambodgiens

Le directeur national de Care vient d'émettre un communiqué où il déplore l'information «souvent confuse» au sujet des camps de réfugiés cambodgiens. M. Thomas Kines souligne que les efforts concrets pour aider ces réfugiés sont coordonnés par l'Unicef et par le Comité international de la Croix-Rouge, sous l'impulsion du Haut commissariat pour les réfugiés.

Care, organisme dont le quartier général est à Ottawa, s'est vu attribuer la responsabilité de trois camps de réfugiés, pour ce qui est de la nourriture et des services. Des membres d'équipes en poste dans d'autres pays ont été dépêchés dans ces camps: c'est le cas de Brian Wolff, d'Edmonton, qui se trouvait au Kenya mais dont l'expérience antérieure sert, puisqu'il connaît la langue parlée en Thaïlande.

Sur trois infirmières envoyées au camp de Sa Keo, l'une est venue d'Afghanistan et a fait tenir un rapport, sur bande sonore, aux dirigeants de Care. Marge Dollack mentionne, dans son rapport, les malheurs de femmes et d'enfants atteints de malaria et de dyssenterie, sous-alimentés. Ces malades s'entassent à 3,000 dans neuf tentes!

Le directeur de Care rappelle que le travail ne manque pas mais qu'il s'accomplit, Care ayant notamment distribué 6,000 trousses de nécessité à des réfugiés et expédié 45 tonnes de vivres pour les enfants des camps (80 autres tonnes suivront).

Care — fonds de secours aux Cambodgiens, accueille volontiers les contributions (1312 rue Bank, Ottawa K1S 5H7).

Le projet de loi Michelin est adopté à Halifax

HALIFAX (PC) — Pour le président de la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse, le 28 décembre a été «un vendredi noir pour les droits démocratiques» des citoyens de la province.

Dans un communiqué, M. Gerald Yetman a ajouté: «c'est un événement tragique dans l'histoire de la Nouvelle-Écosse».

Le leader de 70,000 syndiqués commentait ainsi l'adoption à l'Assemblée législative, quelques heures plus tôt, de ce que plusieurs considéraient comme «le projet de loi Michelin».

Après l'adoption de la loi en troisième lecture, par 26 voix contre 16, le lieutenant-gouverneur John E. Shaffner a mis fin à la session des députés.

Masse est candidat du PC dans Labelle

L'ex-ministre de l'Union nationale, Marcel Masse, a annoncé hier qu'il sera candidat conservateur dans la circonscription de Labelle aux élections fédérales du 18 février prochain.

M. Masse a déclaré que les prises de position du premier ministre Joe Clark à l'endroit des provinces et le budget présenté par le gouvernement conservateur avaient motivé sa décision.

Dans sa campagne électorale, M. Masse entend mettre l'accent sur le développement économique des Laurentides.

Le candidat conservateur croit que toutes les mesures devront être prises pour exploiter le potentiel touristique de la région, notamment en établissant des programmes spéciaux de subventions pour les équipements collectifs, tant privés que publics.

M. Masse s'était également porté candidat dans Labelle en 1974.

29 décembre

par la PC et l'AP

1978: le chah d'Iran refuse toujours d'abdiquer malgré la paralysie de l'économie iranienne;

1976: violentes émeutes signalées au sud de Pékin dont la responsabilité est imputée à des partisans de la Bande des Quatre;

1962: les «casques-bleus» occupent Elisabethville, au Katanga;

1940: bombardement allemand sur Londres, qui enregistre des destructions d'une importance jamais atteinte depuis le grand incendie de 1666;

1937: l'État libre d'Irlande devient l'Eire;

1933: assassinat par la Garde de Fer d'Ion Duca, premier ministre roumain. Protestations juives devant les restrictions d'immigration en Palestine;

1857: prise de Canton par les Français et les Britanniques;

1721: l'Île Maurice est occupée par les Français qui la nomment île de France;

1170: assassinat sur l'autel de la cathédrale de Cantorbery, en Angleterre, de l'archevêque Thomas Becket, à l'instigation de Henri II.

Ils sont nés un 29 décembre: La marquise de Pompadour (1721-1764); Le violoncelliste espagnol Pablo Casals (1876-1973).

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Bell

téo.

Comme les téléphonistes refusent au même moment de faire du temps supplémentaire, elles ne pourront servir autant de clientes qu'à l'habitude. Ceux qui ne recevront pas le «super-service» annoncé risquent fort de ne rien recevoir.

Déjà, avant l'annonce des dernières positions patronales, environ 500 téléphonistes poursuivaient une grève de deux jours à Ottawa, Hull, Sherbrooke et Drummondville. À Toronto, plusieurs centaines de téléphonistes avaient aussi omis de se présenter à l'ouvrage hier matin à la suite d'un différend relatif au versement des salaires des derniers jours.

Hier, la compagnie a tenu à exposer elle-même aux médias d'information (et donc aux syndiqués) le contenu de ses dernières offres qu'elles qualifie de «très généreuses» et «équivalentes, dans l'ensemble», à ce qu'offrait le rapport du commissaire-conciliateur la semaine dernière.

Sur le plan salariale, la compagnie offre en effet, le même salaire final que le conciliateur pour les téléphonistes de toutes les localités à partir de novembre 1980. Pourtant, la gradation est beaucoup plus lente pour y arriver et la rétroactivité serait fort inférieure à ce que proposait le rapport de conciliation.

Par exemple, le commissaire proposait une augmentation de 16% jusqu'au 24 novembre dernier et une autre de 12% jusqu'à la signature du contrat tandis que la compagnie n'offre que 11% et 10% à ces postes. Pour compenser un peu, elle propose une hausse de $10 par semaine dès la signature et de $5, six mois plus tard. Ces hausses uniformes favoriseraient surtout les employés au bas de l'échelle, au détriment de ceux qui ont plus d'ancienneté.

La compagnie disait clairement, hier soir, qu'elle «n'est pas disposée à faire porter par le public le poids des millions de dollars supplémentaires proposés par le commissaire pour la rétroactivité comme si la compagnie était responsable des retards interminables dans la négociation».

Malgré tout, elle reconnaît que les employés méritaient cette augmentation: «Si le syndicat avait estimé comme nous que ces employées méritaient vraiment une augmentation de salaire, un important versement rétroactif aurait pu être accordé bien avant Noël», dit le communiqué de l'entreprise.

Pour l'indemnité de vie chère, la compagnie accepte le montant retenu par le conciliateur mais retarde de six mois la date d'application de cette hausse.

Selon le syndicat cette dernière offre globale de Bell Canada est aussi très éloignée du rapport de médiation sous l'angle de la protection contre les changements technologiques et contre la discrimination et sous l'angle de l'importance de l'ancienneté pour les promotions. Quant aux vacances, la position patronale présente un recul par rapport au texte de la convention collective expirée, selon Mme Pinsonneault.

En outre, la compagnie revendique toujours le droit d'effectuer des «congédiements administratifs» qui ne seraient pas soumis à un droit de grief de la part du travailleur impliqué. Le syndicat, lui, réclame que l'employeur puisse démontrer une «cause juste» dans tous les congédiements.

En somme, selon Mme Pinsonneault, cette offre patronale n'est qu'une «farce monumentale». La compagnie a elle-même demandé la conciliation plutôt que de négocier, dit-elle, et elle doit maintenant accepter les conclusions du commissaire-conciliateur.» Elle a fait son lit, qu'elle couche dedans!»

◆ L'URSS

les États-Unis considéraient le mouvement des insurgés islamiques et anticommunistes comme «un soulèvement authentique et autarcique du peuple afghan».

L'URSS qui, dans les jours qui ont précédé le coup d'État, a organisé un pont aérien pour acheminer de nouvelles troupes en Afghanistan, n'a pas caché qu'il avait appuyé le coup d'État. L'ambassadeur d'URSS à Bonn, M. Vladimir Semionov, a justifié dans une note remise au gouvernement de la RFA, «l'entrée» des troupes soviétiques dans le pays, en invoquant le traité d'amitié conclu entre Kaboul et Moscou.

Au demeurant, Radio-Kaboul, captée à Islamabad a rapporte dans la nuit de jeudi à vendredi que l'URSS avait assuré de son soutien le gouvernement révolutionnaire de M. Babrak Karmel et hier matin Radio-Moscou a confirmé que le gouvernement afghan avait demandé une aide militaire urgente à l'URSS.

Pour sa part, M. Léonid Brejnev a félicité hier M. Babrak Karmal, le nouveau dirigeant afghan, qu'il a contribué à mettre en place à Kaboul grâce aux troupes soviétiques transportées depuis dimanche.

«Au nom de la direction soviétique et de moi-même personnellement, je vous souhaite un grand succès dans vos multiples activités pour le bien-être du peuple ami afghan. Je suis persuadé que, dans les conditions actuelles, le peuple afghan sera capable de défendre les acquis de la révolution d'avril (1978), la souveraineté, l'indépendance et la dignité nationale du nouvel Afghanistan», a déclaré M. Brejnev dans un message.

Quelques heures auparavant, l'agence TASS avait annoncé que l'Union soviétique acceptait de donner son aide, politique et militaire, au nouveau gouvernement qui doit lutter contre l'ingérence et les provocations d'ennemis étrangers non précises.

Plus de 24 heures après le coup d'État, les informations disponibles étaient les suivantes:

— des militaires soviétiques ont participé à des combats de rue à Kaboul;

— M. Amin, l'ancien président, a été exécuté après avoir été jugé par un tribunal populaire. Il a été qualifié de fasciste par Radio-Kaboul.

M. Karmal, probablement davantage enclin à la conciliation avec la rébellion musulmane du pays, et aussi plus proche de Moscou, cumule désormais les fonctions de secrétaire général du Comité central du Parti populaire démocratique d'Afghanistan et de président du Conseil de la révolution. Il a adopté un ton conciliant envers la rébellion, déclarant notamment à la radio de Kaboul que de vertueux musulmans avaient été injustement exécutés par le régime précédent.

Avant même les États-Unis, la Grande-Bretagne avait condamné l'intervention militaire soviétique en Afghanistan et le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher s'était entretenu du problème avec ses homologues français, britannique et américain, M. Jean-François-Poncet, lord Carrington et M.Cyrus Vance.

Si le coup d'État de Kaboul préoccupe tellement les gouvernements d'Europe occidentale, c'est notamment parce que pour la première fois l'URSS a ouvertement envoyé ses troupes dans un pays n'appartenant pas au bloc soviétique, remarquent certains observateurs.

En privé, des hauts fonctionnaires du département d'État américain ont par ailleurs déclaré considérer que l'URSS avait pris un avantage certain dans une région du monde dont l'importance stratégique a encore été accrue par les événements d'Iran.

Considéré pourtant comme un marxiste convaincu, comblé lui aussi de l'aide soviétique, le président Amin prétendait cependant à une certaine indépendance, peut-être parce que Moscou ne lui avait jamais vraiment pardonné d'avoir renversé son prédécesseur, le président Tarakki, à son retour d'un voyage à Moscou, au mois de septembre dernier.

Les premières informations sur le déroulement du coup d'État commencent à parvenir à Islamabad. De source diplomatique informée, on indique que la bataille pour le pouvoir a duré trois heures dans les rues de la capitale.

Hier, des diplomates japonais ont indiqué que les chars soviétiques patrouillaient toujours dans les rues de la capitale, que des coups de feu sporadiques retentissaient par moment dans certains quartiers et que toute circulation était interdite dans le centre de la ville que survolent constamment des avions militaires.

Dès la matinée, on avait appris l'exécution du président Amin accusé de tyrannie fasciste. Dans la soirée, Radio-Kaboul captée à New-Delhi a annoncé que le frère cadet et un neveu de l'ancien chef de l'État, également reconnus coupables de crimes contre le peuple afghan, avaient aussi été exécutés.

Dans sa première déclaration, M. Karmel a pour sa part annoncé la libération de tous les prisonniers politiques et a affirmé sa volonté de négocier avec les insurgés musulmans.

Ceux-ci ont immédiatement rejeté cette offre affirmant dans un communiqué publié à Téhéran que «le renversement du traître Hafizullah Amin et l'arrivée au pouvoir du mercenaire Babrak Karmel, laquais de l'Union soviétique (...) renforcent encore plus la résolution des militants musulmans d'afghanistan de restaurer l'indépendance et la souveraineté nationale».

Au moins deux chars ont été détruits au cours des violents combats qui ont précédé la chute du président Amin, apprend-on de sources informées. Selon ces sources, les tirs, qui se sont poursuivis pendant quatre heures, ont fait «un grand nombre» de morts.

Des soldats, toujours selon ces sources, gardent les routes stratégiques, où, en certains endroits, des chars ont pris position. Les rues sont restées désertes toute la journée.

D'autre part, des sources rebelles ont indiqué que les opposants au nouveau régime pro-soviétique afghan avaient détruit, jeudi soir, la centrale électrique de Jalrabad, plongeant la ville et ses environs dans l'obscurité. Cinq gardes auraient été tués au cours de l'attaque.

◆ Khomeiny

sémble exclure tout espoir de libérations même limitées en nombre.

«L'unité est la clef de notre victoire, ont affirmé les «étudiants». Il est clair que négocier et faire des compromis avec les dirigeants vampires comme Carter met en péril la victoire des nations islamiques. Comme nous l'avons déjà affirmé, le procès des espions américains ne sera que la première action de notre nation et le gouvernement américain doit savoir que le combat de notre peuple ne s'arrêtera pas là».

Par ailleurs, au cours d'une interview télévisée accordée à une chaîne de télévision américaine, un porte-parole des étudiants a affirmé qu'aucun otage n'avait été déplacé de l'ambassade américaine.

Après la visite à Téhéran, pour Noël de quatre ecclésiastiques qui n'avaient compté que quarante-trois otages, (les États-Unis affirment qu'il y en a 50) des rumeurs avaient circulé à Téhéran selon lesquelles sept Américains auraient été conduits dans une prison. «Habib», porte-parole des étudiants a cependant refusé de répondre à toute question sur le nombre des otages.

Arrivé il y a deux jours à Téhéran à titre personnel, M. Geoges Hansen, représentant républicain de l'Idaho, n'a donné aucune information sur le nombre des otages mais a laissé entendre qu'il considérait toujours possible une libération de ses compatriotes. Après avoir déclaré qu'il s'employait à recueillir des témoignages en vue d'une enquête du Congrès américain sur les crimes du chah, le parlementaire américain a déclaré: «Tous les parlementaires auxquels j'ai parlé ou dont je connais l'opinion sont favorables à une enquête du Congrès. La seule question est de savoir si l'enquête commencera avant la libération des otages».

Pendant ce temps aux États-Unis, le président Carter a pris personnellement contact avec le président soviétique Leonid Brejnev et les dirigeants chinois pour demander leur soutien dans le vote des sanctions économiques contre l'Iran au Conseil de sécurité, affirmait jeudi soir la chaîne de télévision CBS.

Selon CBS, le chef de la Maison-Blanche, qui est depuis vendredi dernier dans sa retraite campagnarde de Camp David (Maryland), s'est également entretenu au téléphone avec les dirigeants des pays alliés des États-Unis.

M. Cyrus Vance, secrétaire d'État américain, réclamera en personne des sanctions économiques contre l'Iran aujourd'hui au Conseil de sécurité des Nations unies, a annoncé hier le président Carter dans un discours télévisé.

Le président Carter a par ailleurs déclaré qu'il s'attendait à ce que la demande américaine rencontre «le soutien nécessaire» au Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour débattre de façon non officielle des sanctions, ont déclaré des responsables américains.

Les États-Unis devraient obtenir sans difficultés les neuf voix nécessaires au vote des sanctions, déclare-t-on de source américaine informée, à l'issue des consultations entreprises dans le courant de la semaine par M. Donald McHenry, représentant permanent américain, avec chaque membre du Conseil de sécurité. On s'attend de même source que le conseil votera les sanctions avant que le mandat de cinq de ses membres ne s'achève mardi à zéro heure.

Par ailleurs, les étudiants qui gardent en otage les diplomates américains à l'ambassade de Téhéran ont rejeté la déclaration du président panaméen Aristides Royo.

Celui-ci avait annoncé hier que le Panama était disposé à prendre en considération la demande d'extradition présentée par l'Iran au sujet du chah Mohamed Reza Pahlevi, si les Américains étaient libérés.

Un porte-parole des étudiants islamiques a déclaré que le chah devait être rendu à l'Iran, avant que les étudiants n'envisagent de libérer les Américains.

«Nous pensons qu'il s'agit d'une manoeuvre, et qu'il (le président Royo) n'est pas sérieux,» a déclaré le porte-parole. «Les otages seront libérés quand nous aurons le chah en Iran... S'ils envisagent réellement d'extrader le chah et s'ils ne se livrent pas à des manoeuvres. Il (le chah) doit être renvoyé en Iran pour garantir la libération des otages», a-t-il ajouté.

Enfin, la princesse Achraf, soeur de l'ex-chah, a quitté le Caire la semaine dernière après avoir visité un palais qui vient d'être construit à Assouan, en Haute-Egypte, pour le souverain iranien déchu, a rapporté hier l'hebdomadaire arabe Al-Watan Al-Arabi paraissant à Paris.

Selon cette revue, qui cite des sources bien informées, la construction de ce palais aurait coûté plus de $22 millions, dont cinq millions pour l'achat et l'installation d'équipement électronique de sécurité importé spécialement des États-Unis et de la République fédérale d'Allemagne.

Aux abords de la ville d'Assouan, et à proximité du cimetière de l'Agha Khan, la princesse Achraf a inspecté un terrain sur lequel sera bâti un mausolée pour l'ancienne famille impériale iranienne, ajoute Al-Watan Al-Arabi.

1979

Une année de mutations et de revirements

Textes de Pierre O'Neill

Janvier

■ Le premier sondage Gallup de l'année 1979 conclut à une baisse de popularité des conservateurs de Joe Clark; l'enquête d'opinion publique, réalisée en décembre 1978, tend à démontrer que la cote du Parti conservateur est passée de 45 à 40 pour cent, tandis que les libéraux de Pierre Trudeau ont gagné deux points pour atteindre 38 pour cent.

■ L'ex-ministre des Approvisionnements et Services du cabinet Trudeau, le député de Dollard à la Chambre des communes, M. Jean-Pierre Goyer, abandonne la politique et retourne à la pratique du droit.

■ Le premier ministre du Manitoba, M. Sterling Lyon, exprime l'avis qu'un changement de gouvernement à Ottawa servirait mieux les intérêts du pays.

■ Une quinzaine de jours seulement après la disparition de *Montréal-Matin*, un groupe d'hommes d'affaires de Montréal lancent un nouveau quotidien du matin, au nom de *Métro-Matin*.

■ L'ancien maire de Toronto, M. David Crombie, ministre du gouvernement conservateur de Joe Clark, sème l'émoi au sein de son parti et dans les cercles politiques fédéraux, en déclarant, devant les cameras de la télévision, que «René Lévesque n'est pas le diable» et que négocier avec le PQ n'équivaut pas à faire la séparation.

■ L'ingénieur Régis Trudeau reconnaît devant la Commission Malouf qui enquête sur le coût des Jeux olympiques, que la firme d'ingénieurs-conseils et les entreprises qu'il préside ont fourni, entre 1973 et 1976, la somme de $400,000. aux caisses électorales du Parti libéral du Québec, du Parti civique du maire Drapeau, de l'Union nationale et du Comité des citoyens démocratiques.

■ Les libéraux de Claude Ryan, refusent de s'associer à la stratégie du gouvernement Lévesque et de faire front commun avec les autres partis politiques québécois en vue de la conférence fédérale-provinciale prévue pour le début février.

■ L'ancien leader du RIN, Pierre Bourgault manifeste son irritation à l'égard de «l'attitude triomphaliste» des gros canons du gouvernement Lévesque; il leur reproche de prendre pour acquis la volonté du gouvernement anglais de négocier et il croit que le PQ devrait plutôt se préparer à proclamer unilatéralement l'indépendance du Québec.

■ C'est en lançant un appel au respect du pluralisme que le nouveau gouverneur général du Canada, M. Edward Schreyer s'installe avec sa famille dans sa résidence officielle de Rideau Hall.

■ Le chef conservateur, M. Joe Clark, prévient le Québec qu'il ne négociera jamais la souveraineté-association prônée par le gouvernement Lévesque.

Le rapport Pépin-Robarts

■ Après dix-huit mois de travaux, les membres de la Commission de l'unité canadienne, présidée conjointement par Jean-Luc Pépin et John Robarts, proposent une nouvelle constitution résolument fédéraliste à deux volets: renforcement de l'intégration économique du pays, et provincialisation des responsabilités linguistiques et culturelles, consacrant ainsi la «spécificité» du Québec.

■ En vertu des recommandations du rapport Pépin-Robarts, l'article 133 de l'AABN serait aboli, le Sénat serait remplacé par une Chambre des fédérations formée de délégations provinciales, le français et l'anglais serait reconnu au niveau des institutions fédérales et ce principe serait inscrit dans la constitution, le droit du Québec à l'autodétermination serait également reconnu.

■ Dans l'ensemble du pays, le rapport a suscité des réactions favorables: le chef du PLQ, Claude Ryan, a qualifié le document de «lucide et constructif»; le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Claude Morin, a dit voir dans ce rapport, un désaveu de l'approche Trudeau; le premier ministre Trudeau, s'est montré plus réticent, en qualifiant de «naïve» la recommandation de la commission voulant confier aux provinces la responsabilité de garantir les droits linguistiques de leurs minorités.

Février

■ Le cabinet Lévesque désavoue le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, qui avait annoncé que le mot «Arrêt» remplacerait «Stop» sur tous les panneaux de signalisation routière à travers le Québec.

■ Le chef du PLQ, M. Claude Ryan, parlant devant la Chambre de commerce de Charlebourg, émet l'avis que le Canada anglais devra accepter le verdict du référendum.

■ Le NPD-Québec annonce sa décision de retirer ses représentants du comité Pro-Canada.

■ Le premier ministre Lévesque, interrogé par l'opposition libérale à l'Assemblée nationale, reconnaît que le gouvernement a congédié et remplacé 33 des 110 présidents d'élections de comtés.

■ Le front commun des 19,000 syndiqués du secteur public dévoile ses revendications, dont un salaire hebdomadaire de $265.

■ L'Assemblée nationale reprend les travaux de la session, ajournée le 22 décembre 1978.

■ À l'occasion de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui se tient à Ottawa, le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, réclame le rapatriement immédiat et sans conditions de la constitution; à l'instar du premier ministre Lévesque, le chef du PLQ, M. Claude Ryan, s'oppose à la proposition Davis et déclare que le partage des pouvoirs doit précéder le rapatriement.

■ Les résultats du dernier sondage Gallup accordent 40% des intentions de vote aux conservateurs, 39% aux libéraux, et 17% aux néo-démocrates; il s'agit d'une remontée d'un point des libéraux, par rapport au sondage précédent.

■ Un document interne du PLQ, intitulé «Pourquoi l'option canadienne», conclut que le maintien du statu quo constitutionnel ne peut que mener à l'éclatement du pays et suggère pour le Québec un véritable statut particulier.

■ Le chef de l'UN, M. Rodrigue Biron, est forcé d'intervenir avec vigueur pour orienter le congrès de son parti, dont les délibérations s'embourbeaient dans la confusion.

■ Le gouvernement Trudeau annonce des coupures de 30% dans les programmes de bilinguisme.

■ Le comité Pro-Canada suspend ses activités.

■ Le chef du Crédit social du Canada, M. Lorne Reznowski, remet sa démission sur la suggestion des députés du Québec, après seulement dix mois d'un règne terne.

■ La Fédération des francophones hors Québec rejette la monarchie et reconnaît le principe des deux peuples fondateurs.

■ Le gouvernement Lévesque reporte à plus tard la révision du mode du scrutin et, en revanche, s'engage à publier dans les prochains mois un livre vert destiné à générer un débat public sur la question.

D'égal à égal

■ L'exécutif national du Parti québécois publie un document intitulé; «D'égal à égal» qui suggère aux militants du parti, en vue du congrès national de mai, un nouvel effort dans le raffinement du scénario dans le processus d'accession à la souveraineté; depuis longtemps attendu, ce nouveau texte préparé par les spécialistes du PQ, dont l'économiste Pierre Harvey, propose notamment, qu'en cas d'échec dans les négociations d'une nouvelle association économique avec le reste du pays, le Québec aurait recours à une seconde consultation populaire sur la déclaration de la souveraineté politique du Québec; interrogé par les journalistes, le président de l'exécutif de l'époque, Pierre Renaud, avait refusé de préciser si cette consultation populaire prendrait la forme d'élections générales ou d'un référendum; le chef du PLQ, M. Claude Ryan, émet l'opinion que le document «D'égal à égal» ne fait que perpétuer la confusion.

Mars

■ Les membres du conseil général du Parti libéral du Québec, réunis à Montréal, s'inquiètent du nationalisme de leur chef, Claude Ryan.

■ A l'occasion du discours inaugural de la session parlementaire de l'Ontario, le premier ministre William Davis réaffirme qu'il ne négociera aucune forme de souveraineté-association avec le Québec.

■ Les résultats du plus récent sondage Gallup, réalisé en février, indiquent que les libéraux de Pierre Trudeau sont en tête pour la première fois depuis septembre 1978, mais par seulement un point d'avance.

■ Les participants au sommet économique organisé par le gouvernement Lévesque à Montebello réclament une véritable politique de main-d'oeuvre.

■ Selon les témoignages rendus devant la commission McDonald à Ottawa, le PQ aurait fait l'objet de surveillance de la part de la GRC, dès 1969, parce que le gouvernement fédéral avait ordonné de suivre de près les activités des «mouvements séparatistes».

■ Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Claude Morin, inaugure la nouvelle délégation du Québec en Amérique du Sud, plus précisément à Caracas, au Venezuela.

■ Le député péquiste de Prévost et vice-président de l'Assemblée nationale, Me Jean-Guy Cardinal, meurt à l'Hôtel-Dieu de Québec, à l'âge de 54 ans.

■ Un sondage réalisé par le Centre de sondage de l'université de Montréal, pour la société Radio-Canada, indique que 50% des Québécois donneraient au gouvernement un mandat de négocier la souveraineté-association.

■ Le premier ministre Trudeau annonce la tenue d'élections générales pour le 22 mai.

■ Après plusieurs semaines de consultations et d'hésitations, Fabien Roy annonce sa démission du siège de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale et accepte la direction du Crédit social du Canada.

■ Les députés libéraux fédéraux Jacques Trudeau (Bourassa), Gaston Clermont (Gatineau) et Gérard Loiselle (Saint-Henri), annoncent tous trois leur retraite de la vie politique active.

■ Le premier ministre Trudeau inaugure la campagne électorale en déclarant que ce serait «le comble de l'absurde» d'élire un gouvernement minoritaire.

■ Le chef conservateur, Joe Clark, prévient pour sa part les Canadiens que s'il devait se retrouver à la tête d'un gouvernement minoritaire après les élections du 22 mai, il gouvernerait comme s'il avait recueilli une majorité.

■ Les militants du NPD-Québec tiennent un congrès à Victoriaville; déchirés entre les positions fédéralistes irréductibles de la direction nationale du parti et les aspirations contradictoires de la base militante québécoise, les néo-démocrates renoncent à débattre l'orientation constitutionnelle du NPD.

■ Le ministre québécois des Finances, Jacques Parizeau, dépose devant l'Assemblée nationale un budget prévoyant: l'abolition de la taxe de vente sur les vêtements de moins de $500., sur les chaussures de moins de $100. et sur tous les textiles; l'indexation (12.5%) des exemptions personnelles à compter du 1er janvier 1980; l'instauration d'un régime d'épargne-actions, et la réforme de la fiscalité municipale.

Joe Clark triomphe au soir du 22 mai

Le discours inaugural

■ Le discours inaugural du premier ministre Lévesque fait ressortir l'intention du gouvernement péquiste de donner priorité au développement économique; le texte annonce un nombre considérables de mesures et de politiques que le gouvernement s'engage à réaliser au cours de la session: poursuite de l'Opération Solidarité économique (OSE), incluant un programme de $20 millions pour la création d'emplois pour les jeunes; mise en place de nouveaux mécanismes de participation au financement des investissements manufacturiers et commerciaux; création d'un organisme pour promouvoir l'exportation pour les petites et moyennes entreprises; (l'initiative, qui était de l'ex-ministre Rodrigue Tremblay, a été rayée des projets du gouvernement); extension des programmes de la Société de développement industriel; création d'un ministère de l'Énergie; augmentation de la participation financière de l'État à la Société de développement coopératif; loi sur l'aménagement et l'urbanisme; réforme de la fiscalité municipale; poursuite de la réforme électorale; loi sur la santé et la sécurité des travailleurs; dépôt d'un document sur l'option souveraineté-association.

■ Les députés libéraux quittent l'Assemblée nationale en signe de protestation contre la décision de Radio-Canada et de Radio-Québec de ne pas diffuser la réplique des deux porte-parole de l'opposition, MM. Gérard-D. Lévesque et Rodrigue Biron.

Trudeau part et puis revient

Avril

■ La Commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité (Commission Lambert) recommande que le gouvernement soumette chaque année un «plan financier quinquennal» devant notamment fixer les limites des dépenses prévues pour les trois années à venir dans tous les ministères et organismes publics.

■ Devant ses partisans du comté de Mont-Royal, le premier ministre Trudeau lance un avertissement à tous les Canadiens: «Ne comptez pas sur nous, au lendemain du 22 mai, pour diriger un gouvernement affaibli. Nous ne retournerons pas à Ottawa pour amoindrir la juridiction fédérale».

■ Le ministre fédéral des Finances, Jean Chrétien, évalue à $7.4 milliards le coût des promesses faites par le chef conservateur, Joe Clark.

■ Le nouveau chef du Crédit social, Fabien Roy, perd son principal organisateur, le député de Richmond, Léonel Beaudoin, que le gouvernement libéral a convaincu d'accepter un poste sur la Commission canadienne des grains.

■ En tournée électorale en Colombie-Britannique, le premier ministre Trudeau décide de répliquer à un groupe de contestataires qui lui reprochent sa politique de l'emploi et le harassaient d'une assemblée publique à l'autre; le chef libéral leur déclare: «Levez vos fesses et allez chercher du travail».

■ Le directeur général des élections, Pierre-F. Côté, émet l'avis que les fonctionnaires québécois pourront se livrer à un travail de partisan politique à l'occasion du prochain référendum, à la condition toutefois, que ce soit en dehors de leur service et pourvu que ce référendum ne survienne pas en même temps qu'une élection;

■ Le président de la Commission sur l'unité canadienne, Jean-Luc Pépin, annonce sa candidature sous la bannière libérale dans le comté de Ottawa-Carlton, en vue des élections du 22 mai;

■ Dans le but de réprimer le «commerce d'enfants», le ministre québécois des Affaires sociales, Denis Lazure, annonce le dépôt d'un projet de loi visant à encadrer le processus d'adoption d'enfants étrangers;

■ Le ministre québécois des Finances, Jacques Parizeau, déclare devant l'Assemblée nationale que le gouvernement a écarté toutes les hypothèses d'implantation d'un casino au Québec;

■ Devant les membres du Canadian Club de Montréal, le sociologue et politicologue Léon Dion de l'université Laval invite les anglophones à opter pour un fédéralisme renouvelé;

■ Un sondage de l'IQOP indique 57% des Québécois opteraient pour un fédéralisme renouvelé;

■ L'île-du-Prince-Édouard, le dernier bastion libéral du pays passe aux conservateurs dirigés par Angus MacClean, qui remporte les élections générales et fait élire 32 députés à l'Assemblée législative de la province;

■ Le premier ministre René Lévesque épouse Mlle Corinne Côté, sa secrétaire et compagne de plusieurs années; planifié dans le plus grand secret, à la cachette même des membres de l'entourage, l'événement s'est déroulé dans l'intimité d'un bureau du Palais de Justice de Montréal et n'a duré que douze minutes; à Paris, l'heureux couple a été l'hôte de M. Jean Deschamps, ce malheureux délégué général du Québec que M. Lévesque a remplacé quelques semaines plus tard par son bon ami, Yves Michaud; depuis le mariage' contrairement à toutes attentes, la nouvelle épouse du premier ministre se manifeste et accorde même des entrevues aux médias d'information; c'est d'ailleurs ainsi que les Québécois ont appris que c'est le premier ministre qui lave la vaisselle à la maison.

■ Un sondage conduit par le magazine «L'Actualité» tend à démontrer que la majorité des journalistes francophones du Québec sont partisans de l'indépendance du Québec;

■ Les leaders des trois principaux partis, MM. Trudeau, Clark et Broadbent, acceptent de s'affronter dans un débat télévisé;

■ Le leader conservateur, Joe Clark, invite les électeurs canadiens à lui accorder une majorité absolue pour empêcher le premier ministre Trudeau de s'agripper au pouvoir;

■ Au moment du dépôt devant l'Assemblée nationale du projet de loi instituant un registre des électeurs, le ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire, Robert Burns, renonce à la carte d'électeur, une intention législative inscrite depuis longtemps dans le programme du PQ.

■ Le chef conservateur, Joe Clark, déclare à Toronto que le Québec n'a pas le droit, par un simple vote, de se retirer du Canada;

■ En vertu d'un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Agriculture, Jean Garon, l'alination des fermes du Québec à des non-résidents, un phénomène étroitement associé à celui de la spéculation, sera contrôlé par le biais d'une législation qui forcera les étrangers à prouver leur désir d'exploiter les fermes;

Argenteuil et Jean-Talon

■ Le chef du PLQ, Claude Ryan se fait élire député d'Argenteuil à la faveur des élections partielles du 30 avril; sa victoire était prévisible et attendue mais sa majorité de 9,000 voix sur le candidat péquiste, Charles Roy, a étonné ses adversaires et la plupart des analystes politiques; le même jour, dans le comté de Jean-Talon, le libéral Jean-Claude Rivest l'emporte sur la candidate péquiste Louise Beaudoin par plus de 5,000 voix de majorité; cette double victoire surprise des libéraux a semé l'émoi dans les rangs péquistes qui ont commencé à s'interroger sur les causes de l'échec et sur le style de leadership de leur gouvernement.

Mai

■ Le président-directeur général de Sidbec-Dosco, M. Jean-Paul Gignac, abandonne son poste «pour ne pas nuire au dossier», après treize ans à la tête de la sidérurgie d'État.

■ Le premier ministre Pierre Trudeau se rend à la résidence du chef libéral provincial, M. Claude Ryan, à Outremont, pour s'entretenir de la campagne électorale fédérale et de la stratégie référendaire.

1979

■ Le président des élections fait savoir que 519 candidats brigueront les suffrages dans 75 comtés du Québec à l'occasion des élections générales du 22 mai.

■ Le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, annonce l'intention de son gouvernement de procéder à l'expropriation de l'Asbestos Corporation.

■Le député conservateur de Joliette à la Chambre des communes, M. Roch LaSalle, se désolidarise publiquement des propos de son chef Joe Clark, qui venait de refuser le principe du droit du Québec à l'autodétermination; cette déclaration de M. Clark cause d'ailleurs un profond malaise au sein de l'équipe des candidats conservateurs du Québec.

■ Le premier ministre Trudeau demande aux électeurs canadiens un mandat de rapatrier unilatéralement la constitution canadienne; le premier ministre Lévesque qualifie cette façon de procéder «d'inacceptable» tandis que le chef du PLQ, rappelle à M. Trudeau que l'accord des provinces est essentiel; le premier ministre du Canada formule alors l'hypothèse de tenir un référendum national pour contourner un éventuel échec des négociations avec les provinces.

■ À la veille de son entrée comme député d'Argenteuil à l'Assemblée nationale, le chef du PLQ, M. Claude Ryan, effectue un remaniement au sein de son équipe de parlementaires; le député de Bonaventure, Gérard-D. Lévesque, remplace le député de Laval, Jean-Noël Lavoie, au poste de leader parlementaire de l'opposition officielle.

■ L'aile québécoise du NPD ainsi que le président de la FTQ, M. Louis Laberge, menacent le leader national, M. Ed Broadbent, de militer en faveur du OUI au référendum, s'il obstine à ne pas reconnaitre le principe du droit du Québec à l'autodétermination.

■ Le quotidien anglophone *The Toronto Star* rompt avec une longue tradition de l'institution et donne son appui au NPD en vue des élections du 22 mai.

■ Les réseaux de télévision CTV, CBC et Global, diffusent un débat entre les trois grands leaders politiques, impliqués dans la campagne électorale; à la surprise générale, le chef conservateur. M. Joe Clark, et le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, font meilleure figure que le premier ministre sortant, M. Pierre Trudeau.

■ Le ministre d'État à la réforme palrmentaire, M. Robert Burns, se dit convaincu que le gouvernement Lévesque perdra et le référendum et les prochaines élections générales.

■ À deux jours des élections générales du 22 mai, un sondage Gallup ainsi qu'un autre sondage, réalisé par le réseau de télévision CTV, placent les liberaux et les conservateurs nez à nez.

Joe Clark premier ministre

■ Le Parti conservateur prend le pouvoir à Ottawa après avoir passé dix-sept ans dans l'opposition et Joe Clark devient premier ministre du Canada; les résultats des élections du 22 mai donnent 136 députés conservateurs, 114 libéraux, 26 néo-démocrates et six créditistes; le Parti conservateur n'obtient pas la majorité absolue et doit compter sur l'appui des créditistes pour former le gouvernement minoritaire; le Parti libéral de Pierre Trudeau accroît son emprise sur le Québec mais le Parti conservateur fait des gains partout ailleurs au Canada; le nouveau premier ministre Joe Clark s'engage à constituer néanmoins un gouvernement «vraiment national» en faisant appel à la compétence de Québécois «respectés, efficaces et forts»; le chef libéral déchu, M. Pierre Trudeau, reconnait par ailleurs dans cette défaite sa responsabilité personnelle mais il indique aussitôt son intention de rester en poste.

Juin

Victoire de l'étapisme

■ Le septième congrès du Parti québécois débute par l'appel classique du chef à l'unité dans l'action et la réflexion et se termine par la victoire de la stratégie étapiste dont la paternité revient au ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin. Au terme d'un débat qui a mis en présence les modérés du clan Morin et les orthodoxes de la région Montréal-Centre, les militants péquistes ont adopté par une forte majorité une résolution prévoyant deux consultations populaires dans le processus d'accession à l'indépendance; le septième congrès du PQ fut en outre le lieu d'une intense cabale et d'une lutte sans merci à la vice-présidence du parti; candidate de l'aile radicale, Mme Louise Harel a défait M. Pierre Renaud, l'homme de confiance du premier ministre Lévesque au sein du parti.

■ Le chef du Crédit social, M. Fabien Roy, déclare que l'appui de René Lévesque dans la campagne fédérale a constitué «un boulet» qui a failli précipiter le parti dans la «mer rouge» du 22 mai.

■ Le premier ministre conservateur, M. Joe Clark, forme son premier cabinet, à deux niveaux, dont un comité de super-ministres, dit «comité des priorités; au nombre des francophones nommés au cabinet figurent les noms de Roch LaSalle, Martial Asselin, Jacques Flynn et Robert de Cotret.

■ Le premier ministre Joe Clark annonce son intention de tenir à l'automne une conférence fédérale-provinciale sur le problème constitutionnel; quelques jours plus tard, M. Clark confirme le transfert de l'ambassade d'Israël à Jérusalem et déclenche, ce faisant, un tollé de protestations.

■ Le ministre québécois de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, dépose devant l'Assemblée nationale le rapport de la Commission d'étude sur les universités, dont la principale recommandation vise à démembrer le réseau des constituantes de l'Université du Québec.

■ Devant les juges de la Cour suprême, le gouvernement du Québec plaide le droit d'amender «sa» constitution.

■ Les représentants du gouvernement Lévesque et ceux du front commun syndical marquent le début des négociations salariales à la table centrale en exposant publiquement les principes diamétralement opposés et inchangés qui les guideront au cours des prochains mois.

■ Près de 700 femmes et quelques hommes lancent à Toronto, le Parti féministe du Canada.

■ Le gouvernement Lévesque, en commandant un sondage sur la «dualité canadienne», juste avant le référendum, aurait, selon le chef du PLQ, M. Claure Ryan, utilisé des fonds publics à des fins partisanes.

■ Les membres du conseil national du PQ, réunis à la polyvalente de Saint-Jean, donnent carte blanche au premier ministre Lévesque, quant au choix de la date du référendum.

■ À l'occasion d'élections générales à Terre-Neuve, le Parti conservateur du premier ministre Brian Peckford accroît sa majorité.

■ Le premier ministre Lévesque émet l'opinion qu'un Québec souverain pourrait contester, devant un tribunal international, la frontière actuelle du Labrador.

■ Le ministre d'État aux affaires sociales, M. Pierre Marois, dépose un projet de loi visant à permettre aux salariés le droit de refuser d'exécuter tout travail qu'ils estiment dangereux.

■ Le premier ministre Lévesque annonce que le référendum aura lieu au printemps 1980 et que d'ici là son gouvernement publiera un livre sur le contenu de l'option et déposera à l'Assemblée nationale le libellé de la question.

■ La société Asbestos conteste devant la Cour supérieure les lois visant la création de la Société nationale de l'amiante et l'expropriation de l'entreprise.

■ Le premier ministre canadien, M. Joe Clark, nomme l'ancien leader conservateur, M. Robert Stanfield, à la tête d'une mission chargée d'étudier tous les aspects du projet de déménagement de l'ambassade du Canada d'Israël à Tel Aviv.

Claude Ryan fait son entrée à l'Assemblée.

■ Le juge Yves Pratte annonce sa démission de la Cour suprême du Canada en invoquant des raisons de santé.

■ Une lutte entre deux clans de députés et militants s'engage au sein de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada, alors que le député Francis Fox se prépare à faire la lutte au sénateur Jean Marchand, à la présidence; les aspirants candidats ont tous deux accepté de se retirer pour permettre aux libéraux de faire un choix entre militants; M. Jean-Claude Dansereau l'emportera finalement contre M. Marcel Lemay de Laval.

■ Dans une entrevue exclusive au DEVOIR, le sénateur Jean Marchand exprime l'opinion que le Parti libéral du Canada devra retrouver sa position au centre-gauche.

Juillet

■ Au nom du gouvernement Lévesque, le ministre québécois de l'Immigration, M. Jacques Couture s'engage à recevoir 4,000 réfugiés indochinois.

■ Le gouvernement Lévesque riposte aux grèves des employés attachés à la Régie de l'assurance-maladie et au ministère des Transports, en décrétant un lock-out.

■ Sur la recommandation d'un rapport préparé par ses conseillers politiques, le premier ministre Canada, M. Joe Clark, amorce le démantèlement du groupe Paul Tellier, et du Centre d'information sur l'unité canadienne.

■ Dans une entrevue au DEVOIR, le cardinal-archevêque de Toronto, Mgr Emmett Carter, émet l'avis que beaucoup d'anglophones ne comprennent pas et n'acceptent pas la thèse des deux peuples fondateurs.

■ Ex-ministre libéral de la Justice, candidat défait dans la course au leadership qui a choisi Joe Clark à la tête du PC, M. Claude Wagner meurt à Montréal à l'âge de 54 ans des suites d'une longue maladie.

■ Au terme d'une profonde réflexion sur la défaite de son parti aux élections du 22 mai et sur son avenir politique, le chef libéral Pierre Trudeau, décide de ne pas abandonner la vie politique, parce que, explique-t-il, «selon mon jugement, actuellement, je suis encore le meilleur».

■ L'accès à l'information et la réforme parlementaire sont les deux intentions législatives prioritaires du gouvernement Clark, qui convoque la Chambre des communes pour le 9 octobre.

■ Les procureurs de la société Asbestos s'adressent à la Cour d'appel pour réclamer une injonction interlocutoire visant l'annulation de la décision rendue la veille par le juge Denis Lévesque de la Cour supérieure qui avait rejeté une première requête interlocutoire contre le projet gouvernemental d'expropriation.

■ Foncièrement fédéraliste, l'Union nationale décide d'oublier ses vieilles querelles pré-référendaires avec les libéraux et de participer activement au comité du NON sous le leadership de Claude Ryan.

■ Le Centre de recherche et développement (CDT) du ministère fédéral des Transports prépare, sur la pointe des pieds, le déménagement de ses pénates de Montréal à Ottawa.

Août

■ Le gouvernement conservateur de Joe Clark prend de nouvelles mesures dans le déroulement du processus de démantèlement de Pétro-Canada.

■ Le Parti libéral accuse le Parti québécois d'utiliser le recensement des électeurs à des fins partisanes.

■ Le couple Cossette-Trudel est condamné à deux ans de prison après avoir plaidé coupable à des accusations relevant de l'enlèvement du diplomate britannique James Richard Cross.

■ Après le refus du chanoine Jacques Grand'Maison de porter la bannière du PQ dans le comté de Prévost, le premier ministre Lévesque offre la candidature à Pierre Bourgault qui hésite, puis pose des conditions difficiles, pour enfin rejeter l'invitation du chef péquiste.

■ Le député péquiste de Maisonneuve, M. Robert Burns, quitte la vie politique active en niant les rumeurs de désaccord entre lui et le premier ministre Lévesque sur les orientations politiques du gouvernement.

■ Le premier ministre Lévesque reporte à la mi-novembre les élections partielles dans Prévost, Maisonneuve et Beauce-Sud, d'abord promises pour septembre; le chef du PLQ, M. Claude Ryan, qualifie ce recul de «déplorable aveu d'impuissance».

■ Le chef des libéraux fédéraux, M. Pierre Trudeau, rencontre le chef des libéraux provinciaux, M. Claude Ryan, à sa résidence d'été de Saint-Adolphe d'Howard.

■ Les prévisions trimestrielles du Conference Board indiquent que l'Ontario et le Québec seront durement touchées par la récession qui frappe les États-Unis.

■ À la conférence des premiers ministres provinciaux à Pointe-au-Pic, M. René Lévesque prévient ses invités qu'il ne permettra pas que la réunion bifurque sur l'option péquiste; c'est l'énergie qui est le thème principal de ces délibérations.

■ Dans le comté de Beauce-Sud, le candidat péquiste Raymond Boisvert se prononce en faveur du statut particulier pour le Québec.

■ L'ancien premier ministre du Canada, M. John Diefenbaker, meurt à Ottawa des suites d'une longue maladie, à l'âge de 83 ans.

■ Les premiers ministres provinciaux réunis à Pointe-au-Pic pressent Joe Clark de préciser son option constitutionnelle.

■ Le chef du PLQ, Claude Ryan prévient ses partenaires fédéralistes que la démarche du comité du NON dans la campagne référendaire ne sera pas que négative et devra contenir les principes directeurs d'un renouvellement du fédéralisme canadien, sans être nécessairement obligé d'en définir les modalités concrètes.

■ Le premier ministre Joe Clark se retire pendant deux jours à Jasper avec son cabinet pour faire un examen critique des premiers cents jours du régime, et se plonger plus intensément dans la réalité de gouvernement; la réunion débouche sur un consensus concernant le prix du pétrole.

■ De retour de Jasper, le premier ministre Clark fait savoir qu'il a renoncé à l'idée mise de l'avant par le régime libéral de Pierre Trudeau, d'adopter un projet de loi visant à tenir un référendum fédéral au Québec.

■ Proche conseiller et ami intime du premier ministre québécois, M. René Lévesque, ancien député libéral et ex-directeur du défunt quotidien *Le Jour*, M. Yves Michaud est nommé délégué général de Québec à Paris.

■ Libéraux et néo-démocrates menacent le gouvernement Clark de le faire tomber s'il continue à «émasculer» Pétro-Canada.

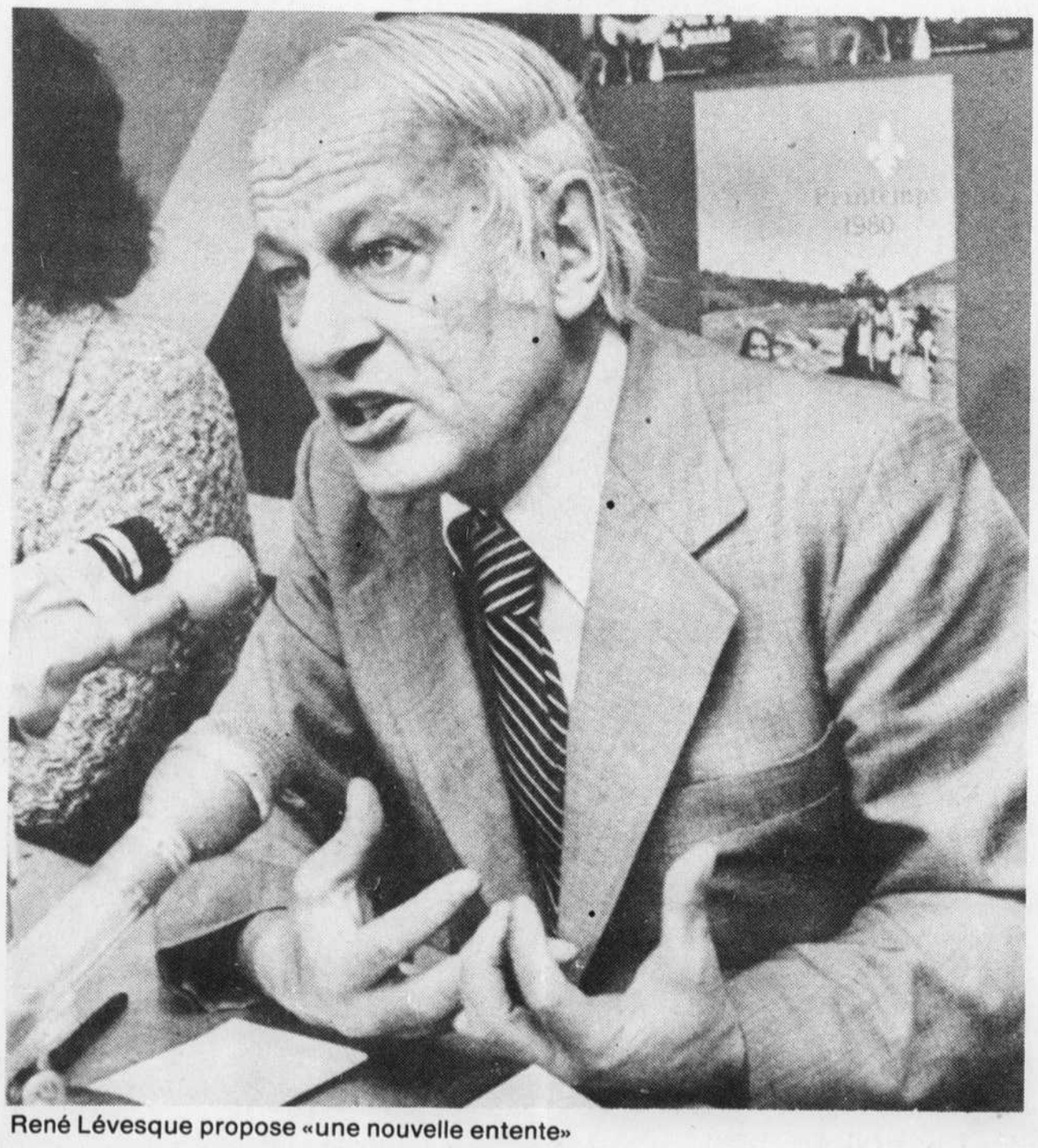

René Lévesque propose «une nouvelle entente»

Le ciel sera bilingue

■ Les juges Chouinard, Heald et Sinclair de la Commission d'enquête sur le bilinguisme dans les services de transport aérienne au Québec, recommandent unanimement que le ciel québécois soit intégralement bilingue; le rapport de la Commission propose l'implantation immédiate, sous seule réserve des délais techniques nécessaires, de l'usage du français tant pour les vols à vue que pour les vols aux instruments, dans l'espace aérien actuellement contrôlé à partir du Québec; le problème de l'usage du français dans les services de circulation aérienne avait engendré un débat passionné au Québec ainsi que dans les cercles politiques fédéraux d'Ottawa; au sein même du Parti libéral du Canada, le rôle-vedette joué par le député d'Hochelaga-Maisonneuve, M. Serge Joyal, avait créé un profond malaise; le rapport Chouinard constitue une victoire pour les Gens de l'air et une déception pour le syndicat des contrôleurs, la CATCA.

Septembre

■ Présidant à l'ouverture du triduum de réflexion de son caucus du Québec, à Mont-Gabriel dans les Laurentides, le chef du PLC, Pierre Trudeau, exhorte ses députés à ne pas succomber à la tentation du pouvoir, et exprime son intention de former à Ottawa une opposition plutôt constructive que négative.

■ Le chef du PLQ, Claude Ryan dévoile aux membres du conseil général, réunis à Lennoxville, les critères de sélection auxquels seront soumis les libéraux désireux de poser leur candidature aux prochaines élections générales; il s'agit d'une longue série de normes sévères, qui ont suscité de nombreuses critiques au sein du parti, chez les adversaires politiques et dans la presse.

■ Le député de Huntingdon à l'Assemblée nationale, M. Claude Dubois, quitte l'Union nationale et passe chez les libéraux de Claude Ryan.

■ Le premier ministre Lévesque s'efforce d'imposer un candidat prestigieux aux militants péquistes de Prévost pour affronter la candidate libérale, Solange Chaput Rolland; après les refus du chanoine Jacques Grand'Maison et de Pierre Bourgault, c'est finalement un ami de M. Lévesque, l'économiste Pierre Harvey, qui accepte de briguer l'investiture et remporte la convention du parti contre, François Thivierge, militant local de vieille date et représentant de la base péquiste.

■ Dans le comté de Maisonneuve, le représentant de l'establishment du PQ, l'avocat Jacques Desmarais, remporte la convention du parti, contre Michel Bourdon, ex-président de la CSN-Construction; le rôle de la direction du parti et du bureau du premier ministre dans la campagne qui a précédé le choix de Jacques Desmarais mécontente une faction importante des militants péquistes du comté et a semé la division au sein de l'organisation.

■ En vue des élections partielles, c'est le directeur du Greffe de Palais de Justice de Montréal, Me Georges Lalande, qui est choisi pour porter la bannière du PLQ.

■ Le Crédit social du Canada lance la première campagne de financement populaire de son histoire et le chef du parti, M. Fabien Roy, fixe l'objectif à $300,000 pour l'ensemble du Québec.

■ Le PQ et la fondation Pro-Québec prévoient dépenser $1.3 million en publicité pendant la campagne référendaire.

■ Le député fédéral de Lotbinière aux Communes, M. Richard Janelle, renie le Crédit social de Fabien Roy et joint les rangs du Parti conservateur.

■ Le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, reconnaît l'échec de sa tentative en vue «d'infléchir le scénario classique des négociations» dans les secteurs public et parapublic.

■ Le quotidien montréalais *The Gazette* gagne la bataille qu'il livrait depuis des mois à son rival *The Montreal Star* qui a cessé de paraître, le 25 septembre.

■ Les membres du cabinet Lévesque réunis à Grand-Mère adoptent le projet de livre blanc du gouvernement sur la souveraineté-association et parachèvent la stratégie référendaire.

■ L'une des figures de proue de la Révolution tranquille, ancien ministre de l'Éducation, M. Arthur Tremblay, est nommé sénateur et chargé de mission par le gouvernement Clark dans l'élaboration de nouvelles propositions de réforme constitutionnelle.

■ Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, révèle les résultats d'un sondage qui démontre notamment que les Québécois restent attachés au Canada et préfèrent nettement le fédéralisme renouvelé à tout autre arrangement constitutionnel mais donneraient néanmoins à leur gouvernement le mandat de négocier la souveraineté-association.

Remaniement majeur

■ Décision surprise, le premier ministre Lévesque congédie deux de ses ministres, appelle deux nouveaux députés au sein de son cabinet et procède à un remaniement majeur qui affecte une dizaine des ministres du gouvernement; outre le ministre des Communications, M. Louis O'Neill, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, a été démis de ses fonctions et invité à retourner sur les banquettes arrières de l'Assemblée nationale; outré par la décision du premier ministre, M. Tremblay a claqué la porte du caucus péquiste et s'est lancé dans une violente attaque contre le gouvernement; à titre de député indépendant de Gouin, il prônera dorénavant la «troisième voie» constitutionnelle; deux jeunes députés François Gendron et Michel Clair deviennent respectivement ministres de la Fonction publique et du Revenu; Mme Lise Payette se voit confier le ministère d'État à la condition féminine.

Octobre

■ Le gouvernement conservateur de Joe Clark concède aux provinces intéressées la propriété des ressources sous-marines.

■ La multinationale General Dynamics rejette l'offre de $42 l'action présentée par le gouvernement du Québec de Asbestos Corporation.

■ Le premier ministre Lévesque indique qu'il ne voit rien de répréhensible à ce que son parti ait reçu $5,000 de cinq ingénieurs-cadres de la firme montréalaise Desjardins et Sauriol et il n'entend pas demander à ce que ces sommes soient retournées aux donateurs.

■ Le député de Saint-Jean à l'Assemblée nationale, M. Jérôme Proulx, est démis de ses fonctions de whip en chef du caucus parlementaire gouvernemental et il est remplacé par son collègue Guy Chevrette député de Joliette.

■ Le ministre fédéral de la Justice, M. Jacques Flynn, annonce la nomination de Me Julien Chouinard à la Cour suprême du Canada.

■ Quelques centaines de libéraux fédéraux réformistes participent à Winnipeg à un triduum de réflexion et en viennent à la conclusion que le PLC n'est plus qu'un «château de cartes reposant sur des sables mouvants» M. Trudeau n'y fut pas invité.

■ Les cinq députés créditistes dirigés par Fabien Roy sauvent la vie du gouvernement minoritaire de Joe Clark, lorsque la Chambre des communes rejette par 137 voix contre 128, une motion des libéraux de Pierre Trudeau réclamant «le maintien et l'expansion de Pétro-Canada».

■ Après maintes hésitations et remises, le premier ministre Lévesque annonce la tenue d'élections partielles pour le 14 novembre dans les comtés de Prévost, Beauce-Sud et Maisonneuve tandis que dans le comté de D'Arcy McGee, laissé vacant par la démission du Dr Victor Goldbloom, le scrutin aura lieu le 26 novembre.

1979

■ Le chef de l'UN, M. Rodrigue Biron, fait savoir que son parti ne présentera pas de candidats aux élections du 14 novembre.

■ Les libéraux fédéraux du Québec tiennent un congrès de deux jours à Montréal sous le thème de la restructuration et du renouveau; un militant de longue date, Jean-Claude Dansereau succède au sénateur Jean Marchand à la présidence du PLC-Québec.

■ Le premier ministre du Québec préside les cérémonies d'inauguration de la centrale hydroélectrique LG-2 à la Baie-James, en présence d'une armée de journalistes du monde entier et de plusieurs milliers d'invités, dont l'ex-premier ministre Robert Bourassa.

L'UN se saborde

■ Dans un geste-surprise, M. Rodrigue Biron annonce son intention de saborder l'Union nationale dès le printemps prochain pour favoriser le regroupement des forces de droite; au cours d'une conférence de presse, M. Biron explique qu'il envisage la formation d'un nouveau parti politique qui serait composé, au départ, de tous les hommes et de toutes les forces politiques nationalistes disponibles; dans un même souffle, M. Biron indique que si les choses se déroulent comme il le prévoit, il laissera à d'autres le soin d'assumer le leadership des forces de droite; le projet de Rodrigue Biron rencontre toutefois beaucoup d'opposition et fait l'objet d'un vigoureux débat au sein du caucus des députés unionistes; les députés Maurice Bellemare et Bertrand Goulet ont vivement exprimé leur désaccord; M. Bellemare accuse M. Biron de «grenouillage» et le prévient qu'il ne permettra pas qu'on enterre aussi facilement l'Union nationale; devant les militants de la base, M. Biron tente de justifier sa décision en rappelant que son parti a connu toutes sortes de difficultés, dont les départs de William Shaw et Claude Dubois; il réfère aux sondages qui prédisent la chute libre de son parti et en conclut qu'une intervention radicale et rapide s'imposait.

Novembre

Trois triomphes libéraux

■ Le Parti libéral de Claude Ryan remporte haut la main les trois sièges en jeu aux élections partielles de Prévost, Maisonneuve et Beauce-Sud; les candidats libéraux, Solange Chaput Rolland, Georges Lalande et Hermann Mathieu sont tous trois élus par de fortes majorités aux dépens des candidats péquistes Pierre Harvey, Jacques Desmarais et Raymond Boisvert. Ce cuisant revers a créé un climat de panique au sein du PQ et les militants de toutes les régions du Québec ont jeté le blâme sur les dirigeants du parti. À tous les niveaux du parti, les militants ont tenu des réunions pour tenter d'analyser les causes de ce nouvel échec électoral. De ces exercices d'autopsie, il est ressorti que la détérioration du climat social, et la montée du Parti libéral furent les facteurs déterminants; les militants péquistes ont également reproché au premier ministre et à son entourage d'avoir voulu imposer ses candidats contre le choix des militants des comtés; le premier ministre a reconnu dans cette défaite, «une bonne leçon» pour son gouvernement.

■ Le premier ministre Lévesque dépose à l'Assemblée nationale le livre blanc de son gouvernement sur la souveraineté-association, dont les lignes de force prévoient: une «nouvelle entente Québec-Canada», l'établissement de deux pays distincts économiquement liés par un traité de nature internationale dont la gérance serait confiée à un nombre limité d'institutions communes où le Québec et le Canada se retrouveraient «d'égal à égal».

■ Parmi les nombreuses réactions suscitées par la publication du livre blanc sur la souveraineté-association, le premier ministre du Canada, M. Joe Clark, a qualifié le projet d'absolument «inacceptable» et a exprimé le voeu que les Québécois fassent preuve de bon sens en votant non au référendum; d'autre part, le chef du PLQ, M. Claude Ryan, a reproché au document de ne rien prévoir dans l'éventualité d'un non au référendum et a fait valoir que l'entente proposée risquerait de perpétuer la minorisation du Québec.

■ Devant les membres de la Société pour le progrès de la Rive-sud, le premier ministre Lévesque promet que, si les Québécois votent majoritairement OUI au référendum et que, par ailleurs, le Canada anglais refuse de négocier l'association économique avec le Québec, le gouvernement en appellera une nouvelle fois au peuple, non pas par référendum, mais dans la tenue d'élections générales.

■ Après avoir obtenu une reconnaissance semi-officielle du Crédit social à la Chambre des communes, M. Fabien Roy se range du côté du gouvernement Clark et vote contre la motion de censure des libéraux visant à blâmer la politique économique des conservateurs.

■ L'Assemblée nationale est la scène d'une violence verbale sans précédent alors que le premier ministre Lévesque et le chef de l'Opposition Claude Ryan se traitent réciproquement de «menteurs» un terme anti-parlementaire qu'ils durent retirer à la demande du président de la Chambre, Clément Richard.

■ À la veille des élections partielles du 14 novembre, le gouvernement dépose à l'Assemblée nationale une loi spéciale qui suspend le droit de grève des 300,000 syndiqués de l'État et force les syndicats à soumettre les dernières offres patronales à leurs membres.

■ Après avoir pris l'engagement de conduire les libéraux jusqu'aux prochaines élections, Pierre Trudeau fait volte-face, démissionne de la direction du parti et propose la convocation d'un congrès de leadership pour mars 1980; tous les adversaires de l'ex-premier ministre libéral font l'éloge de l'homme politique déchu et plus encore, le chef conservateur Joe Clark promet de «poursuivre son oeuvre».

■ Le chef du NPD, Ed Broadbent, annonce son intention de déposer une réforme constitutionnelle d'ici le référendum.

■ L'Union nationale tient à Québec un congrès spécial qui permet au chef Rodrigue Biron de faire endosser son projet de regroupement des forces de droite, de neutraliser le député Maurice Bellemare et ses fidèles, qui contestaient le style de leadership bironiste et de refaire l'unité du parti.

■ Dans une entrevue au DEVOIR, Pierre Elliott Trudeau déclare: «J'ai réfléchi et j'ai compris», puis il confesse en être venu à la conclusion qu'il n'est pas l'homme pour rebâtir le Parti libéral du Canada.

■ Le PLQ remporte l'élection partielle dans D'Arcy-McGee, avec 96% des suffrages et son candidat, M. Herbert Marx, professeur de droit constitutionnel, est élu par une majorité de 22,522 voix contre le candidat péquiste, David Lavine.

La guerre des panneaux-réclames

■ Le chef du PLQ, M. Claude Ryan annonce une nouvelle remise de la publication des positions constitutionnelles de son parti qu'il fixe maintenant au 10 janvier.

■ La campagne de financement du Parti libéral du Québec rapporte plus de $3 millions.

■ À quelques jours d'intervalle, le chef de l'opposition officielle à la Chambre des communes et le premier ministre du Québec à l'Assemblée nationale apparaissent devant leur Parlement respectif en affichant au visage un superbe oeil au beurre noir; M. Trudeau explique aux journalistes qu'il a reçu un copeau de bois en tentant de fendre une bûche avec une hache; M. Lévesque, par ailleurs, raconte qu'il s'est frappé l'oeil sur le rebord d'une fenêtre ouverte que lui cachait l'obscurité de la nuit.

Décembre

■ Les conservateurs de l'aile québécoise tiennent à Québec un congrès de deux jours, dominé par une dure lutte à la présidence de l'exécutif du PLC-Québec; le candidat appuyé par la direction de l'UN, Me Marcel Danis, l'emporte sur M. Jean Guilbault, l'homme des conservateurs d'Ottawa.

■ L'aile québécoise du Parti libéral du Canada tient à Montréal une réunion des membres de son conseil général et au terme des délibérations, le leader du PLC-Québec, M. Marc Lalonde, annonce une vaste opération de ressourcement de la pensée du parti, des finances, de l'organisation et du militantisme.

■ Le chef du Crédit social, M. Fabien Roy, fait savoir qu'il laissera ses partisans libres de dire OUI ou NON au référendum, ce à quoi le premier ministre Lévesque réplique que le PQ n'appuiera pas le Crédit social dans la campagne électorale fédérale.

■ Le PLQ annonce la création de son comité du référendum, présidé par l'ex-ministre Guy Saint-Pierre.

■ Les résultats du dernier sondage Gallup indique que 47% des Canadiens sont insatisfaits du gouvernement Clark dont la cote a chuté de 37 à 28% au chapitre de l'intention de vote des électeurs.

■ Le conseil national du PQ à Montréal, est la scène d'une spectaculaire intervention du chef, M. René Lévesque, qui rappelle les militants à l'ordre et à la discipline et invite les dissidents à «rentrer chez eux».

■ L'ex-ministre libéral des Finances dans le gouvernement Trudeau, l'avocat John Turner, convoque la presse de Toronto pour annoncer qu'il «se retire» de la course au leadership; son ex-collègue, John MacDonald, également de Toronto, indique par ailleurs qu'il fera connaitre sous peu sa décision de briguer ou non la direction du Parti libéral du Canada.

■ Un sondage de l'IQOP, réalisé du 5 au 12 décembre, indique que l'intention de vote des Québécois donne une avance au PLQ de Claude Ryan avec 55.9% des voix contre 35.4% au Parti québécois et seulement 5.5% à l'Union nationale.

■ Dans un autre geste-surprise, l'ex-premier ministre Pierre Trudeau fait volte-face et accepte l'invitation du caucus des députés de reprendre la direction des troupes en vue des élections générales du 18 février.

■ Le gouvernement Lévesque, après consultation auprès du caucus des députés, présente à l'Assemblée nationale une loi-décret forçant les grévistes de l'Hydro-Québec à rentrer au travail.

■ En profond désaccord avec son chef, M. Rodrigue Biron, sur l'orientation politique de l'Union nationale, le député de Johnson, M. Maurice Bellemare, démissionne de l'Assemblée nationale et fait ses adieux à la vie politique active.

Le gouvernement renversé élections le 18 février

■ Le gouvernement minoritaire conservateur de Joe Clark est renversé sur une motion de censure présentée par les néo-démocrates; privé de l'appui des députés du Crédit social, le gouvernement a été défait par un vote de 139 contre 133 voix; le budget déposé par le ministre des Finances, John Crosbie avait provoqué une levée de boucliers des adversaires politiques qui ont voulu saisir l'occasion de se faire du capital politique facile contre la proposition d'imposer une taxe d'accise de 18 cents sur l'achat de chaque gallon d'essence; le chef du gouvernement s'est aussitôt rendu chez le gouverneur général, Ed Schreyer pour demander la dissolution des Chambres et les élections générales ont été fixées au 18 février 1980.

L'Union nationale se saborde

Deux référendums

■ Après des mois de consultations, de calculs politiques, d'analyses de sondages et de fignolages, le gouvernement fait connaître le libellé de la question à laquelle les Québécois seront invités à répondre à l'occasion du référendum du printemps; le texte déposé par le premier ministre Lévesque, le 20 décembre, à l'Assemblée nationale se lit ainsi: «Accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada.» L'élément surprise de la question se trouve dans le préambule qui annonce que le premier référendum du printemps sera suivi d'un second référendum, visant à consulter la population sur l'intention du gouvernement de changer le statut politique du Québec; conforme avec la résolution adoptée au septième congrès du PQ, le texte de la question est en contradiction avec les plus récentes déclarations du premier ministre; le chef du PLQ, M. Claude Ryan, estime pour sa part qu'il s'agit là d'une «vraie fraude» et qualifie la question de «louvoyante et trompeuse».

La Cour suprême tranche

■ C'est à l'unanimité que les neufs juges de la Cour suprême du Canada déclarent inconstitutionnel le chapitre de la loi 101 qui fait du français la seule langue officielle de l'Assemblée nationale et des cours de Justice du Québec; dans un autre jugement, publié simultanément, la Cour suprême juge également ultra vires la loi de 1890 qui faisait de l'anglais la seule langue officielle du Manitoba; les milieux péquistes voient dans ce jugement un argument de taille, une addition importante à leur arsenal de campagne référendaire; le premier ministre Lévesque qualifie le jugement «d'injure cruelle» et fait adopter une loi d'urgence légalisant tous les textes législatifs adoptés en français seulement depuis l'entrée en vigueur de la loi 101; le chef du PLQ, M. Claude Ryan, estime pour sa part que le gouvernement Lévesque, en quête de thèmes pour refaire sa popularité, exagère la portée du jugement sur la Charte de la langue française.

DÉCÈS

ROUSSEAU, Me Jacques. — À l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 23 décembre 1979, à l'âge de 78 ans, est décédé, maître Jacques Rousseau, avocat, fils de feu J.A. Rousseau et de Corinne Dufresne de Ste-Anne-de-la-Pérade. Il laisse son épouse Berthe Hamelin-Rousseau, sa soeur et son beau-frère M. et Mme Jean-Jacques Ryan (Pauline) de Montréal, ses autres soeurs madame Régine Nadeau de Québec et madame Corinne Baribeau de Montréal ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le samedi 29 décembre. Le convoi funèbre partira du Salon J.R. Deslauriers et U. Bourgie Ltée no 5650 rue Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Antoine Marie-Claret, où le service sera célébré à 14 h 00. Et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

Le Clère

— Le chevalier René le Clère, KCR, OAA, FAS, secrétaire général de la Société des écrivains canadiens, conseiller de l'Alliance française de Montréal, conseiller du P.E.N. international (Centre canadien), etc., très touché des nombreuses marques de sympathie qu'il a reçues à l'occasion du récent décès accidentel, en France, dans sa soixante-treizième année, de son père.

ÉDOUARD CHARLES

médaille d'or du ministère des Affaires sociales, médaille d'argent du ministère de la Santé publique et de la Population, médaille d'honneur de la Fédération de pêche, ancien administrateur de la Caisse d'allocation familiale, avantageusement connu dans le monde du sport, etc., prie les personnes qui lui ont fait parvenir leurs condoléances de recevoir l'expression de ses remerciements émus. Westmount.

ALBERTA GAS TRUNK LINE

AVIS DE DIVIDENDES

Avis est par les présentes donné que les dividendes trimestriels suivants, ont été déclarés payables le 15e jour de février 1980, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 25e jour de janvier 1980.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

4¾%, Séries C, dividende no. 58
Un dividende de $1.1875 par action sur les actions privilégiées, en circulation, rachetables, 4¾% cumulatif, séries C.

5⅜%, Séries D, dividende no. 45
Un dividende de $1.34375 par action sur les actions privilégiées, en circulation, rachetables, convertissables, 5⅜% cumulatif, Séries D.

7¾%, Séries, dividende no. 24
Un dividende de $0.484375 par action sur les actions privilégiées en circulation, rachetables, 7¾% cumulatif.

9¾%, Séries, dividende no. 16
Un dividende de $0.609375 par action sur les actions privilégiées, en circulation, rachetables, 9¾% cumulatif.

9.76%, Séries, dividende no. 14
Un dividende de $0.61 par action sur les actions privilégiées, en circulation, rachetables, 9.76% cumulatif.

7.60%, Séries, dividende no. 9
Un dividende de $0.475 par action sur les actions privilégiées, en circulation,, rachetables, 7.60% cumulatif.

6⅜%, Séries, dividende no. 5
Un dividende de $0.3984375 par action sur les secondes actions privilégiées, en circulation, rachetables, convertissables, 6⅜% cumulatif.

ACTIONS ORDINAIRES

Classe "A", dividende no 70
Un dividende de $0.24 par action sur les actions ordinaires, en circulation, de Classe "A"

The Alberta Gas Trunk Line Company Limited

Calgary, Alberta
14 décembre 1979

George L. Bastin
Vice-président & Secrétaire de la corporation

POUR UN REVEILLON DU NOUVEL AN MEMORABLE

• Spectacle spécial sur place • Cocktail au champagne • 2 orchestres oriental et continental • Souvenirs, chapeaux, ballons, etc.

MENU TABLE D'HÔTE

ÉGALEMENT
LE JOUR DE NOËL ET LE JOUR DE L'AN
Réservations: 288-0373

LE SABAYON
Executive Towers
666 ouest, rue Sherbrooke
(coin University)

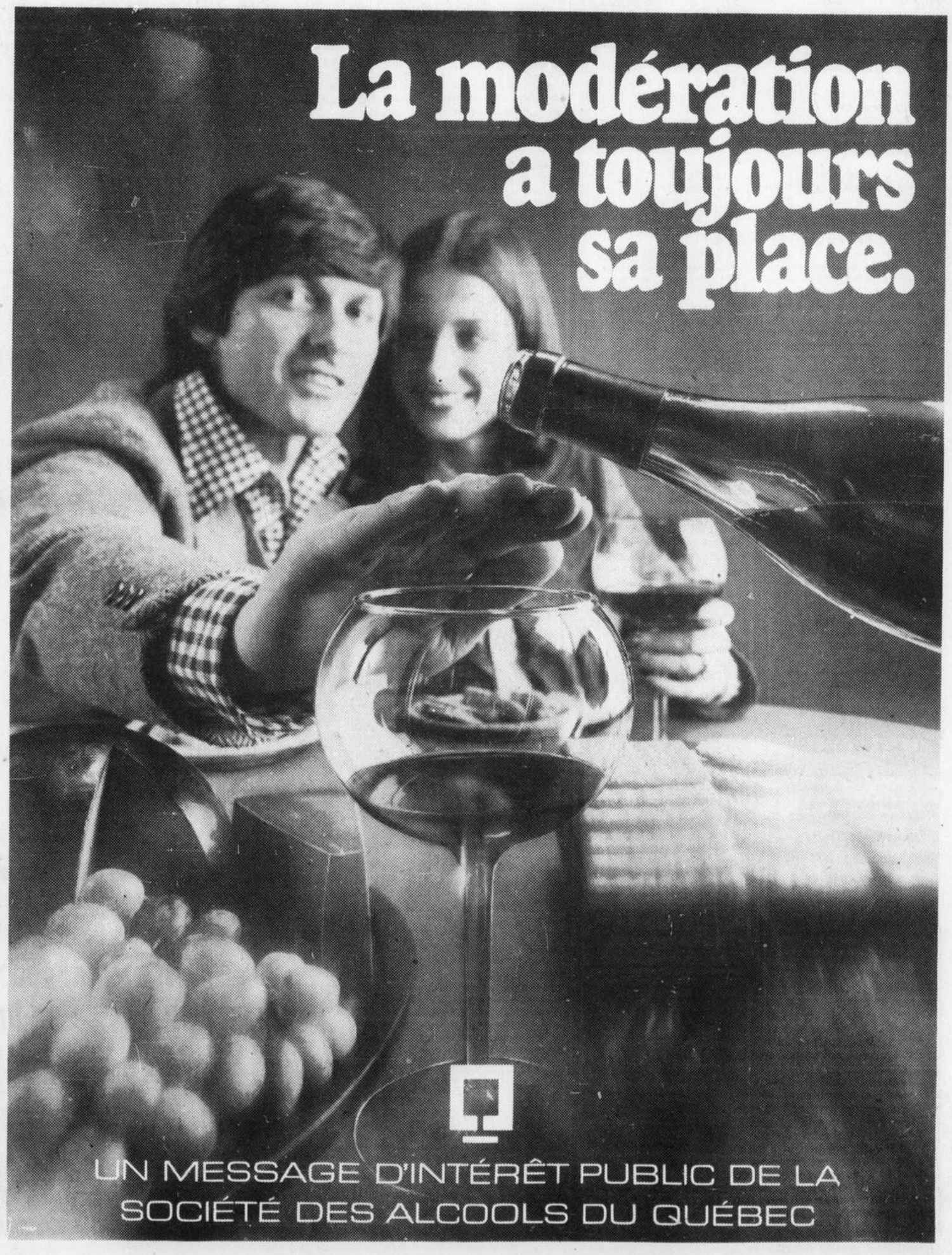

Une décennie marquée par deux Olympiades d'été

Les athlètes par excellence: Bjorn Borg et Annemarie Proell

par François Lemenu

Deux olympiades d'été auront marqué le décennie des années 70. Celle de Munich en 1972, qui fut endeuillée par la mort de 11 athlètes israéliens, et celle de 1976 à Montréal qui fut disputée au terme d'une course contre la montre et dans un stade qui, dit-on, est le plus beau du monde.

Comment pourrait-il en être autrement en effet puisque le stade de l'architecte français Roger Taillibert aura finalement coûté $1 milliard. Mais les années passent, un nouveau gouvernement a remplacé celui de Robert Bourassa, et la question référendaire retient désormais l'attention du public pour qui les Jeux de Montréal représentent déjà un lointain souvenir. Et dire que seulement 40 mois se sont écoulés depuis ce rendez-vous.

De ces jeux marqués également par le retrait des pays africains, l'on retiendra, sur le plan sportif, les exploits du Finlandais Lasse Viren, auteur de victoires sur 5,000 et 10,000 mètres comme à Munich, de l'Américain Bruce Jenner, ce très grand athlète, vainqueur du décathlon, du Cubain Alberto Juantorena, gagnant des 400 et 800 mètres, de l'Est-Allemande de Kornelia Ender, lauréate de quatre médailles d'or en natation et, finalement, Nadia Comaneci, une petite Roumaine âgée de 14 ans qui, par sa grâce, son agilité et sa virtuosité, a porté la gymnastique féminine à un niveau encore inégalé.

Les Jeux de 1976 auront par ailleurs doté la ville d'installations sportives presque uniques auxquelles se sont ajoutés des équipements de choix à Montréal comme en province. Jamais la pratique du sport n'aura été plus accessible qu'aujourd'hui et une partie de la population a depuis échangé ses pantoufles contre des espadrilles. Le public se limite de moins en moins à un rôle sédentaire de spectateur passif.

À ce chapitre, les années 70 auront été une véritable période d'évolution, sinon de révolution. Deux phénomènes ont en effet balayé le continent nord-américain et le Québec n'y a pas échappé, fort heureusement d'ailleurs.

Il y eut d'abord le boum du tennis. Réservé depuis trop longtemps à une certaine élite, le tennis est devenu l'espace de quelques années le sport populaire par excellence. Des hommes aux muscles ankylosés par des années d'inactivité, des femmes peu sportives, des adolescents à la recherche d'un plaisir sain se sont tournés vers le tennis. L'industrie, jadis discrète, a trouvé dans ce sport un terrain à sa mesure. Les raquettes, les balles, les chaussures, les courts, extérieurs comme intérieurs, ont fait du tennis une industrie dont les chiffres dépassent l'entendement. Et dans son sillage, le tennis a sorti d'autres disciplines de leur isolement séculaire: le squash, le racquetball, le badminton, la balle au mur, etc. Jamais un sport n'aura passionné le public comme le tennis a réussi à le faire au cours des 10 dernières années.

Parallèlement au tennis, un autre phénomène a atteint l'Amérique: le jogging. Il n'est plus surprenant en effet de voir courir, souvent seuls, des adultes à la recherche d'une meilleure forme physique. La mode s'est tellement propagée que les automobilistes laissent maintenant le droit de passage aux joggers.

L'intérêt pour la course à pied a donné naissance presque simultanément à des compétitions d'envergure dont l'épreuve reine, le marathon. Longtemps isolé, le marathon de Boston, traditionnellement disputé en avril, a aujourd'hui des petites frères qui le dépasse sinon en renommée, du moins par le nombre des engagés. Le premier marathon de New York avait attiré quelque 300 participants. Cette année, près de 15,000 coureurs des deux sexes ont foulé les rues de New York dans un «happening» nouveau genre. Et quelques mois plus tard, Montréal a été le théâtre d'une grande fête populaire dans le cadre de son premier marathon qui a attiré près de 9,000 mordus du grand fond.

Phénomène ou mode des années 70, le tennis et le jogging ont été les instruments qui auront changé les mentalités d'une partie de la population pour qui la pratique du sport est devenu à la fois une source de plaisir et un besoin.

Les fondements du sport professionnel ont été pour leur part sérieusement ébranlés au cours des 10 dernières années. L'abolition de la clause d'exclusivité au baseball et la création d'une ligue rivale au hockey ont eu pour conséquence directe une hausse vertigineuse des salaires avec le concours très intéressés des agents négociateurs. Très souvent, le sport a été relégué au second plan pour laisser le devant de la scène aux procès, poursuites et négociations salariales. Ainsi le salaire moyen d'un joueur de baseball et de hockey atteint aujourd'hui $121,000 et $109,000 respectivement. De nouveaux stades et des contrats de télévision généreux assurent pour l'instant un précaire équilibre qui risque toutefois de se rompre si des changements importants ne sont pas apportés dans les meilleurs délais, comme l'expliquait encore récemment le commissaire du baseball, Bowie Kuhn.

Sur le plan sportif, l'amateur de hockey aura perdu toutes les illusions qu'il entretenait sur la qualité de notre sport national tel que pratiqué par les professionnels. La «Série du siècle» disputée en 1972 aura confirmé la supériorité du hockey soviétique sur le hockey nord-américain désormais orienté vers une chasse-à-l'homme où l'habileté, la finesse, la ruse et l'intelligence sont pratiquement exclues. Chaque année, les Soviétiques font une tournée en terre nord-américaine et ils repartent chaque fois avec les honneurs. Qu'on se rappelle seulement la Coupe du Défi disputée au Madison Square Garden de New York en février dernier où l'Union soviétique a remporté la victoire contre la plus forte équipe professionnelle jamais réunie.

Le tennisman Bjorn Borg, de Suède, et la skieuse Annemarie Proell-Moser, d'Autriche, méritent les titres d'athlète masculin et féminin de la dernière décennie. Borg a gagné tous les grands tournois de tennis, à l'exception de l'Open des États-Unis. Proëll a gagné six coupes du monde en ski alpin.

Le public montréalais a eu le bonheur toutefois de voir à l'oeuvre le Canadien qui, en 10 ans, a glané six coupes Stanley, dont quatre sous la direction de Scotty Bowman. Et à ces succès collectifs s'ajoute un autre joyau: Guy Lafleur.

Les Expos de Montréal ont connu une première décennie très difficile. La prochaine s'annonce toute autrement cependant et il est permis de croire à un premier championnat en 1980. Après des années de vaches maigres avec des équipes médiocres et un stade des ligues mineures, les Expos ont élu domicile au Stade olympique en 1977 et jouissent depuis d'une ferveur renouvelée de la part du public. Ainsi en 1979, plus de deux millions de spectateurs ont assisté aux matchs des Expos et ce chiffre sera vraisemblablement dépassé la saison prochaine.

Les Alouettes ont également paradé dans les rues de Montréal à la suite de trois conquêtes de la Coupe Grey. Les Alouettes ont participé à six finales de la classique automnale, un palmarès qui témoigne de la volonté du propriétaire Sam Berger de doter Montréal d'une formation de premier plan.

Sur le plan individuel, il n'est pas aisé de choisir l'athlète par excellence de la décennie. Quelques noms viennent immédiatement à l'esprit. Le Finlandais Lasse Viren, spécialiste des courses de fond, Le Kenyen Henry Rono, détenteur de quatre records mondiaux en demi-fond, le décathlonien Bruce Jenner des États-Unis, les hockeyeurs Bobby Orr et Boris Mikkailov, le footballeur O.J. Simpson, le skieur suédois Ingemar Stenmark, le nageur Mark Spitz, etc. Un nom paraît toutefois s'imposer: celui du Suédois Bjorn Borg. Auteur de quatre victoires consécutives à Wimbledon, gagnant de tous les grands tournois de tennis à l'exception de l'Omnium des États-Unis, Borg est à 23 ans le prétendant le plus sérieux au titre de meilleur joueur de tous les temps. Borg a modifié les bases du tennis par son jeu puissant et régulier, et il est l'un des grands responsables de la popularité de la discipline à travers le monde. Borg a imposé sa loi comme aucun athlète ne l'a fait en cette décennie.

Du côté féminin, l'Autrichienne Annemarie Proell-Moser, gagnante de six coupes du monde de ski alpin, se présente comme l'athlète par excellence des années 70. Polyvalente, Proell-Moser est presque aussi à l'aise en descente et en géant qu'en slalom spécial, et ses rivales ont toujours dû batailler pour la seconde place lorsque la reine des pistes était engagée. Des mentions très honorables doivent être accordées toutefois à la Polonaise Irena Swezinska, spécialiste des sprints, l'Américaine Chris Evert, championne de tennis, la Roumaine Nadia Comaneci, et l'Est-Allemande Kornelia Ender.

Lanny McDonald passe aux Rockies

TORONTO (PC) — Les Maple Leafs ont surpris leurs partisans en annonçant hier que le populaire Lanny McDonald, le meilleur marqueur de l'équipe au cours des dernières saisons, a été échangé aux Rockies du Colorado.

McDonald et Joël Quenneville ont été cédés aux Rockies en retour de deux joueurs, Wilf Paiment et Pat Hickey, récemment obtenu par les Rockies des Rangers de New York.

«Je suis peiné, mais je n'avais pas le choix. Il nous faut amélioré l'équipe, le plus vite possible, a commenté le directeur-gérant Punch Imlach en annonçant la nouvelle.

McDonald et Quenneville ont appris l'échange à la sortie de la patinoire, après un exercice des Leafs au Gardens. McDonald, qui a marqué 46, 47 et 43 buts au cours des trois dernières saisons, n'en avait que 15 pour un total de 30 points en 35 matches cette saison. Plusieurs observateurs ont attribué son rendement au fait que le centre Darryl Sittler ait été blessé et ait raté plusieurs matches.

L'ailier droit de 26 ans avait été le premier choix des Leafs lors du repêchage amateur en 1973, à la suite d'un total de 67 buts à sa dernière saison junior. Mais il a dû persévérer pendant deux saisons avant de s'adapter au style des Leafs. Il a retrouvé son aplomb en 1975-76 avec 37 buts pour un total de 93 points et il a été élu au sein de la deuxième équipe d'étoiles de la LNH la saison suivante.

«C'est une vraie surprise, a déclaré un dirigeant de la LNH en apprenant l'échange. Il pourrait bien s'avérer le joueur qui changera la destinée de la concession du Colorado. De plus, le pilote Don Cherry pourrait bien transformer le jeune défenseur Quenneville en une super-étoile».

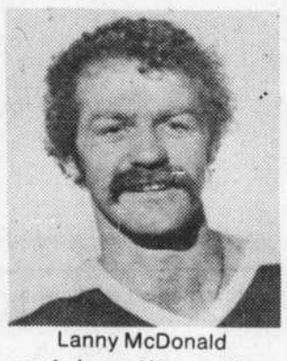

Lanny McDonald

Quenneville, un autre premier choix au repêchage en 1978, n'a pas joué régulièrement depuis son arrivée en 1978-79. Il avait récolté deux buts et 11 points en 61 matches la saison dernière, plus un but et cinq aides en ne jouant pas régulièrement en 32 matches cette année.

Hickey a quant à lui été échangé pour la deuxième fois cette saison. Il était du nombre des cinq joueurs acquis par le Colorado le 2 novembre, lors d'un échange qui avait fait passer Barry Beck aux Rangers de New York.

LNF: Eagles, Cowboys, Steelers et Chargers devraient l'emporter

NEW YORK (d'après AP) — Les experts ont fait connaître leurs choix en matchs éliminatoires: les Eagles de Philadelphie, les Cowboys de Dallas, les Steelers de Pittsburgh et les Chargers de San Diego devraient tous l'emporter au cours du week-end dans la Ligue nationale de football.

Les Eagles sont favoris cet après-midi pour disposer des Buccaneers de Tampa Bay 13-9, parce que les Eagles ont prouvé contre les Bears de Chicago qu'ils étaient capable de bien faire contre une bonne défensive. Or le point fort des Buccaneers étant la défensive...

Les Cowboys de Dallas, eux, sont favoris demain pour battre les Rams de Los Angeles 31-16, surtout parce que les Rams ont eu tendance par le passé à crouler sous la pression. Or comme les Rams feront face à un excellent club, aguerri et expérimenté par surcroît...

Les Steelers de Pittsburgh eux, sont favoris demain pour disposer des Dolphins de Miami 27-17, pour la bonne raison que les Steelers ont une meilleure défensive et une meilleure attaque que leurs adversaires...

Enfin, les Chargers de San Diego ont été établis favoris cet après-midi pour vaincre les Oilers de Houston 24-14, notamment en raison des blessures qui affligent plusieurs joueurs des Oilers, particulièrement à leur quart-arrière Dan Pastorini, qui ne devrait pas être au meilleur de sa forme s'il participe au match. Le demi Earl Campbell et le receveur de passes Ken Burrough sont également blessés et il est possible qu'ils ne jouent pas. Or comme Pastorini, Campbell et Burrough sont les trois meilleurs joueurs offensifs des Oilers...

D'autre part, les Chargers ont annnoncé que le vétéran porteur de ballon, Lydell Michell, prendrait la relève de Mike Thomas, au champ-arrière pour le match de demi-finale.

Thomas est incommodé par une vilaine grippe et il est devenu le deuxième joueur malade de la journée. Plus tôt, le porteur de ballon, Rob Carpenter, celui qui devait remplacer Earl Campbell, s'il ne pouvait pas jouer, a dû se retirer de l'exercice, après avoir subi une entorse à une cheville.

Pour le moment, Carpenter se retrouve sur la même liste que Campbell, le quart-arrière Dan Pastorini, le receveur de passes Ken Burrough et le plaqueur Ken Kennard, à titre de cas douteux pour le match éliminatoire.

Mitchell n'est pas un inconnu au champ-arrière des Chargers, un des club les plus explosifs offensivement dans la ligue Nationale. L'an dernier, il avait été le meilleur porteur de ballon de l'équipe, mais après avoir subi une intervention chirurgicale à un genou au cours de la saison-morte, il avait perdu son poste de partant à Mike Thomas.

Mitchell a joué dès les huitième, neuvième et dixième parties des Chargers cette saison portant le ballon 63 fois et accumulant des gains de 211 verges pour une moyenne de 3,3 verges par course. Il avait aussi capté 19 passes, dont une avait valu un touché à son club.

Par ailleurs, lorsque Larry Cole prendra son poste de plaqueur contre les Rams de Los Angeles, il en sera à sa 23e participation en match éliminatoire de la ligue Nationale. Du même coup, il égalera la marque de tous les temps que détient Jethro Pugh, un ex-coéquipier.

Pour un joueur qui avait commencé la saison au poste d'ailier défensif, Cole a été brillant. D'ailleurs, c'est un peu à cause de lui si les Cowboys de Dallas se sont assuré le championnat de leur section lors du dernier match de la saison. Cole a plaqué le quart-arrière Joe Theismann, dans les derniers instants du match, alors que les Redskins se montraient menaçant. C'est aussi Cole qui a mis fin à une course de John Riggins, au moment où celui-ci était sur le point de s'échapper.

Sabres vs Canadien ce soir

Bowman ne sera pas au Forum

Les Sabres de Buffalo seront au Forum, ce soir, mais Scotty Bowman n'y sera pas. L'ex-entraîneur du Canadien est présentement en tournée de dépistage à travers l'Amérique jusqu'au 6 janvier. En son absence, son adjoint, Roger Neilson le remplacera.

Bowman n'était pas derrière le banc des Sabres lors de la première visite des Sabres, en match hors-concours, au mois de septembre. Mais il serait à son poste lorsque les Sabres reviendront au Forum le 26 janvier. Tout indique que Bowman aurait pris cette décision afin de ne pas motiver outremesure ses anciens joueurs contre sa nouvelle équipe. C'est également un secret de polichinelle que Bowman n'est pas particulièrement intéressé à mousser la vente des billets pour ses anciens employeurs, notamment Irving Grundman, le directeur-gérant du Canada qui lui a refusé un poste de direction, l'an dernier.

À leur dernier match, les Sabres ont battu les Leafs de Toronto 5-3, jeudi, le soir où le Canadien a subi une humiliante défaite de 7-3 devant les Islanders de New York. Richard Sévigny remplacera Michel Larocque devant la cage. Larocque, explique Claude Ruel, a besoin d'un congé...

Les Sabres n'ont subi que neuf revers en 36 parties sous Bowman et Neilson.

FOOTBALL

Ligue Nationale

Éliminatoires
Samedi
Philadelphie à Tampa Bay, 12 h 30
Houston à San Diego, 16 h
Dimanche
Miami à Pittsburgh, 12 h 30
Los Angeles à Dallas, 16 h

SOMMAIRES

Penguins 4, Flames 2

Première période
1—ATLANTA: Pronovost (9) MacMillan, Beinhart 4:19
2—PITTSBURGH: Hughes (4) Clackson 10:59
3—PITTSBURGH: Kindrachuk (12) Kehoe, Lonsberry 12:16
Pénalités—Kindrachuk Pgh 3:16 Marsh Atl 8:15

Deuxième période
4—PITTSBURGH: McAdam (13) Anderson 1:01
5—PITTSBURGH: Sheppard (8) Tallon, Flaubert 11:45
Pénalités—Pittsburgh banc (purgée par Kehoe) 5:18, Piett Atl 11:35, Shand Atl 16:24.

Troisième période
6—ATLANTA: Unger (5) Houston, Pronovost 12:43
Pénalités—Ferguson Pgh 6:32, Plett Atl 9:19

Tirs au but

PITTSBURGH	9	6	8	—23
ATLANTA	15	9	9	—33

Gardiens—Millen, Pittsburgh; Bouchard, Atlanta. A—9,133.

Flyers 5, Jets 3

Première période
1—WINNIPEG: Drouin (6) Moffat 4:42
2—PHILADELPHIE: MacLeish (19) Kelly, Busniuk 10:36
Pénalités—Linseman Phi 1:56; Sjoberg Wpg 3:22; Linseman Phi 6:23, Hill Phi 11:13, Kelly Phi 15:17.

Deuxième période
3—PHILADELPHIE: Propp (19) 15:40
Pénalités—Propp Phi 4:21, Kelly Phi, Mann Wpg 9:15, Bailey Phi 19:56.

Troisième période
4—PHILADELPHIE: Wilson (4) Clarke 9:25
5—WINNIPEG: Lukowich (15) Wilson 10:08
6—PHILADELPHIE: Leach (25) Clarke 12:33
7—WINNIPEG: Marsh (11) Wilson, Norwich 14:26
8—PHILADELPHIE: Kelly (6) Bridgeman 17:56
Pénalités—Marsh Wpg 1:39, Wilson Pha 13:25, Marsh Wpg inconduite 20:00.

Tirs au but

PHILADELPHIE	10	7	13	—30
WINNIPEG	12	11	12	—35

Gardiens—Peeters Philadelphie, Hamel Winnipeg.
Assistance—16,038.

Capitals 6, Hawks 2

Première période
1—WASHINGTON: Kaszycki (4) Rowe, Charron 5:44
2—WASHINGTON: Kaszycki (5) Rowe, Charron 6:09
3—CHICAGO: Murray (4) Wilson 7:16
Pénalités—C. Mulvey Wash, Cartner Wash 6:24, Wilson Chi 15:46, Lofthouse Wash 19:03.

Deuxième période
4—WASHINGTON: Gustafsson (8) 1:58
5—WASHINGTON: Picard (4) Gustafsson, Charron 19:21
Pénalités—Washington banc servi par Lofthouse 1:47, O'Connell Chi 7:59, Kaszycki Wash 8:51, Fox Chi 18:56.

Troisième période
6—WASHINGTON: Walter (10) Gartner, Picard 5:12
7—CHICAGO: Murray (5) G. Mulvey, Preston 7:49
8—WASHINGTON: Gartner (11) Walter, Picard 16:07
Pénalités—Kaszycki Wash 8:59, Wilson Chi 10:26, Higgins Chi 15:46, Bulley Chi 19:36.

Tirs au but

CHICAGO	7	9	9	—25
WASHINGTON	11	9	14	—34

Gardiens—Esposito, Chicago; Boutin, Washington.
Assistance—14,125.

HOCKEY

Ligue Nationale

Jeudi
Islanders NY 7, Montréal 3
St-Louis 3, Detroit 2
Buffalo 5, Toronto 3
Colorado 4, Minnesota 3
Los Angeles 3, Québec 0

Hier
Pittsburgh 4, Atlanta 2
Washington 6, Chicago 2
Philadelphie 5, Winnipeg 3
Edmonton à Vancouver

Ce soir
Philadelphie au Colorado
Atlanta à Pittsburgh
Buffalo à Montréal
Hartford à St-Louis
Minnesota à Los Angeles
Québec à Vancouver
Winnipeg à Toronto

Dimanche
Washington à Rangers NY
Islanders NY à Detroit
Boston à Chicago
Québec à Edmonton

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Dionne, LA	27	44	71
Lafleur, Mtl	28	36	64
Simmer, LA	34	29	63
Taylor, LA	23	34	57
Gretzky, Edm.	18	33	51
Larouche, Mtl.	27	21	48
Trottier, Isl.	19	29	48
Cloutier, Qué.	23	21	44
MacDonald, Edm.	22	22	44
Perreault, Buf.	21	23	44
MacAdam, Min.	18	26	44
Payne, Min.	24	19	43

Ligue Majeure du Québec

Hier
Québec 5, Laval 3
Shawinigan 4, Hull 3
Sherbrooke 7, Sorel 6
Cornwall 6, Montréal 5
Trois-Rivières 8, Chicoutimi 5

Dimanche
Sherbrooke à Cornwall
Laval à Hull
Shawinigan à Québec
Chicoutimi à T.-Rivières
Montréal à Sorel

Tournée soviétique

Mercredi
Vancouver 6, Dynamos 2
Jeudi
Armée Rouge 5, Rangers NY 2
Samedi
Armée Rouge c. Islanders NY
Lundi
Armée Rouge c. Montréal
Mercredi
Dynamos c. Winnipeg
Jeudi
Armée Rouge c. Buffalo
Vendredi
Dynamos c. Edmonton
Le dimanche 6 janvier
Armée Rouge c. Québec
Le mardi 8 janvier
Dynamos c. Washington

Championnat mondial junior

À Helsinki
Jeudi
URSS 6, Suisse 0
Finlande 2, Canada 1
Tchécoslovaquie 7, USA 3
Suède 5, RFA 1

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—PHILADELPHIE	34	23	1	10	150	102	56
2—BUFFALO	36	24	9	3	136	91	51
3—BOSTON	34	20	9	5	132	98	45
4—MINNESOTA	32	17	8	7	138	101	41
5—MONTRÉAL	37	17	14	6	136	124	40
6—LOS ANGELES	34	16	12	6	148	132	38
7—PITTSBURGH	34	13	10	11	117	113	37
8—RANGERS NY	36	16	15	5	137	133	37
9—TORONTO	35	15	16	4	122	133	34
10—CHICAGO	36	11	13	12	98	108	34
11—QUÉBEC	35	14	16	5	110	118	33
12—VANCOUVER	35	13	15	7	113	113	33
13—ATLANTA	34	14	16	4	115	122	32
14—ISLANDERS NY	33	13	14	6	117	117	32
15—ST-LOUIS	36	12	18	6	104	127	30
16—WINNIPEG	36	12	20	4	99	138	28
17—DETROIT	33	10	16	7	108	117	27
18—HARTFORD	33	9	15	9	111	123	27
19—COLORADO	34	11	20	3	114	132	25
20—EDMONTON	33	8	18	7	114	150	23
21—WASHINGTON	36	9	22	5	108	137	23

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CORNWALL	41	22	18	1	215	203	45
MONTRÉAL	41	20	19	2	218	221	42
HULL	40	12	21	7	186	216	31
SOREL	40	13	23	4	209	232	30
LAVAL	41	9	28	4	169	273	22

Section Dilio

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHERBROOKE	41	26	12	3	243	188	55
CHICOUTIMI	40	26	12	2	256	191	54
TROIS-RIVIÈRES	41	21	15	5	248	191	47
QUÉBEC	40	20	17	3	190	195	43
SHAWINIGAN	41	16	20	5	173	188	37

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

Machine à écrire électronique de
TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DÉMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

HOULE & LABELLE
AVOCATS
388, rue Saint-Jacques, suite 605
Montréal H2Y 1S1
Tél.: (514) 842-3811
Michel Houle Pierre Labelle

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

La Manche... est-ce un bras de mer?
Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!
6/36

LE DEVOIR

CAHIER 2

CULTURE ET SOCIÉTÉ
Montréal, samedi 29 décembre 1979

POUR DEVENIR CITOYENS À PART ENTIÈRE

Le livre bleu des enfants du Québec

par Marie Laurier

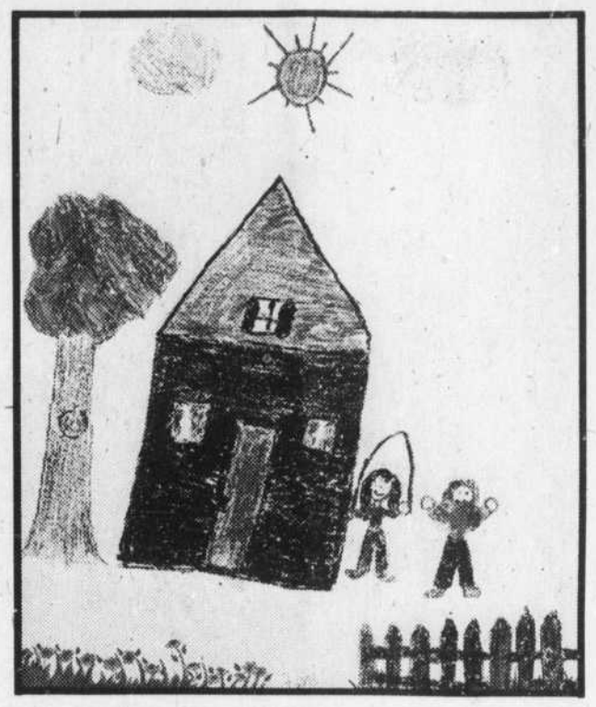

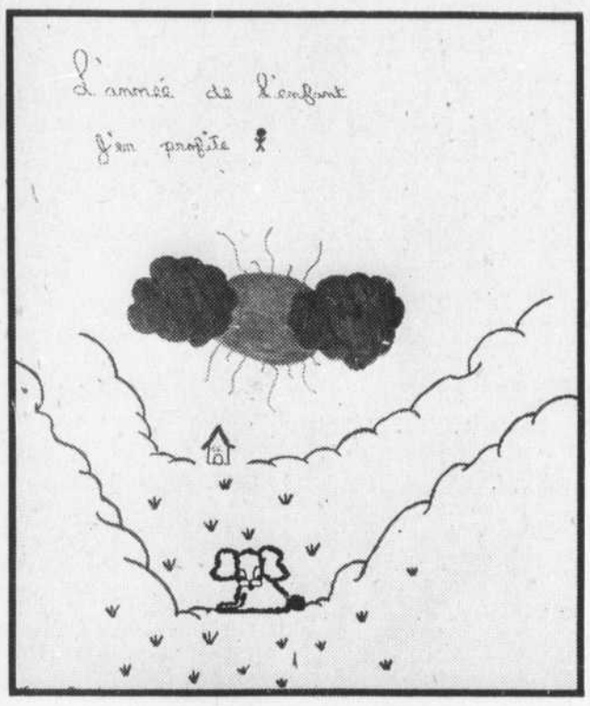

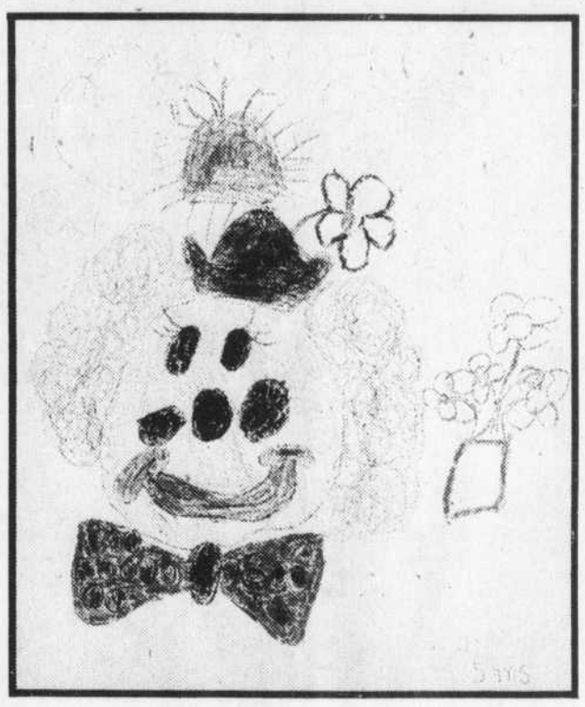

L'ANNÉE internationale de l'enfant touche à sa fin officiellement mais au Québec elle aura sans doute un prolongement. C'est du moins ce que les jeunes souhaitent ardemment en nous proposant dans un livre «bleu» leur version de ce que devraient être l'avenir et les relations entre les générations.

Adoptant une formule fort en vogue ces temps-ci, les rédacteurs du livre bleu ont vécu intensément l'année de l'enfant en sondant sur le terrain les aspirations des jeunes québécois pour en arriver à poser la question fondamentale: «Et après?» qui devient le titre du document publié par le secrétariat de l'Année internationale de l'enfant.

Après, c'est 1980 et aussi les retombées de nombreuses discussions, de multiples palabres qui ont eu lieu un peu partout ces douze derniers mois dans l'espoir de jeter les assises de rapports plus harmonieux entre les jeunes et les adultes. Car le livre prouve, hélas, un manque de communication flagrant entre les générations et dans cette perspective il devient un des ouvrages les plus importants écrits en 1979. Présenté sans prétention et dans un langage perméable à tous, il devrait avoir des retombées sensibles dans tous les milieux de l'éducation, auprès de tous ceux qui s'intéressent à l'enfance et à l'adolescence. Ces pages forment donc le fruit de la réflexion collective des 10-16 ans qui s'expriment sur des sujets d'une brûlante actualité et qui représentent les différentes régions du Québec.

«Le jeune est comme un cerf-volant. Il a l'air libre mais il est toujours attaché... Nous voulons être impliqués dans tout ce qui nous concerne».

Voilà résumée par Nathalie Desjardins, 16 ans, la pensée qui sous-tend toute la démarche faite par ces jeunes écrivains québécois qui ont avant tout soif de communication et de «relations humaines profondes».

Mais l'on pousse encore plus loin cette impressionnante capacité d'analyse d'un univers dans lequel les jeunes se sentent lamentablement exclus puisqu'ils lancent ce cri d'alarme:

«Les adultes devraient nous écouter. On pourrait les aider».

«Et après?» a été rédigé à la suite de questionnaires et de sondages réalisés auprès de 6,000 enfants et adolescents des régions suivantes: Bas Saint-Laurent, Bonaventure, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Laval, Laurentides-Lanaudière, Outaouais, Québec, Trois-Rivières, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Rive-Sud et Estrie.

Les auteurs mettent en évidence mais sans complaisance leurs principales préoccupations et ils ne sont guère tendres pour les adultes qui ont bouder en quelque sorte les débats régionaux qui se sont déroulés au cours de l'année 1979.

«Peu de parents, de professeurs, d'éducateurs, de personnes-ressources ont répondu à nos attentes et se sont déplacés pour venir nous entendre. Ils ont laissé passer cette magnifique occasion de se rapprocher de nous».

Les enfants nous fournissent une «magnifique occasion» de corriger cette grave lacune car «Et après?» sera réédité à 100,000 copies en format de poche à la suite justement d'une demande des éducateurs, des parents, des enseignants qui viennent de se rendre compte de la valeur intrinsèque du livre bleu.

En parcourant ce document dont le titre dénote bien la volonté des enfants que leur année ne reste pas lettre morte ou stérile, comme c'est trop souvent le cas des rapports officiels, le lecteur apprendra non sans étonnement à quel point les jeunes sont conscients de l'indifférence, pour ne pas dire le total désintérêt des gouvernants et des adultes à leur égard, de tous ceux qui de près ou de loin détiennent des postes de commande et d'autorité.

Les revendications des jeunes sont aussi fort significatives en ce qu'elles identifient les lacunes dans l'organisation de la vie qu'ils voudraient de meilleure qualité dans leur milieu respectif. Ainsi, en Gaspésie, et cela est aussi vrai pour les adultes, la génération montante souligne qu'elle manque de travail pendant l'été, d'associations de loisirs, de moyens financiers pour se regrouper et se retrouver.

«Nous, disent les jeunes de Bonaventure, demandons au ministre responsable des loisirs et des sports, de se pencher sur nos problèmes (...) Nous aimerions bénéficier d'un vrai budget-loisirs pour la région de la Baie-des-Chaleurs». Dans leur langage particulier, ils ajoutent: «Faut pas vous étonner qu'on foute le camp de chez nous si vous ne vous occupez pas de nous autres».

Les Gaspésiens développaient le thème de la culture et de la vie sociale en faisant le bilan des possibilités qu'offre leur communauté dans ces domaines. Diagnostic: à peu près rien.

Au sujet de la famille, thème qu'avaient à étudier les jeunes de la région du Saguenay Lac Saint-Jean, on croit préférable d'avoir des parents divorcés plutôt que de les voir «se chicaner et pleurer». Ils réclament un droit de regard sur le choix du parent avec lequel il leur convient mieux de vivre, et cela, dès l'âge de huit ans! Ils soupèsent les avantages et les désavantages de la séparation des parents, tout en manifestant beaucoup de compréhension, voire de maturité:

«Le divorce n'est pas nécessairement un échec, disent nos psychologues en herbe. Quelquefois, c'est un bien pour les individus à qui ça arrive».

Le concept de la famille a bien évolué dans les esprits de nos jeunes qui la définissent comme étant surtout «une relation entre personnes où la qualité des rapports compte davantage que la quantité».

Les jeunes Québécois manifestent un très vif sens de l'humour dans leurs pages d'analyse que la rédactrice, Ginette-Julie Stanton, a très bien su synthétiser. Ces phrases en témoignent:

«N'y aurait-il pas lieu de demander au gouvernement du Québec qu'il recommande aux parents de fermer la télévision une heure par semaine?»

«Au lieu de regarder «la petite maison dans la prairie», on pourrait regarder ce qui se passe dans son salon».

Plus sérieusement, à la lecture de «Et après?» on se rend compte que les enfants redoutent la violence, reconnaissant qu'ils sont élevés dans cette ambiance à la télévision, dans les médias, dans les sports. Ils se disent impuissants à infléchir cette tendance voulue par les adultes on ne sait trop par quel sentiment masochiste. Les filles se sentent mises de côté dans les compétitions sportives et elles se plaignent de ce que les règlements ne sont faits que pour les garçons. Il y a bien longtemps que cette question revient constamment dans les réunions de parents dans nos écoles où l'éducation physique, matière académique, dévalorise au départ le sexe féminin.

Les jeunes de la région de Québec rejoignent ou recoupent le thème exploité dans le film d'André Melançon, «Les vrais perdants» où il n'y en a que pour les champions, les singes savants et les Mozarts exacerbés. Ce que l'on souhaite avant tout c'est de revaloriser le sport amateur pour tous, garçons et filles, dans un climat de non-violence et de saine compétition.

Les adultes feraient bien d'écouter attentivement ce message des jeunes quand ils abordent le problème de l'alcool, de la drogue:

«Ce ne sont pas seulement les parents qui connaissent des angoisses existentielles. La solitude, la peur que tout éclate demain... Nous aussi!»

Et ils formulent cette sévère mise en garde:

«Que le parent qui ne boit pas nous jette la première pierre». Tout en expliquant pourquoi ils s'adonnent, eux, à la drogue, au tabac, par désir d'évasion, de défoulement.

Mais ils admettent disposer de très peu d'information sur les hallucinogènes et déplorent être sollicités très jeunes, trop jeunes dans la ronde de l'exploitation commerciale des drogues. Tout en réclamant la tenue d'une Année internationale de l'adolescent, ils souhaitent la légalisation de l'usage de la marijuana «afin que plus jamais un jeune soit incarcéré pour possession ou usage de marijuana».

Chose étonnante, les rapports entre professeurs et étudiants sont relativement bons mais les jeunes de l'Estrie qui ont abordé ce thème, soulignent que «les professeurs devraient faire moins de commérages sur leurs élèves». Ils réclament également des cours d'éducation sexuelle, du primaire au secondaire V, affirmant que des professeurs compétents et bien préparés sont beaucoup plus importants que les cours donnés en fonction de la morale religieuse.

Dans ce domaine comme d'ailleurs à peu près tous les autres étudiés par le groupe des 6,000 jeunes qui ont participé au sondage et aux tables rondes, on revendique des films à Radio-Québec, une accessibilité des écoles après les heures de classe. Ils estiment être trop jeunes pour choisir des options et à cet égard demandent au gouvernement du Québec de «réviser en profondeur le système optionnel».

Nos jeunes se sont tirés à merveille d'un thème plutôt abstrait portant sur «l'identité» et ils nous livrent des réflexions émouvantes et fort sensées sur la participation qu'ils peuvent apporter dans le «monde d'influence» qui est le nôtre. Cette participation serait pour eux une façon de se revaloriser:

«Quand on parle d'un enfant, on parle toujours de poésie et de rêve. On oublie le tangible et le concret. Alors, s'il vous plaît, donnez-nous le droit de parole».

Les observateurs de la jeunesse actuelle en ont «ras le bol» des colloques sur l'enfance, sur la télévision et l'enfant, sur la psychologie de l'adolescent, tous sujets qui sont discutés entre adultes, les intéressés étant laissés pour compte dans ces échanges où ils pourraient faire valoir leur point de vue.

L'âge charnière entre l'enfance et l'adolescence se situe à 12 et 13 ans et c'est un passage très difficile, à en juger par le chapitre qui lui est consacré et qui est le plus faible du livre, à notre avis. Mais il reflète bien l'insécurité de cette catégorie d'enfants qui revendiquent en vrac «le droit à l'amour (!), à la liberté, à la consultation». Ils trouvent que leurs parents sont sévères, inquisiteurs quant à leurs heures de rentrée le soir, à leurs fréquentations. Ils se plaignent d'avoir trop de corvées à faire à la maison, surtout les filles évidemment. Et puis ce jugement qui devrait en faire réfléchir plus d'un:

«Aussitôt qu'une maison des jeunes s'ouvre et que nous commençons à la fréquenter, le propriétaire obtient son permis de boisson et c'est fini pour nous».

L'enfant handicapé a retenu

Suite à la page 15

Jordi Bonet

voyageur pour Tahull

par Jean Royer

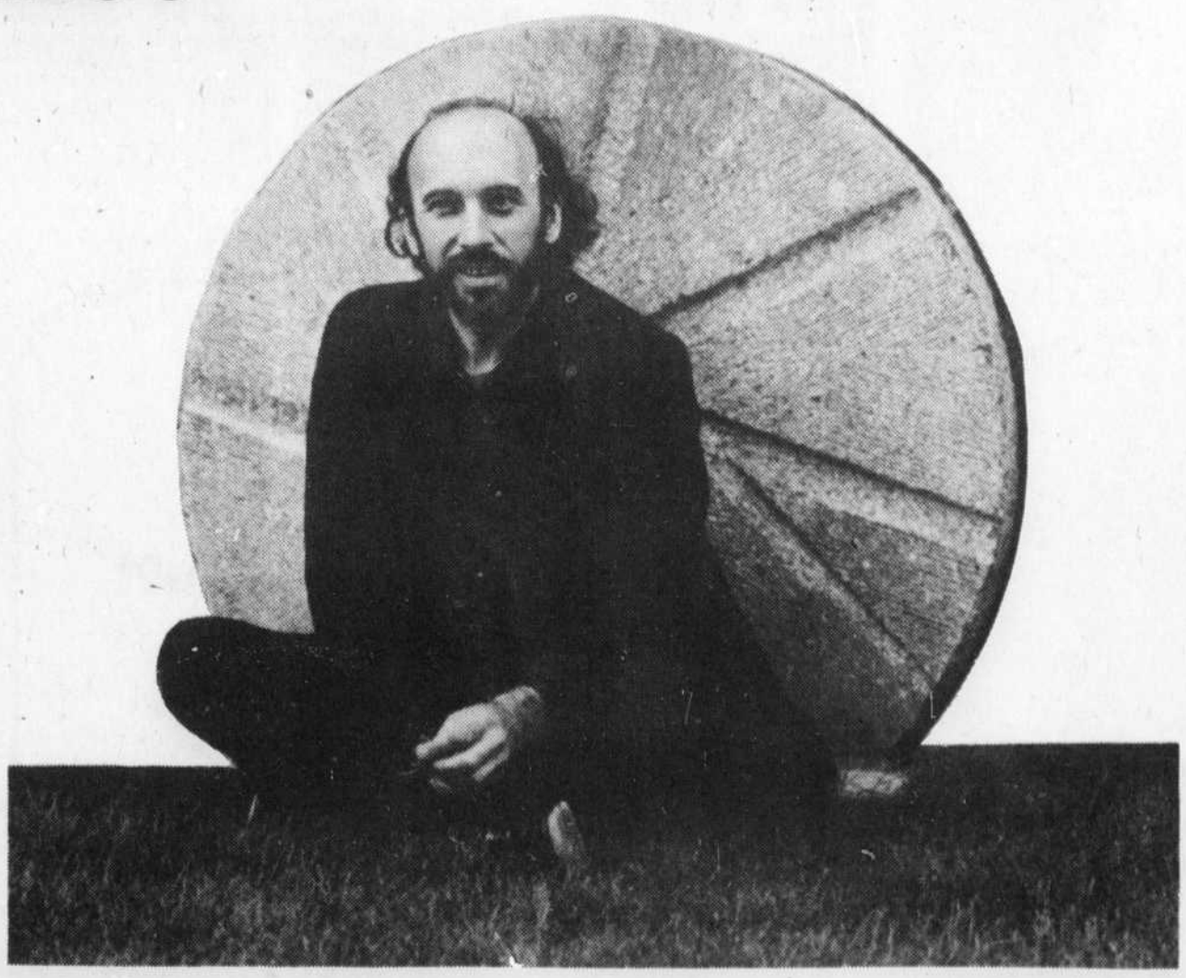

JORDI Bonet est mort le 25 décembre, un jour d'espoir. Lui dont l'oeuvre combat la mort. Il a traversé le mystère de la vie. «Jusqu'au silence», comme il disait. Lui qui a voulu, dans son art, «Retrouver l'état premier, celui qui précède la parole». Il nous laisse une oeuvre tellurique: dessins, peintures, céramiques, sculptures, murales où s'inscrivent des signes qu'il tire de sa mémoire comme de la terre. Et cette oeuvre est spirituelle: elle veut nommer le mystère de l'homme.

Jordi Bonet cherchait la lumière. L'homme était ému dans tout ce qu'il vivait, l'artiste était émouvant dans tout ce qu'il faisait. Sculpter la céramique, l'aluminium, le bronze et le béton c'était, pour lui, «Une manière d'en finir avec la matière», me disait-il en 1974. Il écrivait à la même époque son art poétique: «Fermer nos yeux, ouvrir notre tête, voir: l'art est l'écriture des visions à dire».

La vie et l'oeuvre de Jordi Bonet composent une démarche spirituelle qui s'est faite dans l'espérance. C'est Guy Robert, dans son beau livre sur l'artiste (Éditions du Songe, 1974), qui rapporte cette profession de foi de Jordi: «Si nous devons en tant qu'artistes témoigner de la civilisation inquiétante qui est nôtre, en exprimer l'angoisse, nos oeuvres doivent surtout dire l'espérance et ce que nous avons à devenir». Plus tard, il ajoutera: «Nous avons à devenir des temples».

Jordi Bonet était né à Barcelone en 1932. Enfant, il perdit le bras droit dans un accident. Mais son père, médecin d'une grande culture, l'initia à l'art roman catalan, qui restera à la source de son oeuvre. Par ailleurs, le gamin fréquenta les bas-fonds de sa ville, impressionné par cette vie d'un érotisme qu'il traça à grands traits par la suite. Jordi Bonet ne manqua pas non plus d'être fasciné par le baroque de Gaudi, le grand architecte de Barcelone. À ces trois sources de son art, il faut ajouter les deux pèlerinages qu'il fit à Tahull en 1961 et 1968. Ce petit village au nord-est de l'Espagne est un haut-lieu de l'art pré-roman. Même vidé de ses fresques transportées au musée de l'art roman de Barcelone, Tahull restait pour Jordi Bonet un lieu de pureté, un espace ouvert pour son art et sa recherche spirituelle.

C'est en 1954 que Jordi Bonet arrive au Québec. À Trois-Rivières, d'abord, puis à Montréal. En vingt-cinq ans, il a créé une oeuvre impressionnante, dont plusieurs murales à travers l'Amérique. On connaît bien celle du Grand Théâtre de Québec. C'est dans le béton de cette murale qu'il a inscrit plusieurs phrases du poète Claude Péloquin contre la mort: «Je suis le cri de l'infini à remplir» et «Vous êtes pas écoeurés de mourir bande de caves, c'est assez!» Ce dernier lapidaire n'a pas plu à certains bourgeois déjà remués par les Événements d'Octobre 70. Une polémique s'est engagée autour de la murale de Jordi Bonet. Mais l'oeuvre a résisté aux propos racistes et autres. Et Jordi Bonet est toujours resté serein dans la traversée de cette histoire triste dont l'écrivain Roger Lemelin et l'ex-ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, ne sont pas sortis grandis. Aujourd'hui, on sait que Jordi Bonet opposait la violence de l'art à toutes les autres violences: celles de la mort.

Roman, Catalan puis Québécois, Jordi Bonet a aimé la lumière et l'espace du Québec. Il avait rebâti à Saint-Hilaire le vieux Manoir Rouville. Il avait retrouvé ici un peu de ces neiges de Tahull.

En 1963, Jordi Bonet avait sculpté son sarcophage en céramique. Il y avait écrit son épitaphe, un long poème: «Que muerto no eternice mi muerte»: «Que mort je n'éternise pas ma mort». Lui qui voulait de sa main réinventer le geste premier, voici qu'il nous dit dans ses propres mots son pèlerinage. Jordi Bonet, voyageur pour Tahull, m'a traduit lui-même, dans une lettre qu'il m'envoyait en octobre 1974, le poème de sa mort joyeuse inscrit sur son sarcophage. Et c'est en pleurant un ami, un grand artiste, que je relis ce poème de Jordi Bonet avec vous:

«Quand ils me couperont l'autre main, qu'ils l'enterrent ici avec mes yeux et ma langue brisée à Tahull, avec mes couteaux et ma neige, en haut à Tahull, dans son ventre mouillé de ciel, mon corps dans sa terre. Tahull!

«Tu viendras avec mes fils et mes fleuves, la tête pleine de fleurs de terre crier tes chants dans ma bouche.

«Ressuscite-moi quand il neigera sur les verts et les rouges. Ressuscite-moi. Déjà je respire mon vide et ma noirceur. Déjà j'ai descendu le Saint-Laurent chemin de glace et j'ai traversé la mer. Tahull! Tahull!

«Je ne vois pas la terre où vous m'avez posé. Tahull! Tahull!

«Approche-moi le soleil. Dis-moi que mort je n'éterniserai pas ma mort, que mon corps mort descendra la montagne et le torrent, que je serai terre de mon Tahull, que je serai racine, arbre, la feuille de l'arbre et l'air; que le soleil m'incendiera de nouveau.»

CULTURE ET SOCIÉTÉ

TÉLÉVISION

SAMEDI

2 CBFT

8.25 Ouverture et horaire
8.30 Passe-partout
9.00 Le capitaine Caverne: Dessins animés.
9.30 Le club des cinq
10.00 Le jongleur de Notre-Dame Marionnettes réalisées par Lanoti et Bettiol
10.30 Moi, je pense. Film réalisé par Ron Tunis. Des enfants s'interrogent sur leur raison d'être.
11.00 Albator Science-fiction
11.30 Téléjeans Magazine jeunesse
12.00 La Martinique. Documentaire réalisé par Ambroise Lafortune: "Nadinina, île des fleurs".
12.30 Football américain. Match de la demi-finale.
16.00 Bagatelle Dessins animés
17.00 La course autour du monde Quatre pays participent à cette course: la France, le Luxembourg, la Suisse et le Canada.
18.00 Noir et blanc Magazine d'information: Le livre de la semaine: Denise Bombardier et Gilles Vigneault discutent avec les enfants de leurs lectures. L'entretien de la semaine: Mme Corinne Côté, épouse du premier ministre du Québec, M. René Lévesque.
19.00 Les héros du samedi: "Gala des héros sportifs de l'année 1979" Hommage aux douze jeunes athlètes qui, durant l'année, se sont le plus distingués dans leur discipline respective.
20.00 La soirée du hockey: Au Forum de Montréal. Les Sabres de Buffalo rencontrent les Canadiens.
22.30 Le téléjournal
22.45 Nouvelles du sport
23.00 Cinéma: "Quand la ville s'éveille" (Français 1975) Policier réalisé par Pierre Grasset, avec Raymond Pellegrin, Marc Porel, Louis Velles et Neda Arneric.
24.45 Ciné-nuit: "Syndicat du meurtre" (Américain 1967) Policier réalisé par John Guillermin, avec George Peppard, Raymond Burr, Gayle Hunnicutt et Susan St.James.
2.35 Fin des émissions

10 CFTM

7.55 Horaire
8.00 Fanfan Dédé
8.30 Fusée XL-15
8.30 Les cadets de la forêt
9.00 Poly à Venise
10.00 Yogi l'ours
10.30 Mantalo
11.00 D'une politique à l'autre
12.00 Samedi midi: "TM1000" (course automobiles téléguidées) — "Les récits du capitaine" — "Essais automobiles" — "Faits saillants du sport" — "L'horticulture" — "La cuisine" — "Meilleurs achats de la semaine".
14.00 Tarzan
15.00 Votre amie Suzanne
15.30 Émission spéciale: "Sport 1979".
16.30 Les joyeux naufragés
17.00 Les p'tits bonshommes
17.50 Le 10 vous informe
18.00 Et ça tourne: Inv.: France Joly, Duncan Sisters, Jeane Manson, Noël, Robert Leroux, Double Exposure, Céline Lomez, Jimmy Goying, Georges Thurston et Instant Funk.
19.00 Soirée canadienne
20.00 Les grands spectacles: "Borsalino" (Français 1970). Drame policier réalisé par Jacques Deray, avec Jean-Paul Belmondo, Alain Delon, Michel Bouquet et Catherine Rouvel.
22.15 Point d'orgue
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.20 Programme double: "Lutring, réveille-toi et meurs" (Italien 1966) Drame policier réalisé par Carlo Lizzano, avec Robert Hoffman, Lisa Gastoni et Gian Maria Volonte.
24.45 Programme double: "Made in Paris" (Américain 1975). Comédie réalisée par Boris Segal avec Ann-Margret, Louis Jourdan et Chad Everett.
2.15 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

17.00 Planète Série d'émissions consacrées aux différents groupes ethniques du Québec. Aujourd'hui: Les communautés: portugaises, hispano-latino-américaines et italiennes. (sous-titres français).
18.30 On aura tout vu: À l'aide de films et de dessins animés, Suzanne Lévesque et Jean-Claude Fortier nous dévoileront les secrets de la science moderne.
19.00 Flamenco. Émission musicale qui nous propose les meilleurs extraits de cette musique espagnole, originaire de la région d'Andalousie.
20.00 L'empire nazi "Les deux morts d'Adolf Hitler" Document qui tente de résoudre l'énigme entourant la fin du sinistre dictateur.
21.00 Il était un musicien: "Saint-Saens"
21.45 Keith Spicer Inv.: René Dubos, microbiologiste, M. Philippe De Ceynes, directeur d'études à UNITAR, M. Robert Belle-Isle, directeur de l'École Internationale des Nations Unies.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Journal du samedi
10.30 Les animaux du monde: "Un été, des oies cendrées" Konrad Lorenz, "père adoptif" de jeunes oies cendrées.
11.00 Événements sportifs: "Karaté: coupe du monde", "Le marathon de New York", "Les chevaux de la reine", "L'école française de la perche", "Haroum Tazieff", Portrait et interview du plus célèbre des vulcanologues.
12.30 Soirée culturelle: "Le Nil" Documentaire réalisé par Philippe Cousteau. "Clés pour demain" Au sommaire de ce magazine scientifique trois sujets: "L'aventure sous-marine de la terre", "Logement, épreuve vérité", "Échec à la mort blanche", "Une mémoire bien rangée". Documentaire sur la Bibliothèque Nationale.
15.30 Le monde de l'accordéon.
15.45 Actualités régionales: "Le Nord de la France"
17.00 Journal du samedi: Inv.: Laure et Guy Charpentier et Pierre Perret.
18.00 Les animaux du monde: "Les derniers gorilles"
18.30 Événements sportifs: Rugby: "France vs. Pays de Galles".
20.00 Soirée culturelle: "La France musicale" Musique dans les abbayes normandes. "Concerto no 2 de Beethoven", "Concerto pour violon no 1 de Haydn", "Une mémoire bien rangée". Dessins d'images.
23.00 Le monde de l'accordéon
23.15 Actualités régionales: "Le Nord de la France"

6 CBMT

10.00 Sesame Street
11.00 Wow
12.00 Pre-Game Show
12.30 NFL Football
15.30 You Can Do It
16.00 T.B.A.
18.00 CBC Saturday Evening News
18.30 Quebec report
19.30 The Ropers
20.00 Hockey Night in Canada: Au Forum de Montréal, les Sabres de Buffalo rencontrent les Canadiens.
23.00 The National
23.15 The City Tonight
23.37 All You Need is Love: "Hard Rock"
24.37 A Nice Show Like You
1.37 Station Closing

12 CFCF

5.30 Sign On
6.00 University of the Air
7.00 Circle Square
7.30 Untamed World
8.00 Let's Go
8.30 Rocket Robin Hood
9.00 Battle of the Planets
9.30 The Flintstones
10.00 Swiss Family Robinson
10.30 Gilligan's Island
11.00 The Bionic Woman
12.00 The Six Million dollar man
13.00 NFL Football: "AFC Divisional playoff"
16.00 The Wide World of Sports
18.00 Feel Like Dancin'
19.00 BJ and the Bear
20.00 A CTV Special: "Cinderella at the Palace"
22.00 Musiquebec
22.30 The Editors
23.00 CTV National News
24.00 The Twelve Midnight Movie: "The Odessa Life" (Drame 1974) avec Jon Voight, Maria Schell et Maximilian Schell.
2.30 "Two people" (Drame 1973)
4.30 Sign off

DIMANCHE

2 CBFT

8.25 Ouverture et horaire
8.30 Passe-partout
9.00 Bout'chou et casse-cou
9.30 Puisque la terre nous appartient Documentaire réalisé par Roger Bimpage.
9.45 Les pèlerins
10.00 Le jour du Seigneur De Rimouski, célébration de la messe par le père Rosaire Dionne.
11.00 Courts métrages: "L'aventure du Skin no II". "Mystères et secrets des profondeurs sous-marines".
11.30 La semaine verte Dossier: film: "Patrick Furgus, éleveur de moutons en Irlande". Courts sujets: "La pisciculture Saint-Mathieu et "L'aménagement paysager à la Baie James".
12.30 Football américain: Match de la demi-finale
16.00 Son et images
16.30 Au frontière du connu: "La science et le sport". De la médecine: la médecine spécialisée du sport est-elle utile à tous?
17.00 Second regard Magazine religieux. "Le colloque sur la stérilisation des déficients mentaux" — Entrevue avec Mgr Marti, archevêque de Paris.
18.00 Le téléjournal.
18.05 Revue de l'année 1979 au Canada et à l'étranger
19.00 Chez Denise Téléroman écrit et interprété par Denise Filiatrault.
19.30 Les beaux dimanches: "Faut voir ça: Music Hall" (25 ans de l'Olympia). Avec Bruno Coquatrix, Gilbert Bécaud, Joséphine Baker, Charles Trénet, Sacha Distel, Juliette Gréco, Jacques Brel, Sammy Davis Jr, Liza Minelli, Charles Aznavour, Dalida et de nombreux autres.
20.30 Les beaux dimanches "Cendrillon" Opéra en quatre actes de Jules Massenet. Livret de Henri Cain d'après le conte de Perrault. Chef d'orchestre: Mario Bernardi. Mise en scène et chorégraphies: Brian Macdonald. Avec l'Orchestre du Centre national des arts d'Ottawa.
23.30 Téléjournal
23.45 Sports dimanche
24.00 Ciné-magazine
24.30 Beaux-arts: "Beaubourg: Centre Pompidou" (Français 1977). Documentaire réalisé par Roberto Rossellini.

10 CFTM

7.25 Horaire
7.30 Ministère mondial de Rex Humbard
8.30 Fanfan Dédé
9.00 Les Satellipopettes
9.30 Le monde de Monsieur Tranquille
10.00 C'était l'bon temps Inv.: Oscar Thiffault
11.30 2,000 ans après Jésus-Christ
12.00 Bon dimanche "Les livres", "Le théâtre", "Les disques", "Le cinéma", "Les nouvelles artistiques", "La mode", "Les arts".
14.00 Un monde à savoir: "L'impossible rendu possible", "Reculer dans le désert", "Un autobus sans chauffeur", "Le ciel silencieux de l'Éthiopie", "L'Allemagne aux multiples facettes", "La concentration et le bruit".
15.00 Les débats de l'Assemblée nationale Le rapport de la session par René Lévesque.
16.00 Gros plan sur l'actualité
17.00 Goldorak
17.30 Toute la ville en parle
17.50 Le 10 vous informe
18.00 Au royaume des animaux
18.30 Music-Hall des jeunes
19.00 Allons au cirque "Le cirque Billy Smart"
20.00 L'homme de $6,000,000
21.00 Super dimanche Tirage de la Provincial/Super-Loto. Inv.: Jean-Guy Moreau reçoit France Castel, Paul Houde et Jérôme Lemay.
23.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les gens qui font l'événement Inv.: Claude Forget et Pierre de Bellefeuille. Débat sur le Référendum.
23.30 Les chemins de l'inconnu "Les phénomènes de la clairvoyance".
24.00 Les incorruptibles
1.00 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

16.30 Si j'étais chevalier blanc Film roumain. "Bonne année Michaëla. En provenance de Russie, un conte de Noël pour toute la famille.
18.00 Paix sur terre. Différentes façons de célébrer Noël à travers le monde.
18.30 Enfilm 79. Film collectif tourné par dix enfants qui ont parcouru le Québec.
19.30 Droit de parole: "Vieillir au Québec". La condition des 500,000 personnes âgées de plus de 65 ans que compte le Québec.
20.30 L'envers du décor: la turlutaine, avec Théo. Bujeau".
21.00 Ciné-dimanche: "Le messager" (Britannique 1971). Film réalisé par Joseph Losey, avec Dominic Guard, Julie Christie, Alan Bates et Margareth Leighton.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Passe-passe: "La cuisine voyageuse".
10.30 Auto-moto: Magazine ayant pour but d'informer les télespectateurs sur l'actualité concernant l'automobile et la motocyclette. "Le Critérium de Cévennes", "Essais: la nouvelle Jaguar", "Tour de Grande-Bretagne".
11.00 Les musiciens du soir: Charles Dumont, Bernard et Geneviève Picavet: le final de "Scaramouche" de Darius Milhaud, Martial Murrey: joueur de cythare et Mao: joueur de cuillères.
11.15 Des chiffres et des lettres
12.00 Les rendez-vous du dimanche: Variétés: Joe Dassin, Daniel Guichard, Ringo, Dave, Nicole Rieu, Jean Falissard, Colette Renard. "Village people", Jean Vallée, Sheila et Enrico Macias. Cinéma: Peter Brook, Peter Fonda et Fontchalovski.
13.30 Apostrophe: Émission littéraire et politique. "La violence dans l'histoire".
14.30 Petit théâtre: "L'habit vert" de Musset et "Petin Mouillarebourg et Consort" de Courteline.
15.30 Fenêtre sur: "Parlons de médecine: où va la médecine".
16.00 Actualités régionales: "Centre de la France".
17.00 Passe-passe: "Le tableau magique", "Le jeu y'a un true", "La caverne d'Abracadabra", "Magie surprise".
18.00 Anto-moto: Magazine ayant pour but d'informer les télespectateurs sur l'actualité concernant l'automobile et la motocyclette. "Rallye Cross en Talbot".
18.30 Les musiciens du soir
18.45 Des chiffres et des lettres
19.30 Les rendez-vous du dimanche: Inv.: Georges Brassens, Philippe Chatel, Eddy Mitchell et Laurent Voulzi.
21.00 Apostrophe: Émission littéraire et politique. "La création".
22.00 Quatre saisons.
23.00 Fenêtre sur: "Sri Lanka". Une île sans eau (1ère partie).
23.30 Actualités régionales: "Centre de la France".

6 CBMT

9.00 This is the Life
9.30 Music and the spoken word
10.00 Star Trek
11.00 Today from Quebec
12.00 Meeting Place
13.00 Country Canada: "Where coyotes Howl"
13.30 Hymn Sing
14.00 T.B.A.
14.30 Disney's Wonderful World
15.30 Pre-game show
16.00 NFL Football
19.00 Mork and Mindy
20.00 Superspecial: "Disco showtime"
21.00 The image makers
22.30 The Ombudsman
23.00 The National
23.15 The City Tonight
23.37 Sunday Best: "Romantic Englishwoman" avec Michaël Caire et Glenda Jackson.
1.40 Station closing

Suite à la page 15

les années 70

Arts visuels: dix ans de solitude

par René Viau

VOUS n'êtes pas écoeurés de mourir bandes de caves, c'est assez!» Claironnée sur une murale en séquences de Jordi Bonet au Grand Théâtre de Québec, cette phrase de Claude Péloquin allait devenir le prétexte d'une guerre absurde pour l'intégrité de l'oeuvre d'art. Une oeuvre qualifiée d'«horreur», une oeuvre d'art taxée de vulgarité. Cette petite guerre a commencé en janvier 1971. Un an après les événements d'octobre. Trois ans après la contestation des beaux-arts en 1968. Après Vaillancourt qui viendra, du reste en preux chevalier monté et vêtu de son armure, défendre la murale. Après Roussil, dont les pièces, elles aussi, firent scandale. Après *Refus global*.

Le premier à s'indigner contre la «vulgarité» de l'oeuvre, c'est l'écrivain Roger Lemelin qui voit en elle une insulte au bon goût. A cela, Jordi Bonet réplique: «Il se pourrait bientôt que tous les artistes soient fatigués de tracer des petits ronds, des petites lignes et des bandes de couleurs, et qu'ils descendent dans la rue s'occuper de nos affaires à tous, gravant dans nos murs nos espoirs et nos joies.» Dans un long texte, Jordi Bonet réaffirme sa foi envers le geste créateur redisant au nom de Péloquin et en son nom les mots «fous».

La controverse prend de l'ampleur. Les opposants somment le ministre des Affaires culturelles, M. François Cloutier, de faire retirer la phrase tabou. «Je préfère de beaucoup avoir une inscription sur les murs que des bombes dans les rues», répond ce dernier. Contre la murale et la «phrase», 7,000 lettres sont rassemblées.

Il n'en fallait pas plus pour que se forme un Comité pour la défense de la murale qui réunit 8,500 signatures en faveur de l'intégrité de l'oeuvre de Jordi Bonet. On remplit le Grand Théâtre pour protester notamment contre une déclaration du ministre des Travaux publics, M. Bernard Pinard, pour qui la murale est «de fort mauvais goût et n'a rien à voir avec le génie québécois». Le ministre a «sa» solution. Installer un drapeau du Québec sur la «phrase»!

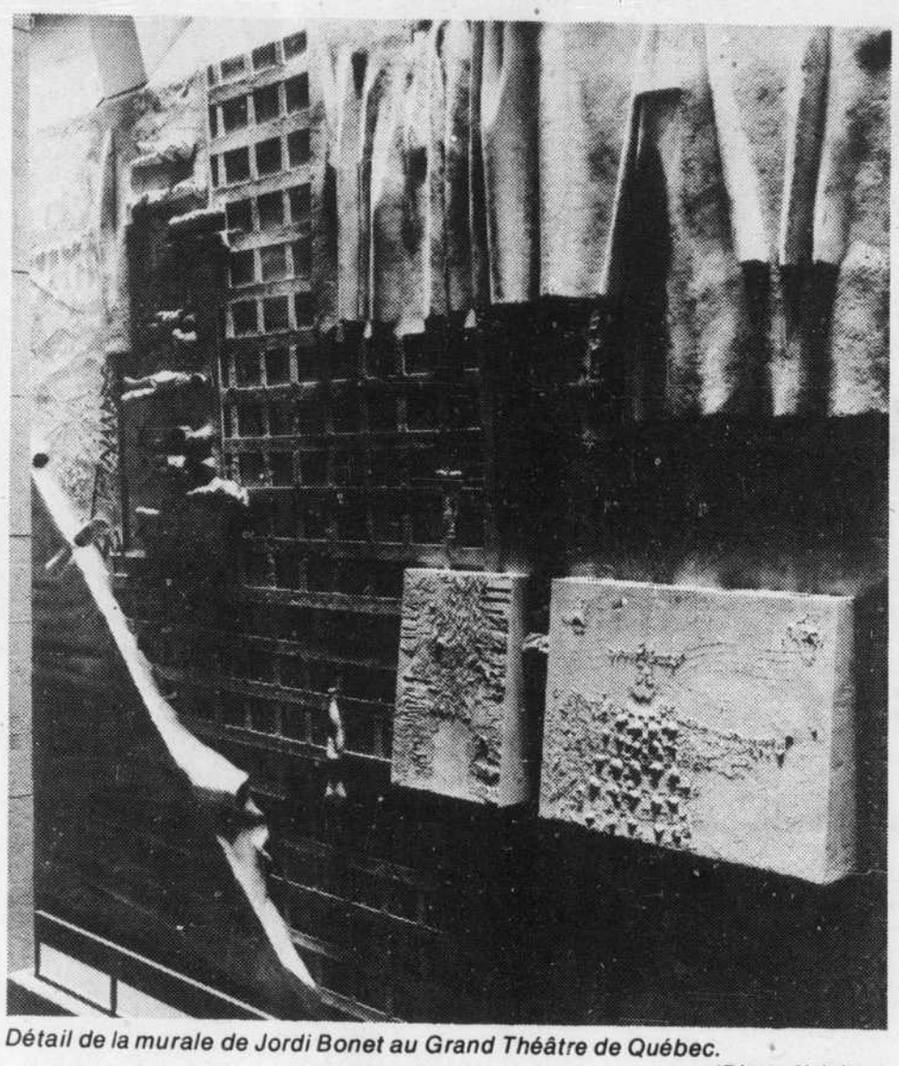

Détail de la murale de Jordi Bonet au Grand Théâtre de Québec.
(Photo Krieber)

A en croire un sondage publié dans *La Presse* du 27 mars 1971, 63% des gens de la région de Québec seraient contre l'inscription de la phrase de Péloquin. Pas moins de 21% des personnes interrogées estiment que la murale devrait être démolie!

Avant d'être comprise ou tout simplement oubliée, la murale suscitera bien des passions, des croisades. Un défoulement! L'ex-ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, va même associer les artistes aux felquistes! Pourtant si elles choquent l'oeuvre de Jordi Bonet et la «phrase» de Péloquin sont avant tout message de vie, de permanence. «Ce texte n'est pas vulgaire, déclarait Claude Péloquin; il a le malheur d'être vrai. Etre vulgaire, c'est avoir le front de me demander de l'écrire d'une autre manière.»

■

C'est arrivé à Montréal, une nuit de juillet 1976 alors que la kermesse des Jeux olympiques battait son plein. Comme à Moscou où l'on a lancé des bulldozers contre des tableaux. Le maire de Montréal ajoute un fleuron à sa mégalomanie. Jean Drapeau jouant au critique d'art juge une oeuvre à laquelle avaient travaillé plus de 76 artistes. *Corridart*. Un long couloir urbain célébrant la mémoire de la rue. Un long couloir, où, pour une fois, l'artiste sortait du musée. Jean Drapeau juge. Il qualifie Corridart de «dépotoir».

Sournoisement, sous protection policière, à la faveur de la nuit, *Corridart*, ce «musée de la rue» est démantelé. En cachette. «Laid et obscène», a dit le maire, justifiant une des plus révoltantes décisions de censure politique qu'on ait connues ici. Pour que le travail se fasse rapidement, surtout avant le lever du soleil, la Ville de Montréal n'a pas ménagé ses ressources. Soixante-quinze employés, tous faisant des heures supplémentaires, s'empressaient d'emplir les vingt camions qui transportaient les différentes pièces de Corridart à l'entrepôt municipal. Des grues, des camions-remorques, des pelles mécaniques s'affairaient à démolir et à «cacher» les oeuvres d'art et les pièces d'exposition.

Encore une fois, de quel côté se trouvent l'obscénité et la laideur? Ironiquement, avec le reste de *Corridart* disparaissait la façade postiche érigée par Melvin Charney, l'architecte de *Corridart*, pour rappeler la façade voisine d'une des belles maisons victoriennes qui ornaient autrefois la rue Sherbrooke. Des maisons disparues sous l'administration Drapeau! Les artistes assumaient «la mémoire de la rue». Ils voulaient donner une image réelle de la situation de Montréal ou tout simplement se manifester sur la place publique sans être confinés au ghetto rassurant du musée. Résultat: répression.

■

Au début d'août 1979, l'actuel ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois annonçait clairement l'intention de son ministère de faire de l'actuel Musée du Québec un musée de «l'homme d'ici». Une intention qui a été démocratiquement l'objet de consultations.

Si l'art récent est dominé par cette lutte entre l'artiste et le musée — ce lieu clos où se célèbre le culte intemporel de l'objet d'art — ici, dans le concept proposé par le ministère, pas moyen d'échapper à ce musée tentaculaire. Englobant le vieux rêve des encyclopédistes d'un musée tous azimuts qui établit le bilan des connaissances sur l'homme qui vit en ce pays, constituant le microcosme d'une société idéalisée, le musée de «l'homme d'ici» assigne à l'art un rôle bien précis: celui d'être un document, un témoin, une illustration de cet indéfinissable «homme d'ici». Une fois de plus l'art est mésestimé. Ce musée que l'on veut créer, risque, soulignent ses détracteurs, de mettre la production artistique au service de fins politiques ou tout au moins d'une vision globalisante de la société. Bien sûr, le débat est complexe et ne peut être résumé en quelques lignes. Bien sûr, l'art contemporain, affirme M. Vaugeois, aura toujours sa place. Une place sans doute quantitativement meilleure qu'avant.

Cependant, derrière ce débat du musée de l'homme d'ici et à la lumière des premiers balbutiements de la future muséologie québécoise que défend Vaugeois, des ombres se font menaçantes. L'ombre de la tuque et du folklore. Des valeurs sûres, rassurantes, passéistes, des «racines» qui, à ce tournant de notre histoire, sont certainement politiquement plus rentables que le «chaos» qu'est, aux yeux de bien des gens, l'art contemporain.

Échelonnés sur une décennie, ces trois événements: le tollé du Grand Théâtre, la sordide répression de Corridart et à un degré bien moindre, puisqu'une consultation démocratique a été établie, la question du musée de «l'homme d'ici» illustrent tout de même que le fossé entre l'artiste et la société n'est pas près de se rétrécir. Entre l'artiste et le pouvoir, les relations sont aussi ambiguës, se résumant le plus souvent à une question de gros sous et de subventions.

Trois événements qui s'ajoutent à une longue série de scandales et en la matière nous jouissons d'une solide tradition. En dix ans, l'artiste, en voulant abolir les frontières entre la vie quotidienne et le geste créateur, en voulant descendre de son piédestal s'est vu bafoué. Dans le cas du musée de «l'homme d'ici», c'est cette démystification qui s'est retournée contre lui.

Ces trois esclandres masquent d'autres aspects troublants de la situation des arts visuels au Québec. Comment ne pas évoquer les politiques de diffusion irresponsables, l'enseignement désuet dans les écoles d'art qui ont survécu à la contestation des étudiants en 1968, l'action du ministère des Affaires culturelles qui, après 12 ans en 1976, était qualifiée par le Tribunal de la culture présidé par Marcel Rioux de «véritable gâchis institutionnalisé»? Là encore, les cris d'alarme n'ont pas été écoutés tout comme ont été reléguées aux oubliettes les recommandations de la Commission Rioux qui dénonçaient au milieu des années soixante le marasme dans l'enseignement des arts.

Carences d'éducation sans doute. Mais en attendant, les galeries sérieuses ferment. Le public court acheter des tableaux d'une désopilante niaiserie. La «kétainerie», l'ignorance, la méfiance et la xénophobie règnent. Pendant que l'on récupère les morts, pendant qu'on acclame officiellement ses signataires, *Refus global*, on en revient toujours là, incarne toujours la tradition de contestation de nos artistes. Le manifeste reste d'actualité. On aimerait bien parler d'autres choses. «L'artiste, écrivait durant les années quarante Fernand Leduc, un des signataires du manifeste, n'est en marge de la société que lorsque celle-ci est en marge de la vie».

Le cahier CULTURE ET SOCIÉTÉ du journal **LE DEVOIR** est dirigé par *Jean Royer*

■ Nous rappelons à nos correspondants que les lettres adressées à «Culture et Société» doivent être signées et comporter, de manière lisible, les nom, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes.

Pour marquer la clôture de l'Année internationale de l'Enfant
Le Théâtre National pour enfants Les Pissenlits
présente une fantaisie mythologique

ICARE
de ROLAND LEPAGE
mise en scène Joseph Saint-Gelais
assisté de Reynald Tremblay
du 26 décembre au 30 décembre 1979
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS
Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 23 heures. Par de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112
BILLETS EN VENTE $3 $4 $5

Le Pavillon de l'Atlantique
Réveillon du nouvel an...
Souper "Gala Gourmet"
au son du trio Rudy Pontano's
Choix de 6 menus de homards ou de steaks
Champagne et boisson offert par la maison
Animateurs et fêtards seront de la partie!
Le tout pour $32.50 par personne
Achat de billets à l'avance seulement
Le Pavillon de l'Atlantique
1454A rue Peel
Face à l'Hotel Sheraton Mt-Royal
Réservations: 285-1636

La Troupe LES GENS D'EN BAS dans "On est parti pour rester"
du 27 décembre au 6 janvier à 20:30 hres. (Relâche le 31)
au CONVENTUM
1237 Sanguinet
Réserv. 284-9352 à partir de 12:00 hres.

Gagnez un voyage à Acapulco Puerto Valarta (Premier prix)
VENEZ FÊTER À L'AIR DU TEMPS
LA VEILLÉE DU JOUR DE L'AN
Buffets, bouteilles de champagne
Latin - Jazz - Salsa avec Tarasco, 8 musiciens
$15.00 par personne de 9h. à 3h. a.m.
L'AIR DU TEMPS
191 St-Paul ouest
JAZZ TOUS LES SOIRS

Ce soir 17h et 21 h.
...pter du 14 décembre
LES AIGUILLEURS
De Brian Phelan
Traduction de Isabelle Famchon
Mise en scène de Jean-Louis Roux
Décor, costumes et éclairages de Robert Prévost
Bande sonore: Paul Béland
Guy Provost
Jacques Godin
Christian Saint-Denis

tnm 861-0563
84 ouest, rue Ste-Catherine

théâtre du rideau vert 4664, rue St-Denis
direction: yvette brind'amour mercedes palomino
Relâche les 31 déc. et 1er janv.
Mardi à samedi: 20h — Dimanche: 19h
CHAT feydeau EN POCHE
mise en scène daniel roussel
pierre thériault denise proulx
mirielle lachance edgar fruitier
katerine mousseau yvan benoît
jean-louis paris claude prégent
décor marcel dauphinais éclairages louis sarraillon costumes françois barbeau
Réservations de 12h. à 19h. tél. 844 1793
Métro Laurier, sortie Gilford

Dix ans de musique P.Q.

par Nathalie Petrowski

EN 1970, Diane Dufresne, pas encore une diva, tarde à se défaire de l'image docile de la chanteuse *straight* qu'elle traîne depuis trop longtemps. Les cheveux courts et droits, la robe longue et discrète, elle chante *Il viendra mon amour*. *Mainmise*, l'organe officiel de la contre-culture québécoise publie son premier numéro et témoigne d'une nouvelle amitié idéologique entre le Québec de l'An 2000 et la Californie. Charlebois dans la nuit électrique de Montréal, arborant avec insolence le chandail du tricolore, chante **Si j'avais les ailes d'un ange.** Le démon l'écoute et sourit. Quelques mois plus tard, le Québec en pleine crise d'Octobre sent la poudre à canon et l'insurrection. Il y a de l'orage dans l'air et du vent dans les voiles. Pauline Julien se retrouve en prison et paie cher le prix du passeport de son engagement. Les poètes tout à coup se taisent. Dans la nuit des longs couteaux, l'alouette voit grandir en elle le sentiment sourd de sa colère.

Dix ans plus tard, la colère est allée se cacher toute seule dans un coin. Ceux qui à l'occasion la rencontrent, affirment qu'elle a mauvaise mine. Diane Dufresne, la chanteuse *straight* recyclée est devenue un *sex symbol* et une fille *funky*. *Mainmise* n'est plus et le magazine *Nous*, pour Québécois libérés, l'a remplacé. Pauline Julien a troqué le drapeau du pays pour celui des femmes, Robert Charlebois est devenu papa. Les temps changent. Non plus à petits pas, mais à grandes enjambées dans les avions supersoniques et les ordinateurs, dans l'accélération subite, excessive des années lumière. La musique du Québec n'est plus ce qu'elle était. Dufresne, Charlebois, Claude Dubois, Louise Forestier, Pauline Julien, Gilles Vigneault, Jean-Pierre Ferland et combien d'autres encore, ont dix ans de plus et quelques illusions en moins. Une famille a disparu. Une industrie est née. L'art des uns est devenu l'entreprise des autres. Le rock a vu le jour et n'a pas eu peur de rester. Mieux encore, son implantation a chassé les indésirables, les Mireille Mathieu, Johnny et Sylvie parachutés là où ils n'auraient jamais dû passer. Le malheur des Français a fait le bonheur des Québécois puisque ce sont maintenant les Jean Lapointe, les Ginette Reno, les Yvon Deschamps et les Nicole Martin qui remplissent la grosse Wilfrid-Pelletier. Les chansonniers se sont branchés à l'heure américaine, les boîtes à chansons ont bouché leurs oreilles et fermé leurs portes. La musique a quitté le berceau des poètes pour aller vivre sa vie.

«C'est le début d'un temps nouveau», chante une Renée Claude d'avant le déluge, la tête frisée et les idées folles, partie à l'aventure en début de décennie avec le Ville Emard Blues Band. L'avènement du rock au Québec est sans contredit le phénomène qui marqua le plus les premières années de la décennie, annonçant une rupture définitive avec la culture agonisante des vieux pays. Dans le sillon creusé par les pères de la chanson, la nouvelle génération des années 70, monte à l'assaut avec ses guitares et ses amplis, prête à changer la société et à s'inventer un nouveau pays quelque part dans le cosmos. Le nationalisme des pères trouve son pendant dans l'universalisme des fils. Écologie et amour, pays et sérénité, fraternité et retour à la terre, sont les dogmes du jour. 1972 est une année clé. En novembre 1972, Nixon est élu pour un deuxième mandat qu'il ne terminera pas, Bourassa animé par la flamme de ses projets à la Baie-James, imagine déjà le Québec de l'avenir. Mais deux ans de silence de l'autre côté de la clôture, ont rempli les écluses au point de leur donner le goût d'éclater. Tandis que Charlebois découvre avec tristesse les premiers signes de son prochain essoufflement, Diane Dufresne, qui a enfin trouvé l'homme de sa vie, est baptisée «la première chanteuse rock du Québec». Dans les cégeps, les aspirants-musiciens, apprentis-sorciers versent une dernière larme pour la société éteinte des cafés. Les Séguins, pionniers de la relève, partent à la recherche d'une nouvelle culture qui leur permettra de ne pas répéter les erreurs du passé. Gilles Valiquette se joint à la petite famille, Octobre et Offenbach aussi. Le courant rock de la presqu'Amérique s'organise. CKGM-FM, la première radio «underground» de Montréal, ouvre ses portes à la musique psychédélique de la Californie mais aussi aux premiers balbutiements de l'expression rock québécoise. Entre Frank Zappa et John Lennon, Octobre hurle «La maudite machine», Offenbach chante «Câline de doux blues». Doug Pringle est le héros de la contre-culture musicale consommée. Grâce à lui (il est le seul animateur du poste) Montréal prend conscience de ses particularités culturelles et se met à les reconnaître et à les apprécier. Le coeur de la ville bat dans les haut-parleurs de la radio qui pour une fois suit les mouvements de son temps. Entre le radio et le disque, il n'y a maintenant place que pour la complicité.

En 1973, les groupes québécois cependant se font rares. Les Classels, les Sultans et les Excentriques ne sont plus que les vestiges ridicules et un peu honteux du passé. Les premiers groupes underground, Nécessité, Dionysos et Expédition qui sont arrivés trop tôt dans la marche de l'histoire, n'ont pu tenir le coup. La relève est squelettique. Outre Octobre qui prend du poil de la bête en chantant la violence et la révolution et Offenbach qui s'aventure à l'Oratoire de Saint-Joseph en y présentant une messe-rock maganée, les communautés musicales se portent mal ou ne se portent pas du tout. En 1973, le Québec assiste cependant à la naissance d'un collectif musical parfaitement révolutionnaire: le Ville Emard Blues Band, 18 musiciens peu ordinaires, 18 énergies explosives qui ont fait leurs classes avec Charlebois, Forestier, Ferland, Renée Claude, et qui en ont assez de se cacher derrière un autre; 18 musiciens qui se rencontrent sur scène, en dehors des partis politiques, des causes sociales et des normes économiques, au nom d'une seule chose: la Musique. Un rêve merveilleux, fou, utopique, impossible. Trois batteries, deux pianos, des voix de femmes qui envoûtent et ensorcèlent, une section rythmique tellement puissante et tonique qu'elle renverse les murs de béton et fait lever les plafonds. Le Ville Emard Blues Band, premier orchestre symphonique de rock, atteste de la vitalité et surtout de l'originalité de la musique québécoise. Pour la première fois, le Québec se tourne sans rougir vers ses voisins américains et suscite les plus beaux espoirs. Trop beaux, peut-être. Les 18 têtes fortes en mal de reconnaissance s'unissent dans la musique mais se défont entre elles à coups de querelles et de conflits de personnalité. Moins d'un an après sa naissance, le Ville Emard n'est plus. Sa disparition entraîne la naissance de deux groupes, Toubabou et Contraction. Malgré leur existence précaire, ces deux groupes en avant sur leur temps, marqueront profondément l'évolution musicale québécoise.

Le rock est désormais reconnu au Québec. L'influence de plus en plus marquée de la culture américaine chasse le spectre des cours classiques et de la grande et désuète culture française. Le Québec est désormais à l'heure de jets et de rayon laser! Plus personne ne saura le retenir dans sa course folle avec le temps. Même les poètes seront obligés de se faire à l'importance envahissante de la musique et de ménager ce nouvel intrus qui vient bousculer leurs images et leurs mots.

1974 est une bonne année. Si Charlebois a disparu dans la brume, Plume a calmé une faction de mécontents qui voient en lui le grand délinquant que Charlebois n'est plus. Diane Dufresne commence tranquillement à virer la ville à l'envers. On la voit partout avec son Opéra cirque, à la salle Wilfrid-Pelletier, à la Place des Nations, au Centre sportif de l'Université de Montréal. C'est d'ailleurs là qu'elle rencontre pour la première fois un petit groupe anonyme qui ouvre la soirée pour elle. Le groupe s'appelle Beau Dommage. Quelques mois plus tard, avec une chanson toute simple intitulée *Le Phoque en Alaska*, Beau Dommage vend plus de 100,000 exemplaires de son premier long-jeu. Ce succès commercial inespéré provoque un grand remous de part et d'autre des multinationales du disque récemment installées au Québec. Le jeune talent québécois devient tout à coup une denrée fort recherchée tandis que, dans les bureaux de Côte Vertu, les budgets jadis gelés, débloquent par enchantement. Pour les directeurs artistiques des compagnies de disques, la culture québécoise est sortie de son ghetto. Pour le public québécois à la recherche de son identité, cette culture lui donne ce qu'il a envie d'entendre: des mots qu'il comprend et qui font partie de son quotidien sur une musique moderne et universelle. Quelques mois plus tard, le succès de Harmonium confirme l'extraordinaire ascension de la musique d'ici.

En 1975, la Chant'Août, immense foire culturelle et vaste party d'artistes en mal de rassemblement, fait prendre conscience à tous que la nouvelle musique est plus qu'un art: elle est désormais une industrie. Deux grandes propositions ressortent de ce constat: la nécessité de contrôler cette industrie en l'arrachant de la tutelle des multinationales et la nécessité d'épauler la relève pour assurer la survie de cette industrie. Un autre point vient compléter le raisonnement: l'urgence de trouver des débouchés à l'étranger qui empêcheront la culture de tourner en rond et de s'ankyloser. Plusieurs cependant sont sceptiques, reprochent à la chanson québécoise, son narcissisme notoire, son provincialisme et déclarent que l'avenir sera noir.

En effet, de 76 à 78, la musique québécoise connaît des années creuses. Le folklore pratique une hégémonie incontrôlable qui mine l'imaginaire québécois et aliène les esprits jadis aventuriers et créateurs. Beau Dommage, Harmonium disparaissent, les Séguin divorcent, les groupes périclitent les uns après les autres. Les disques vendent mal, les salles sont à moitié pleines. Le public, gâté par les subventions et les gros shows gratuits, est saturé. Les salles ferment, l'industrie prend peur, le mot crise flotte dangereusement dans l'air. L'arrivée du PQ au pouvoir n'a pas provoqué le renouveau musical attendu. Au contraire, les artistes engagés ont choisi de se taire ou de passer à d'autres choses, certains se plaignent même de ne plus savoir quoi dire. À la Place des Arts, Kebec Spec pratique la raréfaction de la profondeur et cultive *l'entertainment* léger et gratuit; avec des spectacles super-rodés d'un froid souvent sibérien. Kebec Spec déclare cependant qu'il ne fait que répondre aux besoins du public. Ce n'est pas un mensonge. Le public, qui jadis ne jurait que par Beau Dommage, Louise Forestier et Charlebois veut maintenant des valeurs sûres et peu compromettantes. La révolution culturelle lancée par Charlebois meurt avec l'arrivée d'une faction d'artistes traditionnels et conservateurs qui se définissent comme des amuseurs et qui refusent tout pouvoir d'intervention.

Certains parlent de maturité, d'autres de récupération tranquille et de sommeil collectif sous les affres de la récession économique et des interminables grenouillages politiques. Une chose est claire: dix ans ont passé, le changement était inévitable. Dans l'usure du temps, la musique du Québec en a perdu mais elle en a aussi regagné. Le professionnalisme a fait place à la colère; l'urgence des premiers temps a dû prendre d'autres chemins. Mais le catalogue québécois ne s'est pas encore étiolé, au contraire. Des noms comme Michel Rivard, Zachary Richard, Diane Tell, Jocelyn Bérubé, Plume, Claude Dubois, Corbeau, Offenbach, Octobre assurent encore sa santé et surtout sa continuité. Si la décennie a bien commencé avec Charlebois, elle se termine tout aussi bien avec la Divine Dufresne, celle qui, plus que les autres, incarne avec sa sensibilité désespérée, l'esprit fébrile d'un imaginaire en perpétuel état de dépassement. Il aura fallu dix ans pour comprendre l'importance de Dufresne. Et dix ans dans un petit monde comme le Québec, c'est déjà trop long.

nbj

nbj c'est la nouvelle barre du jour.
Une revue littéraire, format *livre*:
12 numéros par année, plus de 1000 pages!
POÉSIE — PROSE — ESSAIS — CRITIQUES
On s'y abonne et on la collectionne.
Numéro specimen et bulletin d'abonnement
sont fournis sur demande ; envoyez vos nom
et adresse à : La nouvelle barre du jour,
C.P. 131, Succ. Outremont, Outremont, H2V 4M8

Bonne et heureuse année à tous nos clients et amis

du mardi au vendredi de 9h. à 17h.30
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
samedi de 9h. à 17h. fermé dimanche et lundi

GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

LA GALERIE DES LIVRES INC.
CENTRE COMMERCIAL SHERBROOKE
2297 OUEST, RUE KING
SHERBROOKE, Qué. J1J 2C2

TEL.: 562-4723

- Librairie générale
- Livres pour enfants
- Papeterie
- Cadeaux
- Cartes

Jacqueline Avril
vous présente...
le Carrefour des Arts
le rendez-vous des amants de l'art tous les samedis sous cette rubrique
Publicité 844-3361

LA GUILDE GRAPHIQUE
LA NOUVELLE MAISON DE LA GRAVURE
Plus de 1500 gravures originales
avec service d'encadrement
Certificat cadeau disponible
OUVERTE AU PUBLIC 7 JOURS PAR SEMAINE
Lundi au samedi 10h à 18h - Dimanche 13h à 17h
9, rue Saint-Paul ouest, Vieux Montréal - 844-3438

centre des arts visuels
SESSION D'HIVER
Débute la semaine du 7 janvier
Cours du jour et du soir
Céramique
façonnage, fournage, glaçures, sculpture.
Textiles
batik, courtepointe, dentelle, impression sur tissus, katazome, macramé, tissage fonctionnel, tissage haute lisse
Perception visuelle
aquarelle, calligraphie, dessin, dessin libre, histoire de l'art, peinture, portrait.
Cours pour enfants (3 à 14 ans)
jeu et argile, art et argile, dessin, peinture, découverte du Musée des beaux Arts découverte des textiles céramique.
Autres
bijouterie, décoration intérieure, vitrail.
DEMANDEZ NOTRE BROCHURE!
488-9558
350 avenue Victoria
Montréal H3Z 2N4

Série des Montcorbier
L'apprentissage d'Arahé 1910
par Suzanne Martel
368 pages, $13.95
Premières armes 1918
par Suzanne Martel
432 pages, $13.95
Armoiries de la famille des ducs de Montcorbier
les éditions fides
235 est, boul. Dorchester
Montréal H2X 1N9
(514) 861-9621

Le Symposium International de Sculpture Environnementale de Chicoutimi

A tous les sculpteurs oeuvrant au Québec
Le Symposium international de sculpture environnementale de Chicoutimi Inc., lance un concours de sculptures environnementales (intérieures ou extérieures), à l'issue duquel dix sculpteurs pourront réaliser leur projet du 18 juin au 1er août 1980, à Chicoutimi.
Le thème du Symposium:
L'ENVIRONNEMENT
LA SCULPTURE: LIEU AUTONOME OU INTEGRATION A UN LIEU.
Date d'inscription:
Du 16 novembre 1979 au 25 janvier 1980.
Budget:
L'artiste choisi disposera de 12 000 $ afin de réaliser son projet, 5 000 $ d'honoraire et 7 000 $ de matériaux.
Information:
Les sculpteurs intéressés à participer doivent faire connaître leur intention par écrit ou par voie téléphonique à:
Symposium international de sculpture environnementale de Chicoutimi Inc.,
C.P. 1000 Chicoutimi, G7H 5G4
Tél.: (418) 545-5678
ou
Conseil de la sculpture du Québec,
1775 St-Denis, Montréal, H2X 3K4
Tél.: (514) 842-9697 842-9698
Université du Québec à Chicoutimi

Atelier 68
Présente
Les toutes dernières gravures de
Riopelle
Lied à Nelligan: 16 lithos. noir et blanc
Le sablier: 6 lithos en couleurs
1024 ouest, ave Laurier, Outremont 279-2188

Une période cruciale pour la danse québécoise

par Angèle Dagenais

DANS la même décennie, les années 70, la danse aura connu à la fois un essor considérable et des difficultés gigantesques qui connaîtront leur dénouement sous peu. En effet, le public qui, en dernière analyse, est le grand juge et pourvoyeur de fonds privés, ainsi que les gouvernements qui sont les pourvoyeurs de fonds publics — deux apports dont la danse a absolument besoin — plus renseignés et avertis sur ce qu'ils veulent et souhaitent encourager, sauront faire les choix qui s'imposent dans cette «jungle» artistique que l'on a laissée se développer ici sous le couvert de libéralisme des idées, d'ouverture d'esprit et de fonds que l'on a cru inépuisables. La fin de la décade nous montre, au contraire, que l'argent est limité et que l'ère du gaspillage est terminée pour tout le monde. Les pouvoirs publics devront faire des choix, souvent cruels mais nécessaires, avec, souhaitons-le, toute la clairvoyance et la sagesse qu'ils se doivent d'afficher. Le Québec, pays de six millions d'habitants au budget annuel de 10 milliards de dollars (dont plus de la moitié est dépensée pour l'éducation et les affaires sociales) ne pourra plus se permettre de subventionner des troupes qui ne parviennent pas à intéresser le public et qui ne font aucun effort pour se produire et justifier leur raison d'être. En période d'austérité, les gens sont plus critiques: pour le meilleur ou pour le pire... Souhaitons qu'au Québec, ce sera pour le meilleur.

■

A l'aube des années 70, trois compagnies professionnelles existaient au Québec: les Grands ballets canadiens, le Groupe de la Place Royale et le groupe Nouvelle Aire. A la fin de la décennie, sept compagnies se proclament de calibre professionnel: les trois premières (dont l'une n'est plus québécoise mais ontarienne, le Groupe de la Place Royale) auxquelles s'ajoutent les Ballets Jazz, Dansepartout de Québec, Eddy Toussaint, EntreSix et Pointépiénu, tandis que plusieurs autres ont connu quelques heures éphémères de «gloire» et ont plié bagage pour toujours. La danse est un milieu difficile qui exige un entraînement et un courage implacables pour non seulement survivre mais persévérer. De tous les arts de la scène, le métier de danseur est certainement le plus exigeant car il s'appuie sur l'instrument le plus fragile qui soit, le corps humain, et tout le monde sait que la chair est faible et la volonté capricieuse. On ne s'improvise pas danseur professionnel...

A l'heure actuelle, le Québec n'a pas les fonds publics — ou prétend ne pas les avoir — pour soutenir ses compagnies de danse. Ottawa, plus explicite sur la question, a gelé les budgets de la danse en 1977, ne continuant à subventionner que les troupes qui figuraient sur sa liste à ce moment. La Ville de Montréal, pour sa part, accorde un petit budget aux compagnies de danse de la métropole, de l'ordre de $165,000 soit 15% de son budget consacré aux arts d'interprétation. Le Conseil des arts du Canada consacre $3,8 millions à la danse, soit 11% de son budget total ou environ 17% de son budget des arts d'interprétation; tandis qu'à Québec, on accorde un peu plus de $500,000 à la danse, ce qui représente 8% des fonds accordés aux arts d'interprétation.

Statistiques Canada démontre que les compagnies de danse sont celles qui puisent le plus largement dans les coffres de l'État pour assurer leur survivance (45% de leur budget) tandis que le théâtre ou la musique s'approvisionnent à 36% et 39% respectivement. C'est la danse par ailleurs qui a connu ces dernières années la hausse la plus importante de clientèle (7% d'auditoire nouveau) tandis que le théâtre, la musique et l'opéra ont connu des baisses de public de 5% à 10%.

Malgré ces chiffres, c'est encore le théâtre qui a la plus grande faveur du public, 2.2 millions de spectateurs par année tandis que la musique, l'opéra et la danse n'ont rallié que 1.6 et 1.9 (opéra et danse) million d'auditeurs et de spectateurs.

A titre de comparaison, boîteuse (j'en conviens), disons que la France dépense un budget annuel de $26 millions pour entretenir l'Opéra ($10 millions), l'Orchestre de l'Opéra ($3 millions), l'École de l'Opéra ($1 million) qui accueille cent élèves dont 35 provenant de la province et qui sont hébergés gratuitement. Un peu plus de $6 millions sont consacrés à la création de spectacles, au groupe de recherche de l'Opéra (Carolyn Carson), aux salaires des danseurs, chorégraphes et stagiaires. Treize troupes de ballet rattachées aux maisons d'opéra de province se partagent $2 millions; $1.7 million vont à l'enseignement et $1.4 million vont aux compagnies indépendantes (Joseph Russillo Ballet-Théâtre de Nancy, Compagnie Roland-Petit, etc) dont la prise en charge incombe pour moitié à l'état et moitié aux collectivités locales. La France compte environ 1500 danseurs — 154 à l'Opéra de Paris — dont la grande majorité meurt de faim (seuls 350 d'entre eux vivent de leur métier). Il en est plusieurs pour affirmer que malgré ces sommes «astronomiques», les Français dépensent très mal leur argent, concentrant plus de 75% de leur budget sur le seul Opéra de Paris!

Espérons qu'au Québec, il ne se trouvera pas quelqu'un pour concentrer ainsi tous les oeufs dans un même panier. On n'a pas d'institution nationale à sauvegarder ici au Québec et on vit en milieu pluraliste.

Notre pluralité s'exprime de nombreuses façons: danse traditionnelle, folklore, danse sociale, jazz, disco, danse expressive, danse improvisée, etc. Depuis toujours les Québécois aiment danser et multiplient les occasions pour ce faire. Toutefois une grande partie de ces manifestations tiennent du loisir, organisé ou spontané, qui n'ont pas du tout besoin que le gouvernement se mettent le nez dans leurs affaires. S'il est un domaine où les gens ne veulent rien entendre du gouvernement c'est bien dans leurs heures de divertissement!

Les années 70 ont vu un besoin urgent de mettre de l'ordre dans l'enseignement de la danse, professionnelle et créative et pourtant pas grand-chose ne s'est encore accompli de ce côté. En effet, n'importe qui peut encore ouvrir une école de danse sans avoir à témoigner de ses compétences en la matière. La danse n'est toujours pas enseignée à l'école élémentaire et secondaire comme sujet artistique de développement personnel (comme la musique ou les arts plastiques) alors qu'elle serait tellement nécessaire en ces périodes de stress, d'inhibition et de fausse communication. Seule la danse professionnelle a progressé à travers une institution publique: la polyvalente Pierre-Laporte et maintenant le cégep du Vieux-Montréal grâce à une option «concentration-ballet» créée en 1973. Cette option ne s'adresse toutefois qu'à une centaine d'élèves de ballet et est entièrement dépendante de la direction artistique des Grands ballets canadiens — ce qui s'avère de plus en plus contestable étant donné la concurrence d'idées et de compétences qui peuvent maintenant être trouvées ailleurs que dans cette compagnie au Québec. L'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal ont également ouvert des certificats et baccalauréats en danse qui pourront profiter aux futurs enseignants et amateurs de danse au Québec.

Malgré les avatars de ses compagnies de danse, les Québécois restent très ouverts — plus probablement que beaucoup d'autres peuples — aux nouvelles tendances qui se dessinent dans cette discipline et aussi à celles qui nous viennent de la tradition. Le Musée des Beaux-arts de Montréal qui présente depuis plusieurs années des programmes tournés aussi bien vers les danses traditionnelles d'Extrême-Orient que vers l'avant-garde new-yorkaise contribue largement à garder le public «éveillé» et réceptif à différentes formes d'expression qui enrichissent sa vision de l'univers et ses goûts artistiques. Plus le public sera exposé à des formes variées et diversifiées de la danse plus il élargira ses schèmes de références et plus il deviendra critique. C'est l'unique façon de s'informer, de s'enrichir et de progresser.

Lafortune expose à New York

Claude Lafortune surnommé «Le Magicien du papier» et animateur à la télévision de Radio-Canada expose quelques-uns des personnages de papier qui ont fait sa renommée dans les vitrines de la Délégation générale du Québec en plein coeur de New York.

Les milliers de passants semblent fort attirés par cette crèche de Noël originale si on en croit les demandes d'information qui sont faites aux bureaux de la Délégation située à Rockefeller Center.

Diplômé de l'École des Beaux-Arts de Montréal, Claude Lafortune a été décorateur à Radio-Canada et c'est en concevant des décors de théâtre qu'il a découvert les multiples possibilités du papier, matériaux simple, peu coûteux et rempli de possibilités. L'artiste a en outre signé avec Henriette Major deux albums intitulés *La Bible en papier* et *L'Évangile en papier* aux éditions Fides.

Par son originalité, son audace et son dépouillement les personnages bibliques de Claude Lafortune font présentement la joie des New-Yorkais tout en témoignant du dynamisme de l'art québécois.

14 ANS

ADMIRABLEMENT INTERPRÉTÉ PAR SHELLEY WIJTERS ET ALBERTO SORDI. — OUEST-FRANCE

UN FILM RÉUSSI qui repose sur les épaules d'Alberto Sordi, humble, perfide, obséquieux, lamentable, servile, mufle et bouleversant. — LE POINT

POUR INCARNER SI MAGISTRALEMENT UNE TELLE RICHESSE DE PROPOS LE FILM EST SERVI PAR UN IMMENSE COMÉDIEN: ALBERTO SORDI — LES NOUVELLES LITTÉRAIRES

Monicelli a réservé une drôle de surprise au public du Festival de Cannes. UN COUP DE POING À L'ESTOMAC. — NICE-MATIN

Comment un petit fonctionnaire peut devenir un redoutable criminel et un véritable danger public du jour au lendemain, c'est ce que Monicelli nous conte avec rigueur et précision. — CINÉMA

Si le film tourne à la torture, au cauchemar, à la violence névrotique et débile, pour finir par le plus scandaleux des homicides, on aurait tort d'accuser Monicelli d'avoir dépassé la mesure: SON INTENTION N'ÉTAIT PAS D'ORCHESTRER L'ÉPOUVANTE, MAIS DE DÉCLENCHER UNE RÉFLEXION. — LE QUOTIDIEN DE PARIS

Une comédie italienne qui tourne à la tragédie. De franc, le rire devient jaune, puis noir. CETTE RÉUSSITE TIENT AUSSI À UN ALBERTO SORDI AU MEILLEUR DE SON TALENT. — TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN

Un film dont le sujet SOULÈVE DES TEMPÊTES ET DIVISE L'OPINION. — LE MATIN DE PARIS

un film de
MARIO MONICELLI
avec
ALBERTO SORDI ★ SHELLEY WINTERS

Un bourgeois tout petit petit.

BOURGEOIS: Ven.-Jeu.: 7h15, 9h30. Samedi: 5h15, 7h30, 9h40. Dim-Merc.: 1h00, 3h10, 5h20, 7h30, 9h40. Lun-Mar.: Relâche.
élysée 1
35 MILTON / 842-6053
(Angle rue Sherbrooke & rue St-Laurent)

Découvrez L'ARME DU RIRE (AUX LARMES!)
POUR TOUS
Un gaz qui rend tout le monde FOU FOU FOU FOU FOU

RENE MALO présente
un film de CLAUDE ZIDI avec JACQUES VILLERET
MICHEL AUMONT - MICHEL ROBBE - CATHERINE LACHENS
LAVAL: 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. SAM. DERNIER PROGRAMME: 11.00. PARISIEN: 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.10. SAM. DERNIER PROGRAMME 11.10. RIVOLI: 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.10. VERSAILLES: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
Le PARISIEN 1 — 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688-7776
RIVOLI 1 — ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
VERSAILLES 2 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
AUSSI: ST-HYACINTHE:, TROIS-RIVIÈRES, SHERBROOKE.

Les cinémas France-Film vous souhaitent Bonne Année

2e sem. POUR TOUS
VICTOR LANOUX
JEAN CARMET
VALÉRIE MAIRESSE
UN SI JOLI VILLAGE...
un film d'ETIENNE PERIER
desjardins 2 — BASILAIRE 1 — 288-3141
12:30 - 2:29 - 4:39 - 6:49 - 8:59

L'homme de transition meurt la « première femme » nait
REVE DE SINGE
4e sem.
Le plus beau film de Ferreri
18 ANS Adultes

desjardins 3 — BASILAIRE 1 — 288-3141
GERARD DEPARDIEU
un film de MARCO FERRERI

MOURIR A TUE-TETE
14 ANS
L'HISTOIRE D'UN VIOL
2e sem.
desjardins 4 — BASILAIRE 1 — 288-3141
1:15 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00

• GIRARDOT • DEWAERE •
POUR TOUS

LA CLÉ SUR LA PORTE
2e sem.
st-denis 3 — 1590 RUE ST-DENIS 845-3222
12:15 - 2:05 - 3:55 - 5:45 - 7:35 - 9:25

LE CHEF-D'ŒUVRE DE VITTORIO DE SICA
14 ANS
★★★★ La sensibilité de De Sica face aux émotions féminines est remarquable. -New York Times
7e sem.
avec Florinda Bolkan
un film de Vittorio De Sica
Brèves Vacances

L'art de De Sica est unique et inégalé. Il y a beaucoup de fraicheur et de jeunesse dans ce film à la fois prenant parfaitement maîtrisé, superbement interprété et merveilleusement filmé. -Cue Magazine
VACANCES: Ven.-Jeu.: 7h15, 9h30. Samedi: 5h15, 7h30, 9h40. Dim.-Merc.: 1h00, 3h10, 5h20, 7h30, 9h40. Lund.-Mar.: Relâche.
élysée 2

COUREZ VOIR CE JÉSUS ! -Luc Perreault (La Presse)
Jesus de Nazareth
POUR TOUS

un film de FRANCO ZEFFIRELLI
avec ROBERT POWELL dans le rôle de JÉSUS
et OLIVIA HUSSEY dans le rôle de MARIE
JÉSUS: Ven.-jeu.: 7h15. Sam.-dim.- Mar.-merc.: 2h00, 7h15. Lundi: Relâche.
Cinéma 7 art — 722 0302 — 3180 rue BELANGER

Le phénomène mondial du cinéma est de retour.
Un hymne à la vie, à l'amour et à la tradition juive...
POUR TOUS

TOPOL NORMA CRANE LEONARD FREY MOLLY PICON
CREMAZIE — ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210
Tous les jours 2.00 - 5.00 - 8.00

D'UNE DRÔLERIE SANS PAREIL....VOUS VOUS TORDREZ DE RIRE SUR VOTRE SIÈGE!
"IRRÉSISTIBLE!" - L'écran
UGO TOGNAZZI MICHEL SERRAULT
la Cage aux Folles
d'après la pièce de JEAN POIRET
14 ANS
un film de EDOUARD MOLINARO

10e MOIS
scénario et adaptation de FRANCIS VEBER EDOUARD MOLINARO MARCELLO DANON et JEAN POIRET avec CLAIRE MAURIER REMY LAURENT BENNY LUKE CARMEN SCARPITTA LUISA MANERI et avec la participation de MICHEL GALABRU musique de ENNIO MORRICONE
Le PARISIEN 2 — 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
1.10, 2.55, 4.40, 6.25, 8.10, 9.50, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.40.

L'ÉVÉNEMENT DU FESTIVAL DE NEW-YORK!
POUR TOUS

écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE
produit par CLAUDE LELOUCH
VERSION INTÉGRALE DE 4 HEURES
Le PARISIEN 5 — 486 STE CATHERINE O 866-3856
TOUS LES JOURS À 1.15 & 7.15 P.M.

Passez les limites de monde connu, les frontières de votre imagination et pénétrez avec nous dans le Monde des Ombres...
POUR TOUS
Un film fabuleux, qui fera la joie de tous! La plus grande bande dessinée de tous les temps!

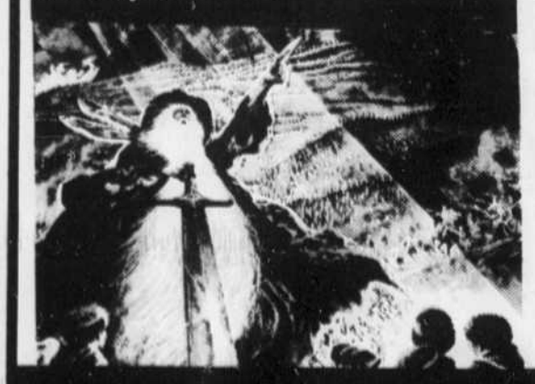

"Le Seigneur des Anneaux"
Un film de RALPH BAKSHI (LE MAÎTRE DE L'ANIMATION) V.E. "The Lord of the Rings"
DAUPHIN: 1.45 - 4.15 - 7.00 - 9.30
CHAMPLAIN & BROSSARD: 1.00 - 3.30 - 6.00 - 8.30
PARADIS: 1.10 - 3.50 - 6.30 - 9.00
le DAUPHIN 1 — BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
CHAMPLAIN 2 — STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
BROSSARD 2 — MAIL CHAMPLAIN — BOUL TASCHEREAU 465-5306
le PARADIS 2 — 8215 RUE HOCHELAGA 354-3110

cinéma

Toutes les informations à paraître dans cette page doivent parvenir par écrit au DEVOIR au plus tard le mercredi de chaque semaine. Demandes d'insertion ou corrections doivent être adressées à Louise Valiquet (cinéma, sur scène et expositions) et à Claudine Inizan (télévision).

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) "1941": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "The electric horseman": 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15.

ATWATER III, Plaza Alexis Nihon "The jerk": 13 h 00, 14 h 15, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "In laws": Sam. à lun.: 13 h 30, 15 h 20, 17 h 15, 19 h 10, 21 h 05. "Going in style": Mar. à jeu.: 13 h 10, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Little orphan Sammy": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "A climax of blue power": 13 h 10, 16 h 00, 18 h 50, 21 h 40.

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Moonraker" 13 h 00, 17 h 10, 21 h 25 "Sarah" 15 h 10, 19 h 25.

BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "La fille à la fourrure": 12 h 10, 15 h 23, 18 h 36, 21 h 49. "Les mâles en folie": 13 h 40, 16 h 53, 20 h 06.

BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Kramer vs Kramer": 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

BONAVENTURE II, "And justice for all": 12 h 30, 14 h 35, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 10.

BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Aéroport 80 Concorde": 13 h 30, 17 h 25, 21 h 20. "Têtes vides cherchent coffres pleins": 15 h 25, 19 h 30.

BROSSARD II, "Le Seigneur des anneaux": 13 h 15, 15 h 40, 18 h 10, 20 h 40.

BROSSARD III, "Moonraker": 13 h 00, 17 h 05, 21 h 20. "Sarah": 15 h 00, 19 h 30.

CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Aéroport 80 Concorde": 14 h 00, 17 h 50, 21 h 30. "Têtes vides cherchent coffres pleins" 12 h 15, 16 h 00, 19 h 45.

CHAMPLAIN II, "Le seigneur des anneaux" 13 h 00, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30.

CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Le vampire de ces dames": 14 h 20, 18 h 00, 21 h 40. "Sacré ballade pour les gros bras": 12 h 30, 16 h 05, 19 h 45.

CHATEAU II, "L'évadé d'Alcatraz" 12 h 45, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 05, 21 h 15.

CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "La fête sauvage" 13 h 00. "Brillantine" 14 h 45. "L'étranger le huitième passager" 21 h 00. "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 00.

CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Jésus de Nazareth" Sam. dim., mar. mer.: 14 h 00, 19 h 15. Jeu.: 19 h 15. Relâche lundi.

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Avoir 16 ans" de Jean-Pierre Lefebvre, jeu.: 20 h 00. "Underworld": Ven.: 19 h 30. "Entente cordiale": Ven. 21 h 30.

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "10": Sam. à jeu.: 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.

COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Rock'n roll": 13 h 00. 16 h 30, 20 h 00 "Le dernier amant romantique" 14 h 35, 18 h 05, 21 h 35. Matinées pour enfants, du 26 déc. au 1er janv. "Paw Paw" 12 h 15, 14 h 15 "Fifi Brind'acier autour du monde" 13 h 55, 14 h 32. Les films "Rock'n roll" et "Le dernier amant romantique" sont annulés à 13 h 00, 14 h 35.

COMPLEXE DESJARDINS II, "Un si joli village" 12 h 30' 14 h 29, 16 h 39, 18 h 49, 20 h 59. Matinées pour enfants du 26 déc. au 1er janv. "Château de sable" 12 h 30, 14 h 35, "Goldorak" 12 h 47, 14 h 52, le film "Un si joli village" sera annulé à 12 h 30, 14 h 29.

COMPLEXE DESJARDINS III, "Rêve de singe" 12 h 45, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.

COMPLEXE DESJARDINS IV, "Mourir à tue-tête" 13 h 15, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "The electric horseman" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.

CÔTE-DES-NEIGES II, "1941" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "Le gendarme et les extra-terrestres" Sam. dim.: 18 h 25, 21 h 40. Dim.: 14 h 50, 18 h 20, 21 h 40. "Flic ou voyou" Sam. sem.: 19 h 50. Dim.: 13 h 05, 16 h 30, 19 h 50.

CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Un violon sur le toit" 14 h 00, 17 h 00, 20 h 00.

DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Le Seigneur des anneaux" 13 h 45, 16 h 15, 19 h 00, 21 h 30.

DAUPHIN II — "Clair de femme" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Star trek": Sam. à jeu.: 12 h 00, 14 h 25, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45.

DORVAL II — "10": Sam. à jeu.: 12 h 20, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 15.

DORVAL III — "Cuba": Sam. à jeu.: 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 19 h 00, 21 h 30.

DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) "The jerk": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

DECARIE SQUARE II — "Kramer Vs Kramer": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

ELYSEE I, 35 Milton (842-6053) — "Un bourgeois tout petit, petit": Sam.: 17 h 15, 19 h 30, 21 h 40. Dim. mer.: 13 h 00, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40. Lun. mar.: relâche.

ELYSEE II — "Brèves vacances": Sam.: 17 h 15, 19 h 30, 21 h 40. Dim. mer.: 13 h 00, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40. Lun. mar.: relâche.

GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) — "Star trek": 12 h 15, Sam. à jeu.: 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 20.

GREENFIELD II — "L'évadé d'Alcatraz": Sam. à jeu.: 13 h 05, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

GREENFIELD III — "Le vampire de ces dames": Sam. à jeu.: 14 h 30, 18 h 00, 21 h 35.

GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Little orphan Sammy": 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 15. "Casting call": 13 h 40, 16 h 20, 19 h 00, 21 h 40.

JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Moonraker": 12 h 45, 17 h 05, 21 h 30. "Sarah": 15 h 00, 19 h 20.

KENT, 6100 ouest Sherbrooke (489-9707) — "Star trek": Sam. à jeu.: 12 h 00, 14 h 25, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 50.

LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Starting over": Sam. à jeu.: 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 00, 21 h 00.

LA CITÉ II — "10": Sam. à lun.: 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00. "Going in style": Mar. à jeu.: 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.

LA CITÉ III — "What's up nurse": Sam. à lun.: 13 h 30, 15 h 05, 16 h 40, 18 h 15, 19 h 50, 21 h 25. "10": Mar. à jeu.: 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.

LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "L'incroyable Hulk": 12 h 30, 16 h 15, 19 h 50. "Les planches avant, les filles après": 14 h 30, 18 h 05, 21 h 40.

LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Star trek": Sam. à jeu.: 12 h 15, 14 h 40, 17 h 00, 19 h 20, 21 h 40. Samedi dernier spectacle: 23 h 45.

LAVAL II — "Bête mais discipliné": Sam. à jeu.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

LAVAL III — "Maîtresse légitime": Sam. à jeu.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Samedi dernier spectacle: 23 h 00.

LAVAL IV — "L'évadé d'Alcatraz": Sam. à jeu.: 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 25. Samedi dernier spectacle: 23 h 20.

LAVAL V — "Le vampire de ces dames": Sam. à jeu.: 14 h 25, 18 h 00, 21 h 30. "Sacré ballade pour les gros bras": Sam. à jeu.: 12 h 40, 16 h 15, 19 h 45. Samedi dernier spectacle: 21 h 30.

LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Moonraker": 12 h 35, 16 h 55, 21 h 20. "Sarah": 14 h 50, 19 h 15.

LAVAL-ODEON II — "Aéroport 80 Concorde": 13 h 30, 17 h 30, 21 h 30. "Têtes vides cherchent coffres pleins": 15 h 35, 19 h 35.

LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Black hole": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Samedi dernier spectacle: 23 h 00.

LOEW'S II — "Fish that saved Pittsburgh": Sam. à lun.: 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20. Samedi dernier spectacle: 23 h 20. "Roller boogie": Mar. à jeu.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

LOEW'S III — "Cuba": 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05. Samedi; dernier spectacle: 23 h 20.

LOEW'S IV — "Time after time": 12 h 40, 14 h 45, 16 h 50, 18 h 55, 21 h 00. Samedi dernier spectacle: 23 h 05.

LOEW'S V — "Tales from the crypt": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Samedi dernier spectacle: 23 h 30.

MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A., Mascouche (474-4141) — "Le champion": 13 h 15, 17 h 40, 22 h 00. "Le souffle de la tempête": 15 h 30, 19 h 50.

MASCOUCHE II, — "L'incroyable Hulk": 13 h 15, 17 h 25, 21 h 30. "Sauvez le Neptune": 15 h 20, 19 h 30.

MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "L'incroyable Hulk": 14 h 30, 18 h 05, 21 h 35. "Les planches avant, les filles après": 12 h 45, 16 h 15, 19 h 50.

MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Black hole": Sam. à jeu.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Sarah": 19 h 00. Matinées: 13 h 00. "Le champion": 21 h 05. Matinées: 15 h 05. Fermé le 31 déc. en soirée et le 1er janv. toute la journée.

MONTENACH II, "Galactica": 13 h 00. "L'incroyable Hulk" 15 h 15. "Amours difficiles": 19 h 10. "Les désirs amoureux de Mélodie": 20 h 45.

OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Pain et chocolat": Sam. dim.: 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30. Fermé lundi.

OUIMETOSCOPE II, "La dernière folie de Mel Brooks": Sam.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00, 23 h 00. "L'arbre aux sabots": Dim.: 15 h 00, 18 h 30, 22 h 00.

OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "China-town": Sam.: 19 h 00. "Collège américain": Sam.: 21 h 30, dim.: 19 h 00. "Le cerf-volant du bout du monde": Dim.: 14 h 00. "Let it be" (et Harmonium in California): dim.: 16 h 00. "Retour": Dim.: 21 h 30. Fermé lun. mar.

PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Star Trek": 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 25. Samedi dernier spectacle: 23 h 45.

PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Aéroport 80 Concorde": 14 h 40, 18 h 20, 22 h 10. "Têtes vides cherchent coffres pleins": 12 h 50, 16 h 35, 20 h 20.

PARADIS II, "Le seigneur des anneaux": 13 h 10, 15 h 50, 18 h 30, 21 h 00.

PARADIS III, "L'étranger le huitième passager": 13 h 20, 17 h 30, 21 h 40. "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit": 15 h 25, 19 h 40.

PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Metropolis" de Fritz Lang (1926), sam.: 19 h 30. "Les oursons", "Fleurs pour Michaela", "Tchou-Tchou", "La fusée singulière", dim.: 13 h 30, 15 h 00.

PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Bête mais discipliné": 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 10. Samedi dernier spectacle: 23 h 10.

PARISIEN II, "La cage aux folles": 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50. Samedi dernier spectacle: 23 h 40.

PARISIEN III, "Maîtresse légitime": 13 h 05, 15 h 05, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Samedi dernier spectacle: 23 h 00.

PARISIEN IV, "L'évadé d'Alcatraz": 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 30. Samedi dernier spectacle: 23 h 35.

PARISIEN V, "Molière": 13 h 15, 19 h 15. Samedi dernier spectacle: 19 h 15.

PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "The rose": 13 h 35, 16 h 05, 18 h 35, 21 h 05.

PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "The Europeans": 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.

PLACE VILLE-MARIE II, "Luna": 13 h 05, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30.

PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "The final sin": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Inside Ursula": 13 h 15, 16 h 05, 18 h 55, 21 h 45.

RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Bête mais discipliné": 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 10.

RIVOLI II, "Les 12 travaux d'Astérix": 15 h 00, 18 h 15, 21 h 30. "Lucky Luke la ballade des Daltons": 13 h 20, 16 h 35, 19 h 50.

SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — Spectacle "Pinocchio", du 21 déc. au 6 janv.

SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Général nous voilà": 12 h 30, 16 h 10, 19 h 50. "La montagne du Dieu cannibale": 14 h 20, 18 h 00, 21 h 40.

SAINT-DENIS III, 1590 Saint-Denis (845-3222) — "La clé sur la porte": 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.

SÉVILLE, 2155 ouest, Ste-Catherine (932-1139) — "Monty Python's life of Brian": Sam.: 19 h 15. "The rocky horror picture show": Sam.: 21 h 30. "Gimme Shelter": 24 h 00. "Tales of Beatrix Potter": Dim.: 16 h 30. "Yanks": Dim.: 19 h 00. "A clockwork orange": Dim.: 21 h 45.

SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Fiddler on the roof": Sam. à lun.: 12 h 50, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00. "Roller boogie": Mar. à jeu.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Kuni Lemel in Tel-Aviv": Sam. à jeu.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "L'incroyable Hulk": 14 h 10, 17 h 45, 21 h 20. "Les planches avant les filles après": 12 h 30, 16 h 00, 19 h 35.

VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Le vampire de ces dames": Sam. à jeu.: 14 h 30, 18 h 05, 21 h 40. "Sacré ballade pour les gros bras": Sam. à jeu.: 12 h 45, 16 h 15, 19 h 50.

VERSAILLES II, "Bête mais discipliné": Sam. à jeu.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

VERSAILLES III, "Maîtresse légitime": Sam. à jeu.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "L'homme qui défia l'organisation": Sam.: 19 h 45. Dim.: 13 h 00, 16 h 20, 19 h 50. Lun. à jeu.: 19 h 30. "La montagne du Dieu cannibale": Sam.: 21 h 15. Dim.: 14 h 30, 17 h 50, 21 h 20. Lun. à jeu.: 20 h 55.

VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "L'incroyable Hulk": 14 h 30, 18 h 00, 21 h 20. "Les planches avant les filles après": 12 h 45, 16 h 15, 19 h 35.

WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Starting over": 13 h 15, 15 h 05, 16 h 55, 16 h 55, 21 h 00.

YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now": 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

sur scène

AUDITORIUM MAXWELL CUMMINGS, Musée des Beaux-Arts, 1379 ouest Sherbrooke (285-1600) — Spectacle de mime et jonglerie avec le troubadour Jean Ginus, dim.: 13 h 30, 15 h 00.

ATELIER-THÉÂTRE LES MAINS, 371 est, rue Roy (842-7371) — Théâtre pour enfants: "Le vieil arbre", spectacle avec masques et marionnettes, sam. dim.: 13 h 30, 15 h 00. Mer. jeu. ven.: 14 h 00. (4 à 12 ans).

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "La Céleste Bicyclette" de Roch Carrier avec Albert Millaire. Lun. à jeu.: 20 h 30. Ven. sam.: 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim. ainsi que les 31 déc., 1er et 2 janvier. Jusqu'au 19 janv.

CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — Le Ptitppti présente "Une goutte d'eau sur la glace" de Suzanne Aubry. Mise en scène: Claude Poissant. Jusqu'au 14 janv. 20 h 30. Relâche mardi et du 24 déc. au 1er janv.

CAFÉ NOOSPHÈRE, 816 est, Ontario (524-4911) — Guy St-Georges et Gaston Mandeville, chansonniers; Gilles Leblanc, violon et basse, ven.: 21 h 00.

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — Pour enfants: "Les trois petits cochons" et "La forêt enchantée", sam. dim. et mer. jeu. ven.: 14 h 00. (3 à 8 ans). Sur réservations. "Je m'amusique-en-scène!", jeux de mots et gestes musicaux par Jean. A. Richard, jeu. ven.: 20 h 30.

CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "A lesson from aloes", écrit et dirigé par Athol Fugard. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinée sam.: 14 h 00. Du 3 au 27 janv.

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Le Théâtre Les Gens d'en Bas présente "On est parti pour rester", création collective, du 27 déc. au 6 janv. 20 h 30. Relâche le 31.

CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Côte Ste-Catherine (739-2301) — "Pierre et le loup" par la troupe montréalaise Entre-Six, Sam.: 17 h 30. Dim. lun. mar.: 12 h 30, 14 h 30.

CHRIST CHURCH CATHEDRAL, 1440 Avenue Union (288-6421) — Un programme de musique pour Noël avec Gerald Wheeler, orgue, sam.: 17 h 00. Programme: des chorales/préludes de Bach, Buxtehude, Walcha; Noëls de Daquin; Variations sur un Noël de Marcel Dupré. Entrée libre.

CHEZ DUMAS, 331 rue Emery (849-9007) — Jazz Surprise, samedi 21 h 30. Entrée libre.

CHEZ DUMAS, en haut, 286 est Ste-Catherine (845-5723) — Groupe variétés pour le temps des Fêtes, sam. mer.: 21 h 30.

LE PONT TOURNANT, 940 boul. Laurier, Beloeil (467-4504) — "Folies des années folles", spectacle de music-hall avec Danielle Hotte, Yvan Leclerc, Louise Bombardier et Pierre Lenoir, sam.: 21 h 00. Le Théâtre l'Arrière-Scène présente "L'oiseau de malheur" avec Céline Laroche, Céline Lévesque et Stéphane Leclerc, sam. dim.: 14 h 30 (Pour enfants).

LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Dutch Mason Blues Band, Sam. dim. lun.: 20 h 00. Grande nuit Réveillon, lundi. Bug Alley Band, du 3 au 6 janv.

MÉDIA, 970 est, Rachel (Près du parc Lafontaine) — Le Théâtre de Quartier présente "Un jeu d'enfants", sam. dim.: 14 h 00 (6 ans et plus). Le spectacle traite particulièrement des droits des enfants et de l'enfant en milieu urbain. Du 2 au 6 janv.

PLANÉTARIUM DOW, 1000 ouest, St-Jacques (866-4848) — "L'étoile des Mages", jusqu'au 6 janv. Mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15. Sam.: 14 h 15, 16 h 30. Dim.: 21 h 30.

SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Les Grands Ballets canadiens; "Casse-noisette", sam.: 20 h 30. Dim.: 14 h 30. Relâche jusqu'au 8 janv.

THÉÂTRE DU CHIENDENT, 453 Lindsay, Drummondville, Autoroute 20 sortie 109 (819) 478-1014 — "Manon Lastcall" de Jean Barbeau avec France LaBonté et Jean Chainé et "Une affaire de fou" d'André Simard avec Gilles Latour et Denise Desjardins. Mise en scène: Richard Letendre. Jeu. ven. sam.: 20 h 30. Jusqu'au 19 janv. Relâche le 29 déc.

THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Le Théâtre national pour enfants Les Pissenlits présente "Icare", fantaisie mythologique de Roland Lepage, Sam. dim.: 15 h 00, 19 h 30. Lun.: 15 h 00. Yvon Deschamps, jeu. ven.: 20 h 30.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Les Aiguilleurs" de Brian Phelan avec Jacques Godin, Guy Provost et Christian St-Denis. Mise en scène: Jean-Louis Roux. Jusqu'au 26 janv. Sem.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lundi et les 1er, 2 janv.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4864 St-Denis (844-1793) "Chat en poche" de Georges Feydeau avec Pierre Thériault, Mirielle Lachance, Denise Proulx, Edgar Fruitier, Katerine Mousseau, Jean-Louis Paris, Yvan Benoit et Claude Prégent. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'au 2 fév. Relâche les 31 déc. et 1er janv.

QUÉBEC

GRAND THÉÂTRE, 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Louis-Fréchette — Dominique Michel, du 4 au 13 janv. 20 h 30.

OTTAWA

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1-(613)996-5051 — Opéra — "The boy friend", comédie musicale de Sandy Wilson, sam.: 14 h 30, 20 h 30. Music-hall pour tous avec William Bolcom, pianiste et Joan Morris, soprano, mer.: 20 h 30. La fête de Noël de Lionel Blair: cette variante de la pantomime anglaise met en vedette Desmond & Marks, Scott Mackee, Kovari et les danseurs de Lionel Blair, ven.: 18 h 30.

expositions

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN, Cité du Havre (873-2878) — Yves Gaucher. "Série Jéricho" 1978. Hommage à Kokoschka: estampes et dessins (1906-1973) du 6 déc. au 13 jan. Mar. à dim.: 10 h 00 à 18 h 00, jeudi de 10 h 00 à 22 h

MUSÉE DES BEAUX-ARTS, 3400 Avenue du Musée (285-1600) — "Visions de Noël": exposition de cartes de Noël, jusqu'au 6 janv. "Dix mètres cubes": dix oeuvres inédites de cinq artistes québécois, Michael Snow: peintre, sculpteur (1964-1978), jusqu'au 27 janv.: "Avec et sans ordinateur": exposition d'art abstrait international d'oeuvres sur papier, dans les salles de dessins et estampes, jusqu'au 3 fév.

MUSÉE McCORD, 690 ouest, Sherbrooke (392-4778) — "Les poupées, reflets de nos ethnies" jusqu'au 27 janv. Quelques collections de costumes: l'exposition englobe les dix-neuvième et vingtième siècles et met l'accent sur les costumes portés à Montréal et à Québec. Mer. à dim.: de 11 h 00 à 17 h 00.

MUSÉE D'ART DE SAINT-LAURENT, 615 boul. Ste-Croix, Ville Saint-Laurent (747-7367) — "Les ustensiles de la cuisine et du foyer en France aux XVIII et XIX siècles. Dim., mar., à ven.: 11 h 00 à 17 h 00.

MUSÉE MARSIL, 349 Riverside Drive, Saint-Laurent (671-3098) Exposition de Noël sur un thème victorien, jusqu'au 27 janv., comprenant des jouets, des vêtements, des sculptures, des meubles de l'époque victorienne. Fermé du 31 déc. au 3 janv. Mar. à ven.: 11 h 00 à 16 h 00. Jeu.: 19 h 00 à 21 h 00. Sam., dim.: 14 h 00 à 17 h 00.

MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI, 35 ouest, Saint-Germain, Rimouski (724-2272) — "L'art du vitrail", jusqu'au 6 janv. "Le Québec au jour le jour, 1950": photographies de Lida Moser, jusqu'au 6 janv.

ATELIER 68, 1024 ouest Ave. Laurier, Outremont — Lithographies de Jean-Paul Riopelle, Roland Pichet, Michel Tremblay et Michel Dupont. Jusqu'au 12 janv.

CENTRE D'ART DU MONT-ROYAL, 1260 chemin Remembrance (872-2162) — Seize jeunes artistes montréalais présentent leurs oeuvres les plus récentes. Jusqu'au 6 janv. Tous les jours de 10 h 00 à 20 h 00.

CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine (739-2301) — "Artisan 78" exposition itinérante d'oeuvres artisanales contemporaines, jusqu'au 15 janv.

CHÂTEAU DUFRESNE, Musée des arts décoratifs (coin Pie IX et Sherbrooke) — Ouvert le jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 12 h 00 à 17 h 00.

GALERIE NATIONALE, Angle Elgin et Slater (613) 992-4636 — "Points de vue: photographies d'oeuvres architecturales de la collection de la Galerie", jusqu'au 6 janv.: "Les farfadets" de Palmer Cox, jusqu'au 13 janv. "Sans titre": une installation d'éclarage fluorescent par Dan Flavin.

GALERIE A, 680 ouest Sherbrooke (284-3768) — Oeuvres d'artistes du Groupe des 100 (Sérigraphies, eaux-fortes et lithographies), jusqu'au 18 janvier.

GALERIE ART 45, 2175 Crescent (843-5024) — Baron Wilhem von Gloeden: photographies de Taormina, jusqu'au 31 déc.

GALERIE ANDRÉ GEORGES, 224 ouest, St-Paul (845-3996) — Oeuvres de Toller Cranston, jusqu'au 15 janv.

GALERIE BERNARD DESROCHES, 1194 ouest, Sherbrooke (842-8648) — Exposition de petits formats par les artistes de la galerie et autres peintres canadiens, jusqu'au 29 déc.

GALERIE BOUTIQUE NUANCE, 3448 Saint-Denis — Michel Dupont, gravures, jusqu'au 31 déc.

GALERIE D'ART SIR GEORGE WILLIAMS, Université Concordia, 1455 ouest, de Maisonneuve (879-5917) — Dessins de Jack Weldon Hemphrey, jusqu'au 15 janv.

GALERIE ENVIRONNEMENT, 991 Richelieu, Vieux-Beloeil (464-0246) — Exposition réouverture au Vieux Moulin.

GALERIE FRÉDÉRIC, 1170 Victoria, St-Lambert (465-3337) — Exposition des peintres de la galerie Paul-V. Beaulieu, Caroline Bussières, Gérard Sindon Geçin, Monique Hénault et plusieurs autres.

GALERIE GILLES GHEERBRANT, 307 ouest, Ste-Catherine suite 555 (842-0225) — Michel Dénée: "travaux récents" jusqu'à la fin déc.

GALERIE DU LONG-SAULT, Saint-André est, comté d'Argentcuil (537-3735) — Les artistes de la galerie.

GALERIE LAUZE, 4935 ouest, Sherbrooke (483-1318) — Queenie Shagass: sculptures en fibre de verre, jusqu'au 30 déc.

GALERIE L'ART FRANÇAIS, 307 Avenue Laurier (277-2179) — Petits formats des peintres de la galerie. J. Rheaume, R. Richard, C. Rinfret, L. Scott, P. Soulikias, M. Tanobe, Y. Boulanger, S. Cosgrove, C. Deberdt.

GALERIE DU MANOIR ROUVILLE-CAMPBELL, 125 sud, Chemin des Patriotes, Mont Saint-Hilaire (467-0237) — Artistes de la galerie. Dim.: de 11 h 00 à 17 h 00.

GALERIE MORENCY, 1564 Saint-Denis (845-6894) — Claude Carette: aquarelles et Gilles Labranche: huiles, jusqu'au 29 déc.

GALERIE SAINT-DENIS, 3772 Saint-Denis (288-2340) — "Album de famille": sculptures céramiques de Anke van Ginhoven, jusqu'au 29 déc.

GALERIE SHAYNE, 5471 Avenue Royalmount (739-1701) — Norval Morrisseau et Benjamin Chee Chee: peintures récentes.

GALERIE TREIZE, 4015 Drolet (288-5903) — Demers, Dumouchel, Forget, Juneau, Lavoie, L'Homme, Magrini, Savoie, Séguin, Simonin, Tétreault, Tremblay, Jusqu'à la fin décembre.

GUILDE GRAPHIQUE, 9 ouest, St-Paul, Vieux-Montréal (844-3438) — Nouvelles gravures de Antoine Dumas, Claude A. Simard, Paule Lagacé, Hélène Lord, Tobie Steinhouse, et plusieurs autres, jusqu'au 31 déc.

GUILDE CANADIENNE DES MÉTIERS D'ART, 2025 Peel, (849-6091) — "Célébration" oeuvres d'artistes de l'Arctique. Jusqu'au 1er janv.

PLACE DES ARTS, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Émile Nelligan et son temps" jusqu'au 13 janv. Tous les jours de 9 h 00 à 18 h 00.

LIBRAIRIE HUGO, 2735 Van Horne (739-9251) — Dessins-poèmes de Françoise Morin, jusqu'au 12 janv.

TÉLÉVISION

Suite de la page 12

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 The Church
6.30 Crossroads
7.00 Rise and Be Healed
7.30 Day of Discovery
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts: Teaching the bible
9:30 Jimmy Swaggart
10.00 Hellenic Progam
10.30 Teledominica
13.00 NFL Football
16.00 Superstars of Wresling
17.00 Untamed World: "Australia II"
17.30 Question Period
18.00 Travel '79 "Egypt"
18.30 CFCF Special: "News year-end review"
19.00 One day at a Time
19.30 Alice
20.30 Special "The body human: the miracle months"
21.00 Vega$
22.00 W-5
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
23.50 Provincial super Loto
24.00 The Twelve Midnight Movie: "The Touch" (drame 1971) avec Elliot Gould, Bibi Anderson et Max Von Sydow.
2.30 Sign off

Le livre bleu des enfants du Québec

Suite de la page couverture

l'attention des jeunes de la région des Laurentides-Lanaudière et l'un d'entre eux exprime ainsi son sentiment:

«Les gens sont d'un égoïsme inhumain, ils ne savent pas ce que c'est d'être un papillon et de ne pas pouvoir voler».

L'attitude des gens dits «normaux» à l'endroit des enfants handicapés est dans l'ensemble négative, maladroite, elle passe de la pitié, à la surprotection quand elle n'est pas tout simplement indifférente.

«Les gens normaux demandent le droit à une nationalité, à un patrimoine, à une langue... Nous, nous ne demandons pas tant que ça. Nous demandons simplement le droit de traverser la rue sans nous faire écraser».

Les jeunes handicapés déplorent le fait que la plupart des associations ne prévoient presque pas d'activités pour eux et ils disent en revenir des parties de cartes et de bingo!

Au sujet de la délinquance, thème qui a fait réfléchir les jeunes de l'Outaouais, le phénomène de la «gang» est justifié comme conséquence du chômage, de l'exemple d'adultes pour qui l'argent et les biens matériels sont les premières valeurs, de l'attitude des parents, de la vie en milieu urbain, de la pauvreté. Ils avouent ne guère aimer la police:

«Les jeunes ont presque toujours un contact négatif avec le policier, une relation basée uniquement sur la contrainte et des rapports de force. Aussi faudrait-il avoir plus d'informations sur les services que la police peut nous rendre». A bon entendeur, salut!

«La délinquance, soutient-on, c'est aussi la faute des parents qui se désintéressent de leurs jeunes quand ils ne les rejettent pas tout à fait. Par exemple, nous avons organisé une journée pour les moins de 18 ans: 1,800 enfants sont venus et à peine 100 parents!»

L'équilibre des hommes et des femmes en puissance fait l'objet également d'un chapitre du livre «Et après?» et ce sont les jeunes de l'Abitibi-Témiscamingue qui lancent le débat en ces termes:

«Pourquoi faut-il attendre d'être un adulte pour être important, pour qu'on nous écoute?»

C'est dire l'inquiétude des jeunes en pensant à l'avenir et la meilleure façon de dissiper ce sentiment serait bien de les imbriquer dans la société en leur confiant un rôle et des responsabilités.

«On sait que les adultes nous aiment mais ils ont si peur que nous ayons des émotions ou que nous soyons confrontés à des difficultés qu'ils préfèrent décider pour nous». Aussi les jeunes Abitibiens invitent-ils les adultes à tenir compte de leurs richesses, de leurs valeurs.

Enfin, la Côte-Nord contribue au livre bleu en s'attardant sur le thème de la communication:

«Les parents travaillent trop fort. Ils n'ont pas le temps de nous écouter (...) Ceux qui sont dans le milieu de l'information devraient faire un effort pour nous laisser prendre notre place!»

S'il est vrai de dire que les journaux ignorent les jeunes, une fille de 15 ans, Sylvie Hotte, déplore tout particulièrement le drôle de statut des enfants de 12 à 18 ans envers qui la société ne songe pas, ni pour l'organisation des loisirs, ni pour le partage des responsabilités.

Puis, cette question cruciale de l'éloignement, de la solitude, de l'indifférence des autorités à l'endroit des régions éloignées:

«La Côte-Nord est-elle si loin du monde pour qu'on s'occupe moins de nous autres?» Vingt-six étudiants de Godbout et dix-sept de Baie Trinité ont avoué avoir quitté l'école à cause de problèmes financiers. Comme il n'y avait pas d'écoles secondaires dans ces villes, les jeunes sont obligés de quitter leur milieu pour continuer leurs études à Baie-Comeau:

«A 14 ans, c'est encore bien jeune pour quitter la maison, alors s'il vous plait, faites quelque chose pour nous».

Cet appel lancinant sera-t-il entendu? C'est ce que les auteurs de «Et après?» souhaitent de tout coeur quand ils résument ainsi cette réflexion collective en deux points principaux:

«On aimerait être plus qu'une promesse d'avenir! On veut être des citoyens à part entière!»

OSE-ARTS: pour les travailleurs culturels

par Jean-Claude Leblond

Il faudra que s'écoulent quelques mois encore avant que le programme OSE-ARTS, lancé en novembre par le ministre des Affaires culturelles, Monsieur Vaugeois, puisse montrer ses répercussions dans les milieux culturels du Québec. Il s'agit du premier pas parmi une série de projets visant à redéfinir la politique de l'aide aux arts et une intégration des travailleurs culturels dans le marché du travail.

Conçu d'abord comme un programme de création d'emploi, OSE-ARTS se donne trois objectifs principaux. D'abord, susciter chez le créateur des idées nouvelles qu'il pourrait mettre en application dans le cadre des activités d'une entreprise. Ensuite, à provoquer au sein des entreprises le besoin de travailleurs culturels, qu'il s'agisse de dessinateurs chez un fabricant de meubles ou d'un éclairagiste dans une compagnie de danse. Enfin, cette mise en présence du travailleur et de l'entreprise devrait pouvoir assurer une meilleure diversité et une meilleure production de biens dans le sens de la qualité. Pour chaque projet accepté, le salaire du travailleur se trouve subventionné à 75%, ce qui équivaut, du côté de l'entreprise, à un investissement limité en échange de services jusqu'à maintenant trop coûteux ou dont on n'était guère conscient de l'importance.

Si, pour être admissible, le candidat doit avoir au plus 29 ans et être chômeur, ce qui peut jusqu'à un certain point limiter les projets, ceux-ci couvrent, non seulement l'ensemble du secteur artistique et culturel depuis l'industrie du disque et du spectacle en passant par l'employé de galerie d'art jusqu'au rédacteur (rewriter) dans une maison d'édition, mais s'organisent autour de cinq aspects de l'activité. Il y a d'abord l'administration et la gestion qui cherchent à doter les entreprises culturelles d'un personnel administratif qui, faute de programmes d'enseignement, doit se former sur le terrain. Un autre aspect porte sur la recherche, conception et réalisation ou amélioration de produits. Qu'il s'agisse d'entreprises à but lucratif ou non, ce qu'il s'agit de développer, c'est la qualité du produit, sa présentation visuelle et la création de nouveaux produits. Viennent ensuite la promotion commerciale et l'animation culturelle. Cet aspect touche aussi bien la mise en marché que la vente proprement dite de produits culturels grâce à un personnel que les petites entreprises, les ateliers ne pouvaient pas s'offrir jusqu'à maintenant. Enfin, l'aménagement de l'environnement et les initiatives du milieu veulent mettre l'accent sur la sauvegarde et la restauration de l'environnement visuel québécois et laisser place à des initiatives pluri-disciplinaires.

Le ministère entend consacrer au-delà de trois cent mille dollars à ce programme qui fait partie de P.I.J.E. (Programme d'intégration des jeunes à l'emploi) auquel un budget global de vingt millions sera consacré. Cette initiative vise à réduire le chômage chez les jeunes qui est près du double de celui des adultes. Toutefois, la caractéristique qu'OSE-ARTS présente est d'atteindre à la création de nouveaux types d'emploi, des tâches qui n'existaient pas jusqu'à maintenant ou dont on ne voyait pas l'utilité. A certaines conditions, la participation du gouvernement peut atteindre 75% du salaire jusqu'à concurrence de douze mille dollars.

Par conséquent, si le programme s'adresse au travailleur culturel qui propose son projet à une entreprise, il veut également atteindre les entreprises qui pour une raison ou une autre pourraient tirer profit du travail d'un jeune designer, graphiste, etc. Selon Cyril Simard, directeur du secteur de l'environnement visuel au ministère des Affaires culturelles, instigateur et coordonnateur du programme, les effets d'entraînement sont innombrables. «En plus de remplir les objectifs fixés, dit-il, nous constaterons très rapidement une meilleure gestion des entreprises culturelles et une consolidation qui se caractérisera par un accroissement de la productivité et la formation de jeunes administrateurs». On assistera en outre selon lui à une rationalisation de la production et à une amélioration générale de la structure commerciale du milieu culturel par élargissement des clientèles et le développement de la spécificité locale de chaque produit. Enfin, M. Simard compte beaucoup sur l'embellissement de l'environnement, qu'il s'agisse du cadre physique des entreprises que de l'apparence du village. C'est en somme avec de la beauté que l'on engendre la beauté.

Les procédures d'inscription des projets auront été aussi réduites considérablement. Plutôt que de faire passer chaque nouveau projet par les bureaux du ministère avec le risque de voir s'accumuler des retards, Cyril Simard a imaginé une procédure qui mette en présence le centre local de main-d'oeuvre du Québec où le travailleur est inscrit et où il se procure ses formulaires et le bureau régional du ministère des Affaires culturelles. C'est donc dans chacune des régions que chaque projet sera discuté. On sera bien plus en mesure selon M. Simard, d'en évaluer la pertinence immédiate et les répercussions à court et à plus long terme tout en évitant les retards.

Premier pas vers une politique intégrée de développement du secteur culturel, l'annonce de OSE-ARTS précède de quelques semaines l'annonce de la prochaine politique québécoise du 1% qui devra normalement étendre son action aux secteurs des travaux publics et de la construction d'écoles.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 17

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-011025-793 LA CIE DE CHAUFFAGE PIERREFONDS INC. demanderesse -vs- J. McCORMACK, défendeur. Le 9 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 141 rue Kirkland, à Kirkland, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: J. McCormack saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Sony 20'' couleur 1 mobilier de salon comprenant: 1 divan 1 causeuse 1 fauteuil et un tabouret... Conditions: ARGENT COMPTANT. J. ROBERT GIASSON, huissier, 866-1811. Montréal, ce 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-022552-785 LIMOCOLOR INC. demanderesse -vs- VICTOR AFRIAT, défendeur. Le 9 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 1585 rue St-Laurent, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: Victor Afriat saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo électrique de marque Olympia 1 table tournante Garrard 2 filières en métal 2 tiroirs... etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LABRÈCHE, huissier, 866-1811. Montréal, 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-014800-788, DOMINION BRIDGE COMPANY, LIMITED demanderesse -vs- A. BUMBULIS, défendeur. Le 8 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 623 rue Lavoisier, en la cité Repentigny district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 filière en métal 4 tiroirs 1 T.V. portative. Effets variés etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER, huissier, 879-1006. Montréal, 27 décembre 1979

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No 700-02-002986-785 ZELLER'S LTD, demanderesse, -vs- PIERRETTE BOISJOLY, défenderesse. Le 10 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 5665-B rue St-Placide en la cité St-Placide district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lave vaisselle Kelvinaton 1 Aspirateur Electrolux & acc., Effets variés, etc., Conditions: ARGENT COMPTANT. ROLAND BOURDAGES, huissier 879-1006. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No 705-02-00727-784 L'OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse -vs- LES ENTREPRISES GILLES MAYER INC. défenderesse, et LES HABITATIONS CENTRALES A.C. INC. tierce-saisie. Le 9 janvier 1980, à 1:30 heure de l'après-midi à la place d'affaires de la tierce saisie au No 2154 rue Chambly en la cité Longueuil district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo électrique I.B.M. 1 dactylo Olivetti 1 machine Pay Master Équipements de bureau etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER, huissier 879-1006. Montréal, 27 décembre 1979

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 50002016905-791, STEPHEN DOBUSCHAK, demandeur -vs- ANDRÉ PAQUET, défendeur. Le 9 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 445 rue St-François Xavier suite 7 en la cité Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à additionner électrique Ace, équipement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE BOISVERT, huissier, 849-2484. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 50005009364-751, ANNE MARIE BRUEGGEMANN, demanderesse -vs- LAURENT GRATTON, défendeur. Le 14 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile et place d'affaires du défendeur au No 10 rue Willow en la cité Westmount, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 25 peintures, 1 automobile Triumph TR 6-1975 licence 1979 522-M-869 1 système de son etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE BOISVERT, huissier, 849-2484. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPÉRIEURE, No 200-05-002877-798, COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE QUÉBEC, demanderesse -vs- SYSTÈMES B.H.B. LTÉE., défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 13 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5460 rue Royalmount, #204, en la cité Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo électrique, 1 photocopieuse 3M & acc. effets variés, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER, huissier, 879-1006. Montréal, 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No 50005-011508-791, FLORA CONSTRUCTION LTÉE, demanderesse -vs- FREDDY FAZIO DAME HÉLÈNE GALIPEAULT-FAZIO, défendeurs. Le 8 janvier 1980, à 12:00 heures de l'avant-midi au domicile des défendeurs au No 1084 rue Des Pins en la cité Lachenaie district Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 chargeur AM1060M, 1 lave vaisselle Admiral & acc. 1 table tournante Soundesign, équipements variés etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTAN ROY, huissier, 879-1006, Montréal, 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, Nos: 018548935, 017869530, LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- VIDÉO PLUS CORP. LTÉE, défenderesse. Le 10 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires, de la défenderesse, au No 100 rue Alexis Nihon, ch. 260, en la cité de Ville St-Laurent, disctrict de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Une calculatrice électrique Olivetti & Acc., Une machine à écrire IBM, Meubles de bureau, etc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DENIS ST-LOUIS, huissier, 288-6793, Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-006212-797, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse -vs- RESTAURANT LE CARAFON DE VIN LTÉE demanderesse. Le 10 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1106 rue Maisonneuve ouest en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 filières métal noir et 2 tiroirs, 1 table à dactylo grise sur roulettes, 2 chaises pivotantes noires, 1 armoire grise 2 portes, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Joliette, COUR SUPÉRIEURE, No 705-05-000461-791, L'OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse -vs- LES ENTREPRISES GILLES MAYER INC., défenderesse -et- LES HABITATIONS CENTRALES A.C. INC., tierce-saisie. Le 9 janvier 1980, à 1:30 heure de l'après-midi à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 2154 rue Chemin Chambly en la cité Longueuil district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 additionneur Underwood 481, 1 photocopieuse Minotta 1114 & acc. 1 dactylo Olivetti Éditor 2. Équipements variés etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER, huissier, 879-1006, Montréal, 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-28036-780. LA REINE, demanderesse -vs- P.M.S. PROFESSIONAL MAINTENANCE SERVICES LTD, défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 12 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse, au No 177 rue Place Frontenac, en la cité de Pointe Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 3 bureaux, 1 classeur, 1 patère, 1 table, 1 machine à café, 1 cadran réveil, 1 calculatrice Adler, 4 chaises droites, 1 table ronde, 3 chaises pivotantes et 1 cadre et portrait. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN BOISVERT, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-007366-794, LA REINE, demanderesse -vs- P.R.A.S. GARAGE INC. demanderesse. Le 9 janvier 1980, à 13 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 380 rue Port Royal ouest en la cité de Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau noir et brun, 3 bureaux assortis, 1 machine à café et accessoires, 6 chaises assorties et deux air conditionneurs, 1 lot d'articles de bureau divers et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN BOISVERT, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-28035-782, LA REINE, demanderesse -vs- P.M.S. PROFESSIONAL MAINTENANCE SERVICES LTD. défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 12 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse, au No 177 rue Place Frontenac, en la cité de Pointe Claire, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 3 bureaux, 1 classeur, 1 patère, 1 table, 1 machine à café, 1 cadran réveil, 1 calculatrice Adler, 4 chaises droites, 1 table ronde, 3 chaises pivotantes et 1 cadre et portrait. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN BOISVERT, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX' No 500-27-007365-796, LA REINE, demanderesse, -vs- PORT ROYAL SERVICE CENTRE INC. défenderesse. Le 9 janvier 1980, à 13 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 380 rue Port Royal ouest, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau noir et en brun, 3 bureaux assortis, 1 patère, 1 classeur, 3 tiroirs gris, 2 classeurs, 4 tiroirs gris, 3 calculatrices, 1 appareil Pitney Bowes et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN BOISVERT, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR FÉDÉRALE DU CANADA, No: T-5545-79. LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA DE LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE, demanderesse - vs- CENTRE DE SKI MONT SAUVAGE INC., défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi au No 1169 2e Avenue en la cité Val Morin, dist. Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Articles pour le ski. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211, Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No: 27-031765-78. LA REINE, demanderesse -vs- ATWATER ROOFING 1976 CO. LTD., défenderesse. Le 10 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 975 rue Pacific en la cité Lachine, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Articles & meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211, Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 02-046395-78, LA BAIE (PHILIPS SQUARE MONTREAL), demanderesse -vs- NELLY DESMOND, défenderesse. Le 10 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 57 Place Cherbourg en la cité Chambly, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: TV. couleur Electrohome, système de son Sears, table tournante Sears, divans. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT HAINAULT, huissier, 288-0211, Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 02-030944-79, LA BAIE (Philips Square Mtl), demanderesse - vs- RAYNALD RONDEAU, défendeur. Le 8 janvier 1980, à 12 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1645 boul. De Maisonneuve, Ouest, App. 1617 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV. couleur RCA, table tournante Kenwood. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN GRAVEL, huissier, 288-0211, Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 02-052768-79, LA BAIE (Philips Square Mtl), demanderesse - vs- DENIS PETERS "D.H. MAINTENANCE ENRG.", défendeur. Le 8 janvier 1980, à 10:30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 75 Place Catherine en la cité Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du désendeur saisis en cette cause, consistant en: Stéréo AM-FM & tourne-disques, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY LACHANCE, huissier, 288-0211, Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, district de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-025175-790, ACTION FORD, DIVISION DE LES VENTES BOUTIQUE FORD LIMITÉE, demanderesse -vs- LATHAN WHITE, défendeur. Le 10 janvier 1980, à 13 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2386 rue Gervais en la cité de LaSalle district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur meuble de marque RCA avec acc., 1 système de son de marque Kenwood avec table tournante Dual -2 haut parleurs, 1 lecteur de cassette sharp et table en bois avec un lot de disques 33 tours, 1 mobilier de salon comprenant 1 sofa 1 fauteuil et 1 pouf et autres biens-meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. REYNALD BRIAND, huissier, 284-1007, Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-004436-794, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse -vs- RESTAURANT LE CARAFON DE VIN LTÉE, défenderesse. Le 10 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1106 rue Maisonneuve en la cité de Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 table de travail en stainless steel 2 tablettes, 1 chauffeur électrique pour bouillon de marque Escan en stainless steel, 1 réfrigérateur en stainless steel de marque Foster et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007, Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-027657-795 GALLANT & GAUDREAULT INC. demanderesse -vs- SERGE ALCINDOR, défendeur. Le 8 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 362 rue boul. Mortagne en la cité de Boucherville district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur portatif de marque Hitachi, 1 système de son 5 morceaux, comprenant 1 amplificateur 1 8 track record stéréo, 1 table tournante, 2 boites de son le tout de marque Soundesign 1 meuble en bois blanc et métal 3 tablettes et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL HAINAULT, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-007672-791, GUENTER KAUSSEN, demandeur -vs- THE AGENCY M.S.G. HUMAN RELATIONS CONSULTANTS LIMITED, défenderesse. Le 9 janvier 1980, à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1500 rue Stanley ste 210 en la cité de Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 support en métal gris et beige pour la machine à photocopier, 2 tables en métal chromé et dessus en verre, 5 chaises en métal chromé recouvertes de matériel couleur brun et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL HAINAULT, huissier, 284-1007, Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 02-052370-79, COUR PROVINCIALE, LA PRESSE LIMITÉE demanderesse, -vs- ROBERT GUAY défendeur. Le 9 janvier 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 3252 rue Bourassa en la cité de Boisbriand, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV. couleur Admiral, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY huissier, 288-0211. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-016886-793 LA COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM, demanderesse -vs- MAISON KEBEC ENR. (Gaëtan Larocque, Pro) défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 6240 rue St-Zotique en la cité de Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 chaloupe aluminium 1 laveuse McClary 300 1 sécheuse McClary 300 1 système de son Brentwood et meuble et acc. 1 set de salon 5 morceaux (velours orange) 1 table à café et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 02-038965-78, COUR PROVINCIALE, LA PRESSE LTÉE demanderesse, -vs- MAURICE CARPENTIER défendeur. Le 9 janvier 1980, à 10:30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 3975 rue York en la cité St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV. couleur Electrohome, meubles de ménage, 1 auto Chrysler New Yorker 1976. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE B. ANGERS huissier, 288-0211. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-341991-71 LES PRÉVOYANTS DU CANADA, demanderesse -vs- MICHEL MOULIN & CLAUDE LAPORTE, défendeur. Le 10 janvier 1980, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 214 rue Globensky app. 1 en la cité de St-Eustache district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 20'' de marque Panasonic portatif et acc., 1 laveuse automatique 1 sécheuse automatique et autres biens-meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier 284-1007, Montréal, le 27 décembre 1979

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-010046-793, LE SOUS MINISTRE DU REVENU, demanderesse -vs- ACROPOLE CAFE INC. défenderesse. Le 15 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4514 rue Avenue du Parc en la cité de Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 appareil à glace et acc. 1 congélateur Nibellé avec réchaud et table de service de marque Fooderator et acc. 1 table de travail de Boucher et acc. 1 lavabo Nicbellé et acc. et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ MATHIEU, huissier, 284-1007, Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-009520-797, CHATEAU COMPAGNIE D'ASSURANCES & RAYMOND CIMON, demandeurs -vs- JACQUES GRAVEL & EUGÈNE PICARD TRANSPORT, défendeurs. Le 10 janvier 1980, à 13 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 10125 rue Chambord en la cité de Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en métal noir 4 tiroirs, 1 chaise de bureau brune, 1 dactylo électrique SCM 1 additionneuse, 1 lampe de bureau et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier, 284-1007, Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-050065-78 RENALD LARIVÉE, demandeur -vs- DANIELLE WAGNER, défenderesse. Le 10 janvier 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile de la défenderesse au No 4895 rue Hôtel de Ville, app. 26 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Gran Torino. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL DUCHARME, huissier, 288-0211. Montréal, 29 décembre 1979

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-030050-79 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- DAME EVELYNE BOYTE "SALON DE COIFFURE LUCIE" défenderesse. Le 9 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 8164 Boul. Gouin Est en la cité Rivière-des-Prairies, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: caisse enregistreuse Equipement Salon de Coiffure. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL OUIMET, huissier, 288-0211. Montréal, 29 décembre 1979

Province de Québec, District de Montréal, No 02-010427-79, COUR PROVINCIALE, PROBEC 5 LIMITÉE demanderesse, -vs- VOYAGES J.M. TRAVEL LTEE défenderesse. Le 9 janvier 1980, à 1:30 heure de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4 Place Ville-Marie, Plaza 42 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: articles & meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN huissier, 288-0211. Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 02-026013-79, COUR PROVINCIALE, OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL demanderesse, -vs- GÉRARD METIVIER défendeur. Le 9 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 2795 Terrasse Tracy, app. 2 en la cité Longueuil, District de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV. couleur RCA, système de son stéréo Solid State. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL HUARD huissier. 288-0211. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 02-005244-79, COUR PROVINCIALE, STANLEY-BUMEDA LIMITÉE demanderesse, -vs- RAYMOND MAJOR "RÉNOVATION MIRABEL ENRG." défendeur. Le 9 janvier 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 6 20e Avenue en la cité de Blainville, dist. Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 2 TV couleurs, 1 radio, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY huissier, 288-0211. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500, 02-043504-781, LIBERTY FINANCE CO. ENRG. demanderesse -vs- FLORENCE FAUTEUX, défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 310 rue Highland en la cité de Rosemère, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 2 ski doo Moto neige moteur 250 cc et un de 300 cc, 1 piscine sous-terre Jaccuzzi, filtreur, etc. 1 camion Ford F-250, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-4511. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-017441-788, VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- NOËL CHAGNON, défendeur. Le 10 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 640 rue De Brest, ste 3 en la cité Pont-Viau, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur en couleur, 1 set de salon complet, 1 système de son complet, 1 lot de bibelots et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LACHANCE, huissier, 845-7286, Montréal, 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-044901-788, VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- DANIEL PARADIS, défendeur. Le 10 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 564 rue De Royan, ste 4, en la cité Laval-des-Rapides, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon complet, 1 table, 1 cadre, 1 humidificateur et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LACHANCE, huissier, 845-7286, Montréal, 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-012482-795, VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- BERNARD DESCHATELETS, défendeur. Le 15 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 195 rue Legrand, ste 4 en la cité Laval-des-Rapides, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon complet, 1 téléviseur portatif et acc. et 1 système de son et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LACHANCE, huissier, 845-7286, Montréal, 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-021817-791, LES HABITATIONS KOTMA LTÉE, demandeur -vs- DAME JEANNINE PICHÉ, défenderesse. Le 9 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 460 rue Conrad Pelletier, Apt. 45 en la cité La Prairie seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision couleur Sylvania, 1 radio portatif G. E. meuble de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. P. DUGAS, huissier, 845-8156, Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal' COUR PROVINCIALE, No 765-02-000440-79, J. R. WILLIAMS LTÉE, demandeur -vs- JEAN CLAUDE BAILLARGEON, défendeur. Le 10 janvier 1979, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 600 rue Joliette en la cité St. Amable district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision Brentwood, 1 Stéréo A.G.S. avec colonne de son et meuble de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. P. DUGAS, huissier, 845-8156, Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 02-033920-799, C'EST SI BON SALES LTD., demanderesse - vs- NICOLE ROBIDOUX, défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 1428 rue Rang Boudreaux en la cité Ormstown district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à coudre William Gibbs, 1 laveuse Inglis, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LAFOND, huissier, 288-4511, Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-046228-792, THOMAS A IVEY & SONS LTD., demanderesse -vs- INTERAGRA LTD., défenderesse. Le 10 janvier 1980, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 3600 rue Barclay app. 345 en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en L, étagères 5 portes, 2 filières, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-4511, Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-012768-790, LA BANQUE TORONTO DOMINION, demanderesse -vs- GEORGES MARQUIS ET ALS, défendeurs. Le 10 janvier 1980, à 13:00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 12010 rue boul. Langelier en la cité Montréal-Nord district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: set de salle à diner (7 mcx) Velours Rose, tv couleur 20'' Quasar etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier, 288-4511, Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-04-000052-796, GISÈLE CADIEUX' demanderesse -vs- ALAIN BISAILLON, défendeur. Le 10 janvier 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 356 rue St-Régis Sud en la cité St-Isidore district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 orgue Troubadour & acc., 1 laveuse et sécheuse Inglis, automobile Chevrolet Caprice, automobile Chevette, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LAFOND, huissier, 288-4511, Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500, 02-028800-782, HOPITAL JEAN TALON, défenderesse, -vs- JOSETTE MILLORD, défenderesse. Le 10 janvier 1980, à 10.00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 2076 rue Joliette apt. 2, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Toshiba couleur. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-4511. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-035828-78, DAGENAIS & DESJARDINS LTEE, demanderesse -vs- ROGER GAGNON, défendeur. Le 8 janvier 1980, à 10.30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 12510, 58e Avenue en la cité Rivière-des-Prairies, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Dodge. Conditions: ARGENT COMPTANT. GASPARD GRANATA, huissier, 288-0211. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500, 05-004623-797, LA BANQUE ROYALE DU CANADA, demanderesse -vs- AHMAD HAIDAR OMAR, défendeur. Le 10 janvier 1980, à 13,00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1645 rue de Maisonneuve apt. 1508 en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur electrocolor etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-4511. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500, 02-043503-783, LIBERTY FINANCE CO. REG'D. demanderesse, -vs- ALPINE ROOFERS INC. ET ALS, Réjean Tremblay, défendeur. Le 8 janvier 1980, à 11.00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur Réjean Tremblay, au No 310 rue Highland, en la cité Rosemère district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 ski doo Bombardier élan 1975, 1 ski doo Bombardier élan 1974. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-4511. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Bedford. COUR PROVINCIALE, No 02-000335-79. AUTHIER & FRÈRES INC., demanderesse —vs— PAUL DEBOUVRIES, défendeur. Les Médecins de la Polyclinique de Montréal-Nord Inc. Tierce-Saisie. Le 10 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la Tierce-Saisie, au 5900 boul. Léger, suite 402, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie, saisis en cette cause, consistant en: articles et meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 29 décembre 1979. DANIEL OUIMET, 288-0211, huissier.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No 02-019451-79. IDEAL ELECTRIC INC., demanderesse -vs- JEAN-GUY BRISSETTE, défendeur. Le 9 janvier 1980, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au 624 rue Préfontaine, en la cité Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: TV couleur Hitachi, système de son Electrophonic, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 29 décembre 1979. DANIEL HUARD, 288-0211, huissier.

Province de Québec, District de Montréal. No T-5633-79. COUR FÉDÉRALE DU CANADA. LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA DE LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE, demanderesse - vs- ÉQUIPEMENT CANBEC INC. défenderesse. Le 11 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 206 rue Notre-Dame en la cité L'Épiphanie, dist. Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Équipement de bureau, équipement de machineries. Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES DALCOURT, huissier 288-0211. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal. No T-5292-79. COUR FÉDÉRALE DU CANADA. LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA DE LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE, demanderesse - vs- CONSTRUCTION BOULON INC. défenderesse. Le 9 janvier 1980, à 1 heure de l'après-midi au lieu d'entreposage des effets de la défenderesse au No 8 rue Notre-Dame en la cité St-Chrysostome, dist. Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Articles de construction, 1 maison mobile. Conditions: ARGENT COMPTANT. DENIS ÉMOND, huissier, 288-0211. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 02-042122-79. CAREMI ANSTALT, demandeur -vs- MARCUS HADIDA, défendeur. Le 11 janvier 1980, à 11.30 de l'avant midi au domicile du défendeur au 5610 Ave Lavoie, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: TV couleur Zenith, système de son Braun, meubles de ménage, 1 auto Cougar. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 29 décembre 1979. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 02-023570-79. MES. ROBERT GASCO, LOUIS LINTEAU & ALS., demanderesse -vs- GILLES DUFRESNE, défendeur. Le 11 janvier 1980, à 10 hres de l'avant-midi au domicile du défendeur, au 2980 rue Delfosse, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Plymouth Duster 2 portes. Continental Mark IV Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 29 décembre 1979. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 02-023570-79. Mes. ROBERT GASCO, LOUIS LINTEAU & ALS., demanderesse - vs- DUKEL AUTO INC. (GILLES DUFRESNE) défenderesse. Le 11 janvier 1980, à 10 hres de l'avant-midi, au domicile de Gilles Dufresne au 2980 rue Delfosse, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Continental Mark IV. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 29 décembre 1979. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211.

Province de Québec, District de Montréal. No 02-002178-79. COUR PROVINCIALE. BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- JEAN-CLAUDE BEAUDOIN, défendeur. Le 9 janvier 1980, à 10.30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 2535 rue Avignon en la cité Brossard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV. couleur Westinghouse, 1 Ford Econoline 1973, 1 auto Dodge Horizon. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE B. ANGERS, huissier, 288-0211. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal. No 02-026137-79. COUR PROVINCIALE. M. FILIAULT DISTRIBUTEUR LTEE, demanderesse -vs- J.J. SAUVAGEAU CONSTRUCTION LTÉE défenderesse. Le 11 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 3459 rue Robert Chevalier en la cité Pointe-Aux-Trembles, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: articles & meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES DALCOURT, huissier, 288-0211. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal. No 12-070976-77. MONIQUE CHAMBERLAND, demanderesse -vs- CLAUDE LEONARD "DÉPANNEUR C. LÉONARD ENRG." défendeur. Le 10 janvier 1980, à 12 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No 2250 rue Marie-Anne en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: caisse enregistreuse, Équipement de restaurant. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LEMIEUX, huissier, 288-0211. Montréal, 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal. No. 500 04 000052 796. COUR SUPÉRIEURE. GISÈLE BISAILLON, demanderesse -vs- ALAIN BISAILLON, défendeur. Le 9 janvier 1980 à 11.30 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au no 780 rue Notre-Dame en la cité St-Rémi seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule chevrolet 1977 caprice bleu, série: 1N69L71138715. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 29 décembre 1979. GUY BERNIER, huissier, 288-4511.

Province de Québec, District de Montréal. No 500 02 022293 794. INTER GLOBE FUELS UNE DIVISION DES PÉTROLES SPUR LTEE, demandeur -vs- JEAN-GUY ROCH, défendeur. Le 9 janvier 1980, à 11.00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 6594 rue 24ième Ave. en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Philco. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 29 décembre 1979. MICHEL FISET, huissier. 288-4511.

Province de Québec, District de Montréal. No 500 02 008578 788. COUR PROVINCIALE. JEAN-JACQUES PARÉ, demandeur, -vs- LUCIEN CARDINAL, défendeur. Le 9 janvier 1980, à 10.00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 568 rue Leber en la cité St-Constant, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 moto neige ski doo rouge et noir, 1 télé couleur granada meuble 26'' etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 29 décembre 1979. GUY BERNIER, huissier, 288-4511.

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE, No 200-02-006055-794, PROCUREUR GENERAL, P.Q. demanderesse, -vs- JEAN-MARIE MERCIER, défendeur. Le 9 janvier 1980, à 13 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1070 rue Jogues, en la cité de Ste-Catherine, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon, 2 tables de salon en bois, 1 téléviseur couleur meuble de marque Admiral et acc., 1 petit fauteuil berçant de couleur orange, 2 plantes avec pots' 1 plein jour de couleur blanc, et autres biens meubles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. REYNALD BRIAND, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal No 500-05-016449-785. COUR SUPÉRIEURE. IMPRIMERIE HEON & NADEAU LTÉE demanderesse -vs- ÉDITIONS ÉTINCELLES INC. défenderesse. Le 10 janvier 1980, à 14 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 539 Boul. Lebeau en la cité Ville St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieur MINOLTA EPI, 1 clavigraphe IBM, meubles de bureau, 1 cuisinière, 1 réfrigérateur, 1 ventilateur TORCUS, 1 radio-cassettes SONY, 2 haut parleurs, 1 lot de volumes, 1 lot d'effets assortis etc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LORTIE, huissier, 866-4498. Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal. No 500-05-016449-785. COUR SUPÉRIEURE. IMPRIMERIE HEON & NADEAU LTÉE demanderesse -vs- ÉDITIONS ÉTINCELLES INC. défenderesse. Le 10 janvier 1980, à 11 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 539 Boul. Lebeau en la cité Ville St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieur MINOLTA EPI, 1 clavigraphe IBM, meubles de bureau, 1 cuisinière, 1 réfrigérateur, 1 ventilateur TORCUS, 1 radio-cassettes SONY, 2 haut parleurs, 1 lot de volumes, 1 lot d'effets assortis etc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LORTIE, huissier, 866-4498. Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-7007-794, LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse -vs- LAZAR GLICKMAN & SON INC. défenderesse. Le 9 janvier 1980, à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 209 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 petit meuble en bois brun, 1 cadre, 2 chaises en bois, 1 comptoir noir, 1 photocopieuse, et autres meubles de bureaux et équipements de bureaux, tables de travail, machine à café, frigidaire et 1 lot de chemises, 1 lot d'habits, 1 lot de matériel assorti. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-032789-799, CAMIL LORTIE (C.L. RENOVATIONS ENR.) demandeur -vs- LES RENOVATIONS PARIVERT INC. défenderesse. Le 11 janvier 1980, à 2:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4456 rue St-Denis en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Photocopieuse Xerox 4000, 1 Dactylo Smith Corona, 1 Calculatrice electrique Victor, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD, huissier, 842-9192, Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No 016712813, LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- RIVERFRONT PARK GEST HOME REG'D. défenderesse. Le 11 janvier 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4478 boul. LaSalle en la cité de Verdun et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 Extincteurs, 1 Réfrigérateur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-28037-788, LA REINE, demanderesse, -vs- P.M.S. PROFESSIONAL MAINTENANCE SERVICES LTD. défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 12 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 177 rue Place Frontenac, en la cité de Pointe Claire, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 3 bureaux, 1 classeur, 1 pathère, 1 table, 1 machine à café, 1 cadran réveil, 1 calculatrice Adler, 4 chaises droites, 1 table ronde, 3 chaises pivotantes et 1 cadre et portrait. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN BOISVERT, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No 018252244, LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, -vs- RIVERFRONT PARK GEST HOME REG'D. défenderesse. Le 11 janvier 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4478 boul. LaSalle, en la cité de Verdun et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 Extincteurs, 1 Réfrigérateur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO 500-05-015659-798, G.W. ASTLE SALES LTD. demanderesse, - vs- MATTEO GATTUSO (1979) LTD. défenderesse. Le 10 janvier 1980, à 3:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 500 rue Wright, en la cité de St-Laurent et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot caisses de provisions assorties, 1 Noway labelling machine, 1 Derson capping machine, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-023818-782, LA BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE, demanderesse -vs- EDOUARD GOULET, défendeur. Le 10 janvier 1980, à 2:00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 6568 rue des Écores en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. en couleur Phillips et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD, huissier, 842-9192, Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Terrebonne. No 700-32-000020-790. COUR PROVINCIALE. Me PIERRE SIMARD demandeur -vs- MME MICHELINE BERNARD LAUZON, défenderesse. Le 7 janvier 1980, à 11 heures au domicile de la demanderesse au No 8980 rue Descartes en la cité St-Léonard district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur QUAZAR, 1 laveuse WHIRLPOOL, 1 sécheuse INGLIS et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 866-4498. Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Terrebonne. No 700-32-000893-790. COUR PROVINCIALE. M. ROLAND GAUTHIER, demandeur, -vs- M. JOSEPH ODMAN défendeur. Le 10 janvier 1980, à 10 heures à la place d'affaires du défendeur au No 98 B rue Labelle en la cité Ste-Thérèse district Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile CADILLAC Sédan de Ville 4 portes 1971, 1 téléviseur noir & blanc SONY et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 866-4498. Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No 500-05-005351-794. MONT BRUNO FORD VENTES INC., demanderesse -vs- J. VALMONT ARSENAULT, défendeur. Le 8 janvier 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi au lieu d'entreposage du défendeur au No 500 rue Montée de Liesse en la cité de St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 remorque réfrigérée, 1970, série F 63681 et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 505-27-6141-791, LA REINE, demanderesse, -vs- P.E. BOISSE & FILS INC. défenderesse. Le 10 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1341 rue Newton (arrière), en la cité de Boucherville, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Chevrolet Chevy C65, 1975 de couleur bleu avec boîte et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL HAINAULT, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-28038-786, LA REINE, demanderesse, -vs- P.M.S. PROFESSIONAL MAINTENANCE SERVICES LTD., défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 12 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse, au No 177 rue Place Frontenac, en la cité de Pointe Claire, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 3 bureaux, 1 classeur, 1 pathère, 1 table, 1 machine à café, 1 cadran réveil, 1 calculatrice Adler, 4 chaises droites, 1 table ronde, 3 chaises pivotantes et 1 cadre et portrait. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN BOISVERT, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-002948-797, COUR PROVINCIALE, GRACIANO VALENTE demandeur, -vs- THEREZA MIMOSO défenderesse. Le 10 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 2021 rue Atwater en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Hitachi et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. CAMIL HAMEL huissier, 842-9192, Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District d'Iberville, No 755-02-000622-79, COUR PROVINCIALE, M.J.A. LEBLANC LES PETROLES LEBLANC ENRG. & M. JEAN GUY CHAUVIN, Greffier demandeurs, -vs- M. ROLAND POITRAS défendeur. Le 9 janvier 1980, à 12 heures au domicile du défendeur au No 6265 rue Jean-Talon Est app. 2 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Philco et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE BERNARD huissier, 521-1740. Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-001069-785, COUR PROVINCIALE, LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT demanderesse, -vs- ANITA DUVERNAY ET AL défendeurs. Le 10 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse ANITA DUVERNAY au No 7009 rue de Lanaudière en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile Dodge Dart 1975 immatriculé Québec 79/624-H-230 et portant le no. de série: LL41G R.232011, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMEO LOISELLE huissier, 842-9192. Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-052763-799, COUR PROVINCIALE, MICHEL PACIFICO demandeur, -vs- LUCIEN RICHARD BERGERON défendeur. Le 10 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi au lieu d'entreposage du gardien au No 8245 rue Hochelaga en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Pontiac 1970 no. de série: 24237011070. Conditions: ARGENT COMPTANT. MARCEL LANDRIAU huissier, 845-2804. Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-05-000885-796, COUR SUPÉRIEURE, TRANSPORT SIGNAL LTEE demanderesse, -vs- JACQUES MONTPLAISIR défendeur. Le 8 janvier 1980, à 14 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 3960 rue Leman en la cité St-Vincent-de-Paul, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ford Econoline 300 avec boîte et contenu, 1 camion Ford Econoline 100 avec contenu, 1 camion Chevrolet Chevy avec contenu, 1 camion Econoline 300 avec contenu. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE BERNARD huissier, 521-1740. Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR SUPÉRIEURE, No: 750-05-000466-76. Sous-ministre du Revenu du Québec, demandeur -vs- La Robe du Québec (1973) Inc., défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 12 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 550 rue St-Louis, en la cité de St-Hyacinthe, district de St-Hyacinthe seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: mobilier de bureaux, équipements de bureaux, 1 lot d'environ 200 supports de plastique de couleur blanc, 1 support de métal noir avec 2 rouleaux de polythène pour emballer, 2 tables de métal et autres biens meubles assortis. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL HAINAULT, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-012891-748, KELLY GIRL OF CANADA LTD., demanderesse -vs- ANDREW H. PYTEL, défendeur. Le 9 janvier, 1980 à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 168 rue Kipling, à Beaconsfield, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: ANDREW H. PYTEL saisis en cette cause, consistant en: 1 peinture Pawn Shop (Oldfield), 2 peintures (PRINTS) Rapids of St. Lawrence, 1 peinture (The Wolf). Conditions: ARGENT COMPTANT. J. ROBERT GIASSON, huissier, 866-1811, Montréal, ce 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPERIEURE No: 700-05-002086-779, PIERRE FARLEY, demandeur -vs- DAME CARMELLA RUCCOLO IALENTE, défenderesse. Le 10 janvier, 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 6441 rue Dagenais, à Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse: DAME CARMELLA RUCCOLO IALENTE saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de fauteuils, 1 lot de bureaux, 1 lot de tables de cuisine... ETC... Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LABRÈCHE, huissier, 866-1811, Montréal, ce 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-002022-791, LES HUILES ESSEX, DIVISION DE LES PÉTROLES SPUR LTÉE, demanderesse -vs- DAME PAULINE FOURNIER, défenderesse. Le 10 janvier, 1980, à 13 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse au No 295 rue Des Prés, à Ville de Laval, (Laval-des-Rapides) district... de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse: DAME PAULINE FOURNIER saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur console couleur Viking, meubles de ménage et articles d'usage... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROLAND BOURDAGES, huissier, 866-1811, Montréal, ce 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-000369-772, BOURASSA PONTIAC BUICK LTÉE, demanderesse -vs- MARCEL GIGUÈRE, défendeur. Le 15 janvier, 1980, à 12 heures du midi au domicile du défendeur au No 2330 rue Nicolas, à Ville Brossard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: MARCEL GIGUÈRE saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Gremlin AMC - beige - immatriculée Québec 1978 / 407B150. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. ROBERT GIASSON, huissier, 866-1811, Montréal, ce 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-019-028-757, JEAN-GUY PROTEAU, demanderesse - vs- PAUL-ANDRÉ MORIN, défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 14:00 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse au No 4695 rue Miquelon, en la cité St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile Dodge Coronet 1975, série Z0423K56169062, Lic 231 L 932 / 79. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALBERT PELLETIER, huissier, 679-3080. Montréal, le 24 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-011990-775, Les Entreprises Electriques Borduas Inc., demanderesse, -vs- Maurice Carpentier, défendeur. Le 9 janvier 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 3975 rue York, en la cité de St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 - automobile de marque Chrysler New Yorker 1976 avec acc. 2 T.V. couleur avec acc. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. J.R. GIASSON, huissier, 671-9031. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-008537-795, JOHN CORNFIELD INC. demanderesse, -vs- ALF LIPENSKY, défendeur. Le 10 janvier 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 626 avenue Victoria en la cité de St-Lambert et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile de marque Ford Mercury, immatriculé 839-H-840 et no. de série 5263SS28832, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. CAMIL HAMEL, huissier, 842-9192. Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No 500-02-033125-795, HENRY BIRKS & SONS (MONTREAL) LTD. demanderesse, -vs- PETER MATLAG, défendeur. Le 10 janvier 1980, à 13 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 5463 rue Cranbrooke app. 102, en la cité de Côte-St-Luc, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 radio TV cassette recorder de marque JVC avec acc. 1 téléviseur couleur RCA new Vista color, 1 table tournante de marque Pioneer, 1 stéréo receiver Model SX-650, 4 boites de son (2 petites et 2 grosses) et autres biens-meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL HAINAULT, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-007262-742, LES ÉQUIPEMENTS STE-ROSE LTÉE, demanderesse -vs- DONALD LIZOTTE — D.L.J. EXCAVATION INC. & PAUL DUMONT, défendeurs, ET: STONECREST DEVELOPMENT LTÉE, tierce-saisie. Le 9 janvier, 1980, à 12 heures du midi à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 809 rue Deslauriers, à Ville St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie: STONECREST DEVELOPMENT LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice Automatic Calculator, 1 machine comptable National 33, 1 machine comptable N.C.R., meubles de bureau et articles d'usage... Conditions: ARGENT COMPTANT. J. ROBERT GIASSON, huissier, 866-1811, Montréal, ce 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-2541-797, LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse -vs- RESTAURANT BEYROUTH INC. défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 7207 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse électr., 1 abreuvoir élect. et acc., 1 lot d'env. 32 tables assorties, 1 lot d'envr. 96 chaises en bois, 1 appareil à café Cary et acc., 1 téléviseur portatif noir et blanc Panasonic et acc., 1 calculatrice élect. Underwood et acc., 1 congélateur réfrigérateur à dessert, 1 comptoir-arborite avec congélateur, lot de menus objets décoratifs assortis. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE MATHIEU, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-013813-790, Les Services Corporatex Ltée., demanderesse, -vs- Luigi Moretto, défendeur. Le 10 janvier 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 7715 rue Denise, en la cité de LaSalle, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. J.M. GADBOIS, huissier, 671-9031. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-003995-790, B. FABIAN INC. demanderesse -vs- restaurant le carafon de vin Ltée, défenderesse. Le 11 janvier 1980, à 3:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1106 ouest, boul. de Maisonneuve, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-onde Toshiba, 1 Congélateur Rapid Chest, 1 Caisse enregistreuse ADS, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192, Montréal, le 29 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO 500-02-041522-785, Voyage Syd Starr Inc. demandeur, -vs- Ray Onesi, défendeur. Le 8 janvier 1979, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 35 rue Ronald Drive, Apt. 2, en la cité de Montréal Ouest de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Zenith Console T.V. set & Acc. 1 J.V.C. Stéréo Receiver Turntable & access. 1 Pentax Camera S.P. 1000 et Acc. 1 Cannon Camera Model A-1 & acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SHAPIRO, huissier, 845-8156. Montréal, 28 décembre 1979.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No 705-02-106-799, BETON MOBILE ST-CALIXTE INC. demanderesse, -vs- MARCEL GAGNON défenderesse, ISOLATION ISOTHANE LTEE, Tierce saisie. Le 9 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la tierce saisie, au no 1122 rue Berlier, en la cité de Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois, 1 additionneuse Totec électr. et autres équipements de bureau et meubles de bureaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier, 284-1007. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-30496-782, LA REINE, demanderesse -vs- ECLAIR ALUMINIUM LTD, défenderesse. Le 9 janvier 1980, à 13:30 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4280 rue Métropolitain Est, #205, en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau de secrétaire, 1 dactylographe électrique SCM et acc. 1 commode-armoire métallique, 4 chaises cuirette bleu, 1 table de couleur jaune, 1 radio digital clock, 2 cadres et gravures, 1 calculatrice électr. 1 chaise pivotante et 1 paymaster. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE MATHIEU, huissier, 284-1007, Montréal, le 27 décembre 1979.

Prenez avis que Adéodat Michaud s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis Q-503743, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Francis Ouellet, 40 rue de la Gare, Price, Cté Matane. Tout intéressé à la dite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest-est, Québec.
Première parution: 27 décembre 1979
Deuxième parution: 28 décembre 1979
Troisième parution: 29 décembre 1979

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
ROBERT JARRY ET DAME MICHELINE PERRAS-JARRY

Avis est par les présentes donné que ROBERT JARRY, cultivateur & DAME MICHELINE PERRAS-JARRY, Rang Petit 10, St-Pie de Guise, Co. Yamaska, P.Q., ont fait cession de leurs biens le 14ème jour de décembre 1979 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3ème jour de janvier 1980, à 9:30 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic soussigné, à 1305 rue Girouard, Saint-Hyacinthe, P.Q.

Laurent Langevin, L.S.C., Adm.A.

Bureau:
1305 rue Girouard,
Saint-Hyacinthe, P.Q.
Tél.: 774-4300

AVIS

Prenez avis que M. Richard Fafard voiturier-remorqueur détenteur du permis no. Q-301257, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Kingsway Transports Limited, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Kingsway Transports Limited, portant numéro M-304623, laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.
Durée du permis: 364 jours.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
1ière publication: 27 décembre 1979
2ième publication: 28 décembre 1979
3ième publication: 29 décembre 1979
Corbeil, Groleau & Dufresne,
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-016682-799
ROBERT LAVOIE,
Demandeur,
-VS-
JULES MONETTE,
Défendeur,
-et-
LÉO SERGERIE,
Mis-en-cause,

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le Mis-en-cause, LÉO SERGERIE, est par les présentes requis de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation ont été laissées à la Cour Supérieure, à son intention. PRENEZ AVIS de plus, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement qu'il sollicite contre vous.

LONGUEUIL, ce 14 décembre 1979

RONALD CHASSÉ
Protonotaire adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No 500-05-018673-796
MARIE LEPOIDEVIN, —et— Al.,
requérantes,
—vs—
NORMAN DOLAN, HIDA DOLAN, DOUGLAS CLARKE, MARGUERITE LARCHE, ALDERIC LARCHE Jr., SARAH BÉLANGER, EDITH LARCHE, ALMA LARCHE, ALFRED LARCHE, Jr., GEORGE C. IMBEAU,
intimés

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les intimés, Norman Dolan, Hida Dolan, Douglas Clarke, Rita Clarke, Marguerite Larche, Aldéric Larche Jr., Sarah Bélanger, Edith Larche, Alma Larche, Alfred Larche Jr., George C. Imbeau sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de (30) jours de la parution.

Des copies de la requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété (2183A, 2192 et ss du C.C. et 806 et ss du C.P.C.), des affidavit et de l'avis de présentation ont été laissés au greffe de la Cour Supérieure à leur intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer vos comparutions ou contestations dans les délais susdits, les requérantes procéderont à obtenir contre vous, par défaut, un jugement final en reconnaissance judiciaire du droit de propriété: le 30 janvier 1980 à la Chambre 2.16 du Palais de justice de Montréal.

Montréal, 20 décembre 1979.
Arsenault, Pelletier & Grégoire
4 est, rue Notre-Dame,
Suite 1004, Montréal, (Québec),
H2Y 1B8

TORONTO

Métaux en vedette

Alors qu'il pointait à 1,808.20 dans le courant de la journée, l'indice composé de la Bourse de Toronto a fléchi durant l'après-midi et à la fin de la séance il marquait 1,804.25, soit un gain de 5.63 sur la veille.

À la fin de la séance, on dénombre 268 valeurs en hausse, 156 en baisse et 181 ont conservé leurs positions du jour précédent.

Onze secteurs du marché ont réalisé des gains, les plus importants revenant aux métaux. Parmi les trois secteurs en baisse, les services publics ont subi les plus lourdes pertes.

Le volume des affaires comprenait 6.05 millions d'actions d'une valeur globale de $61.94 millions et 4,491 contrats d'option ont été conclus.

Les échanges ont repris dès l'ouverture sur Scott-LaSalle Ltd et le titre termine en perte de 45 cents à 75 cents.

D'autre part, Falconbridge Nickel A gagne 1 à $88, Reichhold 1 à $14, Bank of British Columbia 1 à $30, BP Canada 7-8 à $41 3-8 et Alberta Gas Trunk A 7-8 à $26.

Gulf Canada cède 3 1-2 à $114 1-2, Westcoast Pete 7-8 à $34, Chrysler 5-8 à $8 1-8, Bell Canada 1-4 à $20 1-2 et Action Traders cinq cents à 37 cents.

Dans le secteur minier, Placer Development gagne 2 1-2 à $52 1-2, Afton 2 1-4 à $29 et United Keno Hill 1 5-8 à $39 1-8. Brenda Mines cède 1-4 à $28 1-8 et Brunswick Mining 1-8 à $10 5-8.

Parmi les pétroles, Conventures monte de 1 3-8 à $13 1-4, Numac Oil and Gas 1 à $46 1-2 et Total Pete 5-8 à $29 1-8. Page Pete baisse de 7-8 à $25 et Dynamar Energy 35 cents à $3.50.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

ÉCHOS BOURSIERS

Canadian Cablesystems achète 19% de Premier

M. John W. Graham, président du conseil d'administration de Canadian Cablesystems (CCL) a annoncé hier que CCL a accepté de racheter 615,040 actions de Premier Cablevision, ce qui représente environ 19% des actions en circulation, à la société CBS Inc., et ce pour un prix de $25 par action (devises canadiennes).

Cette acquisition est sujette à l'approbation du Conseil de radio et télécommunications du Canada quant au transfert de contrôle de Premier à CCL, et à la clôture de l'acquisition précédemment annoncée pour M. S.W. Welsh et autres actionnaires.

Pour compenser CBS du fait qu'elle ne peut disposer de ses actions premier, qu'elle a des frais pour les demandes déposées auprès du CRTC et qu'elle cède ses droits sur tous les dividendes pour les actions premier jusqu'à la signature du contrat, CCL a versé une somme non-remboursable de $1,500,000 en devises canadiennes à CBS.

■

National Airlines fusionnera avec Pan American World Airways le 7 janvier prochain, a annoncé hier à New York un porte-parole de la 'PanAM.

Cette opération, d'un montant total de $400 millions, a pu être réalisée après que le président Carter eut donné son accord la semaine dernière.

Texas International Airlines et Eastern Airlines avaient tenté sans succès de racheter 'National Airlines.

Le porte-parole de la PanAm a indiqué que les problèmes créés par l'intégration des équipages seraient réglés vers le milieu de l'été prochain et ceux des lignes desservies par la compagnie dès que le conseil de l'aéronautique civile (CAB) se sera réuni, au printemps.

■

La société Noranda a fait l'acquisition de **Heath Steel Mines**, société précédemment détenue par Amax, et de son intérêt de 75% dans la co-entreprise de Little River. En échange, Amax Inc. a fait l'acquisition des actions de Noranda Phosphate, qui détient environ 8,100 acres de terrains de phosphate non mis en valeur en Floride. Sous la nouvelle administration, Heath Steele continuera à produire des concentrés de zinc, de plomb et de cuivre venant de ses exploitations près de Newcastle, au Nouveau-Brunswick.

MONTRÉAL

Activité intense

L'indice composé de la Bourse de Montréal a terminé hier en baisse de 0.54 à 311.35. En tout, 1,124,980 actions ont changé de mains et 2,062 contrats d'option ont été négociés.

Dans le groupe des pétrolières, qui baisse de 6.57 à 641.58, Gulf Oil Canada perd 4 1-4 à $114, Shell Canada, 1-8 à $35, Consumers Gas 1-8 à $27 1-4 et Dome Petroleum 2 1-2 à $52 7-8. Imperial Oil A gagne 1-8 à $44, Dome Petroleum 3-4 à $53 5-8 et Total Petroleum 1-2 à $29.

Par contre, dans le secteur des bancaires dont l'indice a encore monté hier de 2.55 à 313.14, la Banque de Montréal prend 3-8 à $25 1-8, la Royale 1-4 à $42 1-4, l'Impériale 1-4 à $25 3-4 et la Nationale 5-8 à $13 7-8.

D'autre part, les industrielles baissent de 1.19 à 329.69 et les papetières de 0.51 à 165.50. Les services publics sont stables à 246.76.

Les gains l'emportent malgré tout sur les pertes par 65 contre 35 et 37 titres sont stationnaires.

Parmi les valeurs traitées vendredi, TransCanada Pipelines gagnent 3-8 à $25 3-4, Celanese Canada 1-4 à $6 1-4, IU International Corp. 3-8 à $13 3-8 et Noranda 1-8 à $22 1-8.

Bell Canada perd 1-8 à $20 5-8, Massey-Ferguson 1-4 à $12, Seagram 1-4 à $47 1-2 et Stelco A 3-8 à $16.

Les valeurs minières ont encore une fois dominé le marché et de nombreuses transactions ont eu lieu. Quebec Explorers progresse de 24 cents à $2.24, Bruneau Mining de cinq cents à 60 cents, Bateman Bay Mining de trois cents à 16 cents et Quebec Uranium de un demi-cent à 10 1-2 cents. Dumont Nickel perd sept cents à 70 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

OBLIGATIONS

Les cours étaient généralement inchangés et les affaires calmes au marché canadien des obligations, cette semaine.

Le court terme était stable. Les moyen et long terme ont perdu un huitième de point. Les titres des sociétés n'ont pas bougé.

La plupart des établissements financiers ont fermé leurs registres pour le reste de l'année.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 11.50%. Les bons du Trésor à trois mois se traitaient à 13.66% en moyenne, contre 13.59% la semaine dernière, et les bons à six mois se négociaient à 13.60%, au lieu de 13.48% précédemment.

BÉNÉFICES

Finning Tractor and Equipment: neuf mois clos le 30 sept.: 1979, $12,700,000, $3.20 par action; 1978, $10,658,000, $2.68.

La Vérendrye Management: neuf mois clos le 30 sept.: 1979, $7,229,000, 52 cents par action; 1978, $6,547,000, 96 cents.

Merland Explorations: neuf mois clos le 30 sept.: 1979, $2,346,116, 39 cents par action; 1978, $2,884,338, 48 cents.

NEW YORK

Marché indécis

Les cours ont baissé hier pour la quatrième séance consécutive, ramenant l'indice Dow Jones des valeurs industrielles exactement au point où il se trouvait la semaine dernière. Il termine la séance, en baisse de 1.19 à 838.91.

Au dire des observateurs le renchérissement du pétrole, les niveaux records de l'or et les manoeuvres fiscales de fin d'année se sont ligués pour bloquer le marché, où 34.43 millions d'actions ont changé de mains.

Le prix de l'or, qui retient l'attention des opérateurs depuis quelques jours, montrait des signes d'essouflement. À Londres, le métal jaune cotait $515 l'once le matin et $512 l'après-midi.

Les pétroles étaient irréguliers et aucun des 30 titres composant le Dow Jones n'a varié au plus que d'une fraction.

Parmi les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, Hudson Bay Mining monte de 1 1-8 à $23 1-4, Dome Mines de 5-8 à 50 1-8 et Seagram de 3-8 à 40 7-8.

Bell recule de 5-8 à $50 1-8, Ashland Oil de 1-4 à 40 1-4 et Massey-Ferguson de 1-4 à 10 1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

OPTIONS

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 16

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
JACQUES GLADU & DAME DENISE ROUSSEAU-GLADU

Avis est par les présentes donné que M. Jacques Gladu, photographe et Dame Denise Rousseau-Gladu, 280 rue Bienvenue, Saint-Hyacinthe, P.Q., ayant fait affaires sous la raison sociale: "JACQUES GLADU ENRG.", 1395 rue Girouard, Saint-Hyacinthe, P.Q. ont fait cession de leurs biens le 20ème jour de décembre 1979 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9ème jour de janvier 1980, à 1:30 heures de l'après-midi, au bureau du syndic soussigné, 1305 rue Girouard, Saint-Hyacinthe, P.Q.

Laurent Langevin, L.S.C. Adm. A.
Syndic.

Bureau:
1305 rue Girouard,
St-Hyacinthe, P.Q.
Tél.: 774-4300

AVIS LÉGAL

La Commission des transports du Québec a accordé à François Nolin Limitée, à la décision QCS-02156TF, une modification tarifaire suivant les dispositions de l'article 2.70.1 du Règlement no 2 (1976), touchant le transport de certains produits pétrolifères en véhicules-citerne, tel que déposé au bureau de la Commission au 585 est, boul. Charest à Québec, à l'annexe C) du dossier Q-300045-104-TT, le tout exécutoire le 31 décembre 1979.

Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 5 jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.

Jean-Pierre Vermette
Chef, Service des publications tarifaires
Première publication le 27 décembre 1979
Deuxième publication le 28 décembre 1979
Troisième publication le 29 décembre 1979

C.T.Q.
TRANSFERT
ART. 2.59(1) - REG. 2

PRENEZ AVIS que REO MEUNIER, domicilié à Roxton Pond, Cté Shefford, détenteur du permis 24001-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres et intérêts détenus dans ledit permis 24001-V en faveur de ALAIN ROBERT, domicilié à St-Alphonse de Granby, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 2.59(1) du règlement 2 et de l'article 36.1 de la Loi des Transports du Québec.

Les requérants cédant et cessionnaire demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q.

1ère parution: 27 décembre 1979
2ème parution: 28 décembre 1979
3ème parution: 29 décembre 1979
Corbeil, Groleau & Dufresne,
31 rue St-Jacques,
suite 100,
Montréal, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat daté du 8 février 1977 par lequel AMEUBLEMENTS BELUS INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 21 février 1977, sous le numéro 2759285, Banque de Montréal, le 21 février 1977.

Le requérant-cédant, Mme Suzanne Picard Savard, domicilié au 139 rue Front, Clarenceville, Cté Missisquoi, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Michel Picotte, domicilié à Bonsecours, Cté Shefford, le permis portant le numéro M-508889-001, qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 05, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Première parution: 27 décembre 1979
Deuxième parution: 28 décembre 1979
Troisième parution: 29 décembre 1979

Le requérant: Alain Vaillancourt, 6550, Chicot nord, St-Eustache, P.Q., demande à la Commission des Transports du Québec un permis pour effectuer le transport suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — de l'usine de FOREX INC., Parc Industriel, Val-d'Or, et les INDUSTRIES ALARIE LTÉE., de Malartic, pour le transport de bois plané, fini, à destination de leurs clients dans le Montréal Métropolitain, pour le compte de ces dernières.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 27 décembre 1979
2ème parution le 28 décembre 1979
3ème parution le 29 décembre 1979

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de:

CLÔTURE NIAGARA INC. - NIAGARA FENCE INC., corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires au 724 rue Bériault, Longueuil, P.Q. J4G 1S8.

Débitrice

Avis est par les présentes donné que CLÔTURE NIAGARA INC. - NIAGARA FENCE INC., de la Cité de Longueuil, dans la Province de Québec, a déposé une proposition entre mes mains, en vertu de la Loi sur la Faillite le 21ième jour de décembre 1979.

Il sera tenu une assemblée générale des créanciers de la débitrice au bureau du Séquestre Officiel, 10 est, rue Notre-Dame, en la Ville de Montréal, dans la Province de Québec, le 16ième jour de janvier 1980, à 14 heures.

Daté de Montréal, ce 27ième jour de décembre 1979.

MICHEL VERDIER,
Syndic.

Bureau de:
BLAIS, HUARD, VERDIER & ASSOCIÉS
1 Place Ville Marie
Suite 2240
Montréal, Québec, H3B 3M4
514-861-6721

RÔLE DE NOUVELLE GÉNÉRATION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NO 1 DÉCOULANT DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 7 DE LA LOI SUR L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Des soumissions sont demandées pour la préparation du rôle d'évaluation du Comté des Iles-de-la-Madeleine.

Ce rôle sera dressé conformément au Règlement No 1 découlant du paragraphe 2 de l'article 7 de la Loi sur l'évaluation foncière et devra être déposé entre le 8 et le 15 novembre 1980, avec évidemment respect des étapes intérimaires décrites audit règlement.

Les soumissions seront reçues au plus tard le 21 janvier 1980, avant 17 h. 00hr., au bureau du secrétaire-trésorier situé à Lavernière et devront être exprimées sur le projet de contrat ci-joint. Les documents complémentaires jugés pertinents pourront être ajoutés et l'offre de service ne doit porter que sur l'établissement du premier rôle, la tenue à jour de ce dernier devant être envisagée par la suite et séparément.

En appendice au projet de contrat, l'évaluateur devra indiquer le rabais qu'il accorde pour la documentation existante, disponible et/ou propriété du comté. Il devra également indiquer sa position sur la possibilité de faire réaliser, dans le cadre de programmes gouvernementaux de formation et de création de main-d'oeuvre, certaines étapes techniques et préliminaires et notamment les plans de base décrits en A du complément explicatif No III dudit Règlement No. 1.*

Le conseil de comté ne s'engage à retenir ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions et ne donnera aux soumissionnaires aucune justification de son choix.

*Formation de 5 personnes engagées par le Conseil de Comté, pour travailler sur le terrain.

*De plus, il devra aussi indiquer le crédit qu'il accorde pour la participation du personnel fourni par le Comté des Iles-de-la-Madeleine. Ce rabais sera sous forme de % du salaire de l'employé en cause, pour les périodes où il travaillera effectivement pour l'évaluateur.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Collège Saint-Jean-sur-Richelieu

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

recherche les services de

PROFESSEUR

dans les disciplines suivantes pour la session Hiver 1980:

Chimie — Pleine charge
202-101
202-201

Chimie — 5 périodes/semaine
202-202

Patinage sur glace — 2 périodes/semaine
109-360

Sc. du comportement — 8 périodes/semaine
401-935

Mécanique — Pleine charge
241-281 Élaboration des bruts et traitements thermiques
241-291 Machines outils II
241-292 Machines outils II
241-461 Organisation scientifique du travail

Mécanique — Pleine charge/Remplaçant
Automatisme et dessin (Fabrication mécanique)
241-271 Automatismes II
241-251 Dessin et technologie de construction méc. II
242-101 Sc. graphiques I

Mécanique — 4 périodes/semaine
242-101 Sc. graphiques I

Électrotechnique — Pleine charge
243-210 Analyse de circuits
243-230 Semi conducteurs

Techniques infirmières — Pleine charge
180-501 soins infirmiers psychiatriques

Qualifications requises: Diplôme universitaire pertinent

Début des cours: 21 janvier 1980

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 4 janvier 1980 à l'adresse suivante:

Le Service du personnel
Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
C.P. 1018
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qué.
J3B 7B1

L'Université du Québec à Rimouski est à la recherche d'un

Professeur substitut

La fonction: Le candidat retenu sera appelé à superviser et encadrer des stages de formation pratique en Enfance inadaptée.

Le profil: Le candidat recherché doit posséder:

Un doctorat en pédagogie ou en adaptation scolaire

ou

Avoir terminé sa scolarité de doctorat.

Les détenteurs d'une maîtrise en pédagogie ou en adaptation scolaire seront également considérés.

Un expérience d'enseignement en adaptation scolaire est souhaitée.

Durée du contrat: Un (1) an.

Date d'entrée en fonction: Janvier 1980.

Traitement: Selon la convention collective du corps professoral.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 17h. vendredi le 4 janvier 1980 à l'adresse suivante:

Monsieur Pierre Michaud
Directeur
Département des Sciences de l'Education
Université du Québec à Rimouski
300 avenue des Ursulines, Rimouski. G5L 3A1

Université du Québec à Rimouski

Voir autres Carrières et Professions, en page 19

LE CONSEIL SCOLAIRE DE VANCOUVER

est à la recherche

D'ENSEIGNANTS EN IMMERSION PRÉCOCE

— Un poste dans le programme-cadre de français (maternelle à la 3ième, toutes les matières sont enseignées en français).

— Un poste en 4ième (immersion précoce)

— Un conseiller pédagogique (la moitié du temps comme conseiller et l'autre comme enseignant en immersion).

Qualifications exigées pour tous les postes:

Tout candidat doit avoir ou pouvoir obtenir son brevet d'enseignement en Colombie Britannique; être bilingue; avoir une formation pour l'élémentaire et pour l'immersion et avoir une connaissance de la méthode dynamique et du sablier; de l'expérience en immersion serait très avantageux.

Fonctions de Conseiller Pédagogique:

En plus des qualifications indiquées, le Conseiller Pédagogique travaillera comme conseiller avec tous les enseignants de l'immersion dans les écoles du Conseil, y compris le développement du programme et les stages de perfectionnement et de recyclage pour ces enseignants. Tout candidat doit avoir de l'expérience en immersion et en développement des programmes.

Quoique nous cherchions à remplir ces trois postes vacants tout de suite, nous invitons aussi les candidatures des candidats pour d'autres postes possibles en septembre 1980.

Veuillez faire parvenir votre candidature au:

Bureau du Personnel
Conseil Scolaire de Vancouver
1595 ouest, 10ième avenue
Vancouver, B.C. V6J 1Z8
Tél.: (604) 731-1131

SÉCOR INC.

offre

UNE CARRIÈRE EN CONSULTATION

L'entreprise:
Sécor est une firme spécialisée en **Conseils et Analyses** stratégiques, dans quatre secteurs: **Marketing, Économie et finance, organisations** et **problèmes socio-politiques.** Sécor s'adresse en priorité à l'entreprise canadienne. Fondée en 1975 par des consultants professionnels et des universitaires, Sécor entend maintenir un haut niveau d'analyse scientifique et technique. L'entreprise compte une vingtaine d'employés.

Les candidats:
Détenteurs d'une maîtrise ou d'un doctorat en administration d'une université américaine ou canadienne les candidats doivent se distinguer par l'excellence de leur dossier universitaire. Ils manifestent le désir et ont les aptitudes d'entreprendre une carrière en consultation. Polyvalents, ils excelleront néanmoins dans un des quatre secteurs de spécialisation de Sécor.

Le poste:
Dans le cadre de l'expansion de ses activités, Sécor recherche des chargés de projets, qui travailleront sous la supervision générale d'un des six associés de l'entreprise.

Écrire ou téléphoner à:

Marcel Côté
SÉCOR
388 rue St-Jacques,
Montréal H2Y 1S1
Tél.: 844-3301

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE

EST À LA RECHERCHE D'UN

CHEF DU SERVICE DU PERSONNEL

POUR OEUVRER DANS LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Sommaire de la fonction:
— Sous la responsabilité du Directeur des Services Administratifs, le chef de service du personnel planifie, organise, dirige et contrôle les activités de son service.
— Le chef de service du personnel assumera la responsabilité de la réalisation des programmes d'activités prévus pour son service dans le cadre des objectifs du C.S.S.
— Il coordonne les activités de recrutement, sélection, embauche du personnel du C.S.S.E.
— Il est responsable du comité de négociation.
— Il assume un rôle de conseiller auprès des cadres impliqués dans la gestion du personnel et dans l'application de la convention collective et des ententes locales et provinciales.

Exigences:
— Diplôme de 1er cycle terminal en relations de travail, ou en psychologie industrielle, ou en administration.
— Expérience de deux (2) ans plus particulièrement en relations de travail et gestion du personnel.
— Une connaissance du secteur des Affaires Sociales serait souhaitable.

Rémunération:
— Selon les normes du M.A.S. — classe 14, minimum $23,-321.00 et maximum $32,873.00.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 18 janvier 1980 à:

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
C.S.S. de l'ESTRIE
594, boul. Queen nord
Sherbrooke (Québec)
J1H 3R7

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

requiert les services d'un

DIRECTEUR DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Sommaire de la fonction:
— Direction générale des activités de recherche commanditée effectuées sous la responsabilité des professeurs de l'École pour le compte de plus de 250 entreprises industrielles et de quelque 60 autres clients (divers ministères, etc.), d'une valeur d'environ $2 millions par année.
— Liaisons avec l'industrie et promotions des résultats de la recherche universitaire auprès des entreprises, surtout les PME québécoises.

Exigences du poste:
— Bonne connaissance du milieu industriel québécois.
— Expérience du milieu universitaire québécois et du marketing de la recherche-développement dans l'industrie.
— Talents d'administrateurs et leadership.
— Membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec.

Candidatures:
Les experts intéressés sont priés de présenter leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae sous pli confidentiel à:

École Polytechnique de Montréal
a/s Directeur du personnel
Campus de l'Université de Montréal
C.P. 6079, Succursale "A"
Montréal, Qué. H3C 3A7

Date limite: le 20 janvier 1980.

Centre Local de Services Communautaires de la Petite Nation

INTERVENANTE ou INTERVENANT COMMUNAUTAIRE

Titres du poste:
Organisateur communautaire/ Travailleur communautaire/ Travailleur de quartier

Raison d'être:
L'amélioration des conditions de vie et de la qualité de vie de la population, et plus particulièrement des jeunes (12-20 ans);

Tâches:
— connaissance de la jeunesse, ses besoins et ses attentes;
— regroupement des jeunes autour d'actions de développement communautaire;
— identification et mise en évidence des facteurs (leadership, rapports de force, agents de développement...) exerçant une influence dans la région;
— collaboration des diverses ressources travaillant auprès des jeunes;
— avis, conseils et soutien aux groupes du milieu;
— toutes autres tâches reliées au poste.

Qualités requises:
— capacité de s'intégrer au milieu et de se faire accepter par le milieu;
— autonomie et leadership;
— esprit de créativité et ouverture à l'innovation;
— capacité de travailler en équipe et avec des groupes.

Exigences:
— diplôme universitaire ou diplôme d'études collégiales dans une discipline appropriée ou expérience pertinente;

Lieu de travail:
Région de la Petite Nation

Salaire:
Selon la convention collective

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae avant le 11 janvier 1980 à 17h00 à:

GILLES MICHAUD, directeur général
CLSC de la Petite Nation
C.P. 120
Saint-André Avellin, Québec

---

la commission scolaire de jacques-cartier

recherche

Secrétaire général

La Commission Scolaire de Jacques-Cartier est située sur le territoire de la Ville de Longueuil. Sa population scolaire est de plus de 10,000 élèves de niveau primaire.

FONCTIONS
Sous l'autorité du directeur général, le secrétaire général s'assure du bon fonctionnement des mécanismes de consultation et de communication entre les différents échelons de la commission scolaire, particulièrement il:
— Agit comme secrétaire du Conseil des Commissaires, du Comité Exécutif et de tous les principaux comités et sous-comités de régie interne de la commission.
— Assure le suivi de tous les dossiers qui lui sont confiés.
— Est responsable de certains dossiers particuliers et ainsi que tous les dossiers que lui confie le directeur général.
— Est responsable des relations publiques et des services d'information.
— Est responsable de la bonne marche des activités du comité de parents et des comités d'écoles.
— Assure les communications avec les professionnels pour des avis légaux et la défense de nos droits devant les tribunaux.
— Conduit à terme toutes les procédures d'achat, de vente et d'expropriation de terrains.
— Agit comme président des élections scolaires.
— Est responsable du recensement annuel de la population.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES:
Diplôme universitaire de préférence 2e cycle soit en droit ou en administration.
Membre du Barreau est un avantage.
Huit (8) années d'expérience pertinente.

TRAITEMENT
Selon la classification et l'expérience. Peut varier entre $25,000.00 et $36,000.00 (en révision).

AVANTAGES SOCIAUX:
Selon l'arrêté en conseil 2902-77 et la politique de gestion du personnel de cadre et de gérance.

Tout candidat intéressé doit postuler avant le 18 janvier 1980 (16:00 heures) en faisant parvenir son curriculum vitae à:

M. DORES ARCHAMBAULT
Directeur général
Commission Scolaire de Jacques-Cartier
1500 est, boulevard Curé-Poirier
Longueuil, Qué.
J4J 4T9

Le Campus Manicouagan du Cégep régional de la Côte-Nord requiert les services d'un

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

(Poste de remplaçant pour 18 mois)

FONCTION
Comme responsable du secteur des sciences et techniques humaines et administratives, le conseiller pédagogique exerce des fonctions de conseiller auprès du personnel de cadre responsable des services d'enseignement et d'animation pédagogique auprès des enseignants et des autres professionnels relativement à l'implantation, au développement, à l'évaluation des programmes d'enseignement, à l'organisation scolaire qui convient de même qu'au choix et à l'utilisation des méthodes, des techniques, de l'équipement, du matériel didactique.

QUALIFICATION
Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champs de spécialisation approprié au secteur concerné.

LIEU DE TRAVAIL
Campus Manicouagan, 537 boulevard Blanche, Hauterive.

SALAIRE
Selon la convention collective.

DURÉE DE L'EMPLOI
De janvier 1980 à juin 1981.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae complet avant le 8 janvier 1980 au:

Directeur du Campus
Campus Manicouagan
537 boulevard Blanche
Hauterive, Qué.
G5C 2B2

Cégep Régional de la Côte-Nord

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE

EST À LA RECHERCHE D'UNE

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Fonctions principales:
— Assumer la responsabilité globale du secrétariat de la direction et la supervision du personnel impliqué.
— Convoquer les réunions du secteur, assister à ces réunions et en rédiger les procès-verbaux et comptes-rendus.
— Garder sous le sceau de la confidentialité tous les documents rattachés au secteur concerné.
— Participer à la sélection, à l'embauche et au congédiement du personnel de secrétariat sous sa responsabilité.

Exigences:
— Habileté acquise et pratique courante de la sténographie.
— Habileté acquise dans la rédaction de procès-verbaux.
— Excellente maîtrise du français écrit et parlé
— Expérience pertinente d'au moins cinq (5) ans
— Capacité de synthèse, sens de l'initiative et autonomie devraient être des qualités personnelles acquises en plus du sens de l'organisation et d'une facilité au niveau des relations interpersonnelles
— Intérêt et habileté à travailler dans une direction des Services Administratifs comportant un service du personnel, de finance et comptabilité, et de perception.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 11 janvier 1980:

À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
C.S.S. de l'ESTRIE
594, boul. Queen nord
Sherbrooke (Québec)
J1H 3R7

CONCEPTEUR-RÉALISATEUR

Service de L'Éducation
Division Communication
Concours no.: 79-UR-E-11

LA DESCRIPTION:
Sous l'autorité du Chef de la Division Communication, agit comme ressource-conseil en matière de production graphique, audio-visuelle et photographique ainsi qu'à titre de responsable des opérations de conception et de réalisation dans ces domaines. Notamment, analyse les demandes de production, fixe les priorités, prévoit les séquences et échéanciers de réalisation ainsi que les ressources humaines (type de compétence) financières et matérielles requises. Organise, coordonne et contrôle le travail des ressources (Graphiste, Maquettiste) qui lui sont affectées. Assiste et conseille la Direction et le personnel de l'Union régionale dans la détermination des types de production à réaliser ainsi que dans le choix des concepts et techniques à utiliser. Conseille les unités administratives dans l'identification de leurs besoins en matière de production et participe à la planification annuelle des activités dans son champ de compétence.

LES EXIGENCES:
— Diplôme universitaire de 1er cycle soit en arts visuels, en technologie des médias ou autres disciplines appropriées.
— Trois années d'expérience dans les fonctions où le (la) candidat(e) s'est familiarisé(e) avec les différents médias et techniques de conception, de réalisation et de production et de plus où il (elle) a eu à coordonner des projets dans ces domaines.

LES CONDITIONS:
Plan complet d'avantages sociaux.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae, avant le 9 janvier 1980, au: Service du Personnel, l'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins, 59, avenue Bégin, Lévis, Québec, G6V 6P6

l'union régionale de québec des caisses populaires desjardins

La performance erratique du dollar canadien se poursuivra l'an prochain

par Mary Deptuck
de la Presse Canadienne

L'année qui se termine a vu le dollar canadien monter et descendre tour à tour — mais surtout descendre — alors que cette devise subissait les contre-coups des fluctuations économiques et politiques.

Bien que le dollar soit présentement à 35 cents US, sa descente à moins de 84 cents en janvier dernier a marqué le commencement d'une performance erratique qui a duré toute l'année. «Ce fut une année de confusion, a déclaré un banquier, mais en termes de ressources naturelles, nous sommes encore en avance en tant que pays... nous n'avons qu'à payer pour nos erreurs passées».

Le point le plus bas a été atteint en février 1979, alors que le dollar est descendu à 83.35. Cette chute a été suivie d'une rapide remontée à 87.77 en avril.

Avec la remontée du mois d'avril, les optimistes prédisaient que le dollar continuerait son ascension pour atteindre 90 cents à la fin de l'année.

«L'époque des 90 cents est révolue, a déclaré un courtier. C'est triste, mais le monde connaît une récession, et nous sommes durement frappés parce que nous sommes une nation commerçante. Nous devons vendre, quels que soient les prix que nous obtenons».

Les incertitudes politiques — y compris les élections fédérales. L'intention du gouvernement québécois de se séparer du reste du Canada, la menace par le gouvernement du Québec d'exproprier Asbestos Corp., la réaction du Fonds monétaire arabe au projet de transférer l'ambassade d'Israël à Jérusalem, et les statistiques financières décevantes — tout cela a contribué à un recul persistant.

«La dévaluation du dollar suit de près la piètre performance du dollar américain sur les marchés mondiaux, a déclaré un négociant qui a fait remarquer que les États-Unis représentent environ 78 pour cent du commerce canadien. Avec les élections américaines qui viennent, qui sait ce qui arrivera à leur dollar... et au nôtre».

La Banque du Canada, qui a l'autorité sanctionnée par le gouvernement de hausser les taux d'intérêt pour stimuler le dollar et combattre l'inflation, a augmenté les taux à un sommet sans précédent cette année, à la suite d'agissements similaires de la part de la Federal Reserve Board aux États-Unis.

En haussant ses taux, la Banque centrale pousse les banques et autres institutions financières à demander davantage aux emprunteurs, à décourager les achats à crédit et à diminuer le volume d'argent en circulation. Les taux d'intérêt privilégiés ont atteint le mois dernier un sommet sans précédent de 16 pour cent.

Bien que les négociants prédisent que 1980 ressemblera comme un frère à 1979 en ce qui concerne le dollar canadien, la plupart admettent qu'au moins une décision politique, le budget conservateur du 11 décembre, était un pas dans la bonne direction.

Les réductions sévères proposées par le budget dans les dépenses gouvernementales, dans le but de réduire de $10.2 milliards à $4.4 milliards, d'ici 1983, le déficit du Canada, auraient été bénéfiques pour le dollar canadien.

Elles ont cependant provoqué de vives représailles de la part des membres de l'Opposition, et une motion de censure contre le gouvernement conservateur.

L'incertitude qui s'en est suivie, combinée aux paiements de fin d'année, a fait descendre le dollar à moins de 85 cents cette semaine. Les analystes disent que la performance de l'an prochain dépendra en grande partie du potentiel énergétique du Canada.

L'augmentation des ventes de gaz aux États-Unis, les découvertes de pétrole dans la Ter de Beaufort et au large de la côte de Terre-Neuve, les hausses mondiales du prix du pétrole, tout cela a fait du Canada un investissement très intéressant cette année, a déclaré un analyste.

Si seulement ces pipelines peuvent être aménagés sans interférence de la part des politiciens, nous devrions avoir une excellente année 1980. Cela signifie que le dollar canadien pourrait se maintenir entre 84 et 88 cents en 1980.

L'or à plus de $515 à New York

LONDRES (Reuter et AFP) — L'or a atteint hier matin à Londres un nouveau record historique, à $515.00 l'once contre $508.75 la veille dans l'après-midi.

La hausse du métal précieux ne s'est cependant pas maintenue et l'once de métal fin a atteint $500 à la clôture sur les marchés européens.

À New York, l'or a atteint ensuite près de $516 (livraison janvier) après que le département d'État eut condamné l'intervention soviétique en Afghanistan. Il a clôturé à $517.80.

La flambée de l'or après la trève de Noël s'explique par l'évolution de la situation en Iran et plus récemment en Afghanistan et aussi par le renchérissement des produits pétroliers pour 1980.

La baisse enregistrée hier après-midi provient vraisemblablement des prises de bénéfices, estiment les courtiers.

Le marché des changes est resté calme hier, la plupart des opérateurs ayant déjà fait leurs comptes pour la fin de l'année.

Le dollar est resté ferme par rapport aux autres devises. La monnaie américaine était cotée 1,7255 marks à la clôture hier (contre 1.7150 la veille au soir) 1,5905 francs suisses (1.5760) 4.0200 francs français (4.0125) et 240.15 yen (239.55).

Cette fermeté du dollar s'explique en partie par l'amélioration de la balance commerciale des États-Unis dont le déficit a été ramené à $1,6 milliard en novembre, contre $2 milliards en octobre.

Cette amélioration est due à une forte diminution des importations de pétrole et produits pétroliers, qui sont tombées à leur plus bas niveau depuis deux ans, totalisant 229.6 millions de barils, en baisse de 20% par rapport à octobre.

Au total, les informations se sont élevées à $18.4 milliards et les exportations à $17 milliards.

Un analyste du département du Commerce a souligné que la baisse des importations pétrolières marque la fin de la période de reconstitution des stocks des compagnies, pratiquée pendant deux mois consécutifs, en septembre et octobre, afin notamment d'avoir suffisamment de mazout pour l'hiver.

Les États-Unis espèrent ramener le déficit commercial cette année à $23.4 milliards, contre $28.5 milliards l'an dernier.

Le brut vénézuélien à $26

CARACAS (Reuter et AP) — Le prix du baril de brut vénézuelien va passer de $24 à $26 au 1er janvier 1980, a annoncé hier M. Humberto Calderon Berti, ministre des Mines et de l'énergie.

Le 13 décembre dernier, le gouvernement avait augmenté le prix moyen du baril de 18 à 24 dollars, en même temps que d'autres pays du Moyen-Orient, dont l'Arabie saoudite.

Après l'échec de la conférence de l'OPEP à Caracas, les pays producteurs de pétrole ont fixé des prix allant de $24 le baril, pour l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes et Qatar, à 30 dollars pour la Libye, l'Algérie et le Nigeria.

À New-York, on annonçait dans les milieux industriels que l'Irak, second producteur de l'OPEP, avait décidé de porter le prix de son pétrole à $26, augmentation rétroactive au 1er décembre.

En Indonésie, la compagnie Pertamina a annoncé une augmentation du prix moyen du baril qui passe de $24,45 à $30,75. Cette hausse prendra effet au 1er janvier.

La Libye, l'un des pays les plus militants de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, a annoncé qu'elle augmenterait le prix de son pétrole de près de cinq dollars le baril.

Le brut libyen vaudra $35 à partir du 1er janvier, déclarait-on dans les milieux industriels américains.

Le Mexique qui ne fait pas partie de l'OPEP portera le prix de son pétrole à $32 le baril à partir du 1er janvier, contre $30 actuellement.

Enfin, le prix du pétrole de la Mer du Nord augmentera de $2 à $4 par baril à partir de mardi prochain, affirme à Londres le Financial Times.

Selon le quotidien britannique des milieux d'affaires, les producteurs des secteurs britanniques et norvégien de la Mer du Nord ont déjà prévenu leurs clients contractuels que leurs prix seraient augmentés à partir du 1er janvier.

Cette augmentation n'a pas été fixée avec précision, ajoute le journal, mais elle devrait se situer entre $2 et $4 par baril, ce qui rapprocherait le prix du pétrole de la Mer du Nord du tarif de $30 par baril appliqué par le Nigeria, l'Algérie et la Libye.

Légère baisse des taux US

NEW YORK (AFP) — Les prêts commerciaux des grandes banques new-yorkaises ont augmenté de 100 millions de dollars au cours de la semaine terminée le 26 décembre, a indiqué jeudi la réserve fédérale.

Cette progression est considérée comme modérée, en ligne avec les objectifs de la réserve fédérale. Elle fait suite à une hausse exceptionnelle de $1,46 milliard au cours de la semaine terminée le 19 décembre, et provoquée surtout par les besoins en liquidités des entreprises qui devaient payer leurs impôts.

La réserve fédérale a aussi indiqué que les taux d'intérêt des bons du trésor avaient quelque peu diminué. Ceux à trois mois ont été vendus à un taux d'intérêt de 12.01% contre 12.21% au cours de la semaine précédente.

DEVISES

Voici les taux des devises tel que fournis par la Banque Canadienne Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	1.4210
Afrique Française	Franc CFA	.005842
Allemagne-Ouest	Mark	.6815
Antilles Anglaises	Dollar	.4362
Australie	Dollar	1.5027
Autriche	Schilling	.09483
Bahamas	Dollar	1.1824
Belgique	Franc	.04197
Danemark	Couronne	.2193
Espagne	Peseta	.01775
États-Unis	Dollar	1.1736
Finlande	Mark	.3170
France	Franc	.2921
Grèce	Drachme	.03114
Hollande	Florin	.6178
Hong Kong	Dollar	.2387
Inde	Roupie	.1486
Israël	Livre	.03362
Italie	Lire	.001460
Jamaïque	Dollar	.6610
Japon	Yen	.004901
Liban	Livre	.3614
Mexique	Peso	.05145
Norvège	Couronne	.2382
Nouvelle-Zélande	Dollar	1.1595
Portugal	Escudo	.02364
Royaume-Uni	£ Sterling	2.6177
Suède	Couronne	.2828
Suisse	Franc	.7371
Venezuela	Bolivar	.2736

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 7-25 et cotait $1.1707 face à la devise canadienne. La livre sterling finit en baisse de 2.74 à $2.6030.

A New York, le dollar canadien a gagné 1-5 à $0.8542 mais la livre a cédé 1.80 à $2.2235.

Cours de l'or

Cours de clôtur de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux hier avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente: **Londres** — $508.50 ($511.00); **Paris** — $535.40 ($533.13); **Francfort** — $515.00 ($508.96); **Zurich** — $517.00 ($514.00); **Hong Kong** — $512.35 ($506.39).

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
Montréal - 842-1401

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
/DESIGNERS D'INTERIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

LE CONSEIL SCOLAIRE DE NORTH YORK
requiert les services de

1 - professeur de géographie

(9e-10e-11e-12e)

pour la période du 28 janvier au 2 mai 1980

Les candidatures écrites doivent être adressées à:

M. E. De Meulemeester
Directeur
École Secondaire Étienne Brûlé
300 chemin Banbury
Willowdale, Ontario
M2L 2V3
Tél: (416) 449-5006

Voir autres Carrières et Professions, en page 18

Professeurs de français

langue seconde

Postes à Montréal
Temps partiel et complet

Exigences:
— B.A. (minimum)
— Connaissance de L.F.I., Dialogue-Canada, L'Atelier, etc.
— Expérience obligatoire en milieu des affaires

Entrée en fonction: 10 janvier 1980.

Écrire à:

DOSSIER 3238
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

AFRICARE

organisation privée de développement
recherche pour programme en Afrique de l'ouest

— 1 Technicien supérieur en génie sanitaire
diplômé en génie sanitaire ou l'équivalent.

— 1 Formateur et Technicien en équipement médical
électricien de haut niveau ayant des connaissances théoriques et pratiques en électroradiologie et en électricité automobile. Aptitudes à superviser et à enseigner exigées.

Durée du contrat deux ans. Salaires intéressants négociables.

Veuillez s'adresser au Directeur du Personnel,

AFRICARE,
1601 Connecticut Avenue, N.W.
Washington, D.C.
20009, U.S.A.

Collège de la région de l'amiante

PROFESSEUR

EN TECHNOLOGIE MINÉRALE

temps partiel, à la leçon
Session hiver 1980

Projet de minéralurgie (traitement de minerais)	3h/ semaine
Hydraulique appliquée	4h/ semaine
Gîtes minéraux	4h/ semaine
Géologie structurale	6h/ semaine

Aussi possibilité pour été et automne 1980

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Bacc. ès sciences appliquées (géologie, mines, métallurgie)
— Bacc. ès sciences (géologie)

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae et les documents pertinents attestant leur scolarité et leur expérience au plus tard le 7 janvier 1980, à:

Collège de la Région de l'Amiante
Direction des services au personnel
671 sud, Boul. Smith
Thetford Mines, Qué. G6G 1N1

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE
collège d'enseignement général et professionnel

cherche

DES PROFESSEURS

Informatique (temps partiel ou à la leçon)

— Introduction aux ordinateurs (III)	3 x 3 h
— Cobol I (311)	1 x 4 h
— Introduction au langage Fortran (911)	5 x 3 h
— Introduction au langage Basic (918)	4 x 3 h

QUALIFICATIONS
— Diplôme universitaire de premier cycle dans la discipline appropriée
— Formation en pédagogie
— Expérience pertinente

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 4 janvier 1980, au

Service du personnel
COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE
10555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec)
H4N 1L3

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
• Chaque parution coûte $8.80 la pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.
• Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronnée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun

HEURES DE TOMBÉE: 10:30 heures.
Le jour qui précède la publication du lendemain. Pour l'édition du lundi: il faut nous aviser avant 3:30 heures le vendredi précédent.
Pour les annulations et les corrections, les mêmes heures s'appliquent.
JNO

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

ANTIQUITÉS

DENTELLES ANCIENNES
Très beaux rideaux en tulle et Milan. Filet brodé, macramé, etc... Couvre-lits, nappes, coussins. Faut voir!
738-7378
29-12-79

Très belle table période victorienne, bois foncé, pattes et bas-reliefs très finement sculptés. 4' X 8! Extensible. $550. 583-3825. 31-12-79

MOBILIER de chambre à coucher en bois de rose, $1,600. Mobilier de salon antique 3 sofas, $1,700. Autres articles aussi. 3400, Ridgewood, app. 14. 31-12-79

ACHETONS, rénovons et vendons baignoires antiques. Monsieur Baignoire 336-1133. 31-12-79

APPARTEMENTS À LOUER

Grand 4½, semi sous-sol, pièces fermées, éclairé, repeint, cuisinière-réfrigérateur. Occupation immédiate. $215.00 739-2913. 3-1-80

N.D.G., grand app. luxueux, ensoleillé, pour couple d'un certain âge, personnes responsables. Aucun animal. Libre immédiatement. Inf. entre 1h et 6h, 488-4347. 5-1-80

À SOUS-LOUER, grand studio équipé et chauffé. Sur Édouard-Montpetit. Appelez David: 739-2549, 342-3739 et laissez message si absent. 5-1-80

C.D.N., haut duplex, beau 5½, 2 balcons, lumineux, calme. 738-2091, 31-12-79

C.D.N., 5½, calme, chauffé, poêle-réfrigérateur, proximité U. de M., autobus et boutiques. Sous-location jusqu'au 1er juillet. $350.00. Pour visiter: 738-5575. 31-12-79

CÔTE-DES-NEIGES et Chemin Côte Ste-Catherine, 3955 St-Kevin, nouveaux 2½, 3½, équipés, électricité payée, garage, ascenseur. 731-6083 et 738-5850. 31-12-79

APP. 4½ à louer, taxe d'eau comprise $250. Pour inf.: appeler au 733-6536. 31-12-79

AVIS

J'AI PERDU MON PORTEFEUILLE rue Lajeunesse, près de la discothèque Chez Maxime, le 24 décembre, vers 2 heures du matin. 341-3769. 3-1-80

BUREAUX À LOUER

PARC LAFONTAINE, 1290 est, Sherbrooke. 4 pièces, 2 sorties sur l'extérieur. Rénové, chauffage électrique (non compris), tapis. $300./mois. 524-2671, 524-3852. 31-12-79

CHALETS DEMANDÉS

JEUNE FEMME partagerait chalet pour quelques jours, d'ici le 7 janvier. Cantons de l'Est de préférence. 272-4156 3-1-80

COURS PRIVÉS

ÉCOLE DE MUSIQUE, d'Iberville. Cours de tout instrument, à la portée de tous. Longue expérience, professeur diplômé des écoles de Paris. 725-2056 (277-4013). 31-12-79

DÉMÉNAGEMENTS

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. 17-1-80

VOTRE CONSEILLER en déménagements vous souhaite à l'occasion des Fêtes, un Joyeux Noël et une bonne nouvelle année à tous. Demandez Jean-Paul 670-7729. 2-1-80

GARDERIE

Femme mature demandée pour garder enfant chez moi, 8:00 à 18:00. Snowdon. 489-1825 téléphonez après 20:00. 31-12-79

LOGEMENTS À LOUER

MOIS GRATUIT POUR LOCATAIRES. OCCUPATION IMMÉDIATE. Rue Leclair, près Adam. 6½ $135.00. 2ième étage, non-chauffé. Aussi disponible: Notre-Dame ouest. 4½ bas $145.00, moderne, avec cour. Bien-Être social accepté. Enfants bienvenu! 277-6174. 3-1-80

MAISONS À PARTAGER

Située dans l'ouest de Notre-Dame-de-Grâce, un anglophone aimerait partager sa maison avec un jeune travailleur ou étudiant tranquille et agréable. Une chambre privée. Non fumeur. 486-0629 4-1-80.

MAISONS À PARTAGER

CHAMBRE DANS MAGNIFIQUE MAISON à partager à Outremont. Tél.: 271-6400 ou 272-0933. 5-1-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 12¾%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000, 1ère, 12¾%, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust

ST-ANTOINE SUR RICHELIEU Superbe maison de pierre centenaire, 125 arbres autour de la maison et des bâtiments. 105 arpents, un domaine. Possibilité acheter maison avec ½ hectare. **Yvan Boulanger 584-3456 - 467-1120** 31-12-79

TRUST GÉNÉRAL
courtier
outremont
739-3265

AHUNTSIC
GRANDE-ALLÉE
Triplex - 9-5½-4½ - construction de toute première qualité - maison idéale pour professionnel - bureau au sous-sol - entrées séparées - trois garages. Exclusif.
Pierre Petrucci 342-1039
Gilles Perdriau 272-4952
739-3265
TRUST GÉNÉRAL
COURTIER
31-12-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT - belle maison familiale - 9 pièces - 4 + 1 c.c. - salle de jeu - jardin. Jean Drouault - 733-9753 - 739-3265. Trust Général, courtier. 31-12-79

PRÈS DU MONT-TREMBLANT NORD, duplex à vendre avec 100,000 p.c. de terrain, borné par un petit ruisseau. Seulement: $46,500.00. Après 5 hrs p.m.: (819) 425-5252. 31-12-79

ST-BARNABÉ SUD: Le plus joli coin de campagne à 35 milles de Montréal. 4 arpents, maison rénovée. $39,500.00. Yvan Boulanger 584-3456, 467-1120. Montréal Trust, courtier. 31-12-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

V.M.R., 12 pièces, cottage détaché, 4 salles de bains. Valeur: $135,000.00. Réduit à $95,000.00 pour vente rapide. 277-6174 le soir. 12-1-80

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

PLATEAU MONT-ROYAL. 11 grands logements chauffés. Revenus: $18,000.00. Aubaine: $98,000.00. Petit comptant. Bon emplacement. Près du métro sur la rue St-Hubert. 277-6174. 7-1-80

SERVICES DIVERS

TRADUCTION de l'anglais, du néerlandais et de l'anglais au français, par traducteur agréé.1-787-2384. 31-12-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

Le club
CONFIDENTIELLEMENT
nous mettrons au point pour vous une entrevue avec le genre de personne que vous désirez rencontrer. Bienvenue aux adultes libres de tous âges.
Pour renseignements ou rendez-vous communiquer à:
849-4496 — 849-2627
2015 Drummond
suite 820 H3G 1W7
J.N.O.

ÊTRE DEUX
Partagez la période des fêtes avec un être intéressant et compatible.
«RENDEZ-VOUS» est une agence de rencontre professionnelle. Établie à Montréal depuis 1966.
Clientèle distinguée.
Notre réputation est basée sur la qualité de nos services.
282-0058 ou 933-3673 (24 h.)
Ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
Lundi au vendredi.
RENDEZ-VOUS
1117 Ste-Catherine Ouest
Suite 108, Montréal. 3-1-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

À ST-JOVITE paroisse, terrain de 96,000 p.c. de superficie, borné par un petit ruisseau et le chemin public. Prix d'occasion: $65,000. Après 5 hrs p.m.: (819) 425-5252. 31-12-79

VOYAGES

MEXIQUE - spécial avion, voiture, $389. - Noliprix de: Floride $149. Londres $259. Bruxelles $432. Paris $299. - Espagne, Portugal, Maroc $470. - Aller simple: hebdomadaire Londres $189 US. Bruxelles $207 US. - Forfait luxe: Colombie 1 semaine $449 US. - Croisière - avion 7 jours $600 US. Consultez-nous Euro-Américain 878-1085. 14768840-0435 J.N.O.

RU Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

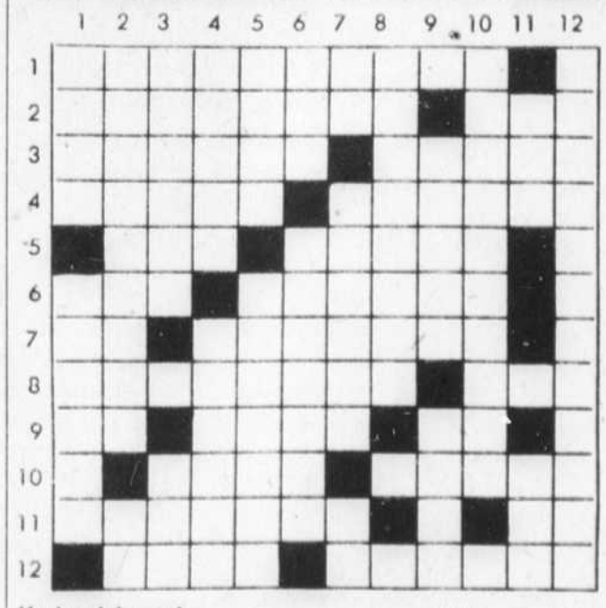

Horizontalement

1—Enlever la fraîcheur.
2—Nymphe de la mer. — Bienheureux.
3—Lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher. — Qui ne pèse guère.
4—Anneaux de cordage. — Unité de mesure de longueur.
5—Animal mou. — Marche d'un escalier.
6—Venue au monde. — Existerais.
7—Aluminium. — Tires à toi.
8—Qualité de ce qui est tendre, en parlant des viandes. — Se rendra.
9—Tellure. — Rend un son enroué. — Cobalt.
10—Se dit d'une main difforme. — Action de fondre.
11—Art de relier les livres. — Seul.
12—Tout aliment apprêté qu'on sert pour les repas. — Pouvoir qu'une personne donne à une autre d'agir en son nom.

Verticalement

1—Poisson ou couleur. — Tresser.
2—Étourdie. — Éminence.
3—Correction sur les fesses. — Plante herbacée annuelle.
4—Couper de près. — Qui a de la dextérité.
5—Orifice du rectum. — Nuage.
6—Trois. — Détacher des animaux de trait d'une voiture.
7—Cadmium. — Est digne de. — Éminence.
8—Ensemble des installations qui, sur un héliport, sont mises à la disposition du public et des passagers.
9—Prononce en criant. — Angle.
10—Recul, diminution.
11—Prénom masculin. — Ota la vie.
12—Flottaient à la surface d'un liquide.

Solution d'hier

Le premier ministre, monsieur René Lévesque, a fait connaître, le 20 décembre dernier, la question qui nous sera posée lors du référendum.

«Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples;

cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté – et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie;

tout changement de statut politique résultant de ces négociations sera soumis à la population par référendum;

en conséquence, accordez-vous au Gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada?»

ILS RÉPONDENT OUI!

Des Québécois et des Québécoises se prononcent

André Bélanger, président du Conseil des gens d'affaires du Québec (CGAQ)
Me Guy Bertrand, avocat
Émile Boudreau, syndicaliste (FTQ)
Maurice Boutin, maire de Hauterive
Raynald Brisson, président de Central Sewing Machine

«C'est la première fois qu'un Gouvernement prend la peine de nous demander ce que nous, on en pense vraiment de l'avenir du Québec, de notre avenir à nous». **Maurice Champagne-Gilbert**, ex-président de la Ligue des droits de l'homme, ex-vice-président de la Commission des droits de la personne

Marcel Claveau, notaire, candidat libéral dans Chicoutimi en 1976
Yvon Deschamps, comédien
Antoine Désilets, photographe
Jean Duceppe, directeur de la Compagnie théâtrale Jean Duceppe
Madeleine Ferron-Cliche, écrivain
Monseigneur Louis Forget, Sainte-Agathe-des-Monts
Gabriel Fortin, maire d'Alma

«C'est une question très claire. On ne pourra pas accuser le Gouvernement d'avoir été vague. C'est une question très complète et honnête. Et j'y répondrai positivement». **Pierre Goldberger**, principal du Collège de théologie de l'Église Unie affiliée à l'Université McGill

Doria Loignon, président de la commission scolaire régionale des Écarts, Ville Laval

«Je pense que c'est clair. Ce n'est pas un référendum sur la séparation. C'est un référendum sur la nouvelle entente Québec-Canada. Et je crois que cette nouvelle entente est non seulement bonne mais essentielle à l'épanouissement normal des Québécois». **Yves Martin**, recteur de l'Université de Sherbrooke

Monique Miller, comédienne
Fernand Paré, actuaire et homme d'affaires de Québec
Gilles Pelletier, directeur de la Nouvelle Compagnie Théâtrale
Guy Rhéaume, ex-président régional du Parti progressiste-conservateur, Saguenay/Lac St-Jean

Mia Riddez, écrivain et auteur du téléroman «Terre humaine»

«C'est une question qui nous propose un statut d'égalité avec le Canada. C'est une question qui s'inscrit dans le sens de l'évolution de la nation québécoise et je crois que la réponse sera positive. Quant à moi, c'est sûr, c'est oui». **Marcel Rioux**, sociologue

Ida Robert, présidente de l'AFEAS de Vanier
Pierre Vadeboncoeur, écrivain
Jeanne-D'arc Vaillant, vice-présidente du Conseil du statut de la femme
Pierre Ypperciel, conseiller en administration et gestion des entreprises, Beauce

La Fondation des Québécois pour le OUI

Dites-nous pourquoi le Québec devrait répondre OUI au référendum:

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

nom: _____
adresse: _____
ville: _____
code postal: _____

La fondation des Québécois pour le OUI
1500, rue Stanley, bureau 409
Montréal H3A 1R3

Nous vous rappelons qu'il vous est toujours possible d'appuyer financièrement la cause du OUI en faisant parvenir vos dons à la Fondation.